MISS ROVEL

TROISIÈME PARTIE (1).

VI.

Meg avait choisi avec soin le logement qu'elle destinait à son tuteur; il était situé sur le quai, dans le voisinage du *palazzo* qu'habitait lady Rovel. Les fenêtres s'ouvraient au midi, le balcon avait vue sur l'Arno et sur les collines qui l'entourent d'une onduleuse et verdoyante ceinture. Si agréable que fût ce logement, Raymond s'y installa sans plaisir; il n'était pas en disposition de rien admirer. Il ne pouvait se pardonner de s'être pris comme un sot au piége qu'on avait tendu à sa pitié; il était frappé du changement qui s'était fait en Meg et qui répondait si peu à celui qu'il attendait, très affecté de la vive impression qu'il en avait ressentie, un peu chagrin de n'avoir pas su mieux la cacher, enfin fort empêché du rôle de tuteur dont il s'était laissé affubler et qu'il hésitait à prendre au sérieux. Partagé entre le dépit et une vague inquiétude, peu s'en fallut qu'il ne repartît sur-le-champ pour Genève. Toutefois, quand ses pensées se furent rassises, il jugea que, puisque le vin était tiré, il fallait le boire. Ses appréhensions lui paraissant peu fondées, il traversa l'Arno, sortit par la *Porta Romana*, et, tournant à droite, il suivit un étroit chemin grimpant, bordé de hautes murailles, où sont pratiquées de place en place des ouvertures qui ménagent des surprises aux passans.

Trois heures allaient sonner quand il atteignit le sommet du mont Oliveto et la petite chapelle où Meg lui avait donné rendez-

(1) Voyez la *Revue* du 15 novembre et du 1er décembre.

vous. Il alluma un cigare, s'assit sur le revers d'un fossé qui sentait la violette, au pied d'une haie qui bourgeonnait. En face de lu se déployait un verger d'oliviers tapissé d'herbe fraîche, parsemé d'anémones et de jonquilles sauvages; par-delà, il entrevoyait la riante campagne où se déroule l'Arno. Il était depuis dix minutes à son poste, contemplant tour à tour les oliviers, les ondulations du terrain couronnées de villas, d'églises et de couvens, l'Apennin d'un gris cendré, et de gros nuages blancs teintés de roux, lorsqu'apparut un très beau cavalier monté sur un très beau cheval. Bien découplé, la taille haute et dégagée, le visage fier, le nez au vent, il portait une fine moustache retroussée, un camélia blanc à sa boutonnière, un grain de folie dans ses yeux et je ne sais quel projet dans sa tête. Ayant jeté un regard sur le fossé, il fronça légèrement le sourcil; il semblait que Raymond ne fût pas entré dans son calcul et qu'il eût compté sans son hôte. Il ne laissa pas de pousser droit à lui, le salua courtoisement, le pria de lui faire la grâce d'un peu de feu. Raymond se leva, lui présenta son cigare; le beau jeune homme alluma le sien, remercia, salua de nouveau; mais il manifesta quelque déplaisir en voyant Raymond se rasseoir.

— Vous êtes étranger? lui demanda-t-il avec une affabilité de commande.

— Oui, monsieur.

— Êtes-vous arrivé depuis longtemps à Florence?

— Depuis ce matin.

— Est-ce la première fois que vous y venez?

— La seconde, et je ne connaissais pas encore le mont Oliveto.

— L'endroit est joli, reprit le cavalier. Cependant, si vous retourniez sur vos pas, en tirant à gauche, vous trouveriez ici près, à Bello Sguardo, un point de vue bien supérieur à celui-ci. Par une encoche que la nature tailla entre deux collines, vous verriez Florence tout entière, Fiesole et sa montagne. C'est un coup d'œil que je ne saurais trop vous recommander.

Il lui en détailla les merveilles avec tant de chaleur et d'insistance que Raymond finit par se demander si le beau jeune homme ne se proposait pas de l'éloigner. L'idée lui vint qu'il avait aperçu Meg se dirigeant vers la chapelle, qu'il avait gagné les devans, qu'il l'attendait, et qu'il éprouvait quelque contrariété de trouver la place occupée. Peut-être Raymond ne se trompait-il pas dans sa conjecture. S'étant levé de nouveau, il vit le front du cavalier s'éclaircir, son regard l'encourageait à se mettre en route; tout à coup il l'entendit s'écrier : — En vérité, monsieur, vous pouvez vous vanter d'avoir de la chance. Si vous allez à Bello Sguardo, vous rencontrerez en chemin ce que Florence possède de plus beau.

Et du doigt il lui montrait miss Rovel qui, vêtue d'une robe couleur noisette et accompagnée de sa fidèle Paméla, venait d'arriver au sommet de la colline dans un *gig* qu'elle conduisait elle-même. Elle s'assura que Raymond était là. Le voyant engagé dans un entretien, elle fit halte et affecta d'examiner le paysage en attendant avec impatience le départ du fâcheux.

— En effet, la personne que vous admirez n'est pas mal, dit Raymond au cavalier, que sa froideur indigna.

— Ouvrez bien les yeux en passant près d'elle, lui répondit-il, et vous trouverez peut-être quelque chose à ajouter à votre éloge. Depuis deux mois, elle occupe de sa beauté la ville et les faubourgs. Ses yeux noirs ont allumé plus d'un incendie; on l'admire, on la désire, mais on n'ose pas trop lui en parler.

— Pourquoi cela? demanda Raymond.

— Parce qu'elle est Anglaise et qu'elle entend qu'on l'épouse.

— Le malheur serait-il si grand?

— Il est dans la nature de l'homme d'aimer à conserver son bien, répliqua-t-il d'un ton sardonique, et certains trésors sont d'une garde difficile; ils conspirent avec les voleurs. La personne dont nous parlons apportera, dit-on, à son mari trois cent mille francs de dot; beaucoup de gens estiment que cela ne compense pas suffisamment trois cent mille inquiétudes.

— Elle est donc si inquiétante?

— Ceux qui la connaissent le mieux soutiennent qu'elle a deux âmes, l'une blonde comme ses cheveux, l'autre noire comme ses yeux, et qu'elle n'est encore ni à Dieu ni au diable. Je parierais volontiers pour le diable. Adieu, monsieur, regardez-la bien, elle en vaut la peine.

Raymond le salua et se dirigea vers miss Rovel, qui, le voyant approcher, lui cria d'une voix forte : — Soyez le bienvenu, mon cher tuteur! Vous ai-je fait attendre?

A ces mots, le cavalier ouvrit de grands yeux et se mordit les lèvres, comme pour les punir de leur indiscrétion. Il tourna bride aussitôt et s'éloigna en se demandant depuis quand miss Rovel avait un tuteur et en se reprochant d'avoir fait un pas de clerc. Cela lui arrivait quelquefois; si avisé qu'il fût, il avait l'humeur vive, un petit coup de marteau, et partait de la main.

Dès qu'il eut disparu, Meg remit les guides aux mains de Paméla, et, sautant lestement à terre, elle courut à Raymond, qui s'avançait d'un air assez maussade.

— Bon! s'écria-t-elle en levant les bras au ciel, voilà que d'emblée vous allez me gronder. C'est un sort, je n'y échapperai pas.

— Non, miss Rovel, je ne vous gronderai point, lui répondit-il;

j'ai juré de ne plus vous gronder, je n'aime pas à perdre mon temps. Seulement je regrette que, si vous avez été malade l'automne dernier, vous ne l'ayez pas été plus longtemps.

— Qui vous inspire ce regret charitable?

— A vous entendre, c'est une grande école de sagesse qu'une grande maladie. Je crains que la leçon n'ait été trop courte, que le professeur ne vous ait donné trop vite campos.

— En quoi donc, je vous prie, ma conduite manque-t-elle de sagesse?

— En ceci, miss Rovel, qu'au lieu de m'attendre paisiblement dans le salon de votre mère, où nous aurions été fort bien pour causer, il vous a plu de me donner rendez-vous sur une colline qui n'est pas un lieu aussi solitaire que vous pensiez. Il s'y promène de brillans cavaliers qui vous connaissent très bien, et partent d'ici convaincus...

— Qu'ils viennent de découvrir un pot aux roses, interrompit-elle, est-ce ma faute? Pourquoi mon tuteur, qui a de la sagesse comme dix vieillards, n'a-t-il pas des cheveux blancs, la figure de son emploi, une tournure qui écarte les méchans soupçons? Que voulez-vous? il faut bien se servir de ce qu'on a. Eh! que nous importent les réflexions de tous les cavaliers du monde?

— Comment se nomme celui-ci, qui a vraiment fort bonne mine?

— C'est un Sicilien, le prince Natti, ou le beau Sylvio, comme on l'appelle à Florence, un superbe garçon, pas trop fat, un peu braque, un peu cerveau brûlé, le plus effréné joueur de l'Italie, qui a de la veine, bien que l'autre nuit, aux bains de Lucques, il ait perdu cinquante mille francs en deux heures. Depuis quelque temps, il voudrait me persuader qu'il me trouve cent fois plus jolie qu'une roulette. Je n'en crois rien, et je m'en soucie comme de ceci... Et d'une chiquenaude bien appliquée elle envoya se promener un joli scarabée qui s'était posé sur l'une des basques de sa robe. Elle ajouta : — Mais nous musons, mon tuteur, nous baguenaudons, et le temps s'en va.

Elle prit Raymond par la main et l'emmena s'asseoir sur une des marches qui précèdent la façade de la petite chapelle. Lui montrant du bout de son parasol le verger d'oliviers et l'herbe parsemée de jonquilles : — Il faut convenir, dit-elle, que cet endroit prête aux soupçons; il paraît mieux choisi pour dire des folies que pour rendre des comptes à son tuteur.

— Qui ne vous en demande point, lui répondit Raymond; je vous prie de vous en souvenir.

— Oh! ne prenez pas cet air méprisant, répliqua-t-elle en faisant la moue. Vous feignez de ne pas m'aimer; dans le fond, vous me

portez beaucoup d'intérêt et vous serez charmé d'entendre l'histoire de mes chagrins. Promettez-moi de les prendre au sérieux.

— Cela dépend d'eux et de vous. Et d'abord en avez-vous plusieurs?

— Deux; c'est de quoi tuer une femme.

— Vous n'en mourrez pas. Quel est le premier?

Elle baissa la tête et répondit tristement : — Le premier, c'est que maman ne m'aime plus.

— Ah! ceci est fâcheux. Pourquoi donc votre mère ne vous aime-t-elle plus?

— C'est délicat à dire, reprit-elle en froissant entre ses doigts la dentelle de ses manches bouillonnées, et je n'oserais faire cette confession à personne autre que vous. Cette pauvre maman a le cœur bizarre. L'an dernier, pendant ma maladie, elle était au désespoir; elle tremblait pour ma figure. Elle fut bientôt rassurée et m'en témoigna sa joie; à peine étions-nous à Florence, je m'aperçus qu'elle n'était plus tout à fait contente d'être si contente. Je ne sais ce qui m'est arrivé; mais, comme dit Paméla, qui est une personne entendue, je ne suis plus à faire, je me suis faite. Maman est plus belle que moi, je me tue de le lui dire, le malheur est que j'ai dix-sept ans et demi et la beauté du diable; il n'y a pas de remède à cela. Bref, quand nous nous promenons en voiture aux Cascine, on nous regarde beaucoup, et je vois très bien qu'elle se demande si c'est elle ou moi qu'on regarde. Le soir, dans son salon, les yeux et les attentions se partagent, j'en attrape la moitié, elle estime que c'est du bien volé, et je vous jure qu'il me vient en dormant. Quoi que je fasse, elle y trouve toujours à redire. Si je me pare, je suis une coquette; si je me néglige, j'ai une confiance outrecuidante dans mes charmes; suis-je sérieuse, j'ai en tête quelque aventure; suis-je pensive, je m'applique à rêver, et si je ris à pleines dents, c'est que je veux les montrer et que je suis une insolente, et Dieu sait que toute mon insolence consiste à n'avoir pas besoin d'y penser. Tout ceci, du reste, n'est que par boutades; le plus souvent elle a des silences, des froideurs, des mines glacées qui me consternent, — car j'adore cette belle et chère maman, et, quand elle me battrait, je l'adorerais encore.

— Il en résulte qu'elle a hâte de se défaire de vous en vous mariant.

— Vous avez mis le doigt dessus. C'est mon second chagrin.

— Vous ne vous êtes pas encore réconciliée avec le mariage?

— Avec le mariage peut-être, mais avec le mari!.. J'ai dans la tête un certain particulier qu'on ne trouve ni à Florence, ni ailleurs.

— Un Amadis?

— Que sais-je? Le mari dont je rêve serait un homme très romanesque et qui n'en aurait pas l'air, un homme posé, raisonnable, qui pourtant aurait beaucoup de dispositions à être fou, de telle sorte qu'avec sa prétention de mépriser toutes les folies, il serait capable de faire la plus grande de toutes...

— Celle de vous épouser, interrompit Raymond en souriant.

— Cette affaire est encore un peu confuse, reprit-elle, et je n'ai pas encore bien dévidé mon écheveau. Existe-t-il, cet homme? J'ai lu l'autre jour dans un livre que le monde est joli, et qu'on y découvre ce qu'on cherche.

— Et pendant que vous cherchez, lady Rovel a découvert?

— Hélas! le pistolet sur la gorge, elle exige que j'approuve son choix.

Il garda un instant le silence; puis il lui répondit : — Quoi qu'en disent les livres, on trouve si rarement ce qu'on cherche qu'il faut tâcher d'aimer ce qu'on trouve.

— Ainsi vous me proposez d'épouser ce magot?

— Pourquoi pas? Selon qu'il lui plaît, le bonheur prend tous les visages.

— Vous n'êtes pas difficile pour le bonheur des autres. Si je vous disais le nom de ce beau prétendant... Je vous le donne en cent, je vous le donne en mille.

— Je le connais donc?

— Assurément, et vous savez ce qu'il vaut, surtout ce qu'il pèse; vous avez eu naguère la curiosité de faire cette expérience, il vous parut léger comme une plume. C'est... Vous donnez votre langue aux chiens? C'est le marquis de Boisgenêt.

— Le marquis de Boisgenêt? s'écria Raymond en faisant un haut-le-corps.

— Votre indignation m'enchante, reprit-elle. J'avais raison de croire que dans le fond vous me mettez à plus haut prix qu'il ne vous plaît de le laisser voir.

— Parlons sérieusement, repartit-il; cet homme peut-il bien avoir l'effronterie...

— Il n'est pas effronté; il est inflammable et têtu. Mes rigueurs ont exaspéré sa tendresse, et, sa vanité blessée se mettant de la partie, il a juré qu'il viendrait à bout de mes résistances. Il avait rencontré jadis maman je ne sais où; il l'a revue l'hiver passé en Allemagne, l'a suivie à Lucerne. Il éprouva quelque embarras en y voyant paraître un jour miss Marvellous; mais ses confusions sont courtes. Il m'entreprit, m'enjôla si bien par ses grimaces de repentir et de contrition qu'il m'arracha la promesse de ne jamais révéler à maman qu'il avait voulu un soir me faire admirer la lune. Pen-

dant quelque temps il n'en fut pas autre chose, jusqu'à ce que, se rallumant de plus belle, il me déclara qu'il était fou de moi, mais cette fois pour le bon motif, car on ne chante pas le même air à miss Marvellous et à miss Rovel. Depuis lors il m'obsède de ses fadeurs, de ses madrigaux, de ses suppliques; il espère que de guerre lasse je finirai par dire oui. En attendant, comme il est fort venimeux, il m'est revenu qu'il allait disant à tout le monde que miss Meg Rovel n'a qu'une chétive dot et point d'espérances, par la raison que son père entend ne rien lui laisser et que sa mère a de belles dents et fera plat net avant de mourir. Le premier point est vrai; mais il sait mieux que personne que le second est faux, que maman est très riche et qu'il y a plus de méthode qu'on ne croit dans sa folie. Il ajoute qu'il faudrait avoir le timbre un peu brouillé pour demander en mariage une évaporée qui a tous les défauts, et la résolution bien arrêtée de faire voir beaucoup de pays à l'homme qui l'épousera. Bref, comme ce grand roi que vous me citiez un jour à l'Ermitage, il crache dans la marmite pour en dégoûter les autres.

— Le joli petit homme! lui dit Raymond. Et comment s'y est-il pris pour se faire agréer par votre mère?

— Primo il possède trois ou quatre millions, qui ne lui servent qu'à s'asseoir dessus, et Mme de Boisgenêt sera une personne bien assise. Secondement... Ah! ceci est encore délicat à dire, il a pour lui d'être vieux et laid, et si je l'épouse, il sera impossible de prétendre que miss Rovel s'est permis de disputer, d'enlever... Décidément je ne trouve pas mes mots, j'y renonce. Enfin il est de tous les mortels le plus officieux, le plus serviable, le plus attentif, le plus empressé. Il est le factotum de maman, fait ses courses, ses commissions, ses emplettes, va chez le gantier, court chez la fleuriste, se charge de purger sa perruche, opération délicate dont il s'acquitte à ravir, promène tous les jours Mirette, sa petite chienne, sans réclamer d'autre récompense que de baiser tendrement son joli museau écrasé, car il a un faible pour les nez camus. Et puis il s'entend en affaires, il est homme d'expédiens, de ressources. Il a conseillé à maman certains placemens avantageux, et l'autre mois, comme elle s'était aperçue qu'elle avait pour deux cent mille francs de dentelles et qu'elle en était fort dégoûtée, il est allé de sa personne les vendre à Paris, et lui a rapporté plus de cent mille écus. Convenez que voilà un homme précieux et un gendre fort désirable.

— Sans contredit; nonobstant si vous instruisiez lady Rovel de ce qui s'est passé entre cet homme précieux et votre négresse...

— Ils soutiennent l'un et l'autre, interrompit-elle, qu'il ne s'est rien passé du tout. M. de Boisgenêt m'a juré ses grands dieux que, ma plaisanterie lui ayant paru aussi charmante que cruelle, il avait

fait semblant d'y entrer, et que c'était tout, absolument tout. L'en croira qui pourra; mais j'ai promis le secret, et je ne voudrais pas faire chasser Paméla.

— Vous ne savez pas mépriser, c'est le plus grave de vos défauts, lui dit Raymond avec un grondement de colère. Je croyais que du moins vous saviez vouloir. Votre mère entend-elle user de contrainte pour vous faire épouser M. de Boisgenêt?

— De contrainte, pas précisément; mais ses prières ressemblent beaucoup à des ordres, et je crains par momens de succomber à la tentation.

— Le mot me plaît, s'écria-t-il. Si vous êtes tentée, miss Rovel, épousez bien vite ce marquis et ses quatre millions; je suis ravi d'être venu de Genève tout exprès pour être le premier à vous féliciter.

— Je vous adore quand vous vous fâchez, reprit-elle; votre indifférence est ma seule ennemie. Ah! fi donc! vous ne me connaissez pas; ce ne sont pas les millions qui me tentent, et je n'aurai jamais ce genre de dévotion. Ce qui m'embarrasse, c'est qu'il me semble qu'il y a en moi deux âmes...

— L'une blonde comme vos cheveux, l'autre noire comme vos yeux. Ainsi parlait tout à l'heure le prince Natti.

— Cela est vrai, quoiqu'il le dise, et il en résulte de grandes querelles de ménage. L'une de mes âmes serait ravie de vivre d'eau claire et de pain sec avec son Amadis; mais l'autre me représente que, si j'ai le malheur d'épouser un homme que j'aime, je me croirai tenue de le rendre heureux, de pratiquer saintement toutes les grandes et petites vertus du mariage, de me plonger jusqu'au cou dans le devoir...

— En un mot de mener la vie bête, interrompit Raymond.

— Tandis que si j'épousais un marquis de Boisgenêt, poursuivit-elle, je ne me croirais tenue à rien du tout qu'à m'amuser en me vengeant et à me venger en m'amusant. Il faut avouer que ce serait plus gai.

— Épousez, épousez, vous dis-je, répliqua-t-il sèchement. Il n'y a pas à balancer. Foin de la vie bête!

Elle se pencha vers lui et le regarda d'un air de reproche: — Ah! bien, dit-elle avec emportement, qu'à cela ne tienne! Puisqu'il en est ainsi, puisque vous m'abandonnez lâchement à mes mauvaises pensées, puisque vous refusez de me défendre contre les tentations, puisque après m'avoir enseigné l'astronomie, Corneille et les grands hommes de Plutarque, vous m'encouragez à me donner au diable sous les traits de M. de Boisgenêt, — soit! j'épouserai, et vive la gaîté française!

A ces mots, soulevant son ombrelle, elle en frappa un coup si vigoureux sur le degré de pierre où elle était assise, que peu s'en fallut que le manche ne se brisât dans sa main.

Raymond se leva : — Calmez-vous, lui dit-il, on fera ce que vous voudrez. — Et lui offrant son bras pour la reconduire à sa voiture : — Donnez-moi vos ordres; que peut-on faire pour vous servir?

Ses yeux exprimèrent la gratitude, et lui serrant le bout des doigts : — Il faut d'abord, lui répondit-elle, que vous alliez voir maman dès demain, que vous la prêchiez, que vous la rameniez. Tâchez du moins d'obtenir qu'elle m'accorde quelque délai, et qu'elle prenne le temps de changer d'idée. Je serais la plus heureuse fille du monde, si on ne me parlait plus de M. de Boisgenêt. Et puis, si vous voulez mettre le comble à vos bontés, vous m'aiderez à découvrir ce que je cherche dans tout Florence, — un homme qui ressemble un peu à celui que j'ai dans la tête.

Il l'interrompit en lui disant : — Vous m'en demandez trop, ceci dépasse mes pouvoirs et ma compétence, et je ne me charge point de dénicher ce sage, qui serait capable de faire la folie de vous épouser ; mais je parlerai à votre mère. Je crains seulement que vous ne vous exagériez un peu l'autorité de mon éloquence.

— Faut-il vous répéter, lui dit-elle, qu'un homme qui est allé à La Mecque obtiendra de maman tout ce qui lui plaira? — Elle ajouta : — A propos, elle donne dans quelques jours un grand bal paré, costumé et masqué. Sûrement elle vous demandera d'y paraître en habit de derviche.

— Bien obligé, lui répondit-il. Elle a négligé d'apprendre à danser à son ours; c'est un peu tard pour recommencer mon éducation, et après-demain je serai parti ou sur mon départ.

Meg remonta dans le cabriolet, reprit les guides des mains de la négresse; puis, avec un sourire de démon : — Adieu, s'écria-t-elle, le plus docte, le plus grave, le plus grondeur, le plus grognon, le plus épineux, le moins commode et le plus charmant des tuteurs! — Et brandillant dans l'air la mèche de son fouet : — Oh! je n'ai plus peur de rien; c'est moi qui tiens le fouet.

Ce disant, elle toucha et partit à fond de train. Raymond l'accompagna quelques instans du regard. Il pensait, je ne sais pourquoi, à la sentinelle qui avait fait un prisonnier. — Amène-le donc, lui crie son caporal. — Je ne peux pas, répond-elle, il ne veut pas me lâcher. — Raymond approfondissait cette comparaison et se promettait qu'avant deux jours son prisonnier l'aurait lâché, quand il vit arriver par une traverse un cavalier caracolant, et le prince Natti, lui ayant tiré son chapeau, lui cria d'un ton gracieux, fourré d'un peu d'ironie : — Je fais souvent des sottises, monsieur, mais

rarement deux à la fois; cela m'est arrivé tout à l'heure. Veuillez m'excuser de vous avoir parlé légèrement de votre adorable pupille, et de n'avoir pas deviné tout de suite que je dérangeais un tête-à-tête.

Puis il piqua des deux, comme s'il eût voulu rattraper le cabriolet. Ce n'était point son intention; il désirait seulement le suivre à distance, et il prit ses mesures pour ne le point perdre de vue. Il le vit arriver devant la *Porta Romana*, stationner un instant comme pour tenir conseil, puis, tournant le dos à Florence, s'engager résolûment dans la grande route par laquelle on gagne la chartreuse d'Ema, couvent fortifié qui occupe la plate-forme d'une butte rocheuse et commande un paysage d'une grâce un peu sévère.

Le prince Natti s'achemina, lui aussi, vers la chartreuse; il ne tarda pas à revoir la voiture dont les destinées l'intéressaient. Au bout d'une demi-heure, elle quitta la grande route, prit à droite, et s'arrêta au bas du raidillon qui grimpe au couvent. Meg mit pied à terre, et, laissant son équipage à la garde de Paméla, gravit rapidement le sentier, non sans se retourner plus d'une fois pour s'assurer qu'elle n'était guettée par aucun indiscret. Paméla la suivit curieusement des yeux; puis, se rencognant dans la voiture, elle ferma la paupière, mit le temps à profit, sinon pour dormir, du moins pour sommeiller doucement et rêver à son aise de quelque autre marquis de Boisgenêt plus généreux et plus fidèle que celui qu'elle connaissait.

Elle rêvassait depuis quelques minutes quand elle sentit sur ses lèvres un chatouillement qui la réveilla en sursaut. Elle sourit d'un air agréable en se trouvant face à face avec un jeune et fringant cavalier, lequel s'était amusé à la caresser du bout de sa cravache.

— Aimable moricaude, lui dit-il en français, j'en voulais à ton sommeil qui dérobe à ma vue les plus beaux yeux qui aient jamais éclairé l'Afrique.

Paméla avait tiré un double profit de son aventure, heureuse ou malheureuse, avec M. de Boisgenêt, — elle était devenue un peu plus défiante et s'était mise à apprendre les langues, parce qu'il est fort utile de se servir à soi-même de truchement. Elle hocha la tête et répondit avec un sourire modeste :

— Le prince Natti ne fera jamais croire à la pauvre Paméla que c'est en l'honneur de ses beaux yeux que depuis huit jours il s'obstine à nous suivre dans toutes nos promenades.

— Tu es une fille pleine de bon sens, répliqua le prince; mais je te jure que, si je n'étais amoureux à la folie de ta belle maîtresse, c'est à tes pieds que je déposerais mon cœur.

Et tirant de sa bourse dix pièces d'or, qu'il mit moitié dans sa

main droite, moitié dans sa main gauche : — Moricaude, reprit-il, j'ai deux petites questions à te faire. Si tu consens à parler, et si tu es véridique, ma main gauche se chargera de te récompenser de ta première réponse, et ma main droite de la seconde.

Paméla fit un signe de tête qui indiquait un acquiescement absolu au marché qu'on lui proposait et qui était de son goût.

— Fais-moi d'abord la grâce de me dire qui est ce soi-disant tuteur avec qui nous avons si longtemps causé sur le mont Oliveto. Je me défie du personnage; c'est une boutique qui porte une fausse enseigne.

— Vous vous trompez, répondit Paméla. M. Ferray est un vrai tuteur, un monsieur très rébarbatif, très brutal, chez qui milady avait mis mademoiselle en pension. Elle le déteste, ce tuteur, et le traite de vilain pédant. Elle l'a fait venir de Genève pour qu'il dissuade milady de la marier à M. de Boisgenêt. Il est venu de bien mauvaise grâce. C'est un hibou qu'elle renverra dans sa cage dès qu'elle n'aura plus besoin de ses services.

— Ta réponse me ravit, elle vaut son pesant d'or, s'écria le prince; mais voici ma seconde question. Que sommes-nous venues faire en catimini à la Certosa d'Ema?

— Je voudrais le savoir, mais je n'en sais rien.

— Une fille aussi délurée que toi peut-elle rien ignorer?

— Mademoiselle se défie, elle ne me dit que ce qu'il lui plaît.

— Est-ce la première fois que vous venez ici?

— La première.

— Et sous quel prétexte?

— Sous le prétexte que la vue est belle, et qu'après s'être disputée avec son tuteur, mademoiselle éprouvait le besoin de prendre un peu l'air.

— Sans compter que de l'humeur dont nous sommes nous avons toujours adoré les chartreux... *Corpo di Bacco!* Je vais m'assurer moi-même de ce qui en est.

Il retirait déjà son pied droit de l'étrier quand la négresse lui cria : — La voici! — Et de la main elle lui montrait Meg, qui venait de reparaître à la porte extérieure du couvent.

— Elle est seule, elle n'enlève aucun chartreux, dit le prince; me voilà tranquille jusqu'à demain. — Et jetant les dix pièces d'or à Paméla : — Je me sauve, gentille brunette; sois-moi fidèle, et si je perds mon procès avec ta maîtresse, c'est avec toi que je me consolerai.

Là-dessus, il mit l'éperon au ventre de son cheval, tandis que la négresse, charmée de ce petit entretien, s'occupait à faire disparaître les espèces dans sa poche, et du même coup enfermait dans

son cœur une savoureuse espérance qu'elle devait désormais y bercer soir et matin.

La nuit tombait lorsque le beau Sylvio rentra chez lui. Il dîna solitairement, ou pour mieux dire sans autre compagnie qu'une photographie de Meg, qu'il s'était procurée par l'obligeante entremise de Paméla. Il lui en avait coûté cent écus et quelques fleurettes, car, pour obtenir quoi que ce fût de Paméla, il fallait toujours assaisonner les libéralités d'un peu de sentiment. Il regarda longtemps cette photographie; il lui disait à peu près, comme Florizel à Perdita : — Quand vous parlez, ma chère, je désire vous entendre parler toujours; s'il vous arrive de chanter, je voudrais vous voir aller, venir, faire l'aumône, prier, régler votre maison et tout faire en chantant; vous mettez-vous à danser, je souhaiterais volontiers que vous fussiez une vague de la mer, afin que vous puissiez toujours danser. — Sylvio le joueur n'avait jamais été amoureux que par courts accès, par bouffées, ou de parti-pris, pour se consoler de ses déveines. Cette fois il se sentait sérieusement malade; il sondait sa blessure et la jugeait profonde.

Vers minuit, il se rendit à son cercle. Il était en retard, ses amis l'attendaient, et, pour tromper leur impatience, ils vidaient force flacons, en discutant force sujets, lesquels n'étaient pas de ceux qui intéressent les métaphysiciens. Après avoir causé carnaval, chevaux et actrices, ils en étaient venus à disserter savamment sur miss Rovel. Ils célébrèrent à l'envi sa beauté, ce qu'ils en connaissaient et ce qu'ils en devinaient. Leur admiration parlait un langage où l'exactitude le disputait à l'enthousiasme, et qui tenait plus du maquignon que du poète. La jeunesse d'aujourd'hui a fait rentrer l'étude de la femme dans la catégorie des sciences exactes.

— Elle est charmante, fit un officier de cavalerie qui mangeait sa moustache en parlant; mais, ne vous en déplaise, sa mère est plus belle.

— Étrange goût de préférer un coucher de lune à un lever de soleil! repartit le duc Lisca.

— Il n'y a pas de lune qui tienne, répliqua l'officier. Lady Rovel a des épaules incomparables, et pour moi l'épaule, c'est la femme.

— De même que l'homme, c'est l'épaulette, repartit Lisca.

— Périsse le classique! s'écria l'Américain Hopkins. Lady Rovel est une déesse de l'olympe, sa place est dans un musée.

— Quelle insupportable créature! dit à son tour un jeune Florentin, le marquis Silvani, qui eût été fort bien, s'il n'avait eu le nez un peu crochu. La morgue de cette femme est révoltante; du haut de ses glorieuses aventures, elle nous considère tous comme

du fumier. Vous verrez qu'elle quittera Florence sans y avoir eu la moindre fantaisie.

— Vous vous en étonnez? lui dit Hopkins. Son amour est le saint sacrement, elle n'a trouvé ici personne qui fût en état de grâce.

— Grand bien nous fasse! reprit Silvani. Cette Junon marche sur les nues; il faut que ses amans agenouillés lui tiennent d'une main un dais constellé au-dessus de la tête, et de l'autre époussètent ses nuages. En conscience, ce ne doit pas être amusant.

— Ils sont trop verts, Silvani! lui dit en ricanant un secrétaire de la légation de France. Convenez que vous avez essayé de mordre à la grappe.

— Je ne m'en cache pas, répondit-il avec quelque dépit. Dès mon premier soupir, on m'a fait entendre que j'étais un sot. Je ne m'en suis point formalisé, c'était une manière de m'apprendre que je ne suis point un prince régnant; il n'y a pas de honte à cela.

— Bast! mon cher, vous n'avez pas su faire bonne mine à mauvais jeu. Vous autres, Italiens, dès qu'il y a une femme quelque part, vous y courez, et, s'il se trouve qu'elle est honnête, on vous voit tomber comme des mouches empoisonnées.

— Voilà qui est un peu raide! reprit Silvani. Qu'attendez-vous, s'il vous plaît, pour canoniser cette sainte?

— J'en suis pour ce que j'ai dit. Lady Rovel n'est pas une femme facile, et j'en infère qu'il lui reste assez de vertu pour vous empoisonner.

— Je porte un toast à miss Meg Rovel! s'écria Hopkins. Cette petite fille n'empoisonnera jamais personne. Elle ressemble à ce mignon tonnelet de vin de Chypre, qui promet la plus joyeuse ivresse à l'homme qui le boira. Elle n'a qu'un défaut, elle n'est pas encore d'humeur à se laisser boire.

— Un peu de patience! dit Silvani, c'est le marquis de Boisgenêt qui la mettra en bouteilles.

— Ne nous parlez pas de cet odieux bonhomme, dit le duc Lisca. Souffrirez-vous, messieurs, qu'il perpètre son crime? Ne se trouvera-t-il personne pour lui couper l'herbe sous le pied?

— Vous n'y entendez rien, Lisca, lui cria Hopkins. J'ai vu l'autre jour une chèvre qui mourait d'envie de passer un ruisseau, mais la pauvrette craignait de se noyer. Elle bêlait et cherchait un gué. Comprenez-vous cet apologue? Le gué, c'est le mariage, et c'est le marquis de Boisgenêt qui fera passer la chèvre.

— Honneur à Boisgenêt! s'écria Silvani. Ce barbon calomnié est un philanthrope incompris. Il brûle de l'amour du prochain, il se sacrifie pour faire notre bonheur à tous, il se charge de lancer miss Rovel et de mettre ce joli petit cœur en circulation.

— *Timeo Danaos et dona ferentes*, reprit le duc Lisca. Nous se-

rions à jamais perdus d'honneur, si nous laissions cette vierge tomber dans les griffes du minotaure.

— A votre aise! riposta Silvani. Ne savez-vous pas comme nous que cette vierge exige qu'on l'épouse? Elle a juré de ne rire qu'après la fête. Que ne l'épousez-vous donc, vous qui parlez si bien?

— Impossible, cher ami. Je dépends d'une grand'tante qui me déshériterait, si je lui donnais pour nièce une hérétique...

— Dont l'hérésie consiste à croire, reprit Silvani, qu'avant le mariage tout est défendu et qu'après tout est permis. Je ne suis pas pressé, j'aime mieux arriver après. Se dévoue qui voudra!

— Oh bien! messieurs, dit Hopkins, quelqu'un à ma connaissance est capable de ce beau dévoûment.

— Qui donc? nommez-le, s'écria-t-on de toutes parts.

— Soyez discrets! c'est un superbe garçon, qui a le cerveau un peu brouillé et un goût décidé pour les coups de tête. Il s'est laissé pincer, il est pris, il épousera. Tenez, quand on parle du loup...

En ce moment, le prince Natti faisait son entrée; il s'éleva un brouhaha général, on criait à tue-tête : — Vive Sylvio! bravo, Natti! L'ordre de l'Annonciade et de la Couronne d'Italie à Sylvio!

Le prince opposait à la bourrasque un front dédaigneux. Il vint s'asseoir à la table ronde en poussant de l'épaule ses voisins pour avoir ses coudées plus franches; puis, ayant allongé ses bras sur le tapis, il demanda d'un ton froid ce qui pouvait bien lui mériter cette ovation inattendue. Quand on l'eut mis au fait : — Mon Dieu! oui, messieurs, répondit-il, à la rigueur je serais capable d'épouser miss Rovel.

— Sa mère ne vous la donnera jamais, bel oiseau! lui dit Silvani.

— Pourquoi cela?

— Parce que vous êtes beau comme un Apollon et qu'elle a résolu de n'accorder la main de sa fille qu'à un petit sapajou aussi laid et aussi fripé que le Boisgenêt. Cette terrible femme entend que son gendre porte écrit sur son front, en grosses lettres onciales, qu'elle n'a pas voulu de lui pour son service particulier.

— Vous raisonnez comme Machiavel, repartit Sylvio; mais vous oubliez que je suis homme à ferrer une cavale qui rue.

— Et si vous épousez, demanda Hopkins, peut-on savoir ce que vous ferez de votre femme?

— Je l'emmènerai dans mes terres, en Sicile.

— Pour l'y tenir en chartre privée?

— Vous l'avez dit, *Yankee* de mon cœur.

— Mais vous nous inviterez de temps en temps à aller vous voir? s'écria Silvani en passant la main sur son nez de perroquet. C'est un pays de chasse que vos terres.

— Deux jours avant mon mariage, répliqua-t-il, j'aurai soin de

me brouiller avec tous mes amis, et, tous tant que vous êtes, j'oublierai jusqu'à la forme de vos museaux, quoiqu'il y en ait dans le nombre de frappans qui feraient la gloire d'une ménagerie... Puis, ayant promené autour de lui un regard provocant, il ajouta d'un ton moitié sérieux, moitié ironique : — Suffit, quiconque se permettra de tenir des propos sur miss Rovel, ma future, se fera une affaire avec moi.

Cette déclaration jeta un froid sur l'assistance. Le prince Natti passait pour l'une des premières lames de l'Italie, et on le savait homme à en découdre pour un non ou pour un oui. Meg fut oubliée, et l'on fit venir des cartes. Le prince eut cette nuit-là une chance prodigieuse, et en dépit du proverbe, quand il rentra chez lui au point du jour, il augurait bien de ses projets amoureux.

VII.

La première nuit que passa Raymond à Florence fut très agitée. Il eut une sorte de cauchemar; ce qu'il crut voir dans son rêve, c'est qu'il possédait pour tout bien une grande armoire en vieux chêne, et qu'il voulait la vendre avec tout ce qu'elle renfermait. Or ce qu'elle renfermait, c'était Meg. Tout à coup il découvrit que Meg s'était multipliée; il y en avait au moins douze, toutes jolies comme un songe, et se ressemblant fort, à cela près que les unes avaient une âme blonde et que les autres l'avaient noire. Il montait la garde devant son buffet; mais, quelle que fût sa vigilance, l'une des prisonnières trouvait toujours moyen de s'échapper. Il fallait courir après la fugitive, et c'était une affaire. Un chaland se présenta; incertain de son choix, il passait en revue ces blondes et ces brunes, leur faisait les yeux doux, leur prenait le menton. Raymond s'en offusqua et se fâcha tout rouge, le traitant de faquin. Un autre amateur, moins familier, offrait d'acheter en bloc tout l'assortiment. Raymond lui donna la préférence; puis, par un caprice qu'il ne s'expliquait pas, il se ravisa, lui déclara qu'il ne voulait vendre que onze Meg et garder la douzième avec l'armoire, attendu que sa destinée était de posséder éternellement une armoire qui renfermerait une petite fille. L'acheteur s'obstina, on se prit de paroles, ce qui est aussi fatigant que de courir. Le marché n'était pas conclu, quand Raymond se réveilla, très las d'avoir tant trotté, grondé et disputé.

Dès qu'il eut repris ses sens, il s'avisa qu'il s'était trompé sur le point de la question, que Meg était sortie depuis longtemps de son buffet, mais qu'il y avait de par le monde un certain marquis de Boisgenêt qui voulait l'épouser, que cette prétention était révol-

tante, et que lui Raymond Ferray saurait bien la traverser. Il s'étonna de la chaleur avec laquelle son indifférence embrassait cette résolution; que lui importait après tout? Sa toilette achevée, il s'assit près de sa fenêtre et passa une heure à contempler les collines qu'il avait parcourues la veille et qu'enveloppait une gaze argentée où se détachaient en vigueur des tours, des clochers, des coupoles, les arches surbaissées du pont de la Trinité. Pendant que ses yeux se baignaient dans cette vapeur lumineuse, il sentait croître son désir de faire mat M. de Boisgenêt. N'est-ce pas une fête pour un misanthrope de mortifier un sot?

La veille, il avait appris de sa pupille que lady Rovel déjeunait de bonne heure et qu'elle était visible avant midi. Aussitôt qu'il eut déjeuné lui-même, il se présenta chez elle. Le valet de chambre qui l'introduisit l'annonça d'une voix si indistincte que son nom ne fut point entendu de lady Rovel. Elle était à demi couchée sur un divan; Mirette, qui sommeillait à ses côtés, se réveillant en sursaut, aboya furieusement Raymond. Sa maîtresse fit taire le carlin en le menaçant de son éventail, et, sans changer de posture, elle fit signe au visiteur d'avancer un fauteuil. Ils passèrent quelques instans à s'entre-regarder. Raymond s'étonnait de la trouver si pareille à elle-même; par une grâce d'état, cette miraculeuse beauté, qui venait de doubler le cap de la quarantaine, était à l'abri des injures du temps. Si elle se croyait tenue à prendre quelques précautions, personne ne s'en apercevait, et quand on s'en fût aperçu, il lui restait ce que les années ne pouvaient lui ôter, des lignes superbes, la plus belle taille du monde, son regard fier et dominateur, sa hautaine nonchalance, son grand air de sultane; mais cette sultane était revenue de tous les sultans. Le héros de sa dernière aventure était un petit prince allemand, qu'elle avait rencontré en descendant du Bernina. Elle l'avait fait longtemps languir; pour désarmer ses rigueurs, il s'était livré à des excès de génuflexions et d'idolâtrie. Le pacte conclu, après avoir voyagé avec lui en France et en Angleterre, elle l'avait accompagné dans ses états. Une fois chez lui, par égard pour ses sujets, le jeune souverain jugea convenable de se redresser un peu. Ce changement d'attitude enfanta une brouille, suivie d'un raccommodement, et peu après d'une seconde brouille, qui fut définitive. Cette dernière déception avait pris plus que les autres sur l'humeur de lady Rovel. Il lui semblait que c'en était fait, que sa destinée lui avait dit le mot de la fin et que l'univers ne renfermait rien qui fût digne de sa condescendance. Elle avait beau fouiller dans son cœur, elle n'y trouvait plus l'étoffe d'une nouvelle illusion. La vie lui apparaissait comme une cage, dont elle comptait les barreaux; — la lionne em-

prisonnée promenait autour d'elle des yeux tristes, qui renonçaient à chercher un lion.

Le salon était un peu sombre, et lady Rovel ne s'était pas remis tout de suite le visage de Raymond. Soudain son front s'éclaircit; relevant la tête : — Ah! c'est vous, monsieur, dit-elle. Est-il vrai que vous soyez allé à La Mecque?

— Oui, madame, et que j'en suis revenu.

— Sain et sauf?

— Avec un peu de sang-froid, on se tire toujours d'affaire.

— Vous étiez déguisé en derviche?

— Oui, madame.

— Et si on vous avait découvert, on vous aurait assommé?

— Infailliblement, ou poignardé; les musulmans ne sont pas tendres pour ces chiens de chrétiens.

Elle se redressa tout à fait et murmura entre ses dents. — *A great achievement indeed! This man looks like a gentleman!* — ce que Raymond traduisait ainsi pour son instruction particulière : — C'est une belle prouesse en vérité, et cet homme a la tournure d'un *gentleman*. — Elle ajouta : — Je veux que vous me racontiez votre pèlerinage du commencement jusqu'à la fin.

— Très volontiers, madame, répondit-il; mais souffrez qu'auparavant, pour l'acquit de ma conscience...

Elle fronça le sourcil : — Oh! je sais ce que c'est. Meg m'a dit qu'elle vous avait rencontré hier par le plus grand des hasards sur le mont Oliveto, car vous auriez passé dix fois par Florence sans avoir l'idée de venir nous voir. Elle vous a conté ses petites histoires, elle a réussi à vous prévenir contre M. de Boisgenêt, et vous m'apportez tout courant vos aigreurs. Cela ne m'étonne pas, vous êtes l'homme le plus contrariant du monde, et j'aurais dû vous défendre ma porte; mais j'ai de l'indulgence pour les pèlerins.

— Je ne suis point aigri, lui répondit Raymond; je vous avoue pourtant qu'un mariage si disproportionné...

— Est un projet saugrenu, qui n'a pu naître que dans une tête détraquée, interrompit-elle encore. Ce mariage se fera, tenez-vous-le pour dit.

— Il ne se fera pas, madame, soyez-en convaincue.

— Vous avez raison, il ne se fera pas, il est déjà fait.

— Je n'en crois rien, je le tiens déjà pour à moitié défait.

— Quelle impertinence! s'écria-t-elle. Avez-vous juré de me mettre en colère? Je n'admets pas qu'on me contredise.

— La contradiction, madame, est un moindre mal que le repentir.

— Je ne me repens jamais de rien. Or çà, que vous a fait ce pauvre marquis?

Il commençait à le draper de toutes pièces, elle lui coupa la parole, protestant que M. de Boisgenêt était un homme accompli, dans un état parfait de conservation, très avisé, très spirituel, fort entendu en affaires et dans la vente des dentelles, et qu'elle serait ravie d'avoir toujours à sa disposition ses petites jambes et ses bons conseils.

— Pour vous être agréable, madame, repartit Raymond, je vous accorde que le marquis serait le meilleur des gendres; le malheur est qu'il ne peut devenir votre gendre sans devenir du même coup le mari de votre fille, et que votre fille ne veut pas de lui. Cela change un peu l'état de la question.

Elle le regarda un instant en silence; puis, se mettant à rire d'un petit rire aigu, elle s'écria : — Eh! monsieur, n'avez-vous pas encore découvert que je n'aime que *moâ?*

Raymond demeura comme abasourdi de cette déclaration de principes si peu gazée. Il s'inclina profondément : — Voilà un aveu, dit-il, qui me ferme la bouche!

— Et moi, je veux que vous parliez, répondit-elle, afin que j'aie le plaisir de vous répliquer et de vous prouver que vous n'avez pas le sens commun.

— J'en conviendrai, si vous le voulez, à l'instant même. Après tout, que M. de Boisgenêt épouse ou n'épouse pas, cela m'est bien égal.

— Et moi, je ne veux pas que cela vous soit égal, reprit-elle en s'échauffant. Qu'est-ce à dire? Meg n'est pas une étrangère pour vous. Elle prétend que vous vous considérez un peu comme son tuteur.

— Ah! permettez, madame, comme un tuteur libéré.

— Je n'aime pas les indifférens, répliqua-t-elle. La discussion est encore ce qu'il y a de moins ennuyeux dans ce monde. Je consens à vous faire part de mes motifs pour hâter ce mariage. Meg est une étourdie, une écervelée; elle a une liberté de ton et de manières très compromettante, et si je lui laissais plus longtemps la bride sur le cou, elle ferait au premier jour quelque frasque qui la rendrait immariable. Son sot frère, que je ne reverrai de ma vie, m'est venu dire à Lucerne que je l'élevais fort mal, et avant de retourner à la Barbade, ce maître sire a daigné me mander de Liverpool qu'il mettait sur ma conscience l'avenir de sa sœur. Fort bien, je n'en veux plus répondre, et je crois faire son bonheur en la mariant à un homme expert en beaucoup de choses et qui possède quelque aisance.

Raymond se disposait à riposter quand la porte du salon s'ouvrit, et M. de Boisgenêt parut. — Arrivez donc, marquis, lui cria

lady Rovel. Voici M. Raymond Ferray qui est en train de me démontrer que je serais une folle de vous accorder la main de Meg.

Le marquis fut aussi chagrin qu'étonné de trouver Raymond installé dans la place. Il eut quelque peine à se faire une contenance. Bien qu'il ne fût guère plus haut qu'une botte, ce petit homme était une machine assez compliquée. Il était né prudent et passionné, deux qualités qui se contrarient. Fort attaché à son intérêt, à son repos, à la conservation de sa mince personne, et, comme Panurge, craignant naturellement les coups, il ne laissait pas d'avoir les yeux et le cœur prenables, l'humeur prompte, bouillante, et, quand le feu se mettait aux poudres, les explosions de sa tendresse ou de sa bile faisaient sauter en l'air sa prudence, qui ne retombait pas toujours sur ses pieds. En apercevant Raymond, il sentit se réveiller dans son cœur une vieille rancune, qui n'avait jamais trouvé l'occasion de se satisfaire. Ayant jeté à l'intrus un regard noir, il dit à lady Rovel : — Je suis marri d'avoir encouru la disgrâce de M. Ferray; le malheur est que je ne sais pas qui est M. Ferray.

— Vous êtes un ingrat, monsieur, repartit Raymond. Avez-vous donc oublié que je vous rencontrai un jour sur une grande route? Vous étiez mal en selle, et je vous aidai fort obligeamment à descendre de cheval.

— A cette heure il m'en souvient, répondit-il en grimaçant. Une affaire urgente m'obligea de quitter Genève avant d'avoir pu reconnaître votre bon procédé; mais, vous vous trompez, je ne suis pas un ingrat, et me voilà prêt à vous payer ma dette.

— Il est trop tard, reprit Raymond; j'ai attendu pendant vingt-quatre heures vos remercîmens. Plat réchauffé ne valut jamais rien.

— Eh bien! que signifient ces logogryphes? demanda lady Rovel.

— M. de Boisgenêt se fera sans doute un plaisir de vous les expliquer, lui répondit Raymond; je lui cède la parole.

— Marquis, expliquez-vous donc! dit-elle;—puis, s'interrompant brusquement : — Pourquoi avez-vous remis votre cravate bleu de ciel? Vous savez que je ne puis la souffrir.

M. de Boisgenêt était trop excité pour s'arrêter à plaider la cause de sa cravate bleue. Roulant des yeux formidables : — Monsieur, s'écria-t-il, si vous vous avisiez de me rendre quelque nouveau service du même genre, je vous jure que ma reconnaissance ne se ferait pas attendre.

— C'est une épreuve que je suis bien aise de faire, riposta Raymond, et le nouveau service que je vous rendrai sera de vous sauver le ridicule dont vous ne manqueriez pas de vous couvrir en épousant malgré elle une jeune fille qui a de bonnes raisons pour ne pas vous aimer.

Peu s'en fallut que M. de Boisgenêt ne lui sautât aux yeux; mais il se ressouvint de certain poignet de fer qui l'avait un jour assez rudement secoué. Se tournant vers lady Rovel : — Depuis quand, madame, lui demanda-t-il, M. Ferray a-t-il voix au chapitre? Depuis quand souffrez-vous qu'il dispose de votre fille comme de son bien?

— C'est lady Rovel elle-même, reprit Raymond, qui m'a chargé de vous dire qu'elle est fort sensible aux poursuites dont vous honorez sa fille, mais qu'elle vous prie de les cesser dès ce jour.

Lady Rovel fit un saut. — Oh! par exemple, voilà qui passe les bornes! dit-elle en rougissant de colère. Monsieur Ferray, vous vous oubliez étrangement, et je ne m'étonne pas que, dès la première minute que je vous ai vu, vous ayez été ma bête d'aversion. Vit-on jamais pareille insolence? Il est inoui qu'on se permette d'en user si librement avec moi. De quel droit parlez-vous d'un ton de maître? Je vous montrerai bien qui est le maître ici, et que lady Rovel donne des ordres et n'en reçoit pas.

Cette énergique apostrophe transporta d'aise M. de Boisgenêt. Tour à tour il assénait sur Raymond des regards triomphans ou contemplait lady Rovel d'un air de profonde reconnaissance, dans l'espoir qu'elle allait mettre à la porte l'insolent. Quelle ne fut pas sa surprise, quel ne fut pas son mécompte quand elle s'interrompit au milieu de son discours pour s'écrier : — Décidément, marquis, votre cravate bleu de ciel m'est insupportable. Allez bien vite en changer, et par la même occasion vous ferez prendre l'air à Mirette; il me semble que vous la négligez depuis quelque temps. — Puis, allant à Raymond : — Monsieur Ferray, dit-elle, emmenez-moi faire un tour de jardin, et vous me raconterez La Mecque.

Elle lui prit le bras, et ils passèrent au jardin, où ils furent longtemps tête à tête. Se piquant d'honneur, résolu à gagner la partie contre M. de Boisgenêt, Raymond se donna quelque peine pour se concilier les bonnes grâces de lady Rovel. Il répondit avec empressement à toutes ses questions, lui narra La Mecque et les dangers qu'il avait courus. Bien qu'elle n'en marquât rien, lady Rovel écoutait avec plaisir ce récit qui lui ouvrait des horizons nouveaux. De temps à autre, elle détachait ses yeux de son éventail pour jeter sur le narrateur un long regard pénétrant, qui le transperçait d'outre en outre. Peut-être cherchait-elle la solution d'un problème qu'elle venait de se poser; peut-être se disait-elle : — Est-il sûr que cet homme ne ressemble à rien de ce que j'ai vu jusqu'aujourd'hui? — Peut-être aussi était-elle seulement bien aise de tromper une heure durant l'ennui qui la consumait. Bien habile qui eût pu lire ses secrets sur son visage de marbre!

Raymond revenait de La Mecque à Djeddah, vie et bagues sauves, quand lady Rovel lui dit : — A propos, pourquoi tenez-vous tant à ce que Meg n'épouse pas M. de Boisgenêt? Vous êtes convenu que cette petite vous est assez indifférente.

— Assurément je n'ai pas le cœur tendre, lui répondit Raymond. Je vous avouerai que je me résignerais plus facilement au malheur de miss Rovel qu'au bonheur de M. de Boisgenêt.

— Vous le détestez?

— Non comme individu, mais comme espèce. Il suffit d'un sot heureux pour me gâter l'univers.

— Voilà qui est bien! dit-elle; j'aime les gens qui ont des haines... Au surplus je confesse que les cravates de cet homme sont odieuses; mais, pour tout le reste, je persiste à soutenir que c'est un excellent parti.

— Détestable au contraire, vous le savez aussi bien que moi.

— Quel entêtement! fit-elle en frappant du pied. Meg en a-t-elle un autre à me proposer? Vous a-t-elle fait des confidences? Elle doit avoir en tête quelque ridicule amourette.

— Aucune, madame, répondit-il vivement.

— Elle vous l'a dit?

— En gros.

— Faites-le-lui redire en détail; les petites filles se rattrapent toujours sur les détails. Meg est une sournoise; mettez-la sur la sellette.

— J'y consens; mais il est convenu que dès ce moment M. de Boisgenêt est débouté de sa demande et condamné aux frais du procès.

— Point du tout. Entendez-moi bien : de trois choses l'une, ou bien Meg l'épousera, ou elle me présentera quelque autre gendre acceptable, ou je la mettrai en pension. Il ne faut pas me demander de la garder longtemps auprès de moi, elle ne manquerait pas d'abuser de la liberté que je lui laisse.

Il parut clair à Raymond que sur ce dernier point le parti de lady Rovel était pris. La raison qu'elle donnait pour ne pas garder sa fille auprès d'elle était bonne, celle qu'elle ne donnait pas était meilleure encore. Meg avait deux torts impardonnables, elle avait la tête un peu légère et une beauté trop admirée pour ne pas servir de texte à des comparaisons dangereuses.

— Je craindrais, reprit Raymond, que miss Rovel ne préférât les galères à un pensionnat, et en tout état de cause voilà un maître de pension qui aura de la tablature.

— Vous n'enviez pas son sort? C'est un emploi que vous ne briguerez pas?

— A Dieu ne plaise! j'ai fait mon temps.

— Le mieux, reprit-elle, serait encore de marier Meg, et que ce fût fait une fois pour toutes. Chargez-vous-en.

— Et d'avance vous ratifiez mon choix?

— Je réclame le bénéfice d'inventaire; je me défie de vos idéalités.

Dans ce moment, on vint avertir lady Rovel que des visites l'attendaient au salon. — Venez passer la soirée dans ma baraque, dit-elle à Raymond. Vous causerez avec cette petite fille, et peut-être vous lui extorquerez son secret.

Elle le salua du bout du menton et s'éloigna; mais à mi-chemin, se retournant : — Après-demain, lui cria-t-elle, je donne un bal masqué, et je désire que vous y veniez.

— Ah! madame, quelle cruelle plaisanterie! lui répondit-il, je n'ai jamais eu l'humeur à la danse.

— Vous aurez l'humeur qu'il me plaira, je veux que vous fassiez une fois ce que je veux, et j'exige que vous paraissiez à mon bal en costume de derviche. C'est une idée que j'ai. Si vous me refusez, avant trois jours Meg sera la marquise de Boisgenêt.

— Vous serez obéie, madame, lui dit-il en s'inclinant.

— Je savais bien que tôt ou tard je finirais par vous apprendre à vivre! — Et sur ce elle lui tourna le dos.

Raymond n'eut pas plus tôt quitté lady Rovel qu'il s'étonna de lui avoir fait deux promesses qu'il était bien tenté de ne pas tenir. L'une l'humiliait un peu, l'autre le rendait fort perplexe. Hercule filant aux pieds d'Omphale lui paraissait un personnage moins absurde, moins ridicule que le philosophe Raymond Ferray se costumant et se masquant pour satisfaire la fantaisie musquée d'une Anglaise qui s'ennuyait. D'autre part, il s'était engagé à confesser Meg, à découvrir son secret, si tant est qu'elle en eût un. La veille, il l'avait quittée convaincu qu'elle avait le cœur parfaitement libre. Il se prenait soudain à en douter, et ce doute lui causait un malaise, une irritation qu'il ne réussissait pas à s'expliquer.

En rentrant à son hôtel, il était résolu d'écrire un mot d'excuse à lady Rovel et de repartir le soir même pour Genève. Il commença de faire ses malles; mais le billet lui sembla difficile à écrire, et il considéra aussi que son brusque départ réjouirait infiniment M. de Boisgenêt, qui s'imaginerait peut-être lui avoir fait peur. Il se résigna mélancoliquement à son sort. S'étant fait indiquer l'adresse d'un costumier, il passa cinq ou six fois devant la boutique avant de se résoudre à y entrer. Il ne trouva point de bonnet de derviche à son gré, et se rabattit sur un costume de Bédouin. Ce n'était qu'un à-peu-près qui lui déplut, il se surprit à le critiquer avec une

vivacité d'archéologue. Quand on a l'esprit d'exactitude, on le met partout; peut-être aussi jugeait-il que toute chose qui mérite d'être faite mérite d'être bien faite. Il s'échauffa, prit un crayon, fit un dessin, donna d'un ton magistral ses instructions au costumier, qui lui promit de les exécuter ponctuellement; puis il retourna dîner dans son hôtel, et vers dix heures, ayant mis une cravate blanche et passé un frac qui dormait depuis longtemps dans ses plis, il se rendit au raout de lady Rovel.

Il n'est pas difficile de trouver à Florence des salons où l'on cause, parmi lesquels il en est un justement célèbre; il y en a d'autres fort agréables où, selon l'expression d'un diplomate, on *décamérone*. Celui de lady Rovel était d'un genre un peu différent; il ressemblait à un ministère, on s'y rendait pour solliciter, et il était le théâtre d'ardentes compétitions. La foule des postulans se disputait deux places : l'une était de création toute fraîche, et il n'y avait pas encore été pourvu; l'autre avait eu déjà de nombreux titulaires qui avaient été la plupart brutalement destitués, et pour l'heure elle vaquait par la démission volontaire du dernier. Au reste les initiés seuls avaient l'intelligence de la double partie qui se jouait sur ces parquets en mosaïques, sous ces plafonds peints à fresque. Tout se passait sans bruit, sans éclat; les ambitions se livraient à de sourdes pratiques, marchaient à pas de loup, poussaient clandestinement leurs sapes, — personne n'eût osé employer le fer et le feu.

Comme il arrive souvent aux femmes qui ont fait beaucoup parler d'elles, lady Rovel tenait par-dessus tout au respect; elle était sévère sur l'article des bienséances et faisait avec des yeux d'argus la police de ses réceptions publiques. Elle n'y souffrait ni un personnage équivoque, ni une familiarité malséante, ni un propos libre, ni un geste hasardé. Bien qu'elle eût fort peu ménagé l'opinion, elle exigeait qu'on tînt grand compte de la sienne, et depuis son retour d'Allemagne elle était presque collet monté. Elle en avait rapporté aussi le fanatisme du contre-point, elle ne jurait que par deux ou trois maîtres, et méprisait les ariettes. On faisait chez elle beaucoup de musique de chambre, au grand déplaisir des Florentins, qui goûtaient peu l'austérité de cet amusement. Quiconque se fût permis de chuchoter ou de balancer sa chaise pendant l'exécution d'un quatuor de Mendelssohn ou de Schumann aurait été remis à l'ordre par un signe de tête impérieux, par un de ces regards qui dévorent leur proie. Il en résultait que le salon de lady Rovel n'offrait qu'un divertissement médiocre aux jeunes gens, qui ne laissaient pas d'en rechercher l'entrée avec ardeur, car la jeunesse espère toujours. Les uns se flattaient de ranimer dans un cœur engourdi

quelque tison dormant sous une cendre glacée, les autres venaient pour Meg. Ces derniers étaient contraints de s'observer beaucoup dans leurs empressemens. Lady Rovel aurait pu écrire sur sa porte : — Il n'y a ici qu'un seul Dieu, et, comme le Dieu d'Israël, il est glorieux et jaloux.

L'accueil qu'elle fit à Raymond fut très remarqué; depuis longtemps la déesse ne s'était si fort humanisée. Dès qu'elle le vit entrer, ses sourcils dépouillèrent leur éternel nuage, elle secoua sa langueur. Lui ayant fait signe d'approcher, elle l'entretint avec tant d'animation que M. de Boisgenêt en éprouva le plus violent dépit. A plusieurs reprises, il jeta des yeux flamboyans sur Raymond, qui demeura insensible à ses provocations. Heureusement pour le marquis, Meg, après s'être fait attendre, parut enfin dans une robe de soie rose, qui dégageait sa poitrine et ses épaules, le printemps aux joues, la joie au front, pimpante, fringante et piaffante; — sa démarche ressemblait aux pas incertains et tumultueux d'une jeune prêtresse de Bacchus qui apprend encore son métier. Tous les yeux se portèrent sur l'apparition; elle regardait ceux qui la regardaient, elle semblait leur dire : — Eh! oui, j'existe, et c'est un coup de fortune que je saurai mettre à profit.

M. de Boisgenêt, sans perdre une seconde, s'élança au-devant d'elle avec la noble fierté d'un propriétaire qui entre en possession, son acte authentique d'achat à la main. Il l'entraîna dans un coin désert du salon, prit place auprès d'elle et disposa sa chaise de manière que personne ne pût approcher. Après l'avoir accablée de complimens sur sa beauté et sur sa robe rose, qui faisait valoir la splendeur de ses cheveux d'un blond fauve, il lui demanda d'un ton dolent combien de temps encore elle s'amuserait à le faire souffrir.

— Je vous préviens, lui dit-il, que je suis le plus obstiné des amoureux. Si vous voulez vous débarrasser de moi, faites-moi poignarder par votre tuteur, à qui, pour le dire en passant, j'ai proposé d'en découdre; cette proposition ne lui a pas souri. Prenez-y garde, depuis qu'il est ici, votre mère me bat froid; si la vie de cet homme vous est chère, tâchez de l'amadouer, d'obtenir qu'il renonce à faire opposition à mon bonheur. Je ne vous le cache pas, je suis furieux, et je brûle d'étancher ma rage dans le sang de dix professeurs d'arabe.

Meg écouta ses doléances et ses reproches avec plus de douceur qu'elle n'avait coutume de le faire. Elle lui répondit qu'il aurait tort de se décourager, que les volontés des jeunes filles sont changeantes, qu'elles ne s'apprivoisent que par degrés avec certaines idées, qu'il faut donner au moût le temps de fermenter, qu'il se faisait dans sa tête un petit travail dont il n'avait pas sujet d'être

mécontent, qu'elle le suppliait de laisser tranquille son tuteur, que c'était un pédant, mais un pédant très respectable, qu'au demeurant ce professeur d'arabe était de première force à l'épée comme au pistolet. C'est ainsi qu'elle lui prodiguait à la fois les consolations, les espérances et les bons avis. La première moitié de son discours charma M. de Boisgenêt, la péroraison le rendit pensif. Il promit à Meg que, pour l'obliger, il maîtriserait les emportemens de son indomptable fureur, et qu'il n'y aurait point de sang versé; mais en retour il la conjura de fixer un terme à ses perplexités, de lui dire au juste combien de jours encore elle lui ferait attendre son consentement. Il ne put s'en éclaircir. Lady Rovel, qui avait vu de mauvais œil la précipitation inconvenante avec laquelle il s'était élancé à la rencontre de Meg, lui dépêcha quelqu'un pour l'avertir qu'un de ses symphonistes lui faisait faux bond, qu'il s'en allât quérir sur-le-champ un second violon, qu'il employât les gendarmes, si c'était nécessaire, qu'il le lui fallait avant une heure, mort ou vif. M. de Boisgenêt s'exécuta et partit d'un air de vive contrariété. Aussitôt le prince Natti, lequel rôdait dans le voisinage comme un loup ravissant qui guette une bergerie, s'empara de sa chaise, et à son tour il se constitua le geôlier de Meg.

— Il me semble, prince, lui dit-elle, qu'il fait du brouillard ce soir. Nous n'avons pas le front limpide. De quoi retourne-t-il?

— J'ai des chagrins, lui répondit Sylvio.

— Faites-m'en part; je suis de très bonne humeur, je vous consolerai. Vous avez perdu au jeu?

— Non, je suis jaloux.

— De M. de Boisgenêt? Que voulez-vous? il est pressant, et je me dis qu'à tout prendre il faut bien faire une fin.

— Ce n'est pas cet imbécile qui me met martel en tête, reprit-il. Je suis jaloux d'un couvent de chartreux.

— Tout entier, depuis M. le prieur jusqu'aux convers et au frère portier? Voilà une jalousie qui doit vous donner de l'occupation.

— Êtes-vous retournée aujourd'hui à la chartreuse d'Ema? lui demanda-t-il en poursuivant sa pointe.

— Pourquoi y serais-je allée?

— Par la même raison qui vous y a fait aller hier.

— Faut-il vous la dire, cette raison?

— Ménagez-moi, ou je suis un homme mort.

— Mourez, beau sire. Je suis allé hier à la chartreuse que vous dites pour intriguer certain espion qui depuis quelques jours emploie ses après-midi à compter mes pas.

— C'est bien vrai?

— Je ne mens jamais quand j'ai ma robe rose.

— En ce cas, c'est de joie que je mourrai, puisque je suis à vos yeux un homme assez important pour que vous preniez la peine de l'inquiéter.

— Vous avez été véritablement inquiet?

— Quelle question! Vous savez bien, ajouta-t-il en baissant la voix, que depuis longtemps...

— Chut! dit-elle, nous nous en doutons; mais il ne me suffit pas qu'on m'adore, je veux qu'on m'épouse, moi. Tel que vous voilà, seriez-vous homme à m'épouser?

— Vous me le demandez?

— Eh bien! qu'attendez-vous? Épousez-moi, répondit-elle en riant aux éclats.

— Hélas! vous savez bien que votre mère n'agréerait pas ma demande.

— Vous en êtes encore là? On force les gens à vouloir ce qu'ils ne veulent pas.

— Ainsi vous me donnez carte blanche?

— Blanche comme ma main.

— C'est tout dire. Fort bien, je m'arrangerai de manière à vous compromettre horriblement.

— Voilà une idée. Vous monterez chez moi, midi sonnant, par une échelle de soie?

— Je ferai mieux, je vous enlèverai. Après un pareil esclandre, il faudra bien que lady Rovel entre en composition.

— Comme vous y allez! Au fait, ce doit être gai, un enlèvement. Cela m'amusera, enlevez-moi.

— Je donnerais ma vie, reprit-il après une pause, pour savoir quand vous vous moquez et quand vous parlez sérieusement.

— Si jamais je réussis à le savoir moi-même, vous serez l'un des premiers à qui je le dirai; mais il y a trop longtemps que nous causons. Maman nous regarde, mon tuteur aussi. Ah! le terrible homme! Je vous en prie, cédez-lui votre place. Ma nourrice m'a toujours dit qu'il faut savoir s'ennuyer.

Le prince Natti s'empressa de lui obéir; mais, avant de s'éloigner, il la regarda fixement dans les yeux comme s'il s'était flatté d'en apercevoir le fond, et il lui dit : — Tout est sérieux avec moi. Vous me permettrez de me souvenir de cet entretien et de vous en reparler pas plus tard qu'après-demain. Les masques mettent les langues en liberté.

— Vous oubliez que, moi aussi, je serai masquée. Me reconnaîtrez-vous?

— Votre rire vous décèlera toujours, répliqua-t-il, ce rire de cristal qui me désespère et que j'adore.

Cela dit, il se retira, salua au passage Raymond avec une courtoisie qui frisait l'impertinence, et, gagnant l'autre extrémité du salon, il réussit à s'approcher de lady Rovel, qui lui témoigna une extrême froideur, et dont il eut peine à tirer trois paroles.

Cependant Meg avait fait signe à Raymond de s'asseoir sur la chaise vacante.

— Ah! touchez là, *my dear guardian*, lui dit-elle, *shake hands with me*. Qu'il me tardait de vous voir! Mais vous aussi, vous avez l'air sombre. Quel nouveau crime ai-je commis? L'ours, disent les naturalistes, est très susceptible de colère, et sa voix est un perpétuel grondement; grondez-moi bien vite, cela vous soulagera.

— Je n'aurais garde, lui répondit froidement Raymond. Au contraire j'ai besoin que vous m'excusiez de vous avoir interrompue dans un entretien qui paraissait vous amuser beaucoup.

— Avons-nous rien dit d'inconvenant, le prince Natti et moi? Ce n'est pas dans nos habitudes.

— Je ne sais ce qu'il a pu vous dire, mais je vois avec plaisir qu'il a le secret de vous intéresser.

— Hurler avec les loups et chanter avec les fous, Plutarque à part, c'est toute la morale. Croyez-moi, ce que vous allez me dire m'intéresse bien plus que les déclarations du beau Sylvio. Vous avez vu maman; a-t-elle entendu raison?

— Je n'ai guère obtenu d'elle qu'une commutation de peine. Ou vous épouserez M. de Boisgenêt, ou vous serez envoyée dans une maison d'éducation.

— Quels horribles mots! Dieu de miséricorde! c'est grave.

— Écoutez-moi bien, miss Rovel. Votre mère se plaint de la liberté de vos manières, elle a contre vous des griefs qui me semblent fondés. Au premier sujet de mécontentement que vous lui donnerez, elle vous confinera dans quelque pensionnat.

— Elle l'a dit?

— Très nettement.

— Quel sort est le mien, mon cher tuteur! Ou marquise de Boisgenêt, ou pensionnaire à perpétuité.

— A moins, reprit Raymond, que vous ne lui proposiez quelque parti qu'elle puisse agréer.

— Que ne parliez-vous! Ceci vaut mieux. Eh bien! ne vous ai-je pas chargé de me marier? Promenez vos regards autour de vous. N'y a-t-il ici personne qui vous convienne? Que pensez-vous du prince Natti?

— Il est de la race des matamores débonnaires et clémens; sa moustache dit à l'univers : Comme je suis bonne! je ne te mange pas.

— Il a pourtant un mérite, celui de m'aimer; il me le répétait encore tout à l'heure.

— Vous savez comme moi que c'est une rivale bien dangereuse que la bassette.

— Et que vous semble du marquis Silvani, de ce petit monsieur, voyez là-bas, qui se guinde sur la pointe de ses pieds pour tâcher d'être aperçu de maman?

— C'est le dernier descendant d'une race déchue. Il lui reste tout juste assez de chaleur vitale pour vivre, mais pas assez pour aimer. Je ne sais pas s'il a jamais essayé de prendre feu, mais pour sûr il est éteint.

— Et le duc Lisca, qu'en dites-vous?

— Qu'il est haut sur jambes, mais que sa mine est basse.

— Et de l'Américain que voici, M. Hopkins, qui par distraction roule une cigarette entre ses doitgs? Il verrait beau jeu, s'il avait le malheur de l'allumer.

— Qu'il est très vulgaire, mais d'une forte carrure, et que selon toute apparence il pourrait porter sa femme à bras tendu. C'est peut-être le fond du bonheur conjugal.

— Comme vous les arrangez tous! dit-elle, et que vous êtes décourageant!

— Le monde entier n'est pas ici, répondit-il. N'y a-t-il en vérité personne?..

— Personne, répliqua-t-elle d'un ton précipité.

— Bien sûr?

— Tout ce qu'il y a de plus sûr.

— Je regrette vraiment, miss Rovel, reprit Raymond d'un air aimable, qu'il n'y ait dans Florence aucun jeune homme bien fait et bien pensant qui ait réussi à toucher votre cœur. Peut-être aurais-je si bien plaidé sa cause que votre mère se serait rendue.

Elle garda un instant le silence, elle froissait son éventail entre ses doigts. Puis tout à coup : — Ce n'est pas un piége?

— Suis-je homme à vous tendre des piéges? lui demanda-t-il.

— Vous me promettez le secret?

— Je vous le promets, dit-il avec un léger tressaillement dans la voix.

— Vous me jurez de ne répéter ce que je vais vous dire ni à maman ni à personne?

— Combien de sermens faut-il vous faire? répondit-il d'un ton d'impatience.

— Eh bien! je ne sais pas si je l'aime, mais je sais qu'il me plaît; quand je le vois, le cœur me bat agréablement; quand je ne le vois pas, je pense à lui assez souvent, vingt fois le jour et deux

ou trois fois la nuit. Enfin, si ce n'est pas de l'amour, c'est quelque chose qui lui ressemble.

A quoi songeait Raymond? Il s'aperçut un peu trop tard qu'il venait d'égratigner de son ongle un joli guéridon en laque de Chine sur lequel il avait posé la main. — Comment se nomme ce fortuné mortel? demanda-t-il ironiquement à Meg.

Elle balbutia en baissant les yeux : — Il s'appelle M. Gordon.

— Quel est, je vous prie, ce M. Gordon? s'écria-t-il, et par une nouvelle distraction il déboutonna si vivement de sa main droite le gant de sa main gauche qu'il y fit une large déchirure.

Meg lui apprit que M. Gordon était un jeune Écossais qui paraissait bien né, modeste, d'excellentes manières, qu'elle l'avait rencontré quelquefois aux Cascine et ailleurs, qu'un soir au théâtre ils s'étaient beaucoup regardés, que le lendemain ils avaient eu l'occasion d'échanger quelques mots, qu'il lui avait adressé deux jours plus tard une lettre brûlante, mais respectueuse, à laquelle elle n'avait eu garde de répondre, que depuis elle en avait reçu trois autres écrites dans le même style, que par la dernière il implorait d'elle la permission de se présenter chez sa mère. Elle recommençait à faire son éloge, Raymond l'interrompit pour lui demander où perchait M. Gordon. Elle lui répondit que les chartreux d'Ema avaient toujours quelques cellules vacantes qu'ils louaient aux étrangers, et que M. Gordon avait élu domicile au couvent. Elle osa lui confesser que la veille elle était allée l'y chercher, mais dans la plus louable intention et à la seule fin de rendre ses lettres au jeune Écossais, et de le prier de ne plus lui écrire. — Le pauvre garçon, poursuivit-elle, m'a promis de m'obéir; mais il avait des larmes dans les yeux et dans la voix, sa douleur m'a touchée. Nous sommes convenus que d'ici à peu de jours je lui enverrais par la poste ou une jonquille ou un basilic, que le basilic voudrait dire : C'est inutile, n'y pensez plus! — et la jonquille : Espérez, nous verrons.

Puis elle ajouta : — J'ai juré, monsieur, de me gouverner désormais par vos avis. Faites-moi la grâce de vous rendre demain à la chartreuse, vous y demanderez M. Gordon, vous lui direz que vous êtes curieux de visiter le couvent et que je le prie de se mettre à vos ordres. Ainsi vous aurez l'occasion de l'examiner à votre aise, de le faire causer. S'il vous plaît, je me croirai autorisée à l'aimer, et je laisserai mon cœur aller son chemin; s'il vous déplaît, si vous le condamnez sans appel, vous lui remettrez en le quittant un petit papier que je vous ferai tenir et qui renfermera quelques feuilles de basilic. C'est entendu, n'est-ce pas? Vous voyez que je me mets à votre discrétion, et je pose en fait que depuis que le monde est monde jamais pupille ne fut plus soumise à son tuteur.

— Soit, lui répondit-il d'un ton radouci, vous me faites passer par tout ce que vous voulez; mais en voilà assez, miss Rovel, il est temps de rompre un entretien dont on commence à s'occuper.

Ils se séparèrent. Meg alla prendre place dans un groupe, Raymond demeura seul à l'écart, le dos appuyé contre un pilastre; M. de Boisgenêt était parvenu à dénicher et à ramener sans le secours de la gendarmerie un second violon. Le concert commença. Le tuteur de miss Rovel était en matière musicale de l'avis des Florentins, il n'appréciait guère les divertissemens et les doubles croches qui donnent la migraine. Au surplus, quand on aurait joué du Beethoven ou du Mozart, il n'eût écouté que d'une oreille, — il songeait à la visite qu'il devait faire le lendemain dans une chartreuse. Le plus tôt qu'il put, il alla prendre congé de lady Rovel, qui lui demanda si Meg lui avait fait quelque révélation.

— Non, madame, lui dit-il. Je crains de ne pas avoir sa confiance; mais il me semble plus probable qu'elle n'a rien à confier.

Le lendemain, après son déjeuner, Raymond se mit en route pour la chartreuse d'Ema. Il était muni de deux petits sachets que Meg lui avait envoyés le matin, et dont l'un contenait une jonquille séchée, l'autre une ramille de basilic. Tout en marchant, la pensée lui vint que la commission qu'il avait à remplir était ou délicate ou puérile, et qu'il avait eu tort de s'en charger. Il se promit de ne rien décider, de laisser les choses en l'état, de rapporter et le basilic et la jonquille, et il se prit à réciter avec un peu d'emphase le mot du bon Palémon :

Non nostrum inter vos tantas componere lites.

Virgile le faisant penser à Lucrèce, il se remémora quelques vers du *De rerum natura* qu'il avait traduits récemment et dont le sens est à peu près : « tu as les yeux ouverts, tu crois vivre; ta vie pourtant est déjà morte. Tu dors tout éveillé, tes imaginations sont des songes, tes espérances des fantômes. Si tu n'ignorais point la cause de ton mal, tu apprendrais à connaître la nature et ses lois, et dès ce jour tu goûterais l'éternel repos que te promet ce néant où l'on ne rêve plus. » Il venait de retrouver le dernier de ces vers, quand, arrivé en vue du couvent, il avisa au penchant d'une colline des amandiers fleuris, qui faisaient une tache blanche parmi des rochers effrités par le soleil. En contemplant ces amandiers, dont la beauté décorait les abords d'une thébaïde, il lui parut qu'en dépit de Lucrèce il y avait dans ce monde autre chose que le néant, que, s'il est absurde de rêver, le printemps donne raison à cette folie, et

que la nature entretient de sourdes intelligences avec ce je ne sais quoi qui est en nous et qui s'obstine à espérer.

Il n'avait pas encore résolu cette contradiction quand il atteignit l'entrée de la chartreuse, qu'on prendrait facilement pour l'accès d'un château-fort, et c'est une vraie forteresse en effet que cette sainte maison campée sur un rocher, et dont les approches ressemblent à des bastions reliés par une courtine. Comme partout à Florence, le gracieux s'y mêle au sévère; chaque cellule est accompagnée d'un jardin où règne un oranger. Raymond s'informa de M. Gordon auprès d'un frère lai qui s'empressa de le conduire dans la partie du monastère réservée aux étrangers. Une porte s'ouvrit, et il se trouva en présence d'un jouvenceau de vingt-quatre ans au plus, fort joli garçon, svelte, la taille élancée, le menton ombragé d'une barbiche blonde qui ne faisait que de naître, le teint clair et rosé. Son air jeunet étonna Raymond; il s'était représenté tout autrement cet Écossais, et ne s'imaginait point qu'il sortît frais émoulu de l'université, qu'il portât encore aux lèvres le lait d'Oxford ou de Cambridge : — Oh bien! pensa-t-il à première vue, voilà une poupée à qui miss Rovel aurait bientôt fait de casser la tête. — Il entra en propos, déclina ses noms et qualités, expliqua que miss Rovel lui faisait la grâce de le considérer comme son tuteur, qu'il lui avait témoigné son désir de visiter la chartreuse et qu'elle l'avait engagé à se présenter de sa part à M. Gordon. Pendant cette explication, le jeune homme rougit plus d'une fois, il rougissait facilement. Il offrit ses bons offices à Raymond, le promena partout, lui fit voir en détail l'église, la chapelle souterraine, les fresques d'Ampoli, les tableaux de fra Angelico.

Chemin faisant, ils ne déparlaient pas et semblaient également curieux l'un de l'autre; si Raymond pressait de questions son cicérone, celui-ci à son tour paraissait l'étudier avec attention. On eût dit deux chasseurs qui, courant les bois de compagnie, sont moins occupés des perdrix que de se tâter le pouls réciproquement; sans aucun doute fra Angelico n'était point ce qui les intéressait le plus. Il eut beau s'en défendre, Raymond dut reconnaître que M. Gordon avait beaucoup de tenue, un air de distinction, de l'agrément, un heureux mélange de réserve et d'abandon, de modestie et de fierté. A la douceur des manières, il joignait un esprit net et posé, une fermeté de sens qui n'était pas de son âge, et un flegme, une gravité naturelle dont il se départait rarement. Il ne riait jamais, mais il y avait de la grâce dans son sourire. Bien qu'il lui rendît justice, Raymond ne pouvait concevoir qu'une fille aussi romanesque que Meg eût été sensible à ce genre de charme contenu. M. Gordon n'avait rien d'un Amadis, sans compter que décidément il était bien

jeune; — malgré la précocité de son esprit et de son caractère, était-il de force à gouverner une petite personne qui n'était ni docile, ni commode, et ne passait pas pour goûter la bride? Toute réflexion faite, Raymond se confirma dans sa résolution de laisser l'affaire en suspens et de remporter les deux sachets.

Leur tournée finie, M. Gordon ramena Raymond dans sa cellule, où il lui offrit une collation. Comme ils achevaient de vider un flacon de Montepulciano, le jeune homme tomba dans une rêverie; il en sortit pour dire en rougissant jusqu'au blanc des yeux : — Ainsi, monsieur, vous êtes le tuteur de miss Rovel? Ne vous a-t-elle point fait de confidences touchant certaines lettres que j'ai pris la liberté de lui écrire?

— Et que vous avez eu tort de lui envoyer, interrompit Raymond. Il aurait pu se faire que sa mère les interceptât, et miss Rovel s'en serait mal trouvée.

— Puisqu'elle vous a parlé, monsieur, reprit-il d'une voix émue, veuillez m'entendre à mon tour. Je ne sais pas encore si c'est ma bonne ou ma mauvaise étoile qui m'a fait rencontrer votre pupille à Florence; tout ce que je puis dire, c'est que du premier jour où je l'ai vue j'ai ressenti pour elle le plus violent amour, et je sens que cette passion, contre laquelle j'ai vainement lutté, fera le bonheur ou le malheur de toute ma vie. Je regrette que mon procédé vous ait déplu, mais mes intentions sont irréprochables. Orphelin depuis bien des années, je suis maître de mes actions, ma fortune est considérable, et j'ose dire que je n'en ai point abusé; comme tout le monde, j'ai mes défauts, mais je ne me connais point de vices, et je n'ai jamais fait de bien grandes folies. Si la main de miss Rovel m'était accordée, je me croirais tenu de lui consacrer à jamais le meilleur de mon âme et de mes pensées. Je vous avoue que les bruits qui courent à son sujet m'ont causé de vives perplexités; j'ai entendu certaines personnes parler d'elle en de fort mauvais termes. D'autres juges, que je crois plus équitables et mieux informés, m'ont dit qu'il fallait lui pardonner quelques fougues de jeunesse, quelques légèretés de conduite, en faveur de la parfaite noblesse de son âme. Ils m'ont affirmé qu'elle est au-dessus de tout sentiment bas, de tous les petits calculs, que son esprit est généreux, que ses défauts sont l'ouvrage de l'éducation qu'elle a reçue, qu'un homme qui l'aimerait et qui l'estimerait pourrait facilement la redresser et l'élever. Il ne tiendra qu'à lui d'en faire une femme accomplie, de fixer dans le devoir une volonté encore incertaine d'elle-même, mais qui sera fidèle à son choix et aussi résolue dans le bien qu'elle aurait pu l'être dans le mal. Au reste, monsieur, je mépriserais un homme que la crainte d'un peu de danger

empêcherait de poursuivre ses chances, et qui ne saurait pas se dire qu'il est des risques glorieux et que le bonheur veut être conquis.

Ce discours, prononcé d'une voix noble et touchante, fit la plus vive impression sur Raymond et le troubla jusqu'au fond de l'âme. Son émotion eut un effet singulier. Se levant précipitamment de son siége : — Monsieur, répondit-il d'un ton bref, j'approuve tout à fait vos sentimens, qui vous font grand honneur. Il est possible que miss Rovel fût capable de sacrifier ses défauts à l'homme qu'elle aimerait; le malheur est que jusqu'aujourd'hui elle ne sait pas encore aimer, car voici ce qu'elle m'a chargé de vous remettre.

Et, tirant de sa poche le sachet qui renfermait le basilic, il se hâta de le présenter à M. Gordon, qui l'ouvrit et perdit contenance. Son visage s'altéra, ses lèvres frémirent; mais il sut commander à la violence de son chagrin, et il dit à Raymond avec une douceur triste : — Veuillez restituer à miss Rovel cette pauvre plante de basilic, je ne dois rien garder qui lui ait appartenu. — Il ajouta : — Adieu, monsieur, je ne vous en veux pas. Puisse votre conscience vous rendre le témoignage qu'en me parlant comme vous l'avez fait vous n'avez consulté que votre devoir de tuteur!

Raymond reprit le chemin de Florence, le cœur combattu par des sentimens contraires, un peu froissé de la dernière parole de M. Gordon et d'une insinuation qu'il craignait de trop comprendre, certain d'avoir la conscience nette et qu'il avait fait une bonne action, confus toutefois comme s'il venait d'en commettre une mauvaise, se reprochant d'avoir été trop dur, en somme plus content que fâché, plus satisfait que repentant. Raymond se plaisait à croire qu'il ne demandait pas mieux que de trouver à Meg un bon parti, et cela était vrai en théorie, tant que cet introuvable parti était un être de raison, une entité métaphysique; — mais aussitôt qu'il prenait un corps et un visage, qu'il devenait italien, français, anglais, marquis, prince, ou qu'il s'appelait Gordon, notre difficile tuteur ne souffrait plus qu'on lui en parlât. On raconte que certain joaillier était fier d'un bijou merveilleux qu'il avait fabriqué lui-même. Il lui tardait de le bien vendre, et il le produisait à tout venant; mais faisait-on mine d'en vouloir, il soulevait des difficultés, et, le chaland parti, il se sentait chagriné à la fois et ravi que son trésor lui demeurât. On eût bien étonné Raymond en le comparant à ce joaillier, et pourtant il se prit à dire : — Ils sont plaisans; malgré ses défauts, ils la trouvent charmante, et ils ne se doutent pas que, sa beauté à part, ce qu'il y a en elle d'aimable et de précieux lui vient en droiture de l'Ermitage. Sa grâce était une pierre brute, c'est nous qui l'avons taillée et montée. — Il en concluait

qu'il avait le droit de marier miss Rovel à qui bon lui semblait, ou même de ne pas la marier du tout, et sa mauvaise humeur donnait au diable les chalands.

Dès qu'il fut arrivé à Florence, il se rendit aux Cascine, où lady Rovel et sa fille avaient coutume de se promener sur les cinq heures. Il aperçut leur voiture arrêtée au milieu d'un rond-point. Deux cavaliers et trois piétons, faisant cercle autour d'une portière, présentaient leurs hommages à lady Rovel, qui, enveloppée dans ses fourrures, leur répondait d'un air distrait, avec une politesse un peu courte. Meg avait mis pied à terre pour jaser un moment avec deux jeunes filles de ses amies. Elle les quitta sans façon en apercevant son tuteur, qui se dirigeait de son côté, et s'avançant à sa rencontre : — Eh bien! lui cria-t-elle d'une voix saccadée.

— Je reviens à l'instant de la chartreuse, lui répondit-il.

— Et quelles nouvelles m'apportez-vous?

— C'est un gamin, et je ne puis le prendre au sérieux; mais il est trop gentil pour que je vous permette de vous en amuser. Il y aurait de la casse.

— Il me plaisait pourtant beaucoup, dit-elle d'un air pénétré. Vous ne lui avez pas remis le basilic?

— Ne m'y aviez-vous pas autorisé?

Il la vit changer de visage et un serpent le mordit au cœur. Meg reprit : — Vous êtes un peu brutal. Soit! nous tâcherons de n'y plus penser. — Elle ajouta : — A-t-il gardé le sachet?

— Que vous importe? demanda-t-il avec étonnement.

— Je tiens à savoir si son amour est plus fort que son amour-propre. Un cœur bien épris aurait conservé précieusement cette relique.

— J'en suis fâché, mais la voici, lui répondit-il.

Les bras lui tombèrent. — Allons, murmura-t-elle, ce pauvre garçon ne m'aimait pas autant qu'il le disait! — Et ébauchant un sourire : — Vous n'êtes pas au bout de vos peines; il n'y a pas à dire, il faudra que vous m'en trouviez un autre.

A ces mots, elle retourna auprès de ses amies et se remit à causer gaîment avec elles; mais Raymond crut s'apercevoir qu'il y avait un peu d'effort dans sa gaîté, un peu de fièvre dans ses yeux.

VICTOR CHERBULIEZ.

(La quatrième partie au prochain n°.)

LA
SITUATION POLITIQUE
ET
LES LOIS CONSTITUTIONNELLES

LA SECONDE CHAMBRE (1).

Des trois lois dont l'ensemble forme la constitution, la plus difficile à faire d'abord, et ensuite à faire voter, est assurément la loi sur la seconde chambre. Ce sera, on peut le craindre, la pierre d'achoppement pour l'œuvre laborieuse de l'organisation des pouvoirs, et pourtant, si ce n'est pas le principal ressort de la machine constitutionnelle, c'en est un rouage nécessaire à tel point qu'on ne comprend pas comment le gouvernement septennal pourrait fonctionner, s'il manquait. Sans cette seconde chambre en effet, grand-conseil ou sénat, il n'y a point de véritable organisation des pouvoirs. On laisse en face l'un de l'autre deux pouvoirs indépendans et devant pourtant concourir à une œuvre commune, celle du gouvernement. S'il n'y a pas entente entre les deux pouvoirs, lequel devra céder? Naturellement le pouvoir exécutif, qui n'a qu'un droit constitutionnel, tandis que l'assemblée unique a l'incomparable force d'un droit populaire. Et si le pouvoir exécutif, prenant au sé-

(1) Voyez la *Revue* du 1er décembre.

rieux les prérogatives que lui confère la constitution, se retranche dans son droit et résiste aux prétentions du pouvoir législatif, n'est-ce pas la lutte entre les deux pouvoirs, et peut-être la guerre civile entre les partis? On comprend donc facilement les efforts faits de tant de côtés pour arriver à une constitution de la seconde chambre qui puisse rallier une majorité. Les projets de loi dus soit à l'iniative du gouvernement, soit à l'initiative parlementaire, sont nombreux, et parmi ces projets un certain nombre mérite une sérieuse attention. Il ne s'agit pas de discuter en détail tous ces projets, même ceux qui émanent du gouvernement et de la commission; nous voudrions seulement en montrer le caractère et la portée, faire voir quels sont ceux où l'on trouve l'autorité d'une véritable institution et ceux qui n'ont que la vertu tout empirique et l'utilité contestable d'un expédient. Il faudrait enfin, si l'on tient à doter le pays d'une véritable institution, conservatrice et libérale tout à la fois, chercher comment il serait possible de la faire accepter des esprits sensés et pratiques de tous les partis.

I.

Première question : faut-il une seconde chambre? Pour la plupart des publicistes de l'école anglaise ou de l'école américaine, c'est à peine s'il est besoin de poser le problème. La nécessité d'une seconde chambre en tout pays, en tout temps, pour toute espèce de gouvernement, est un axiome politique tellement fondé sur la raison et confirmé par l'expérience qu'il n'y a pas lieu de le démontrer. Néanmoins, tant qu'on n'a pu invoquer à l'appui de cette thèse que des considérations générales ou des expériences étrangères, notre conviction à cet égard n'a pas été entière. Dans un livre oublié qui nous a valu, sous l'empire, les honneurs de l'amende et même de la prison, nous avons proposé de remplacer par un grand-conseil d'état, qu'élirait l'assemblée unique et souveraine, cette seconde chambre que nous inclinions à regarder comme un rouage inutile en pensant aux chambres des pairs de la restauration et du gouvernement de juillet. L'expérience de ces dernières années, le sentiment profond des nécessités de la situation, surtout la considération des besoins d'une société démocratique, ont changé notre opinion sur ce point. Nous en faisons volontiers l'aveu, nous sommes de ceux qui voient dans la politique un art et non une science, qui, sauf quelques principes absolus que la politique emprunte à la morale, en comprennent les vérités non comme des dogmes, mais comme des réalités qui ne se discutent guère, et des nécessités dont il faut tenir compte, alors même que la logique n'y trouve

point satisfaction. Nous étonnerons peut-être nos amis en leur disant que c'est surtout depuis que nous voyons la démocratie au pouvoir que la nécessité d'une seconde chambre nous paraît de plus en plus évidente. Jusqu'aux derniers et douloureux événemens dont nous avons été les témoins désespérés, notre histoire politique ne nous fournissait pas d'argumens bien concluans. La seconde chambre, héréditaire ou composée de membres nommés à vie, était-elle un aide ou un embarras pour le gouvernement constitutionnel du pays? Il était permis de conserver à cet égard quelques doutes, et avec une chambre des députés élus par un corps d'électeurs censitaires on pouvait être moins frappé de la nécessité d'une autre assemblée qui aurait pour mission de modérer les entraînemens d'une démocratie assez restreinte pour être rassurante. Quant au sénat de l'empire, nous n'avons jamais bien compris que le triste césar qui l'a rétabli en eût plus besoin que son fatal et glorieux oncle. C'était, pour l'un comme pour l'autre, une institution de luxe où les amis dévoués trouvaient leur pension de retraite; ce n'était pas un véritable instrument de gouvernement. D'autre part, les exemples étrangers n'étaient pas de nature à décider notre conviction. On voit bien en effet que la seconde chambre est un rouage nécessaire dans le gouvernement monarchique de l'Angleterre et de la Prusse, dans le gouvernement républicain des États-Unis; mais la France ne ressemble nullement à ces divers pays : elle n'a pas une aristocratie comme ses voisines; elle n'est pas une fédération d'états, comme la puissante nation américaine. Quant aux autres nations, comme la Belgique, l'Italie et l'Espagne, l'utilité de ces assemblées n'a pas encore été démontrée par d'éclatans ou constans services. Il n'est pas prouvé qu'une seule chambre élue par un corps de censitaires ne suffirait pas au bon sens des Belges ou à l'esprit politique des Italiens. Pour l'Espagne, ce noble et malheureux peuple en est encore à montrer que toute espèce d'institution parlementaire est compatible avec la paix intérieure du pays.

Ce n'est pas en promenant nos regards autour de nous que nous avons fini par nous faire une opinion très arrêtée sur ce sujet; c'est en les concentrant au contraire dans l'observation et l'analyse même de notre société française. On croit fermer la bouche aux partisans d'une seconde chambre en leur disant que la France est un pays essentiellement démocratique; pour nous, c'est le plus fort argument qu'on puisse invoquer en faveur de cette institution. Qu'une seconde chambre soit du goût de la démocratie française, ce n'est pas bien sûr; ce que nous croyons fermement, c'est qu'elle en a plus besoin que toute autre, surtout depuis l'établissement du suffrage universel. Avec une chambre des députés élue par un

corps de censitaires, un sénat est moins nécessaire, parce que ce corps électoral peut déjà être considéré comme une aristocratie relativement au grand corps électoral du suffrage universel. Sans aller jusqu'à soutenir que l'on pourrait trouver dans ces électeurs du cens des garanties suffisantes de lumières, de sagesse et d'esprit conservateur, il est permis de dire qu'un pays gouverné par une assemblée ainsi élue ne court pas le risque de se perdre dans les entraînemens d'une démocratie ignorante et passionnée. C'est donc dans l'institution même du suffrage universel que nous voyons la plus forte raison d'établir une seconde chambre qui puisse modérer le tempérament démocratique de la première. C'est le sentiment de cette vérité qui avait inspiré tous ces systèmes ayant pour objet d'introduire dans le suffrage universel une sérieuse garantie contre l'aveugle puissance du nombre. On a cherché cette garantie dans un minimum de cens, dans un système de catégories électorales, dans un vote multiple et proportionnel au chiffre de l'impôt ou au nombre des enfans, dans un ensemble de conditions plus ou moins rigoureuses d'éligibilité. La commission, qui a soumis toutes ces idées à l'épreuve d'un long examen, a fini par voir qu'il était impossible de rien faire de semblable, sans mutiler ou fausser ou enchaîner le suffrage universel, et qu'une telle garantie ne pouvait être cherchée que dans la constitution d'une seconde chambre.

Le lecteur nous permettra-t-il d'ouvrir encore une courte parenthèse? Dans un de ces discours où M. Thiers sait mettre tant d'esprit au service de tant de bon sens, il se plaignait de la puissance des mots sur l'oreille d'un peuple qui n'entend pas toujours les choses. Il en est un qui met la division dans un grand parti et le trouble dans le pays : c'est le mot de *radical* et de *radicalisme*. La faute, on doit le reconnaître, en est tout entière à une fraction du parti qui s'est ainsi qualifiée elle-même. Si nous avions un conseil à donner à cette fraction, qui s'en sert trop souvent pour se concilier des suffrages sur lesquels elle ne devrait jamais compter, nous la prierions de rayer ce mot du langage qu'elle parle aux classes ouvrières. Ce n'est pas qu'il ne réponde à une chose bien connue et qu'il est possible de définir; mais radicalisme est un mot d'école, non de parti. Il y a, il y a eu, il y aura toujours en tout pays une école de philosophes et de penseurs qui, en avant de leur pays et de leur temps, rêveront l'idéal et l'absolu, qui professeront l'utopie longtemps avant que l'esprit pratique d'un parti politique quelconque ne la convertisse en réalité, si c'est ce que nous appelons une utopie vraie, c'est-à-dire qui n'attende que le moment opportun pour être praticable; mais un parti n'est jamais radical, à proprement parler, précisément parce qu'il est ou doit être avant tout pra-

tique, quelle que soit sa couleur. Et comme le parti républicain, dans toutes ses nuances, a la juste prétention de faire de la pratique et non de la pure théorie, nous le conjurons d'entrer tout entier dans la voie où tous les gouvernemens qui se sont succédé depuis quatre ans ont convié l'assemblée de marcher. L'institution d'une seconde chambre peut être, nous le reconnaissons, un obstacle à l'essor légitime de la démocratie, si cette chambre est mal faite et dans un fâcheux dessein. Que si elle est faite au contraire dans un esprit aussi libéral que conservateur, elle en sera le salut, parce qu'elle en sera le frein. Que nos amis y regardent de très près. Qu'ils ne veuillent pas entendre parler d'un expédient; qu'ils refusent surtout de s'associer à une œuvre qui n'aurait d'autre but visible ou caché que de paralyser les forces vives de la démocratie, c'est leur droit et leur devoir, surtout à eux qui sont plus particulièrement les représentans de cette démocratie; mais que, sans parti-pris, sans tenir compte des préjugés populaires et des théories d'école, ils écoutent toutes les raisons pour et contre qui se produiront dans ce grand débat, bien convaincus que les pires ennemis de la démocratie sont les démagogues qui la flattent et les césars qui la trompent : voilà ce que nous attendons de leur loyale et sincère politique.

II.

Seconde question : est-il possible de trouver dans notre pays les élémens d'une seconde chambre? Non, répondront imperturbablement certains démocrates. L'Angleterre a ses lords et ses baronnets, l'aristocratie de la richesse complétant l'aristocratie de la naissance, qui la reçoit, qui l'appelle dans son sein. La Prusse a sa noblesse d'épée qui la sert si bravement dans l'armée, si fidèlement dans l'administration. L'Italie elle-même et l'Espagne, celle-ci surtout, ont leur vieille race de ducs, de comtes et de marquis. Les États-Unis ont leurs chambres d'états, où ils recrutent leur sénat d'une façon si heureuse. Trouve-t-on rien de pareil en France? D'où fera-t-on sortir cette merveilleuse institution que les partis conservateurs invoquent avec tant de ferveur? Attend-on qu'elle tombe du ciel? — Non, elle ne tombera pas du ciel; elle sortira le plus naturellement du monde des entrailles mêmes de notre société française, et voici comment. Le suffrage universel est le droit dans notre état politique actuel, nul ne songe à le contester; mais l'exercice de ce droit ne fait pas qu'il puisse être autre chose que l'expression du nombre. Le nombre peut sans doute, avec le temps et les progrès de notre éducation politique, devenir l'expression de la raison pu-

blique. Pour le moment, les plus fanatiques partisans du suffrage universel ne pourraient le soutenir devant le spectacle des élections faites depuis vingt-cinq ans. En un mot, si actuellement le droit est l'égalité, il faut bien convenir que le fait est l'inégalité, c'est-à-dire la supériorité des uns, l'infériorité des autres. Or c'est précisément ce fait qui devient l'origine et le principe nécessaire d'une seconde chambre. Qui dit inégalité dit aristocratie, du moment que cette inégalité, résultant non d'une simple cause naturelle, mais de telle ou telle condition sociale, peut être circonscrite dans des classes ou dans des catégories d'une certaine étendue.

Ici nous ne saurions nous expliquer trop clairement. Sans aucun doute, s'il ne s'agissait que des inégalités de nature, il serait impossible d'y trouver les élémens d'une constitution de la seconde chambre, puisque ces inégalités échapperaient à tout classement et à toute circonscription; il en est tout autrement dans notre pays : à part les inégalités naturelles qui ont un caractère purement individuel, il y a les inégalités sociales, qui ont au contraire un caractère général, et par là permettent de fonder l'institution d'une seconde chambre sur quelque chose de fixe et de permanent. Qu'on trouve choquante l'égalité de droit qui confond dans une même urne électorale les bulletins de l'ignorant et du savant, du sage et du fou, de l'idiot et de l'homme intelligent, nous le concevons, en faisant toutefois observer que cet inconvénient se retrouve dans les élections de toute espèce, aussi bien dans les élections du cens que dans celles du suffrage universel. C'est une de ces absurdités qu'aucune loi ne peut supprimer, parce qu'elles sont au fond même des choses et non dans la pensée du législateur; mais qu'une sensible inégalité de lumières se rencontre même dans des classes et des catégories, c'est là un fait général et constant, avec lequel doit compter tout législateur qui a le sens politique. Voilà donc la racine même de l'institution qu'il s'agit de créer. Quand on nous dit que l'aristocratie est morte avec la noblesse de l'ancienne France, nous répondons que, si la noblesse meurt dans un pays, l'aristocratie est immortelle. Toute la question est de la retrouver sous ses formes nouvelles et de la résumer dans un système plus ou moins étendu de classes ou de catégories.

Insistons sur ce point, qui est le véritable nœud de la question. Il est incontestable que l'ordre de la noblesse a disparu avec ses privilèges, comme l'ordre du clergé, devant l'égalité civile proclamée par notre révolution de 89, que ce que la vanité des familles voudrait nous faire accepter pour une nouvelle noblesse n'en a pas même l'apparence, que la particule, dont on se décore sans honneur et parfois sans pudeur, n'a aucune signification politique, qu'enfin ce noble

champ de l'ancienne aristocratie n'a point été véritablement renouvelé et repeuplé par la luxuriante et vulgaire végétation qui le couvre à tel point aujourd'hui que c'est à peine si l'on peut encore y distinguer les rares et pâles fleurs de l'antique noblesse; mais, nous le répéterons sans cesse, ce serait une grave erreur de croire que toute aristocratie a péri avec cette vieille caste. Les ordres de la naissance et du privilége ont disparu sans retour; il reste les ordres de l'intelligence, de la capacité, de la distinction, de l'influence sociale. Si 93 a tout voulu courber sous son stupide niveau, il a mal compris en cela la grande œuvre démocratique de 89. On ne pourrait compter ces ordres si considérables par le nombre, le talent, l'autorité, les services privés et publics rendus à la société et à l'état : l'ordre des magistrats, l'ordre des ministres des cultes, l'ordre des professeurs, l'ordre des avocats, l'ordre des ingénieurs, l'ordre des officiers de l'armée, l'ordre des propriétaires influens et bienfaisans, l'ordre des directeurs d'usines, de fabriques et de manufactures, et tant d'autres que le progrès de notre société démocratique a multipliés et développés sur toute la surface du pays. Dans ce pays, il faut bien le dire, de jalouse égalité, où l'on ne courbe plus la tête devant l'aristocratie de naissance, où on ne l'incline pas volontiers devant l'aristocratie de la richesse, on accepte encore, grâce à Dieu, l'aristocratie de l'esprit, de la vertu, de l'éducation et de l'instruction. On l'envie sans doute aux riches qui y prennent rang si facilement, même aux pauvres qui, à force de travail et de talent, en ont ouvert les barrières; mais on ne conteste guère aux uns et aux autres leurs titres de supériorité morale ou sociale, et leur droit à une autorité, à une influence toute particulière dans le gouvernement et l'administration du pays. C'est en un mot la seule aristocratie avec laquelle notre démocratie puisse consentir à partager le pouvoir. Voilà évidemment où il faut chercher les élémens de la seconde chambre. Là, on est assuré de n'avoir que l'embarras du choix.

En indiquant les sources vraiment aristocratiques, dans le sens nouveau du mot, où l'on pourrait puiser pour faire une chambre haute, nous n'avons pas entendu trancher la difficile question de savoir qui fera ce choix, si ce sera le suffrage universel enfermé dans des catégories, ou un corps électoral spécial, ou enfin le gouvernement lui-même, soit par l'organe de la première chambre, soit par l'organe du pouvoir exécutif. Nous avons voulu seulement montrer que, dans un pays comme le nôtre, la matière ne manquait pas pour former un sénat ou un grand-conseil. Nombre de systèmes plus ou moins ingénieux, plus ou moins pratiques, ont été imaginés par l'initiative individuelle, au dedans ou au dehors du parlement,

sans compter les projets de loi émanés soit du gouvernement, soit de la commission, qui méritent une attention toute particulière. Nous ne commettrons pas l'injustice et l'impertinence de dire que nous faisons grâce à nos lecteurs des systèmes fort sérieux, pour la plupart, qui ont coûté à leurs auteurs bien des frais de science et d'invention; mais nous devons nous borner, sur ce point, à quelques observations générales. Ces systèmes soulèvent tous l'une ou l'autre de ces deux objections, et quelques-uns toutes les deux à la fois : ils sont trop compliqués pour être d'une application facile; ils auraient peu de chances de rallier une majorité dans l'assemblée et d'obtenir l'assentiment de l'opinion publique, quelle que soit d'ailleurs la valeur intrinsèque de ces systèmes. Quoi de plus ingénieux par exemple que l'éclectisme de notre infatigable collègue M. Pradié? Ce système n'a pas à coup sûr le mérite de la simplicité; M. Pradié nous répondra, non sans raison, que la simplicité ne fait pas la valeur politique et pratique d'une institution, et il cite l'Angleterre, l'Allemagne et même les États-Unis à l'appui de sa thèse. L'expérience n'a-t-elle pas prouvé, en France surtout, que les constitutions simples peuvent être des chefs-d'œuvre de logique et de mauvais organes de gouvernement? Il nous permettra pourtant de lui dire que l'art des combinaisons poussé à ce point crée des machines politiques qu'il n'est point facile de faire mouvoir dans la pratique, et encore moins de faire accepter des grandes assemblées, où domine trop peut-être le goût de la simplicité. Le grand artiste en cette matière, l'abbé Sieyès, avait tout calculé, tout prévu, dans sa merveilleuse machine constitutionnelle, excepté le moyen de la faire fonctionner en l'adaptant à la réalité. Quoi de plus subtil que les inventions de notre autre collègue de la commission, le laborieux et persévérant M. Vingtain, l'un de ces esprits vraiment à part, qui, sans prétention à l'originalité, ne voulant jamais que faire œuvre de bon sens et de sens pratique, font toujours cependant, par un instinct invincible de leur intelligence, une œuvre de ce qu'un célèbre critique appelle le sens propre, par opposition au sens commun, qui, par parenthèse, n'est pas toujours le bon sens. Nul dans la commission, et peut-être dans l'assemblée, n'eût pensé à faire élire les riches par les pauvres, et les pauvres par les riches, comme l'a fait M. Vingtain dans une de ces antithèses si familières à son esprit chercheur. Nous ne parlerons pas d'autres systèmes qui, comme le projet judicieux de M. Michon, préfet du Puy-de-Dôme, se rapprochent plus ou moins des projets de M. de Broglie et de la commission.

III.

Troisième question : comment doit-être formée cette chambre? Est-ce par l'élection? est-ce par la nomination, soit de l'autre chambre, soit du pouvoir exécutif, avec ou sans la présentation du pouvoir législatif, soit enfin par un mélange de membres élus et de membres nommés? On sait que le projet de M. Thiers fait sortir le sénat tout entier de l'élection, tandis que M. de Broglie, d'accord en cela avec la commission, compose son grand-conseil de membres élus et de membres nommés. Sans entrer dans le détail des divers systèmes d'élection proposés par les uns et les autres, il suffira de discuter sommairement les principales questions que soulève la constitution d'une seconde chambre. Et d'abord sera-t-elle élue par un corps électoral quelconque, ou sera-t-elle nommée par l'un ou l'autre des pouvoirs? Quand on propose la nomination par la première chambre, ainsi que vient de le faire un publiciste qui aime surtout les solutions auxquelles personne n'a pensé avant lui, ce n'est pas une institution qu'on veut fonder, c'est un simple expédient qu'on imagine pour sortir d'embarras. Autrement un sénat nommé par la chambre des députés serait plus qu'inutile. En tout cas, il ne serait là que pour donner à la première chambre, déjà trop forte, une nouvelle force contre le pouvoir exécutif, qui peut avoir besoin d'être soutenu. Encore une fois, nous ne comprenons l'idée du publiciste que comme expédient. Seulement, si c'est pour conjurer un grand péril social, nous préférons tout simplement une dictature. Cela au moins ne trompe personne. Faire nommer le sénat tout entier par le pouvoir exécutif n'est venu à l'esprit que d'un membre de la commission, M. Tallon, dont nous nous plaisons d'ailleurs à reconnaître la sage pensée sous une apparence paradoxale. Dans son projet, c'est bien le pouvoir exécutif qui nomme les sénateurs; mais, comme il ne peut les nommer que sur une présentation faite par certaines catégories d'électeurs, en réalité cette nomination n'est guère qu'une simple formalité ratifiant une véritable élection. Cette idée nous paraît assez ingénieuse, et préférable à la nomination pure et simple d'un certain nombre de sénateurs par le pouvoir exécutif. Nous n'y ferions pas trop d'objections, si nous avions le moindre goût pour tout ce qui ressemble à une intervention du pouvoir exécutif dans la constitution d'une seconde chambre.

Ce qu'il nous faut examiner de près, c'est le principe même du système qui attribue au pouvoir exécutif la nomination directe des membres de la seconde chambre, quelle que soit d'ailleurs la pro-

portion dans laquelle se trouveront les membres nommés par rapport aux membres élus. Il nous semble que les partisans de ce système, plus nombreux dans l'assemblée que dans le pays, obéissent en cela à une tradition monarchique qu'il serait bien difficile de conserver, même avec une véritable monarchie constitutionnelle. Nous ne savons si le gouvernement de juillet a bien fait de réclamer la nomination des pairs par le chef de l'état après la suppression de l'hérédité. Si une monarchie de ce genre devait un jour être rétablie en France, nous pensons que le prince aurait mieux à faire que de reprendre sur ce point la tradition de la monarchie de juillet. Une pareille institution, ne pouvant avoir le prestige d'une longue tradition de glorieux ou loyaux services, n'a plus d'autre raison d'être que son utilité. Or, pour être utile, il lui faut une autorité qu'elle ne peut trouver que dans une indépendance absolue; mais cette indépendance absolue est-elle compatible avec la nomination royale? Cela ne peut se soutenir. Nous savons bien que l'indépendance tient au caractère des hommes; nous n'ignorons pas que l'esprit de corps naturel aux grandes assemblées et toujours puissant, quelle que soit leur origine, en est une garantie dans une certaine mesure; mais cette indépendance ne sera jamais entière dans de telles conditions, et plus les dissentimens seront graves entre les pouvoirs constitutionnels, plus l'ascendant du pouvoir qui nomme pèsera sur les décisions du pouvoir nommé. En tout cas, si le doute est permis sur ce point, quand il s'agit de la prérogative du chef d'un état monarchique, il ne l'est plus, pour nous du moins, s'il s'agit de la transférer à un simple président de république. C'est lui donner le pouvoir d'un roi quand il n'en a pas le prestige, et, si vous lui conférez en même temps le droit de dissolution qu'il est bien difficile de refuser au pouvoir exécutif, vous mettez nécessairement la chambre des représentans en minorité et la démocratie en tutelle par cette coalition possible et même probable de deux pouvoirs contre un; vous créez une sorte de fausse dictature qui rouvre la voie aux coups d'état et aux révolutions. Que la sagesse du législateur avise au moyen de modérer le mouvement d'une démocratie qui ne trouve pas de tempérament dans le suffrage universel, rien de mieux. Nous aussi, nous voulons un pouvoir essentiellement conservateur; mais nous le voulons également modérateur, résistant aussi bien aux empiétemens du pouvoir exécutif qu'aux entraînemens de la chambre démocratique. Or comment pourra-t-il jouer ce rôle, s'il n'est absolument indépendant? Et comment le sera-t-il, s'il relève quant à son origine du pouvoir exécutif? On aura beau vouloir lui donner de la force et de l'autorité en exagérant ses attributions, on n'arrivera point au but qu'on se

propose. Pour qu'un pouvoir exerce pleinement les attributions que lui confère la constitution, il faut qu'il puisse agir en toute liberté vis-à-vis des autres pouvoirs. En un mot, une chambre des pairs héréditaire avec une monarchie dans un pays aristocratique comme l'Angleterre, ou un sénat élu avec une république dans un pays démocratique comme les États-Unis ou la France, voilà comment nous comprenons la constitution de ce pouvoir, destiné par ses plus chauds partisans à un rôle si considérable dans le jeu des institutions parlementaires.

Il est vrai qu'ils admettent pour la plupart la double origine de l'élection et de la nomination dans la composition de la seconde chambre. Le caractère propre du projet de loi de M. de Broglie, accepté en cela par la commission, est d'être une œuvre mixte et véritablement éclectique, faisant un peu la part à tous les systèmes. On pourrait même dire qu'il donne à son grand-conseil une origine triple en ajoutant aux deux autres catégories de conseillers la catégorie, fort restreinte il est vrai, des membres de droit. Nous ne pouvons que renouveler contre ce système l'objection capitale que nous avons adressée au système plus simple de la nomination du sénat tout entier par le pouvoir exécutif. C'est toujours l'indépendance de ce corps politique qui fait notre grand argument. Avec le système mixte, l'inconvénient est moindre; il n'a point disparu. Or, pour nous, l'indépendance absolue du sénat a l'évidence d'un axiome. C'est à cette condition seulement que le sénat peut remplir la haute mission qu'on lui assigne. On ne nous rassure point en nous disant que cette indépendance est garantie par la durée viagère du mandat confié par le président. Il ne faudrait point sans doute connaître le cœur humain pour ne pas convenir que la nomination à vie donne une certaine satisfaction au principe que nous soutenons, mais cela ne suffit point : il reste l'attache originelle, qui gênera toujours les allures du sénateur nommé. Autre vice du système mixte tout à fait propre à cette combinaison : cette double origine ne sera-t-elle pas une cause, sinon de conflit entre les deux classes de sénateurs, tout au moins de défaveur et d'impopularité pour les sénateurs nommés? Quand une loi ou une résolution plus agréable au pouvoir exécutif qu'à la première chambre aura passé à une faible majorité, due au concours des membres nommés, quelle sera leur situation dans l'assemblée et dans le pays? Enfin quelle est donc la raison politique de cette double origine? Selon M. de Broglie, d'accord avec la commission, elle serait précisément dans le rôle de médiateur entre les deux pouvoirs. Il faudrait que la chambre qui a ce rôle à remplir participât des deux origines. Nous avouons ne pas bien saisir cette idée. Si l'on veut

faire de la seconde chambre une alliée sûre pour le pouvoir exécutif dans sa lutte avec la chambre des députés, cela se conçoit. Alors le sénat n'est plus qu'un instrument de gouvernement entre les mains du président, comme il l'était entre les mains de l'empereur, avec cette différence pourtant que, si Napoléon Ier et Napoléon III ne comptaient pas du tout avec leur sénat, ils comptaient médiocrement avec un corps législatif élu on sait comment, et qu'ils étaient toujours assurés non-seulement de faire prévaloir leur volonté, mais de ne point rencontrer d'obstacle sérieux. Si l'on veut que cette chambre exerce véritablement une médiation que nous reconnaissons utile et parfois nécessaire, il faut lui donner une origine qui réponde à sa fonction. Mais quelle est la première condition d'impartialité et de liberté pour un arbitre? Est-ce de relever également des deux parties? Nullement. C'est de ne tenir par aucun lien d'origine ou d'intérêt à l'une ou à l'autre. La seconde chambre ne pourra donc exercer librement son arbitrage entre les deux autres pouvoirs qu'autant qu'elle n'aura rien de commun avec l'un ou avec l'autre quant à son origine.

IV.

C'est donc de l'urne électorale que doit sortir notre sénat tout entier; mais de quelle manière? Sera-ce, comme le veut le projet de M. Thiers et de ses éminens collaborateurs, MM. Dufaure et de Rémusat, l'élection par le suffrage universel? Quand de tels esprits, ayant une telle expérience politique, ont trouvé, après de longues méditations, une combinaison qui leur semble de nature à concilier tout à la fois le sentiment démocratique dont il faut bien tenir compte, et l'intérêt conservateur que des hommes d'état de cette valeur ne peuvent abandonner, notre médiocrité et notre inexpérience ne nous permettent pas de trancher sans hésitation de pareilles difficultés. Le dirons-nous pourtant? nous voyons dans ce système le grave inconvénient de donner aux deux chambres la même origine. Nous craignons que la seconde ne soit qu'une image de la première, plus douce et plus pâle expression, si l'on veut, de la démocratie qui sera leur commune origine. Les auteurs du projet ont prévu l'objection, et ils ont essayé de la prévenir en enfermant le choix des électeurs dans un système de catégories, d'ailleurs très judicieux et très rassurant, si l'on ne tient compte que des élémens dont elles se composent; mais qui peut répondre que le suffrage universel aura la sagesse de bien choisir? Si bons que soient ces élémens pris en masse, il reste encore au suffrage populaire la liberté de faire de mauvais choix; nous disons mauvais au point de vue où se placent

les conservateurs. Et puisqu'on veut, avec toute raison, un sénat qui soit la chambre conservatrice, nous ne sommes pas suffisamment rassurés par la correction que propose le projet de loi à l'origine démocratique de cette seconde chambre. L'expérience ne nous apprend-elle point chaque jour que ce n'est pas dans des conditions d'éligibilité, si sages et si rigoureuses qu'elles soient, que le législateur peut trouver de sûres garanties pour les intérêts qu'il veut sauvegarder? Que le suffrage universel n'ait pas le tact nécessaire pour discerner les meilleurs entre les bons parmi tous ces candidats d'élite, nous n'en serions pas trop inquiets. S'il fonctionnait comme ces machines qui travaillent sans savoir ce qu'elles font et donnent pourtant d'excellens produits, grâce aux bons élémens de leur travail, nous sommes bien sûrs qu'avec les catégories énumérées par le projet en question il ne sortirait de l'urne populaire que de très sages sénateurs; mais, si le peuple élit, ce sont les partis qui lui désignent les candidats. Or là est précisément le danger. Les partis extrêmes, à un moment donné, sauront toujours trouver, dans les catégories les plus favorables en masse à la politique de conservation, des candidats dévoués à la politique de révolution ou de folle utopie, si le vent souffle de ce côté dans les régions populaires du suffrage universel. N'y eût-il que des riches à millions dans les catégories qui représentent la propriété, n'y eût-il que des savans et des lettrés de premier ordre dans les catégories qui représentent la science et la littérature, n'y eût-il que des magistrats et des avocats d'élite dans les catégories qui représentent la magistrature et le barreau, n'y eût-il que des industriels importans, des ingénieurs éminens dans les catégories qui représentent l'industrie, les partis sauront bien y découvrir un esprit faux, un ambitieux, un vaniteux tout prêt à servir les desseins des partis révolutionnaires pour donner carrière à ses ambitions ou à ses rêves. La classe n'y fait rien; les Catilinas sont de tous les temps. C'est dans les conditions de l'électorat seulement qu'on peut trouver de sérieuses garanties pour la sagesse des choix à faire. Voilà pourquoi nous n'avons qu'une médiocre confiance dans le système des catégories appliquées au suffrage universel.

Parmi les combinaisons du système électif qui se recommandent par une grande simplicité dans la pratique comme dans la théorie, deux méritent particulièrement l'attention de nos lecteurs. C'est d'abord le système proposé et soutenu par M. de Ventavon avec un esprit et un talent qui avaient d'abord conquis l'adhésion de la majorité au sein de la commission. Il s'agissait de former un grand corps électoral seulement avec des élus du suffrage universel, conseillers-généraux, conseillers d'arrondissement, conseillers muni-

cipaux : système fort séduisant au premier aspect, et qui répondait parfaitement à une critique adressée à la plupart des ingénieux projets mis en avant. Il donne au corps électoral, par conséquent à la chambre élue, la double autorité du nombre et du vote populaire. C'est une sorte d'élection à deux degrés, plus simple en ce qu'elle dispense le pays d'une série d'opérations électorales en prenant des électeurs tout faits. En y regardant de plus près, la commission a trouvé de graves défauts à ce spécieux système. Le premier, le plus grave de tous peut-être, c'est d'introduire la politique dans les élections locales. On répond mal à l'objection en disant qu'elle y pénètre quand même et fatalement. Parce que les passions politiques tendent à fausser l'institution, est-ce une raison d'en dénaturer légalement le caractère? Et parce qu'elles se glissent dans la place, faut-il leur en ouvrir les portes? Dans l'état actuel des choses, la politique envahit les élections qui devraient avoir surtout un caractère administratif, parce que la politique domine tout, quand une situation provisoire, et dont il faut absolument sortir, laisse en suspens la question capitale de la forme de gouvernement. Nous reconnaissons d'ailleurs que, même à l'état normal, la politique aura toujours sa part dans les préoccupations électorales. Il n'en reste pas moins vrai qu'en des temps calmes, c'est l'intérêt électoral qui domine les élections, et inspire surtout les électeurs; mais si c'est la loi elle-même qui convertit l'institution municipale en institution politique par le privilége qu'elle confère aux conseils locaux, il est évident que la politique ne sera plus seulement un incident dans la vie municipale, mais qu'elle deviendra le but même et la règle de ce genre d'élections. D'ailleurs ce projet soulève encore bien d'autres objections. D'abord un corps électoral ainsi composé contient des élémens de fort inégale valeur. Tandis que la plupart des conseillers municipaux ne représentent que leur village, les conseillers d'arrondissement et de département représentent leur canton. Nous comprendrions qu'on n'insistât pas sur cette inégalité de représentation devant une certaine égalité d'intelligence et d'instruction. Or ici les élus offriraient-ils beaucoup plus de garanties à cet égard que les électeurs? Sans vouloir rabaisser les qualités et les vertus privées de nos conseillers ruraux, leur bon sens, leur esprit de famille, la simplicité et la régularité de leurs mœurs, ont-ils généralement la culture d'esprit que suppose l'exercice d'un pareil droit? Ont-ils ce sens politique qui fait comprendre aux électeurs toute la portée de leur vote? Enfin, s'il est déjà choquant de voir des conseillers ruraux élire la chambre qui doit représenter la véritable aristocratie du pays, ne l'est-il pas encore bien davantage de les voir voter seuls, à l'exclusion de toutes les catégories de

citoyens qui représentent plus particulièrement l'intelligence, la science, la capacité et le talent? Est-il possible d'écarter devant de pareils électeurs tant d'hommes appartenant aux professions libérales, tant de lettrés, de savans, de professeurs, de magistrats, d'ingénieurs, d'artistes, d'avocats? Quand on appelle au scrutin tant de bons et braves campagnards dont l'instruction ne dépasse guère l'école primaire de village (et encore combien ne savent ni lire ni écrire), et dont l'expérience ne s'étend pas au-delà des intérêts et des affaires de leur commune, comment pourrait-on en fermer l'accès à tant de citoyens des grandes et des petites villes, sinon tous lettrés, mais tous ou presque tous assez instruits et ayant l'esprit assez ouvert pour comprendre en une certaine mesure la politique de leur temps et de leur pays? A ce prétendu suffrage à deux degrés, nous préférons cent fois le suffrage universel direct, aveugle, ignorant en masse, si l'on veut, mais où se mêlent et se confondent avec toutes les classes toutes les lumières et toutes les forces du pays.

L'élection de la seconde chambre par les conseils-généraux seulement offrirait à coup sûr des garanties sérieuses pour les intérêts conservateurs dans la composition même de ces conseils, bien qu'il ne faille pas répondre que, dans un avenir plus ou moins rapproché, ils ne deviennent tout simplement une espèce d'électeurs du second degré pour l'élection des membres du sénat. Et alors l'esprit et la passion politique pourraient bien en faire de purs représentans de la démocratie et du suffrage universel; mais, même en écartant cette objection, il y aurait toujours à dire que ces conseils, supérieurs en capacité et en expérience aux conseils municipaux, ne représenteraient pas suffisamment cette aristocratie nouvelle dont nous cherchons à réunir les élémens divers dans un corps électoral spécial. La moyenne de capacité y est telle qu'on ne pourrait les considérer comme résumant cette aristocratie tout entière par la variété et la richesse de leurs élémens. Mais la plus grave objection qu'on puisse faire à ce système, c'est l'insuffisance du nombre : 20 ou 30 électeurs nommant un sénateur dans chaque département, est-ce là un corps électoral sérieux? S'ils étaient choisis par les électeurs du suffrage universel spécialement pour élire des sénateurs, on pourrait ne pas considérer leur petit nombre en tenant compte uniquement de leur valeur représentative; mais le plus souvent, et c'est heureux, c'est pour leur capacité administrative et pour leur notabilité locale qu'ils sont élus. Le nombre serait donc nécessaire pour donner à l'élu de ces conseils l'autorité dont ils ont besoin pour remplir leur difficile et haute mission. On nous dira que c'est à peu près le système appliqué à la constitution

du sénat aux États-Unis; nous répondrons que ce n'est pas connaître les chambres des états que de leur comparer nos conseils de département. Pour se préparer au maniement des affaires du grand état qu'on nomme la république américaine, il n'y a pas de meilleure école que ces chambres d'état qui sont déjà de petits parlemens. Rien de pareil dans nos modestes assemblées de département.

Il est un autre système, simple aussi, moins séduisant, mais plus solide et plus politique à notre sens, et qui, bien qu'il n'émane pas de l'assemblée ou de la commission, mérite le plus sérieux examen, et devrait avoir sa place dans la grande discussion qui s'ouvrira prochainement. C'est le projet déjà exposé ici même (1) par M. G. de Molinari. Dans une étude très impartiale sur l'état actuel de la société française, l'auteur fait sentir avec beaucoup de force la nécessité de tempérer la démocratie, qui est définitivement le gouvernement du pays, quelle qu'en soit d'ailleurs la forme, république ou monarchie. Il montre fort bien que le système des catégories n'est point une base assez large ni assez solide pour asseoir une grande et nécessaire institution, comme la seconde chambre, et il conclut en proposant d'en faire élire les membres par les électeurs censitaires du gouvernement de juillet. Rien de plus simple et de plus sensé selon nous. Le suffrage universel est venu trop vite; beaucoup de bons esprits, même parmi les républicains, le reconnaissent, et malgré vingt-cinq ans d'exercice plus ou moins normal, il faut une bien forte dose d'optimisme pour affirmer qu'il a fait ses preuves de sagesse et de clairvoyance. Cependant, comme nul ne parle de le supprimer, rien ne serait plus politique, ce semble, que de rétablir l'équilibre entre l'esprit de conservation et l'esprit de révolution ou de rénovation aveugle, en rendant à la classe moyenne, à la bourgeoise, pour l'appeler par son nom, l'influence légitime et nécessaire qu'elle a exercée sur les destinées du pays, et dont l'a brusquement dépossédée la révolution de 1848. Ce semble, disons-nous, car, si la raison politique n'a rien à objecter à une pareille combinaison, l'impossibilité de rien tenter contre le sentiment populaire décourage bien vite les plus sages et les plus fermes esprits. Dans tout pays où le bon sens, non la logique, inspirerait la politique, ce système pourrait être goûté et pratiqué. En Angleterre, en Allemagne, en Belgique, même en Italie, on n'hésiterait point, dans une situation semblable à la nôtre, à accepter un pareil tempérament à l'institution du suffrage universel. On y trouverait tout simple que le nombre ne fût pas compté pour tout, que l'élément conservateur, nous ne disons pas aristocratique, eût sa part

(1) Voyez la *Revue* du 15 janvier 1873.

dans la représentation constitutionnelle de tous les droits et de tous les intérêts du pays. On aurait la sagesse de se demander si, manquant de ce contre-poids, un gouvernement démocratique peut fonctionner sans tomber dans la dictature et le despotisme, et si les partisans sincères des institutions démocratiques, comme le sont les républicains, ne devraient pas être les premiers à réclamer ce tempérament dans l'intérêt de la démocratie elle-même. En France, où il arrive si souvent que ce qui convient le mieux est ce qui plaît le moins, nous en sommes là qu'un projet aussi sérieux, aussi opportun, ne paraîtrait qu'un anachronisme peu digne de fixer l'attention d'une assemblée politique. Nous avons fait de si grands progrès dans les voies de la démocratie pure, et nous sommes si assurés d'y trouver un avenir prospère et glorieux, qu'une si petite sagesse n'obtient que nos dédains. Il est inutile d'ajouter que, si par impossible ce système reprenait faveur, il faudrait le compléter par l'adjonction de ces capacités qui ont fait si grand bruit dans les projets de réforme de 1848. M. de Molinari n'y a pas songé, parce qu'il veut une chambre conservatrice élue par un corps électoral essentiellement conservateur. Ce n'est point assez. Le sénat n'a pas seulement la mission de conserver; il a aussi et surtout celle de modérer le jeu de nos institutions constitutionnelles en prenant le rôle de médiateur vis-à-vis des deux autres pouvoirs. C'est une haute mission pour laquelle il faut non-seulement l'instinct de conservation, mais encore un esprit supérieur de gouvernement et d'administration. Sans l'adjonction des capacités, un corps d'électeurs censitaires pourra élire une chambre de résistance, non de direction; il ne serait donc pas tout à fait à la hauteur de sa tâche.

Reste le projet du gouvernement de M. de Broglie, modifié et, il faut le reconnaître, amendé par la commission. Nous accordons à ce projet un mérite propre : c'est d'avoir compris la nécessité d'un corps électoral spécial qui ait un caractère aristocratique, dans la bonne acception du mot. Ce n'est plus le pays tout entier, comme dans le projet du gouvernement de M. Thiers ; ce n'est plus la classe des censitaires du pays, comme dans le projet de M. de Molinari : c'est un système de catégories représentant tout à la fois la propriété, la capacité, la science, les grandes fonctions publiques, les plus hauts intérêts de l'état et de la société. Est-ce à dire que nous inclinions vers l'adoption de ce système, même avec les modifications de la commission? Nous en sommes très loin. Si le système de M. Thiers nous semble trop large, nous trouvons celui de M. de Broglie par trop étroit. Ces grands intérêts qu'il fait représenter par son système de catégories sont en effet réellement et fidèlement représentés; mais, qu'il nous permette de le lui dire, ils le sont en

miniature en quelque sorte. Ce n'est pas tout de former un corps représentatif; il faut qu'il représente dans d'assez larges proportions, sans quoi une pareille représentation est sans valeur, et le pouvoir qui en sort sans autorité. Or, en additionnant toutes les catégories d'électeurs selon le projet de M. de Broglie, à quel chiffre s'en élèvera le nombre dans la plupart des départemens? à 1,000 ou 1,500, et dans toute la France à moins de 100,000. Est-ce là un corps électoral qui puisse donner à une seconde chambre l'autorité nécessaire en face de la chambre issue du suffrage universel? Et quand on arriverait à l'augmenter d'un tiers, comme a fait la commission, est-ce dans un corps électoral aussi peu nombreux qu'on trouvera la condition d'autorité que l'on cherche? Il ne faut pas s'y tromper, ce n'est pas seulement un corps électoral capable de bien choisir qu'il s'agit de former; c'est un corps électoral qui à cette capacité joigne l'autorité. Or où est l'autorité, pour une société démocratique, sinon dans le nombre?

Les projets de M. de Broglie et de la commission donnent pour base à leur institution de simples catégories, dans le sens étroit du mot, et non de véritables classes, comme il le faudrait pour l'établir sur les larges et solides assises dont elle aurait besoin. Quelle force aura cette chambre ainsi constituée pour durer, pour résister, pour dominer l'agitation et la lutte des partis contraires? On se borne, dans ces catégories, à prendre les sommités pour en faire des électeurs. C'est ainsi par exemple que dans la catégorie du barreau et des offices ministériels on ne prend que les bâtonniers et anciens bâtonniers de l'ordre des avocats, des présidens de chambres de notaires et d'avoués, que dans la catégorie de l'enseignement on ne prend que les recteurs d'académie et les professeurs de facultés, que dans l'ordre des cultes on ne prend que l'archevêque, l'évêque, les membres du chapitre et les curés inamovibles, les présidens de consistoires protestans et israélites, que dans la catégorie de l'armée on ne prend que les officiers-généraux. Ce serait parfait, s'il s'agissait des éligibles; mais cette manière d'*écrémer* en quelque façon les classes pour y trouver de rares électeurs ne réussit point à constituer un véritable corps électoral. En réalité, quand on le cherche dans chaque département, on n'aperçoit plus qu'une variété de petits groupes, sans masse, ni poids, et il faut bien le dire, ni vie, vraies ombres errantes au milieu de ce monde immense et vivant qu'on nomme le suffrage universel. De riches propriétaires, quelques industriels présidens de chambres de commerce, quelques savans et quelques professeurs, quelques bâtonniers de l'ordre, beaucoup de fonctionnaires de toute espèce relativement au nombre total des électeurs, voilà la maigre représentation

que M. de Broglie et la commission appellent un corps électoral. Il faut autre chose pour élever une barrière devant la démocratie. Vous voulez une chambre qui résiste, comme l'a dit M. Thiers, aux entraînemens de la chambre élue par le suffrage universel, rien de mieux, nous le voulons aussi; mais au corps électoral qui élira la chambre chargée d'une telle mission il faut le nombre, non pas le nombre aveugle, mobile, passionné, d'où sort la chambre démocratique, mais le nombre intelligent, éclairé, réfléchi, d'où doit sortir votre chambre haute, ainsi que vous l'appelez. Haute, tant que vous voudrez, ce n'est pas nous qui lui contesterons cette épithète, si, par ses lumières, sa sagesse, son esprit supérieur de gouvernement, elle s'élève au-dessus des passions, des préjugés, des instincts, des impressions populaires, dont l'autre chambre n'est que trop souvent le fidèle écho; mais elle aurait beau avoir toutes les vertus et toutes les perfections, il lui faut l'autorité du nombre, parce que, dans une société démocratique telle que la nôtre, c'est cette autorité qui fait la force d'une assemblée politique. Donc, alors même qu'il s'agit de composer le corps d'élite qui devra élire cette chambre haute, il faut tenir compte du nombre. Ce n'est point par catégories qu'il eût fallu procéder, c'est par classes, de façon à comprendre dans ce corps, en masse et sans choix, toutes les professions libérales, toutes les fonctions publiques, toutes les positions sociales qui comportent l'éducation et l'instruction, magistrats, ministres des cultes d'un certain rang, médecins, professeurs, avocats, officiers, industriels, propriétaires, fonctionnaires publics de certains ordres, magistrats municipaux, conseillers de département et d'arrondissement, etc., toutes les classes enfin qui composent ce qu'on peut appeler aujourd'hui en France la grande aristocratie de l'intelligence et de l'influence sociale, la seule avec laquelle la démocratie puisse compter, si elle veut bien compter avec quelque chose. Nous irions aussi loin que possible dans cette voie. Dans les classes qui représentent l'intelligence et l'instruction plus particulièrement, nous comprendrions sans hésitation, non-seulement tous les licenciés, dont le nombre est assez restreint, dans l'ordre des sciences et des lettres tout au moins, mais encore les bacheliers ès-lettres et ès-sciences.

Eh quoi! nous dira-t-on, même les bacheliers! Ce n'est pas assez des licenciés! On reconnaît bien là votre paternelle sollicitude pour ces enfans de l'Université dont vous faites tout à coup de si grands citoyens. — Non pas tout à coup, s'il vous plaît, car nous n'admettons pas qu'un bachelier sans profession ait suffisamment fait ses preuves de sens pratique, de vie sérieuse et laborieuse, pour concourir à un acte d'une telle importance que l'élection d'un séna-

teur; mais nos contradicteurs nous permettront de les trouver bien dédaigneux pour un titre fort modeste sans doute, mais représentant quelque chose qui a droit à leur sympathique estime, l'éducation classique. Ne songe-t-on pas sérieusement de plusieurs côtés de l'assemblée à faire nommer la seconde chambre par les conseils municipaux? Avec tout le respect que nous devons au suffrage universel et à ses élus, nous osons croire que le grade de bachelier ès-sciences et ès-lettres témoigne un peu plus qu'une élection de village des lumières et de la capacité d'un électeur pour le sénat. Un pareil titre, quoi qu'on en puisse dire, répond à des études sérieuses, s'il est obtenu après un sérieux examen, et représente une certaine culture d'esprit et d'âme qui permet de comprendre et de sentir ces grands principes de la politique qui touchent à l'histoire, à la morale, à la philosophie. Un bachelier ne sait pas ces sciences à fond, nous en convenons; mais le collége lui en a appris assez pour qu'il puisse les savoir un jour, grâce à ses études personnelles. C'est un avantage qui manque aux enfans, si intelligens qu'ils soient, des classes ouvrières, qui n'ont pas connu d'autre maître que l'instituteur. Faute d'une éducation classique préparatoire, ce travail tout personnel qui vient après l'école n'est guère possible, et en tout cas rarement fécond. Quand on prononce le mot d'aristocratie dans notre temps et dans notre pays, il faut bien comprendre qu'il n'a plus le sens qu'il pouvait avoir dans la société que la révolution a si profondément modifiée. Aujourd'hui c'est l'esprit, le talent, l'instruction, la distinction naturelle ou acquise, l'éclat ou la durée des services publics, l'influence sociale conquise par tous les moyens légitimes qui font l'aristocratie d'un pays où le passé ne compte que pour mémoire, et encore chez ceux qui en ont conservé le respect.

Dieu nous garde d'une parole de dédain pour ces études et ces professions dont le caractère propre est l'utilité, dans le sens matériel du mot. C'est bien quelque chose de faire vivre une société; mais qu'on nous permette de réserver notre prédilection pour celles qui la font bien vivre en y mettant ce qui leur est propre, le sentiment des grands devoirs de la vie publique et privée. Voilà ce qui doit faire tenir en haute estime ces études classiques où l'on enseigne la liberté, l'honneur, la dignité personnelle, la patrie, toutes choses auxquelles l'enseignement commercial, industriel, scientifique, reste étranger. On se trompe quand on croit ces choses de pur instinct et de sentiment naturel. C'est parce que le paysan n'en a jamais entendu parler jusqu'ici dans son école de village qu'il a trop oublié, dans la dernière guerre, qu'il y a au-delà et au-dessus de son cher foyer une grande famille, la France, pour laquelle il faut sa-

voir se battre et mourir. Voilà ce qu'on apprend, si médiocre élève qu'on soit d'ailleurs, dans nos écoles de grec, de latin, d'histoire et de philosophie.

Nous ne voulons négliger aucune objection. On peut nous dire que cette aristocratie n'est pas suffisamment rassurante pour l'esprit conservateur. Nous ne partageons pas cette inquiétude quand nous examinons une à une toutes les classes dont se composerait notre corps électoral. Nous y trouvons de sérieuses et sûres garanties pour tous les intérêts qui ont droit à une protection efficace. Est-ce par exemple la classe des magistrats qui inquiétera ces intérêts? Nul ne le croira. Est-ce la classe des ministres des cultes? Encore moins. Est-ce la classe des officiers de l'armée ou celle des fonctionnaires publics? Ce serait plutôt l'esprit de liberté ou de progrès qui pourrait réclamer, à tort selon nous. Serait-ce par hasard la classe des professeurs, cet ordre aussi dévoué dans l'accomplissement de ses devoirs que modeste dans ses prétentions? Il faudrait le bien mal connaître pour en concevoir de l'ombrage. Ne serait-ce point la classe des médecins, et surtout celle des avocats qui inspirerait des défiances? Nous ne nions pas que, dans ces deux ordres, il ne puisse se rencontrer quelques élémens d'agitation politique et de révolution sociale; mais ce serait leur faire injure que d'y exagérer le nombre des rêveurs et des déclamateurs au point d'en faire le caractère propre et distinctif de ces classes. Quant aux classes de la propriété et de l'industrie, si l'esprit conservateur était chassé de partout par le vent des révolutions, nous pourrions dire que c'est là qu'il aurait ses dernières forteresses. Et après un examen si rassurant, si l'esprit conservateur n'est pas satisfait, nous tenons tant à son concours, dans l'œuvre qu'il s'agit de fonder, que nous offririons de nous entendre avec ses représentans sur la proportion à établir entre les diverses classes qui formeraient ce corps électoral. Nous ne reculerions point par exemple devant l'idée de la commission, proposant de donner à la propriété un tiers du nombre total des électeurs. Sur ce point, comme sur d'autres, nous serions de bonne composition. Ce qui nous paraît capital dans la constitution d'une seconde chambre, c'est le principe, c'est-à-dire la représentation la plus complète possible de l'aristocratie sociale actuelle dans le corps d'électeurs qui doit la nommer. Plus nous réfléchissons sur cette question, plus nous nous affermissons dans la pensée que la constitution du sénat ne doit être cherchée ni dans le suffrage universel direct ou indirect, ni dans le suffrage restreint d'une classe de censitaires, ni dans un système de catégories composées d'un petit nombre d'électeurs. Le suffrage universel direct ou indirect, libre ou enfermé dans des catégories, ne peut donner tôt ou tard

qu'une chambre démocratique faite à son image. Le suffrage restreint des censitaires ne peut donner qu'une chambre conservatrice dans le sens peu libéral du mot, et que la démocratie verra toujours de mauvais œil. La solution du problème, selon nous, consiste à poser en principe le caractère largement aristocratique du sénat et à dégager de la constitution de notre société française tous les élémens qui représentent cette aristocratie à des titres divers. Quant aux détails d'application, c'est aux esprits pratiques de l'assemblée qu'il appartiendra de les fixer dans la discussion de la loi.

V.

Il est pourtant, dans le système dont nous n'avons fait que poser les bases, une lacune sur laquelle un esprit pratique ne saurait passer légèrement : c'est le défaut de représentation au sénat des grandes administrations publiques. Certes la nomination par le pouvoir exécutif pourvoit largement à ce besoin dans les projets de M. de Broglie et de la commission, trop largement selon nous, puisqu'elle va jusqu'à changer le caractère et le rôle de l'institution. Quelques garanties qu'offre aux principes conservateurs la seconde chambre, telle que nous proposons de la constituer, nous convenons que c'est en effet une lacune à combler, et nous ne verrions aucun inconvénient à créer des sénateurs de droit dont la liste pourrait être étendue de façon à en composer une représentation aussi complète que possible des services publics. Le cas doit être prévu où, si intelligent et si éclairé qu'il soit, le corps électoral chargé d'élire les membres de la seconde chambre oublierait, dans sa préoccupation politique, les capacités spéciales, seules en mesure de bien représenter les grands intérêts de l'état. Peut-être alors le mieux serait-il de faire élire ces membres par leurs pairs, les uns par la cour de cassation, les autres par les grands dignitaires des divers clergés, ceux-ci par le conseil supérieur de l'instruction publique, ceux-là par l'Institut, d'autres par le conseil de l'amirauté, d'autres par les conseils supérieurs de l'armée, des travaux publics et du commerce, qui forment l'élite et la tête des diverses administrations. Nous ne parlons pas de faire élire ces sénateurs par la totalité ou même par une classe quelconque des membres de ces administrations, dans la conviction où nous sommes que toute élection par en bas aurait pour effet inévitable de porter atteinte à l'ordre hiérarchique, condition vitale de toute autorité dans ce genre de services. Si l'on croyait l'intervention directe du pouvoir exécutif nécessaire pour assurer cette représentation, ce qu'il y au-

rait de plus simple à faire, ne serait-ce pas de faire nommer les membres de droit par le pouvoir exécutif sur la présentation des conseils supérieurs? Ce serait, ce semble, le moyen de concilier tous les systèmes en ce qu'ils ont de juste et de pratique. Quant à nous, nous ne pourrions aller au-delà de cette satisfaction donnée aux partisans de la nomination par le pouvoir exécutif sans craindre de fausser un des ressorts principaux du mécanisme constitutionnel.

Vient enfin la troisième loi constitutionnelle sur l'organisation du pouvoir exécutif. Ce pouvoir existe déjà; il fonctionne avec une durée fixée irrévocablement et des attributions qu'il ne s'agit que de compléter. Ce qui nous plaît le moins dans la constitution du pouvoir exécutif actuel, c'est la manière dont il a été créé. Si l'assemblée voulait en faire une véritable institution, elle devait commencer par faire la constitution, où ce pouvoir avait naturellement sa place, et l'y encadrer avec les autres pouvoirs sans lesquels il ne peut ni vivre ni fonctionner autrement qu'à l'état de dictature. Si cela n'a pu être fait dans l'origine, on pouvait encore, en acceptant la proposition Perier, donner à la présidence du maréchal le caractère qui lui manquait, et l'affermir en l'appuyant sur un principe constitutionnel. On n'a rien fait de pareil, et jusqu'ici le pouvoir septennal, quelque incommutable que l'ait créé la loi du 20 novembre, n'est autre chose qu'un expédient utile, même nécessaire, si l'on veut, dont la loyauté du maréchal ne laissera jamais faire un instrument au service de telle ou telle restauration, mais que l'on ne pourra considérer comme une institution tant qu'il n'aura d'autre autorité qu'un décret de l'assemblée, improvisé en dehors de toute organisation constitutionnelle. Voilà pourquoi il est regrettable que la proposition Perier ait trouvé de l'opposition dans les conseils du président de la république. Nous ne pouvons croire que son gouvernement n'ait pas compris combien cette proposition était favorable à l'affermissement de son pouvoir en lui assurant l'autorité constitutionnelle qui lui manque. Il aura sans doute obéi à des calculs parlementaires qui ont paralysé jusqu'ici toute initiative ayant pour but, d'un côté ou de l'autre de l'assemblée, d'opérer un rapprochement entre les hommes modérés de tous les partis, et qui, s'ils persistent, conduiront fatalement l'assemblée à la dissolution, et finalement peut-être le pays à la désorganisation.

Les partisans du septennat quand même, c'est-à-dire sans constitution, comptent avec raison sur la force d'un pouvoir appuyé sur une armée dont la fidélité n'est pas douteuse. Ils comptent avec plus de raison encore sur la confiance du pays dans le soldat qui, étranger à nos discordes civiles, n'a jamais mis son épée qu'au service de l'honneur et de la loi. A ceux de nos amis qui craignent

qu'il ne s'en serve pas pour défendre la république, dont il est le président, contre l'impatiente ambition de certains partis, on peut rappeler que tout seul au sénat il a élevé la voix contre la loi de sûreté générale, et que le conspirateur du 2 décembre ne lui a pas fait l'injure de lui demander la complicité de son concours pour l'œuvre criminelle qu'il méditait. Certes ce sont là des conditions de force pour un gouvernement en même temps que des garanties pour les amis de la légalité; mais nous trouvera-t-on trop exigeans parce que nous voudrions y joindre la force et la garantie d'une institution? Et quand on songe à conférer à ce pouvoir exécutif le droit de dissoudre la première chambre avec ou sans l'assentiment de la seconde, nous trouvera-t-on trop défians, si nous nous préoccupons d'abord de l'existence de cette dernière? Qu'il soit difficile de ne pas concéder ce droit au pouvoir exécutif, nous en convenons. Tous les hommes d'état qui ont le sens pratique, M. Thiers en tête, sont de cet avis. Ils ne diffèrent que sur le point de savoir si le président pourra dissoudre la chambre des députés avec ou sans l'assentiment du sénat. Nous trouvions d'abord plus de garanties pour la légalité dans le projet de M. Thiers, exigeant le concours de la seconde chambre; mais en y réfléchissant bien on est frappé des difficultés pratiques que rencontrerait l'application de cette condition. La dissolution ne pouvant être consentie ou refusée sans débat, imagine-t-on une discussion publique sur un tel sujet au sein d'une assemblée dont le rôle doit être la médiation entre les deux autres pouvoirs? Et si cette discussion a lieu à huis-clos, quel sera l'effet de la décision sur l'opinion populaire? Et si enfin le débat est supprimé, comment la seconde chambre pourrait-elle échapper au soupçon de complaisance, sinon de servilité? Quelle serait d'ailleurs sa situation vis-à-vis de l'autre assemblée et du pays, si le vote populaire renvoie une chambre des députés animée des mêmes sentimens? Pour ces raisons et beaucoup d'autres encore, nous inclinerions à laisser au pouvoir exécutif toute l'initiative avec toute la responsabilité d'une aussi grave mesure, à une condition pourtant : c'est qu'il subsiste à côté du pouvoir exécutif un autre pouvoir qui puisse, nous ne disons pas empêcher un coup d'état, mais modérer l'action du gouvernement pendant la vacance momentanée d'un des pouvoirs législatifs. Quant à la manière de régler cette transmission, la question n'est certes pas sans importance. Sera-ce par un appel au pays et par l'élection d'une constituante? C'est agiter et troubler profondément peut-être le pays. Sera-ce tout simplement par les deux chambres réunies en congrès? Ce moyen nous paraîtrait bien préférable en ce qu'il maintiendrait dans la grave enceinte d'un parlement une de ces questions qui peuvent

mettre le pays en feu. Est-il besoin d'ajouter que pour ce cas comme pour tous les autres nous repoussons l'appel au peuple, cette grande mystification du suffrage universel, qui n'est d'ailleurs qu'une application de la belle et sage théorie du gouvernement direct du peuple?

VI.

Il y aurait bien encore quelque chose à dire sur les attributions respectives des divers pouvoirs constitutionnels. Nous ne croyons pas nécessaire d'en parler ici, parce que ce n'est pas sur ce point que s'élèveront les sérieuses difficultés. Substitution du vote par arrondissement au scrutin de liste dans la loi électorale, création d'un corps électoral spécial qui soit la représentation de la véritable aristocratie du pays pour la constitution d'une seconde chambre, droit de dissolution pour le pouvoir exécutif et règlement de la transmission de ce pouvoir, tels sont les divers points qui nous ont paru dominer toute l'œuvre des lois constitutionnelles, sur lesquelles il faut qu'une majorité se forme dans l'assemblée pour que la discussion de ces lois puisse aboutir. Y a-t-il lieu d'espérer que ces lois seront votées? Dans la division actuelle des partis, il est difficile de le prévoir. Ce qui est certain, c'est qu'elles ne le seront qu'autant qu'une majorité se sera nettement dessinée à la reprise des travaux parlementaires, non une majorité de coalition comme celle qui a renversé M. Thiers, mais une majorité de constitution et de gouvernement. Tout l'intérêt de cette décisive et peut-être dernière session sera donc dans l'œuvre constitutionnelle, et tout d'abord dans l'effort de conciliation et d'entente entre les hommes modérés de tous les partis, se rendant enfin au pressant appel du président de la république.

Nous ne voulons nullement grossir les dangers de la situation, mais nous ne forcerons pas du tout l'expression de notre sentiment en disant que cette situation se simplifie d'une façon peu rassurante pour la paix publique et l'avenir de notre cher et malheureux pays. Si les chefs du centre droit et de la droite qui ont mis tant d'ardeur à renverser le gouvernement de M. Thiers, suspect, bien à tort, de faiblesse et de complaisance pour les choses et les hommes du parti radical, n'ont pas perdu enfin leurs illusions sur les résultats qu'ils se promettaient de leur campagne, c'est qu'ils ferment les yeux à l'évidence. La situation qu'ils voulaient créer, surtout après l'avortement des projets monarchiques, était impossible, et n'a pas eu l'ombre même de réalité sous leur gouvernement de combat. Ils voulaient une croisade de tous les partis coalisés contre

le radicalisme sous le drapeau de la conservation sociale, et à la condition que tous ces partis désarmeraient devant le septennat qu'ils ont créé. Aucun parti n'a désarmé : les purs de la droite sont plus irrités et plus intraitables que jamais, le parti bonapartiste devient de plus en plus audacieux et remuant, le parti clérical lui-même proteste contre la politique étrangère d'un ministre qui n'a pas le choix entre la folie et la sagesse. La dissolution est à l'ordre du jour, et l'on peut, sans craindre de se tromper, prévoir le moment où la majorité actuelle deviendra minorité sur cette grave question. Alors les partisans de cette étrange trêve de sept ans, qu'ils appellent le septennat, verront si aux prochaines élections la question se posera entre conservateurs et radicaux. Non; la situation sera, que disons-nous? est déjà si simple et si nette qu'il n'y aura pas d'autre chose en jeu que la république et la monarchie, non pas cette monarchie que repousse le sentiment populaire, ni cette autre qu'il ne connaît pas, mais la seule monarchie qu'il connaisse, et à laquelle la France se rattacherait peut-être encore malgré les maux incalculables qu'elle lui a causés, si l'on pouvait encore évoquer devant elle le spectre de la révolution et de la commune.

Quel sera le résultat de cette lutte acharnée, effroyable, entre deux partis ardens qui se jetteront à la tête les hontes de l'empire et les orgies de la commune? Nous trouvons nos amis un peu trop optimistes, s'ils comptent sur une écrasante majorité; nous craignons que le dénoûment de l'élection de l'Oise ne se renouvelle en bien des départemens, si l'élection se présente dans les mêmes conditions. On aura beau jeu pour calomnier la république devant la masse des naïfs et honnêtes électeurs, quand on pourra nous montrer, nous républicains de gauche ou de centre gauche, confondus non pas seulement avec les radicaux dont nous respectons les principes, mais avec la horde qui a fait et ferait encore la commune au cri de vive la république. Mais enfin admettons, comme c'est notre espoir, une majorité considérable pour le parti républicain représenté dans toutes ses fractions. Quelle sera la proportion entre ces fractions dans la prochaine assemblée? Avec les entraînemens du suffrage universel, qui peut le prévoir, qui peut faire le calcul à l'avance? Quoi qu'il en soit, voilà dans l'assemblée et dans le pays deux partis en lutte, c'est trop peu dire, en guerre, en guerre à outrance, *au couteau,* sans partis intermédiaires pour amortir le choc; voilà l'assemblée transformée en une autre convention, où l'on ne fera autre chose que de s'injurier, de se maudire et peut-être se proscrire. En face de cette assemblée unique et souveraine, quoi qu'on dise, vous figurez-vous l'attitude de ce pouvoir

exécutif que nous avons créé et que nous aurons laissé seul, sans moyens de gouvernement, sans autre force qu'une armée à laquelle il n'est pas permis de porter la main sur les élus du suffrage populaire? Comment contiendra-t-il ces partis frémissans dans le respect de la loi? Ne pouvant, ne voulant pas surtout sortir par un coup d'état d'une pareille situation, pourra-t-il faire autre chose que de se retirer devant des obstacles qu'il se verrait impuissant à surmonter? Et qui nous répond alors de la sagesse de ce pays ahuri, assourdi par les cris des partis, et par cet incessant tocsin de l'appel au peuple?

Voilà ce qui nous attend, si l'assemblée ne fait pas les lois de salut. Les fera-t-elle? Il est bien tard déjà pour pouvoir l'espérer; mais il n'est jamais trop tard quand il s'agit de sauver la patrie. Il faut avant tout changer la situation dans le parlement et dans le pays par conséquent. On peut encore la changer en acceptant la proposition Perier. Si on ne le veut point pour ne pas avoir l'air de se laisser imposer un programme par des adversaires politiques (quels adversaires!), on peut toujours, au nom des plus graves intérêts du pays et du parti conservateur lui-même, prendre l'initiative d'une réforme, dans les projets proposés, qui ferait du septennat une véritable institution. A défaut même de cette initiative, on pourrait, dans les conseils du président de la république, faire connaître l'attitude que le gouvernement se propose de suivre dans la discussion de ces lois et le programme qui lui semble devoir leur assurer une majorité. La constitution faite, et faite de façon à pouvoir être acceptée par tous les esprits sensés et pratiques de la droite et de la gauche, l'assemblée pourrait envisager sans effroi la perspective d'une prochaine dissolution, car alors la situation sera changée; l'équivoque aura partout disparu, à droite comme à gauche, entre des partis qui n'ont ni le même but ni le même programme. Ce ne sera plus entre républicains et monarchistes que se posera la question, ce sera entre les partisans et les adversaires d'une constitution qui est devenue la loi du pays. Le parti bonapartiste, qu'on ne peut guère empêcher aujourd'hui de réclamer l'appel au peuple, malgré le décret de déchéance, tant que durera le provisoire, ne pourrait plus l'invoquer devant un gouvernement constitué et organisé sans s'exposer à être traité en factieux. En tout cas, le pays ne le comprendra ni ne le suivra, s'il persiste à poser une question résolue. Alors conservateurs et radicaux, libéraux et cléricaux, partisans ou adversaires de la centralisation, reprendront, sous l'égide de la constitution, la liberté et la franchise de leurs allures. Les partis se classeront autrement; la lutte, quelque vive qu'elle puisse être, n'agitera ni n'ébranlera plus le pays parce qu'elle aura

changé de terrain et de caractère; elle ne mettra plus en péril la paix publique ni le salut du pays en question.

Mais, dira-t-on pour en finir, si l'assemblée ne veut ni constituer ni se dissoudre, que resterait-il à faire? Nous sommes de ceux qui n'ont jamais pris au sérieux les beaux projets de septennat parlementaire, même avec les ingénieuses combinaisons d'un publiciste. Une assemblée se prorogeant ainsi pour ne rien faire, en quel temps et en quel pays cela s'est-il jamais vu? Où et quand a-t-on vu une assemblée voulant imposer son impuissante autorité au pays? Une seule ressource resterait à la nôtre, si elle voulait encore vivre en ne voulant ou ne pouvant rien faire : ce serait de vivre en se renouvelant partiellement jusqu'à l'expiration des pouvoirs du président actuel de la république. Pour le moment, ce ne pourrait être qu'un expédient; quant à l'institution elle-même du renouvellement partiel, c'est une question à réserver. Tout ce que nous pouvons en dire ici, c'est que nous n'y voyons pas un véritable tempérament à la démocratie. Si l'on nous dit que ce serait prolonger le provisoire pour sept ans, nous répondons que rien n'empêcherait l'assemblée, le jour où une majorité de constitution s'y formerait par le renouvellement partiel, de reprendre, avec succès alors, l'œuvre constitutionnelle qu'elle ne peut maintenant mener à bonne fin. Nous aimerions bien mieux autre chose; mais dans la situation actuelle nous ne serions point trop surpris que, de guerre lasse, l'assemblée ne fût inévitablement amenée à cette solution qui rend possible pour l'avenir ce qui ne semble pas l'être pour le présent. Encore une fois, cette solution n'est pas de notre goût. Nous préférerions pourtant une dissolution partielle à une dissolution totale, à l'exemple du médecin qui croit prudent d'attendre du temps la guérison d'un malade qu'il pourrait tuer par un remède violent. Quant à vouloir rester indéfiniment à ce poste, où nous a mis la confiance du pays, pour se croiser les bras et attendre les décrets de la Providence ou les coups de la fortune, nous connaissons trop d'hommes de sens et d'honneur dans cette assemblée pour croire que l'on y veuille renouveler l'histoire du long parlement dans les circonstances qui le comportent le moins.

Voici l'assemblée parvenue presqu'au terme de sa carrière, au moment suprême où il lui faut aborder l'œuvre sans laquelle elle ne peut abandonner le pays aux hasards du suffrage universel. Ses jours sont comptés, et chaque heure qui s'écoule est un temps précieux perdu pour cette œuvre de salut. Plus la situation devient grave, plus elle commande aux hommes modérés de tous les partis les sacrifices que le pays attend de leur patriotisme. Sans aller jusqu'à dire qu'une entente à tout prix est leur premier devoir, nous

les supplions de réfléchir s'il peut y avoir quelque chose qui les arrête devant l'impérieuse nécessité d'une pareille résolution. Il est des momens dans la carrière d'une assemblée politique où ne rien faire est le pire des partis; notre conviction profonde est que l'assemblée en est là. Il ne faut pas être prophète pour prédire que nulle opinion ne trouvera complète satisfaction dans le vote des lois constitutionnelles, même la plus logique et la plus raisonnable. Pour faire quelque chose, les gens sensés doivent songer avant tout que des solutions médiocres sont infiniment préférables à un avortement. La crise actuelle, et le mot n'est pas trop fort pour caractériser la situation, est de celles d'où l'on ne sort qu'en prenant un grand parti. A la droite, nous disons que le spectre révolutionnaire qui lui cause tant de frayeur ne peut être conjuré que par l'union des conservateurs de toute nuance; à la gauche, nous répétons que le spectre impérial qui lui fait horreur ne peut s'évanouir que devant le drapeau d'une république libérale où les conservateurs de toute origine aient leur place et leur rôle. Tous les partis honnêtes ont aujourd'hui le même intérêt à confondre, à serrer leurs rangs contre les deux dangers de l'avenir, l'empire et la commune. Qui n'en voit qu'un est aveugle à moitié. Toute politique qui n'a qu'un objectif n'embrasse pas toute la situation. La horde qui a fait la commune la referait encore à Paris, et dans toute la France, malgré les radicaux qui n'osent la flétrir, si elle ne sentait point peser sur elle la forte main de la loi. Malgré les faux conservateurs qui osent le regretter, l'empire, qui a commencé le démembrement de notre pays, l'achèverait, s'il retrouvait le pouvoir par un coup de dé plébiscitaire. Légitimistes sensés, orléanistes constitutionnels, républicains libéraux, patriotes de tous les partis, vous tous, chefs ou soldats, princes ou citoyens, qui avez souci pardessus tout de la liberté, de l'honneur, du salut de votre patrie, le moment est venu d'oublier enfin ce qui vous a divisés, pour ne vous souvenir que de ce qui vous a unis dans toutes les grandes questions nationales que vous avez eu à résoudre. Nationale encore est la question qui vous reste à trancher, car l'existence peut-être du pays en dépend. Faites enfin de concert cet acte de raison qui s'appelle l'organisation constitutionnelle du gouvernement actuel, cet acte d'absolue nécessité sans lequel il faudrait aller aux élections avec le mot fatal de Lamartine en 1848 : *alea jacta est*. Si vous ne trouvez pas l'exemple rassurant pour les destinées de votre pays, ne vous séparez pas en laissant à la fortune tout ce que votre sagesse peut prévoir et prévenir. Voilà ce que la France attend de vous, et pourquoi elle a mis son sort entre vos mains dans les élections de 1871.

E. VACHEROT.

KIEF

ET

LE CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE

Le mois d'août 1874 a été plus fécond pour la science russe qu'on n'aurait pu l'attendre d'un mois de vacances. Le 4 août avait lieu à Moscou, sous la présidence du conseiller intime Hamburger et par les soins du directeur, baron de Bühler, l'ouverture des nouvelles archives. On sait que dans l'ancienne capitale des tsars se conservent les papiers des affaires étrangères antérieurs à l'année 1800, tandis que les documens postérieurs, qui se rapportent à la politique moderne de la Russie, forment les archives de Saint-Pétersbourg; mais à Moscou le dépôt des affaires étrangères renferme, outre les papiers diplomatiques des grands-princes et des anciens tsars, des documens qui ont trait à l'administration intérieure et à l'histoire intime de la cour. On a voulu donner à ces précieuses archives, monumens du lointain passé russe, un palais digne d'elles, assez vaste pour répondre à la pensée libérale qui veut les rendre accessibles aux travailleurs. A grands frais, on a restauré l'ancien hôtel des boïars Narychkine, du sang desquels est sortie Nathalie, la mère de Pierre le Grand. On s'est étudié à conserver à ce vieil édifice son originalité première tout en lui donnant le confortable d'une installation moderne. Isolé du quartier environnant, protégé contre la contagion des incendies par une vaste cour et par des jardins qu'entoure une massive et archaïque balustrade de pierres et de briques blanchies, il semble à l'abri de toutes les catastrophes. Les voûtes massives, un peu basses, de ses salles de pierre sont une autre garantie. A l'entrée du palais, une inscription sur carton peint, que remplacera bientôt une plaque de marbre, annonce que, « par

la volonté souveraine de l'empereur sous le règne duquel les trésors de l'histoire russe apparaissent à la lumière de la science, » les archives de la chancellerie impériale ont été transportées dans l'antique demeure des Narychkine. Dix jours après s'ouvrait à Kief le congrès archéologique. C'est le troisième qui ait été provoqué en Russie par l'énergique initiative du comte Serge Ouvarof. Le premier avait été tenu à Moscou en 1869, le second à Saint-Pétersbourg en 1871. Après les deux capitales de l'empire, cet honneur revenait naturellement à la ville de Kief. Elle aussi a été une capitale avant que les invasions de peuples nomades n'eussent détruit au XIIIe siècle cette première Russie, qui s'était constituée sur les bords du Dniéper.

I.

Un congrès ne s'improvise pas. Le comte Ouvarof et le comité d'organisation de Kief avaient passé presque l'année en préparatifs. Aux musées de la Russie et de l'étranger, on demandait des pièces pour l'exposition qui devait accompagner le congrès : à défaut des originaux, on se contentait de reproductions photographiques ou de moulages coloriés. On dressait un programme des questions sur lesquelles on attendait les éclaircissemens des hommes compétens. La ville de Kief et son maire M. Demidof, prince de San-Donato, montraient le plus grand zèle. On traitait avec les compagnies de chemins de fer pour obtenir des réductions de tarif. On prenait à la charge de la ville une partie des frais de séjour pour les hôtes étrangers. L'université de Saint-Vladimir mettait ses vastes salles à la disposition de l'assemblée. Le ministre de l'instruction publique accordait une subvention de 3,000 roubles. L'appel du comité fut partout accueilli avec le plus vif empressement; d'un bout à l'autre de la Russie, tous les corps savans tinrent à honneur d'envoyer leurs délégués. L'académie des sciences de Saint-Pétersbourg, les académies des beaux-arts et de médecine, les huit universités de l'empire et du royaume de Pologne, les hautes écoles ecclésiastiques de Kazan, de Moscou, de Kief, la société impériale de géographie, celle d'histoire de Russie, les comités de statistique, la commission archéographique, les sociétés d'archéologie, d'anthropologie, d'histoire, de littérature nationale, s'étaient fait représenter par quelques-uns de leurs membres les plus illustres. Bien peu arrivaient les mains vides : les uns apportaient des mémoires, les autres des objets antiques, des manuscrits précieux ou tout au moins quelque médaille inédite. C'étaient naturellement les deux capitales qui avaient fourni le contingent le plus considérable. La ville de Kief

avait tenu à ne pas être seulement l'hôte du congrès. Ses professeurs ont largement payé de leur personne et de leur science, et M. Antonovitch se montra, pendant toute la durée de la session, le secrétaire laborieux de l'assemblée et le vaillant collaborateur du comte Ouvarof.

Le choix même de Kief pour lieu de réunion devait donner au troisième congrès un caractère particulier. Cette ville est plus rapprochée que Moscou et Saint-Pétersbourg des pays slaves, c'est-à-dire de la Pologne prussienne, des royaumes autrichiens, des principautés danubiennes; elle est en communication rapide avec toutes ces régions. En outre, mêlant dans sa population des Grands-Russes, des Petits-Russes et des Polonais, elle est la ville slave par excellence, une sorte de cité neutre entre les groupes qui se sont disputé à diverses époques de l'histoire l'hégémonie du monde slave. Aussi le nombre des étrangers accourus à ce congrès a-t-il été plus considérable qu'aux deux premières réunions de Moscou et de Saint-Pétersbourg. La Serbie, la Hongrie, qui compte dans son sein tant de populations slaves, la Moravie, la Bohême, la Bukovine, la Galicie, la Pologne prussienne elle-même, avaient envoyé leurs représentans. Le congrès avait en quelque sorte un caractère panslave, comme ce fameux congrès ethnographique de Moscou qui a fait tant de bruit en 1867. Celui de 1874 ne semble pas avoir soulevé de si vives protestations. On trouvera peut-être qu'aujourd'hui ce ne sont pas les ambitions moscovites qui menacent l'avenir de l'Europe; d'ailleurs les Russes ne peuvent guère faire à eux seuls de l'archéologie slave. Les antiquités russes s'expliquent mieux par la comparaison avec les antiquités des peuples congénères : les souvenirs mythologiques, les vieilles superstitions, les légendes poétiques ont besoin d'être expliquées par celles qui ont cours chez les Serbes ou chez les Bohémiens; la philologie, l'explication des alphabets slavons, sont des points qui demandent à être traités dans un congrès international. Il s'agit non pas d'archéologie panslave, mais d'archéologie comparée.

Le congrès fut inauguré le 14 août, dans la salle des actes de l'université, par les discours du général-gouverneur des trois provinces, du maire de Kief, du recteur de Saint-Vladimir, qui prirent successivement la parole pour donner, au nom du gouvernement, de la ville, de l'université, la bienvenue aux membres du congrès. Le comte Ouvarof expliqua le but de cette nouvelle assemblée et la division adoptée pour ses travaux. « Après les deux premiers congrès de Moscou et de Saint-Pétersbourg, ajouta-t-il, les savans russes avaient exprimé le désir unanime de tenir à Kief le troisième congrès; la haute signification de cette ville est trop

présente à notre cœur, nous sympathisons trop profondément avec les chers souvenirs qui s'y rattachent pour ne pas rendre hommage au sentiment d'amour filial qu'elle inspire à tous les Russes. » L'orateur proclama ensuite le nom des hôtes non russes qui avaient répondu à son appel, et termina son énumération en ajoutant que *de l'étranger* étaient venus deux Français. *De l'étranger*, avait-il dit, — car les savans de la Bohême, de la Serbie et de la Galicie sont considérés par les Russes, en un certain sens, comme des compatriotes. A ce point de vue, les deux délégués du ministère français étaient bien à peu près les seuls « étrangers » du congrès. Un consul allemand et un consul anglais s'étaient fait inscrire, mais ils n'y ont point paru. Quant aux Slaves des états autrichiens et prussiens, bien que quelques-uns parlent l'allemand plus facilement que le russe, on ne peut guère les regarder comme des Germains.

Les travaux commencèrent presque aussitôt; le soir même, on fit un certain nombre de lectures. Dès lors il y eut deux séances et six heures de lectures par jour. Malgré la chaleur torride du mois d'août, — qui faisait penser à ces grandes sécheresses dont parlent les chroniques kiéviennes, lorsque les forêts s'enflammaient spontanément au milieu des marécages, — malgré l'aridité ultra-scientifique de certains mémoires, le public de la ville, confondu avec les membres du congrès, emplissait la vaste salle des actes. Les dames et les jeunes filles écoutaient intrépidement les développemens les plus techniques sur quelque vieille église d'une vieille petite ville inconnue. Elles s'intéressaient aux considérations sur l'orthognathie ou la brachycéphalie des crânes trouvés dans les *tumuli;* elles voyaient sans frémir s'aligner sur le tableau noir les signes cabalistiques de l'écriture glagolitique; elles ne refusaient pas leurs applaudissemens à telle dissertation, hérissée de dates, qui tendait à reconstituer la chronologie des métropolites de Kief depuis Missaïl jusqu'à Onésifore Dévotchka. Les cours des universités russes ne sont pas publics comme ceux de nos facultés : la curiosité n'en est que plus vive le jour où s'ouvrent enfin ces portes longtemps fermées. D'ailleurs l'excellente instruction secondaire que reçoit la femme russe dans les gymnases et les instituts la prépare admirablement à faire son profit des enseignemens de la haute science. La langue du congrès était le russe : il ne consent plus à se laisser supplanter dans les discussions savantes par les idiomes étrangers ou par les langues mortes. M. Pogodine, au congrès de Moscou, citait un recueil de numismatique publié à Saint-Pétersbourg (de 1847 à 1852) où l'on n'admettait point les articles en langue russe; un célèbre orientaliste qui venait proposer un mémoire sur des monnaies du Volga s'était vu obligé de le traduire en anglais, et

M. Pogodine de s'écrier : « Ah! qu'il est difficile à l'homme russe d'être russe. » Cette fois, au congrès de Kief, c'était l'homme non russe qui se trouvait embarrassé. Les langues étrangères et les autres idiomes slaves n'étaient point proscrits, mais on ne les admettait qu'à certaines séances, qui prenaient alors le caractère le plus babélique. Telle fut par exemple celle du 19 août, dans laquelle le bénédictin Béda-Doudik discourut en allemand sur les tumuli de la Moravie, M. Dzialovski en polonais sur ceux de la Posnanie, M. Novakovitch en serbe sur le rôle qu'ont joué dans l'histoire des Russes et des Slaves du sud les Tatars, destructeurs de Moscou, les Ottomans, conquérans du Danube. Telle fut encore celle du 24, où MM. Martin et Joseph Kollar produisirent deux mémoires en tchèque, et où M. Wankel fit lire en russe un travail primitivement rédigé en allemand. Un Français à qui toutes ces langues sont familières, M. Louis Leger, présidait la seconde de ces séances et assistait le président de la première.

L'exposition d'antiquités occupait deux grandes salles du palais universitaire. Le catalogue, qui malheureusement n'a pu paraître que vers la fin du congrès, comprenait 1,212 numéros; il y avait en outre 253 manuscrits. Sous des vitrines, on voyait les fragmens de fresques ou de mosaïques, de marbres ou de briques, les débris d'inscriptions grecques qui sont aujourd'hui presque tout ce qui subsiste de deux des plus vieilles églises de Kief, la Déciatine (la Dîme) et Sainte-Irène; puis des croix d'or et de bronze, des émaux, des *panagiae* d'un beau travail byzantin, des diptyques avec des inscriptions helléniques qui viennent des empereurs de Constantinople, des icônes antiques, parmi lesquelles on admire celle de la mère de Dieu de Cherson, des évangiles avec une reliure d'argent incrustée de pierreries, des crosses et des mitres d'évêques ou d'igoumènes, précieux envois des plus illustres monastères de la Russie; puis une infinité d'instrumens des temps préhistoriques, des marteaux de granit, des haches de diorite, des rasoirs de silex, des aiguilles en os, des débris de colliers multicolores, des bracelets et des pendans d'oreilles aux formes étranges, sortis de tous les tumuli de la Russie, de l'Oural et de l'Altaï. Aux armes de l'âge de pierre succède une riche collection d'armes de bronze et de fer. Ce qui attire surtout le public, c'est une masse énorme de métaux oxydés, où l'on démêle des cottes de mailles, des casques, des glaives, fondus ensemble sous l'action du feu. Ce chaos archéologique appartient au professeur Samokvasof, qui a rempli trois vitrines de près de deux cents objets, le butin de ses campagnes savantes. Il y aurait peut-être intérêt pour nos musées archéologiques à se procurer les photographies, éditées au nom du congrès, des pièces

les plus intéressantes. Les époques les plus rapprochées de nous avaient fourni des armures slaves du XVIe siècle, les grandes haches argentées que les *ryndis*, en long vêtement blanc, faisaient resplendir à côté du trône des tsars, les masses d'armes des atamans zaporogues, les canons pris aux Polonais et aux Turcs, des instrumens de musique cosaque, entre autres la *bandoura* qui, suivant la tradition, aurait appartenu à Mazeppa, des dessins représentant les étendards et les uniformes de ces strélitz que Pierre le Grand extermina dans Moscou. Avec leurs hauts bonnets fourrés, leurs pantalons bouffans, leurs bottes à la tatare, leurs sabres en croissant, leurs carquois et leurs hallebardes, ils ressemblent beaucoup plus à des janissaires qu'à une milice chrétienne. Ils sont bien ces « Turcs du nord » dont parle Voltaire. Les spécialistes admiraient encore une précieuse collection de manuscrits anciens savamment classés et disposés par le professeur Krouchtchof, secrétaire de la *Société historique de Nestor l'annaliste.*

II.

Le nombre des lectures faites au congrès a été de près de quatre-vingts; beaucoup ont provoqué de vives répliques, des improvisations d'une valeur scientifique parfois égale aux mémoires longuement médités. Je me bornerai à signaler celles qui m'ont paru les plus propres à donner une idée des questions qui sont à l'ordre du jour de la science russe, et d'où l'archéologie slave tire son originalité.

Au congrès de Moscou, M. Pogodine avait exposé l'histoire de l'archéologie russe depuis le jour où Pierre le Grand avait rapporté d'Occident le goût de cette science comme de toutes les autres. M. Sréznevski s'est souvenu que le troisième congrès se tenait à Kief : il s'est appliqué à mettre en lumière les travaux kiéviens. Le mouvement scientifique de la Petite-Russie a été en quelque sorte lancé par la fondation en 1834 de l'université de Saint-Vladimir, cette pépinière de travailleurs qui a produit, entre autres, l'historien Kostomarof. En 1843 eut lieu la découverte des fresques byzantines à la cathédrale Sainte-Sophie, et la même année fut fondée auprès des archives du général-gouverneur une commission archéographique chargée de l'examen et de la publication de ces documens. C'est elle qui a édité successivement les *Monumens*, les *Antiquités,* avec une collection de planches magnifiques, et qui a commencé les *Archives de la Russie sud-occidentale*. C'est au nom de cette commission que se publiait naguère, à la veille et en l'honneur du congrès, le *Recueil des matériaux pour la topographie*

historique de Kief. On y a rassemblé les récits de tous les voyageurs qui aux diverses époques de sa prospérité ou de sa décadence ont visité l'ancienne capitale des Varègues, depuis Plan Carpin, qui y passa en 1246 pour aller visiter, au nom du pape Innocent IV, le khan des Mongols, jusqu'à l'ambassadeur de France, comte de Ségur, qui y accompagna en 1787 la cour à la fois sérieuse et légère de Catherine la Grande. Ces témoignages sont complétés par soixante-dix ou quatre-vingts documens, inédits pour la plupart et tirés des archives de Kief. M. Sréznevski avait donc lieu de rendre justice à l'initiative kiévienne constamment en éveil.

L'archéologie primitive a tenu une large place dans ce congrès. Une découverte destinée à faire sensation en Occident est celle dont rend compte un mémoire de M. Kaminski, maître dans un gymnase ou collége de petite ville. Un propriétaire de Gontsi, gouvernement de Poltawa, l'invita à examiner une trouvaille qu'on avait faite accidentellement dans son domaine. Il s'agissait d'ossemens de mammouth. M. Kaminski constata que ces débris se rencontraient dans la même couche de terre avec certains coquillages qui caractérisent nettement en Europe la période glaciaire, tels que le *pupa muscarum*, le *succinea oblonga*, l'*helix hispida*. On trouva au même endroit des silex taillés, type du Moustier, des espèces de couteau, des pointes de flèche à trois facettes, une aiguille ou alêne formée d'un os. Ainsi donc les théories qui n'admettent la présence de l'homme dans la Russie méridionale qu'à l'époque du renne et non pas à celle du mammouth, non pas pendant la période glaciaire, recevraient un démenti. M. Féofilaktof, professeur à l'université de Kief, est venu apporter aux résultats constatés par l'archéologie l'autorité de la science géologique. Il fait remarquer que ces os de mammouth, surtout les dents et une mâchoire inférieure, sont trop bien conservés pour qu'on puisse admettre qu'ils aient été transportés par l'action des eaux; ils appartiennent donc bien à des pachydermes indigènes des terres ukrainiennes : ils y parurent avec l'homme dès que le sol débarrassé des glaces se couvrit de son premier gazon. M. Féofilaktof constate que parmi ces débris de mammouth il y a des os appartenant à six individus au moins : cet éléphant primitif était donc assez commun dans la Petite-Russie, et le chétif être humain, avec ses misérables armes de silex, lui faisait une guerre acharnée. Quant aux brisures des os, on pourrait douter qu'elles aient été faites de main d'homme, attendu que parmi ces débris on n'a jamais trouvé de marteaux; mais les hardis chasseurs préhistoriques qui osèrent s'attaquer à ces énormes bêtes pour manger leur chair et sucer la moelle de leurs os ont simplement négligé d'oublier leurs marteaux, auxquels ils attachaient un grand prix,

sur le théâtre de cette grande curée. D'ailleurs sur d'autres points de l'Ukraine des marteaux de pierre ont été trouvés mêlés à des couteaux du même type que ceux de Gontsi. — On écoute ensuite le comte Ouvarof, un des plus brillans chercheurs de la Russie, qui se présentait déjà au congrès de Moscou après avoir fouillé 7,729 tumuli dans les districts de Vladimir et de Rostof, qui des kourganes de la Sousdalie a ramené à la lumière le peuple disparu des Mériens, qui sur le rivage de Sébastopol a ressuscité la cité grecque de Cherson : il arrive au congrès de Kief avec de nouvelles découvertes. L'ouverture de tombes anciennes, près de la station d'Ougoditch, gouvernement de Jaroslaf, a été pour lui l'occasion de trouvailles importantes : des ossemens humains, un squelette qui était couché le visage tourné vers l'Orient, ayant sous la tête une grande pierre à aiguiser, des défenses d'animaux qui avaient dû être enfilées en collier, des haches de pierre, des couteaux, des os polis, une garniture de bronze autour d'une dent humaine. Les tombes où ces objets ont été découverts appartiennent évidemment à cette époque intermédiaire entre l'âge de pierre et l'âge de bronze, lorsque les hommes commençaient à travailler le métal, mais conservaient encore leurs anciennes armes.

Le professeur Ivanovski, de l'académie de médecine, connu en France par ses travaux de crâniologie, étudie depuis trois années le gouvernement de Novgorod. Son but est de déterminer quel était le degré de civilisation dans les possessions de Novgorod païenne, et quelle race d'hommes avait vécu sous les lois de l'altière république du lac Ilmen. Les seuls monumens de cette civilisation disparue, ce sont les tumuli qu'on trouve heureusement en grand nombre dans cette région. M. Ivanovski s'est attaché au territoire de trois villages surtout. Rien que dans cette étendue relativement peu considérable il y avait environ 1,500 tombes : l'ancien collaborateur de M. de Quatrefages a pu en fouiller 819. Pour d'autres, les grands arbres dont elles étaient hérissées rendaient trop difficiles les travaux de terrassement. Les kourganes qu'il a pu étudier se divisent en deux catégories : ceux qui ont à leur base un autel de sacrifices et ceux qui n'en ont pas. Voici quelle est la structure des premiers : sur le sol, on a dû former d'abord un cercle de grosses pierres; dans la moitié occidentale de ce petit cromlech, on a élevé de pierres semblables, non cimentées, une sorte d'autel sur lequel M. Ivanovski a remarqué les restes d'une cendre grasse, des charbons et les os calcinés d'animaux domestiques. Le squelette le plus ordinairement est assis, beaucoup plus rarement on le trouve couché. Dans le premier cas, il est presque toujours adossé au côté oriental de l'autel, les jambes tendues, le visage tourné vers le le-

vant. Cette direction n'est pas toujours la même : l'homme est tourné tantôt plus au nord et tantôt plus au sud, suivant le déplacement que les saisons apportent à la position du soleil levant. Ordinairement le défunt est tout seul; mais dans 24 tumuli M. Ivanovski a trouvé à côté du premier squelette un squelette de femme, celui-ci portait parfois des traces d'une mort violente, notamment des fractures au crâne. Lorsque le kourgane a été élevé sur le corps d'une femme, elle est toujours seule.

Quant aux tumuli de la seconde catégorie, la structure annonce des rites d'ensevelissement assez différens. Au fond du tumulus, on distingue une fosse de 1m,50 de long sur 0m,50 de large. Contrairement à ce qui se passe dans les premiers, il est très rare que le défunt soit assis. Il est couché, et sur le corps on a rejeté toute la terre qui avait été tirée de la fosse. En vertu du *foisonnement*, elle forme un premier monticule sur lequel on sacrifiait la victime. C'est là en effet que se retrouvent la cendre grasse et les os d'animaux. Sur les débris du sacrifice, on élevait alors le véritable tumulus, d'un entassement de terre ou de sable, que l'on consolidait en appliquant de grosses pierres à sa base. Dans les deux espèces de tombes, on retrouve toujours aux pieds du défunt les vases qui contiennent de la nourriture, des grains, des gruaux, des os d'animaux. Ces vases sont en argile noire, ornés de lignes parallèles ou en zigzag dont la combinaison forme parfois un joli dessin. Comme il n'y a pas d'argile semblable dans le voisinage, ils ont dû être apportés et même importés d'assez loin. M. Ivanovski n'a nulle part vu trace de cercueil. Les tumuli de la première catégorie ont de 6 à 35 mètres de circonférence sur 1 mètre ou 2m,50 de hauteur. Les proportions en sont extrêmement variables. Ceux de la seconde catégorie sont toujours plus petits. Ces crânes d'hommes et de femmes ont également la forme brachycéphale ou sous-brachycéphale. La face est ce qu'on appelle orthognathe, et le visage était ovale. Les hommes ont le système osseux plus développé : les tubérosités et les crêtes rugueuses auxquelles s'attachent les muscles fléchisseurs du dos, des jarrets et des pieds, sont très saillantes; elles dénotent une race de marcheurs. Dans les os des bras, les crêtes d'attache sont également très développées : elles annoncent que les muscles du bras se contractaient souvent pour tirer ou jeter; ces hommes étaient évidemment des tireurs d'arc et des lanceurs de javelot. Les ossemens des femmes supposent une bonne musculature, mais n'indiquent pas au même degré la prédominance de certaines habitudes. Il est probable qu'elles n'étaient point soumises à de rudes travaux physiques; elles étaient même traitées avec une certaine douceur, car on trouve dans leurs tombes quantité d'ornemens, tandis qu'au-

près des squelettes masculins on ne découvre que l'empreinte de tissus grossiers, des restes de cuir tanné, ou encore sur l'épaule gauche la trace verdâtre laissée par l'oxydation d'une agrafe de bronze. Les autres trouvailles sont surtout des objets de bronze, des armes, des ornemens métalliques qui devaient former de belles ceintures militaires, des anneaux fixés au quatrième doigt de la main gauche et plus rarement des bracelets. En revanche, les parures abondent dans les sépultures de femmes : dans cinq kourganes, M. Ivanovski a trouvé des espèces de diadèmes en argent, partout des perles fausses, par milliers, de toute forme, de toute couleur, des grains de collier en verroteries, en cristal de roche, en terre cuite coloriée, de petites plaques rondes ou triangulaires en bronze, des bracelets qui ne sont pas fermés, afin de pouvoir se prêter à tous les poignets, et qui apparemment sont des objets d'importation, de la passementerie de bronze extrêmement compliquée et dans laquelle entrent comme motif d'ornementation des grelots. M. Ivanovski a recueilli en outre toute sorte de tissus végétaux, de laines, et même des étoffes de soie qui se sont mieux conservées que le reste et qui sont presque toutes de couleur cannelle. Sous les bracelets que les femmes portaient au poignet, il trouve parfois des traces de tissus, ce qui indiquerait qu'elles portaient des manches longues; mais souvent il n'en trouve pas, et dans ce cas elles ont des bracelets au-dessus du coude, ce qui indique qu'elles allaient aussi les bras nus et parés. Cette variété d'objets permet de compléter les conjectures déjà ébauchées sur cette race d'hommes, en affirmant qu'ils commerçaient, qu'ils étaient même en relations plus ou moins directes avec l'Orient. Cette civilisation, qui est celle de l'âge de bronze, peut-on en déterminer plus précisément la date? Les monnaies découvertes dans ces tombeaux sont du IXe, du Xe et même du XIe siècle. La question de race peut également se résoudre. Sans parler de la forme du crâne, ces hommes avaient les cheveux châtains; les femmes les portaient d'au moins 2 pieds de long. Les observations anthropologiques s'accordent ici avec les données de l'histoire, qui nous montrent les Slaves établis en ce pays longtemps avant l'arrivée de Rurik. Ces tombeaux sont donc bien ceux des Slaves de l'Ilmen, fondateurs de Novgorod la Grande, maîtres des grands lacs, triomphateurs de la Baltique, créateurs de tant de colonies dans les déserts du nord. Ces révélations nouvelles sur leurs funérailles sont extrêmement précieuses. On voit que, si l'on immolait encore sur le corps d'un guerrier illustre quelque gracieuse compagne, on ne brûlait pas les corps : on ne réduisait en cendres que les animaux offerts en sacrifice. Ibn-Foszlan affirme que le mort était brûlé avec ses armes, ses parures et sa

servante. Nestor constate également l'usage de la crémation parmi les tribus slaves et même chez les Krivitches, dont le territoire s'étendait jusqu'aux environs de Novgorod. Les fouilles de M. Ivanovski prouvent ou bien que cet usage n'a jamais existé chez les Slaves de l'Ilmen, ou bien qu'on y a très anciennement renoncé.

M. Samokvasof, professeur à l'université de Varsovie, a fait des découvertes non moins importantes, mais qui l'ont conduit à d'autres résultats, dans les gouvernemens de Tchernigof et de Koursk. Le premier annaliste russe, Nestor, se plaçant à son point de vue de moine chrétien, a dépeint les mœurs des Slaves païens sous les plus noires couleurs. « Les Drévliens vivaient d'une manière bestiale et vraiment comme des animaux sauvages; ils s'égorgeaient entre eux, se nourrissaient de choses impures, ne voulaient point de mariage... Les Radimitches, les Viatitches et les Sévérianes habitaient les forêts comme des bêtes fauves, se nourrissaient de saletés,... n'admettaient pas le mariage. » Bien avant lui, Jornandès le Goth avait dit des Slaves « qu'ils avaient pour villes (*pro civitatibus*) les marais et les bois. » Forts de ces témoignages, les historiens du XVIIIe siècle, après eux Karamzine, même des écrivains russes contemporains, avaient déclaré que les Slaves n'avaient que peu ou point de villes. Schlœzer les avait représentés comme des demi-sauvages qui n'avaient pas seulement l'idée d'une organisation sociale et politique, ni des moyens communs de défense. Les énumérations de villes slaves dans le géographe bavarois, dans Constantin Porphyrogénète, dans les auteurs arabes, dans les chroniques mêmes de Nestor, auraient dû mettre en défiance contre ces théories excessives. Comment expliquer d'ailleurs l'existence de ce qu'on appelle en Russie des *gorodichtché*, sortes de petites enceintes formées d'une levée de terre? Il est vrai que jusqu'à présent les archéologues russes n'avaient pas été d'accord sur la destination de ces monumens : beaucoup voyaient en eux des enclos sacrés, des lieux destinés au culte. Le comte Ouvarof, après ses fouilles dans le pays des Mériens, s'est prononcé nettement l'un des premiers pour une autre explication. Les *gorodichtché* (diminutif de *gorod*, ville) sont les anciennes cités des Slaves, les places fortes derrière lesquelles se trouvaient les habitations. Les recherches de M. Samokvasof, exposées dans son livre intitulé *les anciennes Villes de Russie*, et dans un mémoire lu au congrès, confirment cette manière de voir. Loin que les Slaves fussent dénués de villes, M. Samokvasof en compte 160 dans le gouvernement de Tchernigof, 60 dans celui de Koursk, 50 dans celui de Toula; il estime qu'il en existe des milliers sur la terre russe, et que la plupart remontent à une très haute antiquité. Ces *gorodichtché* sont situés ordinairement sur une rive escarpée, à un

méandre de quelque cours d'eau, de manière à être protégés sur un ou plusieurs côtés par la rivière ou par les ravins qui y déversent les eaux de pluie. On fortifie artificiellement les côtés qui sont privés de défenses naturelles. Ces fortifications se composaient d'un fossé profond et d'une levée de terre sur la crête de laquelle on plantait sans doute des palissades. On s'attachait à rendre plus abrupts tout autour de l'enceinte les escarpemens du sol; mais l'intérieur de cet *oppidum* formait une surface aplanie. Les plus petites de ces villes ont 200 pas de tour, les plus grandes 1,000 pas. Comme on devait tenir compte des accidens de terrain, la forme de ces constructions variait également : tantôt elles figuraient des triangles et toute espèce de polygones, tantôt des cercles, des ovales, des ellipses. Certains archéologues qui soutenaient l'hypothèse d'une destination religieuse des *gorodichtché* assuraient que la porte en était forcément tournée vers l'orient. M. Samokvasof prouve que cette disposition est absolument subordonnée aux exigences topographiques, et que la porte de l'*oppidum*, s'ouvrant naturellement sur la pente la moins escarpée, c'est-à-dire dans la partie artificielle de l'enceinte, peut être tournée vers n'importe quel point de l'horizon. Les couches de terre qui forment la surface du *gorodichtché* ont la même composition que la partie superficielle du sol dans un des villages actuels. On y rencontre des objets analogues : des tessons, des débris d'argile, des briques, des charbons et de la cendre, des plaques de bronze, des débris de filets à pêcher, avec les pierres qui leur servaient de poids. Ces enceintes sont donc bien des lieux d'habitation et non des lieux de sacrifices. M. Samokvasof n'y a pas rencontré un objet qui se rapportât au culte.

Auprès des *gorodichtché* sont ordinairement accumulés des kourganes; ils prouvent que les anciens Slaves avaient, en même temps qu'une vie municipale, des cimetières communs. M. Samokvasof a ouvert environ 300 de ces tumuli. Les fouilles qu'il a exécutées dans les faubourgs mêmes de Tchernigof, près de l'église de Saint-Élie le prophète, ont une importance particulière. Il y avait là environ 500 kourganes dont quatre d'une dimension inusitée. Une tradition populaire racontait que là étaient enterrés les guerriers de Tchernigof tombés dans une bataille contre les Tatars. D'après une autre tradition, on y aurait enseveli les citoyens qui avaient succombé à une contagion. M. Samokvasof, au lieu d'y trouver les masses d'ossemens que supposerait une grande extermination par la guerre ou par la peste, n'a jamais rencontré qu'un squelette par tumulus. Trois des grands tertres ont été fouillés par lui et ont fourni quantité d'objets remontant évidemment à l'époque païenne, antérieurs de plusieurs siècles à l'apparition des hordes tatares. Je

n'emprunterai à son mémoire que ce qu'il raconte du grand tumulus n° 3. Les découvertes qu'il y a faites suffiront pour donner une idée de toutes les autres. Ce tertre s'appelait la *Tchernaïa Mohila* (la Tombe noire); la tradition populaire y voyait la sépulture de *Tcherni* (le Noir), fondateur de Tchernigof. Cette tombe avait la forme d'un cône tronqué dont la base inférieure avait 127 mètres de tour, la base supérieure 32 mètres; la hauteur perpendiculaire était de 10^{m},65. Au côté sud et au côté ouest, malgré l'éboulement des terres, on distinguait encore les traces d'un large fossé circulaire. Quand on eut enlevé la couche de gazon qui recouvrait le sommet du monument, on trouva quatre fortes briques de grandeurs inégales, la plus grande posée sur la plus petite, comme si elles eussent servi autrefois de base à un monument; elles étaient reliées ensemble par un ciment de chaux extrêmement tenace. Sous la dernière brique, on mit au jour une colonne quadrangulaire, en bois de chêne à moitié rongé, d'un mètre au moins de hauteur, et dont l'extrémité inférieure, plongeant dans l'intérieur du tumulus, reposait également sur une brique. On creusa encore trois mètres plus bas, et l'on découvrit une masse métallique amalgamée par l'action du feu et de l'oxydation; elle se composait de deux casques de fer dont l'un portait intérieurement et extérieurement la trace d'un placage de cuivre; à l'intérieur, les vestiges d'une sorte de coiffe en tissu avec des boutons et une bordure d'or, — de deux cottes de mailles si bien fondues par la flamme qu'on pouvait à peine distinguer le mode d'agencement des mailles, — de deux cornes d'aurochs enrichies à leur extrémité d'une garniture d'argent; l'une de ces garnitures avait un dessin d'ornement, l'autre présentait des figures d'hommes et d'animaux d'un type analogue à celui des fresques de Sainte-Sophie à Kief. Deux monnaies byzantines du xe siècle, à l'effigie des empereurs collègues Basile et Constantin, donnaient approximativement la date de cette sépulture. D'ailleurs, si toute cette masse portait les traces évidentes de l'action du feu, ce n'est pas ici qu'a eu lieu l'incinération : en cet endroit du tumulus, il n'y avait ni cendres ni charbon. On continua à creuser; 3 mètres 1/2 plus bas, on arriva à un amas de cendres et de charbon qui avait bien 10 ou 11 mètres de diamètre et 1^{m},80 de hauteur à son centre. Dans ce bûcher étaient pêle-mêle des os brûlés d'hommes, de chevaux, d'oiseaux, de poissons, des grains de seigle, d'orge et d'avoine, en un mot les vivres que le défunt avait voulu emporter comme provisions de route dans son voyage vers l'autre monde. On y recueillit une multitude d'objets qui avaient appartenu à ce guerrier : 2 glaives, 2 piques, 2 sabres recourbés, 2 couteaux, des étriers, des javelots, formaient une nouvelle masse métallique que la fusion

avait rendue très compacte; puis venaient les fragmens en bronze de 2 boucliers, 5 fers de piques, 3 serpes, 3 ciseaux, de petits vases de fer et de bronze, des dés à jouer, 6 boutons d'argent soufflé, des bracelets, des perles fausses, les débris d'un tissu d'or et d'une étoffe de soie, un peigne d'os brisé, une serrure de fer avec un ressort de cuivre, une pierre à aiguiser, des pendans d'oreilles, des lingots de verre et de toute sorte de métaux, — enfin la moitié d'une monnaie byzantine du x[e] siècle, où l'on ne voyait que l'un des deux empereurs et ce mot : *regnantium.*

Les découvertes de M. Samokvasof chez les Sévérianes de Tchernigof ont une importance considérable. Elles complètent les données si rares des monumens écrits sur les anciens Slaves; elles montrent que ces hommes n'étaient point des sauvages, errant dans les forêts et les marécages, s'en remettant pour leur subsistance aux hasards de la chasse et de la pêche, étrangers à toute idée de famille et de cité. Nous les voyons au contraire bâtissant des villes fortes, élevant des monumens à leurs morts, obéissant à des princes, se procurant par leur industrie ou leur négoce, non-seulement les objets de première nécessité, mais encore ceux de luxe et de parure. En corrigeant sur ce point les données de Nestor, les fouilles de Tchernigof les confirment sur d'autres points. Il est prouvé qu'à la différence des Slaves de l'Ilmen ceux des bords de la Desna et du Dniéper avaient coutume de brûler leurs morts avec une partie de leurs biens. « Quand l'un d'entre eux venait à mourir, dit Nestor, ils poussaient force gémissemens, lui élevaient un grand bûcher où ils plaçaient et brûlaient son cadavre, après quoi ils recueillaient ses restes dans un petit vase qu'ils posaient sur une colonne au bord des routes. » Un écrivain arabe du x[e] siècle, Ibn-Foszlan, entre comme témoin oculaire dans un récit encore plus détaillé. Il raconte comment des biens du mort on faisait trois parts; l'une de ces parts était sans doute brûlée avec lui. Le défunt de la *Tchernaïa Mohila,* auprès duquel on a retrouvé deux casques, deux cottes de mailles, deux boucliers, devait donc posséder six exemplaires de chacun de ces objets. Ibn-Foszlan rapporte ensuite que l'on demandait à ses esclaves qui voulait mourir avec le maître : celui qui répondait affirmativement était aussitôt garrotté. On faisait la même question à ses servantes, dont l'une se dévouait également. Alors on la traitait comme une princesse : elle était lavée, parée, régalée, elle ne faisait que boire et chanter, et l'un des parens du défunt lui donnait une étrange marque d'affection. Au jour fixé, on déposait dans une barque au-dessus du bûcher le défunt avec tout son bagage et le serviteur égorgé. On y introduisait la jeune fille. Elle dépouillait sa parure et, un verre de *kvass* à la main, elle entonnait une chanson;

mais à un certain moment on coupait court à ces cérémonies, qu'elle eût allongées volontiers, on l'entraînait de force et on lui passait au cou le nœud fatal. Pendant ce temps, les hommes frappaient leurs boucliers avec leurs massues pour empêcher les autres jeunes filles d'entendre les cris de leur compagne, « ce qui aurait pu les détourner de mourir un jour pour leur maître; » puis on allumait le bûcher et l'on tirait un bon augure de la vigueur avec laquelle le vent soufflait la flamme. « A la place où avait été la barque, continue l'auteur musulman, les Russes élevèrent sur le rivage une espèce de tertre *au milieu duquel ils placèrent une colonne*. On y inscrivit le nom du défunt et celui du prince de Russie. »

Mais cette civilisation à la fois brillante et incomplète, quelles voies a-t-elle suivies dans ses déplacemens? Est-il possible d'en marquer les traces d'Orient en Occident? C'est ce qu'a essayé de faire, au moins sur un point, M. Kondakof, professeur à l'université d'Odessa, dans son mémoire *sur les antiquités du Kouban et du Terek*. Après un voyage scientifique au Caucase et des études au musée de Tiflis, il a pu présenter au congrès de curieuses photographies d'objets trouvés dans les kourganes de ce pays et remontant parfois à un ou deux siècles avant Jésus-Christ. Destinés à la parure de l'homme ou du coursier de guerre, il y en a en or, en verroterie, en fer, en bronze. Quelques-uns représentent des figures humaines, des boucs, des cerfs, des moutons, traités avec une très grande naïveté, mais dont les traits caractéristiques sont en général bien rendus. Ces figurines rappellent celles qu'on a trouvées dans les tombeaux des rois scythes du Bosphore, ou qui sont représentées sur les murailles des catacombes les plus récemment découvertes près de Kertch. Pour déterminer la vraie signification de cet art barbare, il faudrait connaître exactement l'ethnographie du Kouban et savoir à quel peuple ont appartenu ces objets. En attendant, on peut constater que la même civilisation a régné dans le Bosphore scythique et dans le Kouban, et qu'elle a dû passer du premier dans le second. Les Scythes de Panticapée avaient des colonies dans le Caucase septentrional, et ces kourganes sont précisément répandus le long des cours d'eau qui, dans ces pays montagneux, constituent les seules voies de communication. Le domaine de cette civilisation devait s'étendre hors des limites de l'ancienne Scythie, puisque des fouilles faites en Serbie ont amené au jour des objets d'un type analogue.

Après les kourganes et les *gorodichtché*, une des curiosités les plus piquantes de l'archéologie slave, ce sont les *kamennia baby* ou *bonnes femmes de pierre*, sur lesquelles un mémoire a été présenté au congrès par M. Kertselli. Malgré ce sobriquet populaire, qui a passé dans la langue scientifique, ces monumens représentent des hommes

aussi bien que des femmes. Ce sont des pierres de 70 centimètres à 3 mètres de haut, très grossièrement travaillées, les unes n'étant que des blocs informes qui ont à leur extrémité supérieure une ressemblance lointaine avec la figure humaine, — d'autres au contraire, avec une ignorance parfaite des proportions du corps, présentant une exécution très soignée de certains détails. Le vêtement surtout est parfois rendu avec une grande fidélité. Les hommes tantôt sont coiffés de chapeaux ou de calottes et vêtus d'un cafetan, tantôt ils portent un casque, une cuirasse, une ceinture militaire d'où pendent des glaives, des haches, des *lassos*. Les femmes sont quelquefois nues et font alors songer à la Vénus hottentote; quelquefois ce déshabillé trop complet est relevé par un collier et une paire de bottes. Les détails de leur costume, quand on a pris la peine de les vêtir, leurs chapeaux de toutes formes, dont quelques-uns rappellent la Suisse, le Tyrol, et ceux qu'une récente opérette avait mis en vogue, leurs longues tresses de cheveux, leurs colliers et leurs bracelets, les broderies et les passementeries de leurs tuniques, sont assez bien rendus pour donner une idée de la mode qui avait cours en ce temps-là; mais l'explication des *bonnes femmes de pierre*, à laquelle s'est déjà appliqué le comte Ouvarof, n'est point facile à donner. Comme elles sont travaillées plus ou moins grossièrement, et que cependant elles ont toutes un certain air de famille, elles semblent appartenir à des époques successives d'un même développement de l'art. Quelques-unes remonteraient à l'âge de bronze ou à l'âge de pierre, d'autres, comme celle qui a une croix figurée sur le dos, seraient contemporaines de l'introduction du christianisme. Or quelle race d'hommes a pu, à des époques si différentes, semer toutes les plaines du nord, depuis l'Iéniséi et l'Altaï jusqu'au Dniéper et à la Vistule, de *kamennia baby?* Rubruquis, l'envoyé de saint Louis, raconte que les Coumans de 1253 « ont coutume d'élever une motte de terre sur la sépulture du mort et lui dressent une statue la face tournée vers l'orient, tenant une tasse en la main sur le nombril. » Et en effet la plupart de ces statues tiennent entre leurs mains une sorte de gobelet ou de vase funèbre. D'autres auteurs racontent que les Mongols, quand ils ont perdu quelqu'un des leurs, lui élèvent un monument qui reproduit tant bien que mal les traits du défunt, et lui rendent toute sorte d'hommages. Il paraît que les peuples non slaves ont souvent utilisé comme piédestaux pour leurs chefs-d'œuvre d'anciens tumuli slaves.

III.

Parmi les lectures concernant la géographie et l'ethnographie, plusieurs méritent d'être mentionnées. M. Ilovaïski porte ses in-

vestigations au-delà de la frontière russe; il proteste contre les théories accréditées sur l'origine du peuple bulgare. Presque tous les historiens, depuis le XVIIIe siècle jusqu'à Schafarick, ont admis que les Bulgares étaient une horde turco-finnoise qui avait subjugué les tribus slaves de la Bulgarie actuelle, s'était absorbée et perdue dans le peuple vaincu en lui donnant son nom, et avait constitué ainsi le puissant royaume slave qui fit un moment trembler l'empire de Byzance. Pour appuyer cette théorie, on invoquait certaines coutumes des conquérans, mentionnées dans les *Réponses du pape Nicolas*, et qui sentaient l'Orient touranien : l'habitude de s'asseoir sur les talons, les étendards en queue de cheval, les turbans, les prosternations devant le prince, la polygamie, les sermens sur une épée nue, les crânes ennemis servant de coupes dans les joyeux festins. M. Ilovaïski s'efforce de prouver que ces usages ne sont nullement particuliers aux peuples turco-finnois et peuvent se rencontrer aussi bien chez les Slaves. Son mémoire, très riche de recherches et d'idées, aura l'avantage sinon de résoudre définitivement ce problème compliqué, au moins de rappeler l'attention des savans sur des questions que l'on considérait comme jugées.

La vie domestique et sociale des anciens Slaves a été l'objet d'intéressantes lectures de M. Kostomarof sur l'organisation de la *droujina* des *kniazes* russes, espèce de *truste* ou de bande princière avec laquelle ils gouvernaient et administraient tumultuairement les pays slaves, de M. Loutchitski sur la magie et la démonologie dans les différentes branches de la race russe. M. Loutchitski est déjà connu en France par son curieux travail intitulé *l'Aristocratie féodale et les calvinistes français du seizième siècle*. Même dans l'art contemporain, dans les ornemens rustiques dont décorent leur poterie, leur menuiserie, les harnais de chevaux, des artistes qui n'ont d'autres leçons que celles de la tradition villageoise, on rencontre de précieuses données pour l'archéologie et l'ethnographie des Slaves. M. Stasof a créé comme une science nouvelle lorsqu'il publiait en 1872 une collection de dessins copiés sur les chemisettes, les tabliers, les essuie-mains brodés par les paysannes de la Grande-Russie. Il y a là une variété infinie de motifs, le système d'ornementation traditionnelle se modifiant parfois d'un village au village voisin. Suivant M. Stasof, on peut saisir dans ces dessins des influences finnoises, persanes, indiennes. On y démêle en effet des figures d'animaux ou d'oiseaux, des plantes, des édifices dont l'original ne se retrouve qu'en Orient, nullement en Russie. On y remarque des étoiles, des signes de bon augure qui ont un sens dans les mythes asiatiques et n'en ont aucun dans les idées moscovites d'aujourd'hui. Les planches qui accompagnent l'ouvrage de M. Stasof nous montrent dans

plusieurs broderies un singulier ornement, le *svatiska* bouddhiste, la croix gammée que M. Alexandre Bertrand, directeur du musée de Saint-Germain, a observée sur des monumens qui ne semblent avoir aucun rapport avec l'Inde, ni avec le bouddhisme, sur les urnes toscanes de Chiusi, de Caere, d'Albano, sur les fusaïoles et les vases découverts à Troie par M. Schliemann, sur d'autres vases très anciens de la Grande-Grèce, de Milo et d'Athènes. Comment le *svatiska* se retrouve-t-il sur des tabliers brodés par des paysannes dans les gouvernemens de Novgorod et d'Orel? La piste à suivre nous est peut-être indiquée par ce fait, qu'on le constate aussi dans des broderies de villages finlandais, vosiaques ou mordves. Une partie des Finnois de la Russie orientale ont reçu à une certaine époque des missionnaires bouddhistes. Quant aux dessins purement russes, ils représentent volontiers des arbres, des chevaux, des coqs, même des hommes et des femmes traités d'une façon grotesque. On voit que l'artiste ne s'est point préoccupé de la nature, mais a reproduit indéfiniment, en les empirant par une sorte d'hiératisme villageois, les dessins traditionnels. — M. Volkof a lu au congrès un mémoire où il se livre aux mêmes recherches sur l'art populaire de la Petite-Russie. Les broderies ukrainiennes diffèrent par le style, par le choix des couleurs, des types grand-russiens. M. Volkof a mis sous les yeux des assistans un très grand nombre de dessins reproduits sur du papier quadrillé comme un canevas. Il fait remarquer la prédominance des imitations de végétaux et croit aussi retrouver çà et là des influences asiatiques. Tandis que dans la Russie moscovite c'est le rouge qui prédomine, dans la Russie kiévienne on combine les fils rouges et bleus, ce qui donne à ces broderies un cachet de distinction tout particulier. Dans la Galicie et la Bukovine, on admet aussi la couleur jaune.

Beaucoup de mémoires ont été consacrés à des recherches archéologiques et historiques sur les églises et les monastères de l'empire, sur l'art slave et byzantin, sur les usages ecclésiastiques de la Russie. M. Ternovski s'est demandé par exemple d'où provenait la coutume de suspendre dans les sanctuaires les vêtemens des princes. Il estime que les souverains russes voulaient y laisser un monument d'eux-mêmes; ne pouvant consacrer dans ces églises leurs portraits ou leurs statues, ils y consacraient leur parure. M. Savaïtof, auteur d'un travail estimé sur le costume des grands-princes et tsars de Russie, a fait observer que les donateurs devaient avoir un autre but, celui de concourir, par l'étalage de leurs robes princières, à l'ornementation et à la splendeur du temple.

Parmi les monumens littéraires qui ont été étudiés dans le congrès, citons d'abord un manuscrit glagolitique de la bibliothèque

de Tours, sur lequel M. Leger a lu en russe un mémoire développé. M. Krouchtchof a esquissé une classification des sources relatives à cette fameuse bataille de Koulikovo, qui a inspiré à notre peintre militaire Yvon un de ses plus beaux tableaux. Le *Dit de l'expédition d'Igor* ne pouvait manquer de provoquer plusieurs essais d'interprétation, entre autres celui de M. Barsof. Ce curieux document de la littérature russe du XIIe siècle est un poème décasyllabique où l'on raconte comment le prince Igor marcha contre les païens polovtsi pour venger les souffrances du peuple chrétien, comment, après une bataille acharnée de trois jours, accablé par le nombre, il resta leur prisonnier, et comment il retrouva miraculeusement le chemin de la ville de Kief. C'est le seul débris d'une littérature qui présentait quelque analogie avec nos chansons de gestes. On sait que, si la Russie a beaucoup de poèmes épiques, ils s'y sont transmis jusqu'à nos jours par la tradition orale; au contraire le *Dit de l'expédition d'Igor* a été, comme nos poèmes français, conservé par l'écriture, et doit être comme eux une œuvre de lettré. Ce précieux et unique manuscrit, découvert en 1795, a péri en 1812 dans l'incendie de Moscou; heureusement on avait eu le temps d'en faire deux éditions. L'auditoire s'est surtout passionné pour la publication des *Chansons historiques de la Petite-Russie*, par deux professeurs de l'université de Kief, MM. Antonovitch et Dragomanof. Ces chansons forment l'histoire poétique de l'Ukraine, de ses longues souffrances, de ses longues luttes au temps de la terreur turque et tatare. M. Dragomanof a pris la parole pour examiner celles de ces ballades qui ont pour sujet une de ces unions incestueuses que rendait possibles la dispersion des familles chrétiennes sur les marchés de l'Orient : le frère et la sœur, le fils et la mère pouvaient se retrouver ensuite sans se reconnaître. On pensait généralement que, lorsqu'il est question dans les chansons petites-russiennes d'une de ces unions funestes, la fable a un fondement mythique. M. Dragomanof rappelle qu'il ne faut assigner une origine mythique à une chanson que lorsqu'on en a vainement cherché la source soit dans l'histoire, soit dans la tradition, soit dans la littérature des autres nations. Or, par la comparaison des ballades petites-russiennes sur ce thème avec celles qui ont cours chez les peuples voisins, le professeur kiévien démontre qu'elles ont toutes une origine étrangère. Les ballades où le frère se trouve avoir acheté sa propre sœur ont leur source en Serbie, d'où elles ont franchi les Balkans et le Danube; celles où le frère rencontre sa sœur servante d'auberge ont leur prototype en Allemagne, d'où elles sont parvenues aux Petits-Russiens par l'intermédiaire des Slaves occidentaux; les chansons sur le mariage du fils avec la mère procèdent directement d'une lé-

gende latine et ont paru d'abord en langue polonaise. Ces ballades ont donc si peu un sens mythique dont il faille chercher l'explication dans les anciennes religions de la Petite-Russie, qu'elles ne sont même pas indigènes de ce pays.

On pouvait espérer que la publication de MM. Antonovitch et Dragomanof permettrait de résoudre une question importante de l'histoire littéraire. On connaît les *bylines* russes qui célèbrent les exploits de Vladimir, prince de Kief, d'Ilia de Mourom, d'Alécha Popovitch, et autres pourfendeurs de Tatars et de dragons. Ce qu'il y a d'étrange, c'est que ces *bylines* se chantent d'un bout à l'autre de la Grande-Russie, qu'on a pu les recueillir sur l'Onéga, sur la Moscova, sur le Volga, et que c'est dans la Petite-Russie seulement qu'elles sont inconnues du peuple. C'est précisément dans les environs de cette ville de Kief, aux barrières de laquelle ont veillé les héros de ces légendes, et qui conserve dans ses catacombes le corps d'Ilia de Mourom, que le paysan aurait perdu la mémoire de leurs hauts faits. Peut-être trouverait-on dans le recueil des *Chansons historiques de la Petite-Russie* quelque allusion à ces merveilles épiques, quelque lointain écho des grands duels héroïques. M. Oreste Miller, en présence d'un public plus nombreux qu'à l'ordinaire, accouru pour écouter cette parole éloquente, a entrepris un parallèle entre les *bylines* grandes-russiennes et les *doumas* petites-russiennes. La principale différence qui éclate entre elles, c'est que les personnages des premières sont des héros surhumains, doués d'une force et d'une stature colossale, franchissant les rivières d'un bond de leur coursier, écrasant des armées entières avec leurs massues de seize cents livres. Les personnages des *doumas* sont des hommes hardis, aventureux, mais des hommes enfin, de simples cosaques. Quelques-uns seulement de ces braves présentent des traits qui rappellent les chansons moscovites. Voici Baïda que les infidèles ont suspendu par les côtes à un crochet de fer; mais avant de mourir il tire trois flèches qui abattent successivement le sultan, sa femme et sa fille. Il n'y a que dans les poèmes épiques que l'on a des armes aussi infaillibles. Il faut noter aussi le nombre trois, qui est très caractéristique. Ce chevalier cosaque qui prend sur son dos la porte d'or de Kief pour la poser à Constantinople, est aussi un héros de *bylines*; son nom, Michaïlik, rappelle celui d'un compagnon d'Ilia, Michaïl Potik. Le seigneur Jourilo, après lequel courent toujours « trois cents jeunes filles, » ressemble bien à ce Tchourila qui faisait tourner la tête et « couper les doigts à la femme de Vladimir; » mais ces rapprochemens sont trop peu nombreux, et jusqu'à présent la chanson petite-russienne semble s'être développée tout à fait en dehors du cycle de Vladimir et de ses influences.

Ce n'est peut-être point une raison pour croire, ou bien que les Grands-Russes ont mis sous le nom de héros kiéviens des aventures empruntées aux épopées turques et finnoises, — ou bien que les Kiéviens d'autrefois ont émigré complétement dans la Grande-Russie, et ont été remplacés dans l'Ukraine par un peuple slave d'une branche différente, absolument ignorant de l'épopée kiévienne. Ces solutions extrêmes ne peuvent être admises que dans le cas où l'on ne trouverait dans la littérature petite-russienne absolument aucune trace du cycle de Vladimir. Or il est vrai que le recueil des deux professeurs n'en présente que très peu de traces; ce recueil ne renferme que des *chansons*, et des chansons *historiques*. Reste à savoir si les poésies non historiques, les contes en prose, les légendes conservées dans les manuscrits, n'offriraient pas une plus ample matière épique. Les traditions sur Ilia de Mourom, c'est un fait acquis, étaient encore vivantes dans Kief du XVIe au XVIIIe siècle.

IV.

Kief est admirablement choisi pour une réunion d'antiquaires. Quel plus beau cadre archéologique pour un tel congrès, sans compter que cette ville est dans une des situations les plus pittoresques de la Russie! En arrivant par l'est, avant de franchir l'immense pont du chemin de fer, on voit apparaître sur la rive droite du Dniéper une ligne imposante de grandes collines qui se dressent à pic sur le fleuve, et qui forment une muraille de 400 ou 500 pieds de hauteur dans laquelle s'ouvre une brèche qui est le ravin du Krechtchatik. Ce sont d'énormes dunes sablonneuses, mais qui ont presque la consistance de falaises; à leur crête, sur une longueur de 7 à 8 kilomètres, s'élèvent des clochers bulbeux, les coupoles d'or des églises et des monastères, dont la splendeur annonce au loin la cité sainte. Vous apercevez tout d'abord trois des villes qui forment la ville de Kief. En aval est la *Lavra* ou le monastère des Catacombes avec ses innombrables monumens, — en amont, le vieux Kief où abondent les antiquités; — au pied de la berge qui le supporte, sur un terrain de forme triangulaire, plat et bas, presqu'au niveau du Dniéper et qui est souvent envahi par ses flots, est le Podol, qui, lui aussi, se hérisse de coupoles et de clochers. Dans les temps anciens, ce n'était qu'une prairie marécageuse : une des rues a conservé la dénomination caractéristique de « rue de la Boue-Noire. » Dans cette *boue noire*, parmi ces miasmes qui engendrent à certaines saisons des maladies particulières à ce quartier, vit une population de pêcheurs, de marchands, d'Israélites. Enfin à l'ouest et au sud de la vieille cité, perchés sur des collines, en-

fouis dans des ravins, dispersés sur un sol fort accidenté, sont les « quartiers nouveaux. » Kief est donc moins une ville qu'une collection de villes qui communiquent entre elles assez difficilement. Il faut monter, descendre, tantôt par des pentes bien ménagées, mais interminables, tantôt par des casse-cou où le cocher russe lui-même n'aime pas à aventurer ses chevaux. Quant au sable, c'est par dunes qu'on le rencontre dans certaines rues, c'est par nuages que le vent, j'allais dire le simoun, le soulève par les temps de sécheresse. L'administration municipale, quelles que soient son activité et son intelligence, succombe parfois à la peine. Comment tenir entre ses mains cette grande cité qui va s'éparpillant comme une gerbe mal liée? Kief est répandu sur 40 kilomètres carrés et n'a que 80,000 habitans; comment les ressources pourraient-elles égaler les dépenses que réclamerait cet immense développement? Mais quelle variété de points de vue se succèdent dans cette ville au sol tourmenté! Au détour d'une rue, on aperçoit tantôt le haut clocher de la Lavra, tantôt la masse imposante de la forteresse, tantôt les montagnes sablonneuses, ravinées, éventrées, qui bornent l'horizon. Nulle part on ne peut avoir une vue générale : j'ai pu visiter la Lavra, la vieille ville, le Podol, les quartiers nouveaux, jamais je n'ai vu Kief. Une des plus belles promenades, mais assez peu fréquentée, c'est la crête des dunes. On chemine sur l'emplacement des anciens remparts, entre des murs de couvens et l'espèce de précipice que forment les collines. D'un côté, on a les murailles en brique blanche du monastère de Saint-Michel, pardessus lesquelles regardent curieusement ses *têtes d'or*, puis l'enclos de la vieille église des Trois-Pontifes, la Déciatine avec sa lourde coupole verte, le gracieux Saint-André qui se dresse sur le promontoire le plus avancé, avec ses coupoles hardies, ses murailles blanches à garniture d'argent, sa sveltesse et ses élancemens de cathédrale. A vos pieds sont les couvens, les églises badigeonnées, les rues poudreuses ou bourbeuses du Podol, d'où monte un roulement continuel de chariots et le murmure des bruyans marchés. A la rive sont amarrés avec leurs grands mâts d'innombrables bateaux. Le Dniéper, aux blanches et dangereuses transparences, laissant deviner çà et là quelque perfide bas-fond, avec ses bras anciens et nouveaux, ses lits de rechange, tourne et retourne, se perd au milieu de ses îles, est partout à la fois, et, sans qu'on puisse toujours distinguer son cours réel, trouve moyen d'occuper ou de menacer un pays grand comme une province. Au loin, dans la campagne déserte, dans les landes couvertes de saules et de broussailles, parmi les bois du gouvernement de Tchernigof, on voit miroiter des flaques d'eau : c'est le fleuve qui a oublié là quelqu'une

de ses branches. Kief de ce côté n'a pas de banlieue; peut-être le Dniéper ne le permettrait pas : il entend conserver le droit pour les jours de grande inondation d'aller, sur une largeur de plusieurs kilomètres, battre de ses flots les berges lointaines.

La *vieille ville* de Kief est réellement la ville historique, la *cité* par excellence, comme celles de Paris et de Londres. Là où s'élève Saint-André, on raconte que le premier apôtre, bien avant qu'il n'y eût une Russie, mit le pied sur la terre slave et déclara que « sur cette montagne éclaterait la gloire de Dieu et brillerait une grande capitale où le Seigneur aurait de nombreux autels. » L'église moderne de la Déciatine, avec ses inscriptions helléniques, se dresse sur l'emplacement de la Déciatine, bâtie par Vladimir en l'honneur des deux martyrs kiéviens mis à mort par ses ordres et qui avaient là leur demeure. L'église des Trois-Pontifes ou de Saint-Basile avait été construite par ce prince, qui prit à son baptême le nom de Basile : avant sa conversion, c'est là qu'il avait érigé la statue de Péroun, le dieu du tonnerre, en bois avec une tête d'argent et une barbe d'or. Près de là était la brèche ou le ravin, aujourd'hui comblé, de Boritchof, qu'on appela longtemps la *Dégringolade du diable :* c'est par ce ravin que Vladimir désabusé fit jeter l'idole dans le Dniéper. Comme elle était de bois, elle flotta longtemps sur le fleuve sacré des anciens Slaves et fut portée par les ondes jusqu'au lieu appelé Vydoubitski, où le peuple la recueillit et se mit à l'adorer; mais Vladimir l'y fit détruire et bâtit en ce lieu un monastère commémoratif. De Voloss, le dieu des troupeaux, le Pan des Slaves, tout souvenir ne s'est pas perdu. Dans les prairies du Podol, où les Kiéviens menaient leur bétail, il avait son sanctuaire; plus tard, saint Vlasius (Blaise), son homonyme chrétien, qui partout lui a succédé comme protecteur des troupeaux, eut dans le même quartier son église. Une rue du Podol s'est longtemps appelée la *Poussée du bétail.* A l'extrémité de la plus belle rue de Kief se trouve une petite chapelle avec une source d'eau vive. Une tradition prétend qu'à cette source, miraculeusement jaillie du sol à la voix d'un saint homme, auraient été baptisés les douze fils de Vladimir; mais on a voulu surtout y consacrer le souvenir de la conversion en masse de la population kiévienne, lorsqu'à la voix de son prince elle se précipita tout entière dans les ondes régénératrices du fleuve. Une peinture de la chapelle essaie de représenter cette scène mémorable; les épaules et les seins nus des nouvelles chrétiennes ne sont voilés que de leurs longues tresses blondes. A Kief, on peut montrer encore le quartier de la Lebed, où vivait la belle Rognéda que Vladimir épousa après avoir exterminé toute sa famille; la *slobode* de Bérestof, où il entretenait 200 concubines sur les 500 que

prête Nestor au Salomon des Slaves. Presqu'au pied de la Lavra est le tombeau d'Askold, un des deux chefs varègues qui régnèrent ici bien avant Rurik. Quant à la ville même de Kief, depuis le commencement du siècle, ses anciens remparts ont été nivelés : il n'y a plus trace de ses tours, ni du palais de ses princes; mais on montre encore la fameuse porte d'or élevée par Jaroslaf à l'imitation de celle de Constantinople et qui n'est plus qu'une ruine informe au milieu d'un *square*. Sous ce Jaroslaf, Kief atteignit au XI[e] siècle son plus magnifique développement : c'est alors qu'elle fut la ville aux 700 églises. Après la mort de ce Charlemagne russe, qui fut le beau-père d'un roi de France, Kief eut le sort d'Aix-la-Chapelle. Pillée pendant les guerres civiles des princes russes, saccagée par les Tatars en 1280, conquise par les Polonais, sa décadence fut rapide. Le savant archiprêtre Lébédintsef rappelait dans sa lecture au congrès que vers le milieu du XVI[e] siècle de grands arbres croissaient sur les toits de Sainte-Sophie.

Le congrès a fait des visites de corps à plusieurs des monumens les plus remarquables de Kief. Un jour il se transportait au monastère de Saint-Cyrille, où se sont conservées ou plutôt retrouvées de belles fresques byzantines, un autre jour au monastère de « Saint-Michel aux têtes d'or, » où les dévots viennent prier sur le tombeau de sainte Barbe, et où les archéologues admirent d'antiques bas-reliefs représentant saint George et saint Démétrius luttant contre des dragons; mais Sainte-Sophie, la merveille de l'Ukraine, la plus vieille cathédrale de la Russie, bâtie par Jaroslaf en mémoire d'une victoire sur les Petchenègues, ne peut se visiter en un jour. Comme elle porte le nom de Sainte-Sophie de Constantinople, on a dit souvent qu'elle en était une reproduction. M. Zakrevski, dans son magnifique ouvrage publié en 1868 par la Société archéologique de Moscou, la *Description de Kief*, a déjà exécuté ce préjugé. Il suffit de placer l'un à côté de l'autre, comme l'a fait M. Zakrevski, le plan des deux édifices, pour voir qu'ils procèdent de conceptions tout à fait opposées. Le monument de Justinien a 96 mètres de longueur sur 77 de largeur, celui de Jaroslaf 36 mètres de long sur 53. On voit non-seulement que les proportions du premier sont plus exiguës que celles du second, mais encore que le rapport de la largeur à la longueur y est en sens inverse. Sainte-Sophie de Constantinople a 66 mètres de hauteur, sa rivale n'en a que 40; l'aire de celle-là est quatre fois plus étendue que l'aire de celle-ci. En outre Sainte-Sophie de Kief est si bizarrement aménagée qu'elle paraît encore plus petite que ne le comportent ses dimensions; elle n'a aucun effet d'ensemble. La vaste et ample coupole de Justinien est remplacée ici par une douzaine de clochers à bulbe d'or; l'aire intérieure

est encore restreinte par la multitude des piliers qui l'encombrent, par les chapelles qui occupent les côtés, par les huit chœurs secondaires qui viennent resserrer le chœur principal, par l'iconostase qui coupe le temple en deux parts. Partout il y a des accessoires, des divisions, des compartimens à l'infini : au milieu de ces chapelles et de ces galeries, on cherche l'église; mais ce qui réjouit l'archéologue, c'est l'immense quantité de fresques et de mosaïques qui couvrent ces voûtes et ces piliers. On voit partout des prophètes, des saints, des docteurs avec leurs grands yeux fixes, noirs, nullement russes, et ce type spécial qui dénote un pinceau byzantin. Le livre sacré dans une main, l'autre levée pour bénir ou pour instruire, ils semblent continuer l'œuvre d'évangélisation commencée par les Grecs du xe siècle parmi les populations slaves. Leurs noms même sont inscrits non en caractères slavons, mais en grec. Aux voûtes des chapelles et des galeries planent les anges de Dieu, ces « faces volantes » qui n'ont d'autre corps que six ailes flamboyantes et multicolores. Tous ces sujets sont traités d'une façon absolument identique à ceux qui décorent l'église de Justinien. Ainsi la filiation de ces deux Sainte-Sophie, si différentes pourtant, éclate à tous les yeux : ici et là se retrouve une main grecque; mais du vi^e^ au xie siècle la décadence de l'art byzantin est sensible. La plupart de ces fresques, qui, à l'époque de la domination des uniates, furent recouvertes d'un enduit de chaux, ont dû être restaurées. Il a fallu en raviver le coloris, il a fallu remplacer celles qui manquaient et compléter les plus maltraitées. Heureusement les restaurateurs ont travaillé dans le style ancien. En une des chapelles du côté droit, celle des Trois-Pontifes, on a conservé sans aucune retouche toutes les fresques qui s'y trouvèrent et qui étaient précisément les moins avariées. Ce fut sur l'ordre exprès de l'empereur Nicolas qu'on s'abstint d'y rien toucher. « Elles témoigneront, dit-il, à la postérité, que dans tout le reste nous nous sommes contentés de restaurer sans rien innover. » Outre les fresques représentant des saints personnages, des scènes de l'Évangile ou de la Bible, il y en a de très profanes qui ornent les deux escaliers par lesquels on monte aux galeries supérieures; elles représentent des animaux fantastiques, des chasses où des guerriers attaquent des bêtes fauves perchées quelquefois sur des arbres qui ressemblent à des tournesols. Ailleurs un personnage en prison et une espèce de tribunal, des danseuses qui se trémoussent au son de divers instrumens, un jongleur qui soutient une perche en équilibre à laquelle grimpe un enfant, quatre cochers qui dans les *carceres* de l'Hippodrome, sous la tribune impériale, attendent le signal des courses. Ces peintures, qui comprennent 133 figures et qui donnent des indications très curieuses sur

les mœurs et les costumes byzantins, ont préparé bien des soucis aux archéologues; on n'en a pas encore bien expliqué la présence dans le lieu saint.

Ce qu'il y a d'admirable à Sainte-Sophie, ce sont les mosaïques. L'une, qui décore la paroi cintrée derrière l'autel, représente la vierge Marie. On peut critiquer le dessin des bras, celui des vêtemens; cette image colossale, de près de 5 mètres de hauteur et qu'on voit de presque tous les points de l'église, n'en est pas moins d'un effet imposant. Une inscription grecque l'accompagne : « Dieu est au milieu d'elle, et elle ne sera point ébranlée... » Elle rappelle ce nom de *muraille indestructible* qui a été donné à cette partie de l'église et qui est bien justifié, car elle a survécu à toutes les catastrophes et reste encore debout dans le temple régénéré avec ses mosaïques contemporaines de Jaroslaf. Plus bas est représentée la cène; mais la personne du Christ est dédoublée : à droite du tabernacle gardé par les anges, on le voit distribuer son corps à six des apôtres; à gauche, aux six autres il distribue son sang. Cette manière bizarre de mettre en lumière le principe de la communion sous les deux espèces se retrouve également dans des fresques de Novgorod et sur une nappe d'autel brodée au XVe siècle par une princesse de Riazan. D'autres mosaïques représentent des saints; mais la partie inférieure en est détruite, et on a dû les achever en peinture à fresque. Toutes ces mosaïques avec leurs cubes dorés ont un éclat puissant et très doux : les fonds d'or des peintures qui les avoisinent semblent à côté d'elles un grossier clinquant. Enfin une des richesses archéologiques de Sainte-Sophie, c'est le sarcophage de son fondateur : les sculptures qui le décorent, les croix latines, les poissons, les palmes, rappellent un peu le style des catacombes romaines.

Le monastère des Cavernes ou *la Lavra*, le premier en dignité des monastères russes, a reçu également la visite du congrès. Parmi ses dix ou douze églises, plusieurs sont fort remarquables; mais dans les antiquités religieuses dont fourmille, comme une autre Rome, la ville sainte des Slaves, il faut choisir. J'ai hâte d'arriver aux catacombes. Il y en a deux séries : les *proches*, qui sont dédiées à saint Antoine, les *éloignées*, qui portent le nom de saint Théodose. Ces cavernes sont creusées dans le flanc de la montagne, parallèlement au cours du fleuve. Pour y arriver, on descend une longue rampe en pente douce, de chaque côté de laquelle une collection de mendians et de culs-de-jatte, comme n'en a jamais rêvé la Cour des miracles, vous poursuivent de leur psalmodie nasillarde. L'on entre dans les souterrains par l'église de l'Exaltation; ils sont de proportions et de diamètre assez réguliers, mais s'entre-croisent et

s'enchevêtrent de telle sorte qu'on ne pourrait y faire dix pas sans s'égarer. La promenade ne pourrait s'y prolonger indéfiniment, tant l'air y semble lourd et épais. Munis chacun d'une bougie, en longue procession, sous la conduite d'un moine, deux ou trois cents archéologues circulent par ces ténébreux couloirs. A droite et à gauche, dans des espèces de niches, sont les tombeaux des saints : ils sont environ 80 dans les catacombes *proches* et 45 dans les *éloignées*. Le couvercle du cercueil est levé, et, sous le drap de brocart qui recouvre leur dépouille, nos doigts profanes peuvent sentir le relief de leur crâne et de leurs os. Il est vrai que sous ce premier linceul ils sont emmaillottés dans des fourreaux de soie; la momie est devenue un mannequin. Autrefois ces corps étaient à découvert : les anciens voyageurs parlent de la couleur de leur visage et de leurs mains; aujourd'hui un seul de ces bienheureux offre une petite main noire et desséchée aux baisers des pèlerins. On assure que ces corps, dont beaucoup sont là depuis cinq ou six siècles, sont parfaitement conservés : cette incorruptibilité des saints serait une récompense de leurs vertus.

Auprès de chaque tombeau, un écriteau donne le nom du défunt; on ne peut lire sans surprise celui de l'annaliste Nestor, à qui la Société de l'histoire et des antiquités russes a dédié une plaque en bronze doré, et celui de cet étrange Ilia de Mourom, le *vieux cosaque* des *bylines*, devenu ici un saint personnage. C'est aussi l'auréole au front, les mains levées au ciel, le corps à moitié nu comme un anachorète, qu'il est représenté dans une gravure du XVIIe siècle publiée par M. Stasof. Le nom des bienheureux est accompagné d'une mention indiquant ce qu'ils furent de leur vivant : saint Antoine, l'igoumène de la Lavra; saint Niphont, l'archevêque de Novgorod; saint Lucas, l'économe; saint Grégoire, le peintre d'icônes; saint Agapit, le médecin qui guérit gratuitement; saint Marc, le fossoyeur ou le creuseur de catacombes. D'autres épithètes indiquent leurs qualités dominantes : saint Onésiphore, le confesseur; saint Jérémie, le *perspicace*, favorisé du don de prophétie; saint Onoufre, le silencieux; saint Pimène, le jeûneur; saint Abraham, le laborieux; saint Isaïe, le thaumaturge. Sur beaucoup de ces tombeaux se sont conservées de singulières légendes. Voici celui de deux frères : ils s'étaient promis de partager la même sépulture; l'un d'eux ne revint que longtemps après la mort de l'autre; mais, quand on apporta son corps auprès de son frère, on vit celui-ci se soulever dans son cercueil et se serrer pour lui faire une place. Voici le tombeau de l'évêque qui flotte; mort, il avait été porté sur le Dniéper depuis Smolensk jusque sous les murs du monastère, où il entendait recevoir la sépulture. Un sar-

cophage serait occupé par douze maçons venus de la Grèce pour construire le couvent et qui, leur travail fini, reçurent la tonsure. Il y a aussi les crânes miraculeux desquels suinte constamment une huile surnaturelle qui guérit toutes les maladies, et la colonne à laquelle on attachait avec des chaînes de fer les aliénés; elle leur rendait aussitôt la raison. Une réalité plus étrange que toutes les légendes, ce sont des cellules qui n'ont aucune ouverture; elles ont été creusées par des anachorètes qui s'y sont emmurés de leurs propres mains, ne gardant de communication avec le monde et même avec leurs frères que par le guichet qui servait à leur passer une maigre pitance. Quand ils mouraient, la communauté venait à ce guichet, y disait les prières des morts, achevait de clore la grotte. Ce même réduit, qui avait été leur cellule, est devenu leur tombeau; c'est là qu'ils sont couchés dans leur robe de moine, avec leurs cilices et leurs chaînes de fer, attendant la trompette du jugement. Le plus étonnant de tous ces ascètes, c'est Jean, le « grand martyr. » Pour dompter sa chair, bien qu'il restât des semaines sans manger, il avait imaginé de s'enterrer jusqu'à mi-corps; c'est dans cette situation que la mort l'a surpris et que nous le retrouvons. Rien d'effrayant comme de voir dans l'ombre de cette caverne cette tête et ce buste sortir de terre. Les pénitens de la Thébaïde et les fakirs de l'Hindoustan n'ont rien inventé de plus formidable. Le caractère oriental de ces tortures volontaires éclate aux yeux; il semble voir, comme dans le *Ramayâna*, le ciel et la terre contempler stupéfaits ces terribles pénitences, et les dieux mêmes tremblant qu'à force d'accumuler des mérites l'anachorète ne finisse par leur disputer le ciel. Les mougiks de Kief se sont fait une légende à son propos : ils assurent que Jean s'enfonce chaque jour en terre, et que, lorsqu'il y disparaîtra, ce sera la fin du monde. C'est pour retarder cette éventualité qu'ils font pleuvoir autour de lui les kopeks. De temps à autre, la catacombe s'élargit : on se trouve dans une église très basse de voûte avec une petite iconostase, ou dans une grotte qui a la destination, fort singulière ici, de réfectoire. Voici qu'on s'arrête pour regarder une croix antique dont les bords sont relevés de manière à former un vase à boire à quatre branches. C'est la coupe de saint Marc le fossoyeur. Dans les catacombes éloignées, on est surpris de trouver le corps d'une princesse, encore chaussée de mules de satin comme si elle sortait du bal, mais qui participe, comme ses saints compagnons, au privilége d'incorruptibilité.

Le 23 août, le congrès fit une excursion au village de Gatnoe, à 10 kilomètres de Kief. Il y avait là des kourganes qu'on se proposait d'ouvrir en présence des invités. Par les soins du comte Ouvarof et

du professeur Antonovitch, la grosse besogne de terrassier était déjà faite, et l'on avait dégagé la couche où devaient se trouver les débris antiques. Le premier de ces tumuli, situé au milieu d'une forêt, s'appelle dans le pays la Tombe du Loup. Une douzaine de gaillards en chemise blanche, en bonnet de peau de mouton, les moustaches pendantes, le pantalon cosaque, « large comme la Mer-Noire, » avec des pelles de bois garnies de fer, rejetaient la terre en dehors du kourgane, qui maintenant ressemblait à une soupière ouverte. Sur le rebord, appuyées aux arbres, des femmes à jambes nues, aux yeux noirs, avec leur chemisette brodée de rouge et de bleu, leur tablier d'indienne à fleurs, regardaient et ne sourcillaient pas quand par manière de plaisanterie les travailleurs, avec leurs pelles archaïques, leur envoyaient des volées de terre noire. Les invités descendent à leur tour dans le kourgane et se mettent en devoir de dégager les objets qu'on y a trouvés. Il y avait là un squelette d'homme, un squelette de jeune femme, et tout autour des débris appartenant au moins à cinq ou six individus, dont un enfant. L'homme paraissait le personnage principal, en l'honneur duquel les autres avaient dû être égorgés. A sa gauche, un vase de terre cuite qui s'était brisé sous le poids de la terre et des siècles accumulés; à sa droite, un autre vase plus petit, puis un marteau et un ciseau de pierre. On rassembla précieusement ces débris, et auprès l'on plaça des gardiens avec de grands bâtons, surveillés eux-mêmes par le staroste du village et le starchine du volost, reconnaissables à leur médaille et à leur chaîne de bronze. Cela n'empêchait pas les paysannes de stationner et de regarder d'un air pensif ces restes humains. Autant que je pus le démêler dans leur langage petit-russien, elles s'inquiétaient de savoir si les commères de ce temps-là étaient plus grandes que celles d'aujourd'hui et si l'on trouve de l'or dans les kourganes. Certaines haussaient les épaules et trouvaient que *les messieurs* avaient bien du loisir à perdre. Pendant ce temps, on déblayait d'autres tumuli : dans l'un d'eux, on trouva une plaque de bronze, et même des fragmens de fer mêlés à des poteries et à des armes de pierre. On voit combien il est difficile de distinguer entre les kourganes appartenant à différens âges préhistoriques.

La semaine suivante, la compagnie de navigation mit gracieusement à la disposition du congrès un petit bateau à vapeur, la *Viéra* (la Foi), et nous voilà à descendre le Dniéper. Les eaux étaient basses, et l'on avançait prudemment, crainte de donner dans un banc de sable. Une carte préparée spécialement par M. Antonovitch nous permettait de nous orienter au milieu de ce labyrinthe d'îles et de distinguer les tumuli et les *gorodichtché* qui se profilaient sur les hautes berges : ils se comptent ceux-ci par douzaines, ceux-

là par milliers sur les deux rives du fleuve. Le Dniéper n'a pas le pittoresque du Rhin, ni ses hautes roches de grès rouge, ni ses forêts de pins, ni ses châteaux romantiques. Ses rives sablonneuses, ses îles plates, ses grandes grèves où voltigent les mouettes et les corbeaux, répètent trop souvent les mêmes aspects. C'est un peu mou de dessin, terne de couleur. De fréquentes stations pendant cette navigation de deux jours corrigeaient la monotonie du paysage. On débarqua auprès de Vititchef, une ancienne ville slave, au pied de laquelle s'est formé le village de Vitatchevo. Ce *gorodichtché* est situé dans un angle formé par le Dniéper et par un profond ravin. Des remparts de terre, de profonds fossés encore visibles, complètent l'enceinte. La ville était inabordable du côté du fleuve : la berge a peut-être 400 pieds de haut. La surface du *gorodichtché* est recouverte d'un gazon rude et desséché : dans une déchirure du sol, on retrouve quelques objets antiques. Sans pousser plus loin ces fouilles sommaires, nous nous rembarquons pour Monastyrok, d'où nous gagnons Traktomirof. On avait le projet de retrouver l'entrée d'anciennes catacombes, sur lesquelles s'élevait un couvent aujourd'hui disparu. Il est nuit, et c'est à la lueur d'une lanterne que des paysans attaquent vigoureusement le flanc sablonneux de la colline; mais ce sol mouvant change souvent de relief : impossible de retrouver cette entrée. Les gens du pays racontent qu'ils ont pénétré dans cette catacombe, qui a plusieurs centaines de pieds de longueur, mais qu'ils n'ont pas osé aller jusqu'au bout. A droite et à gauche, ils ont vu des espèces de niches ou de couchettes où dormirent les anachorètes. Nous sommes forcés de nous contenter de ces récits, et nous remontons le fleuve. Le lendemain, on repasse en vue de Kief, et l'on continue jusqu'à Vychegorod, si célèbre dans l'histoire russe. Smolensk, Vychegorod, Kief, Vititchef, telles étaient, au dire de l'empereur Constantin Porphyrogénète, les escales où abordaient le long du Dniéper les flottilles varègues qui allaient commercer en Grèce, ou qui sous les Igor et les Oleg marchaient à l'attaque de Constantinople. Vychegorod devrait son existence à un frère du fabuleux Kii, fondateur de Kief. Là fut, suivant une tradition, la résidence favorite de sainte Olga; là saint Vladimir, avant sa conversion, aurait eu un harem de 300 femmes; là furent ensevelis les deux fils du prince-apôtre, Boris et Glèbe, assassinés par leur frère. L'église a fait d'eux les Dioscures de l'orthodoxie, deux bienheureux, inséparables comme Castor et Pollux; nous arrivons au *gorodichtché :* on ouvre une tranchée et l'on exhume de ces grandes briques du x[e] siècle qui ont pu entrer dans les assises du palais d'Olga. Le temple voisin est dédié aux deux frères; il est moderne, l'ancienne église de Jaroslaf ayant

été détruite par les infidèles. L'image du Christ qui orne aujourd'hui l'iconostase porte au menton la trace d'un coup de lance tatare ou lithuanienne, souvenir des guerres polonaises du XVIIe siècle; la Vierge qui lui servait de pendant, balafrée d'un coup de sabre, est dans une des églises de Kief. Le village moderne est bien aussi curieux que le *gorodichtché*. Qu'on imagine un terrain découpé, déchiqueté par les ravins, des masures à toits de chaume plus hérissés encore que dans la Grande-Russie, des enclos formés de claies d'osier, de derrière lesquels vous épient des jeunes filles aux yeux noirs avec une botte de fleurs artificielles sur la tête, des ruelles que parcourent à fond de train des familles de pourceaux à l'air farouche, et qui ont une crinière comme des sangliers, — voilà le type de tous les villages que nous avons visités sur le Dniéper.

Pendant ce congrès, les fêtes ne nous ont pas manqué. A la soirée chez le maire de Kief, on ne pouvait oublier que l'amphitryon est un Russe fort Parisien. Le raout du gouverneur-général se recommandait par un esprit ingénieux et le désir évident de flatter le goût dominant de ses hôtes. Dans le jardin du gouvernement, on avait disposé un chœur de soldats d'infanterie et un chœur de cosaques qui faisaient alterner les chants de l'Ukraine avec ceux de la Moscovie. Les guirlandes de lanternes vénitiennes entouraient des transparens qui représentaient les plus fameux monumens de la ville : Sainte-Sophie, la tombe d'Askold, la porte d'or. Dans le festin d'adieu donné par le congrès aux autorités kiéviennes, bien des santés ont été portées. On n'a pas oublié les hôtes étrangers. Les deux délégués de France ont répondu à cette courtoisie en portant deux toasts, l'un à l'union scientifique des Slaves et des Latins, l'autre à l'hospitalité russe, dont la France avait, en cette circonstance surtout, à se louer, puisqu'elle avait été plus largement représentée à Kief qu'aucune autre nation non slave. Le nom de la France a été salué par les plus vifs applaudissemens, et l'un des convives a pris la parole pour affirmer que l'union souhaitée par les délégués français était déjà une réalité. Si le congrès est fini, il vivra cependant par ses travaux. Ceux de l'assemblée de Moscou forment une importante publication, pour la magnificence de laquelle le comte Ouvarof n'a rien épargné. Ceux de Kief ne le céderont pas en importance à leurs aînés. Ces vingt jours de discussions laborieuses n'auront donc pas été stériles pour la science. En France, on nous annonce pour l'année 1875 plusieurs congrès, notamment celui des américanistes à Nancy : on peut dès maintenant leur souhaiter le succès du congrès kiévien.

ALFRED RAMBAUD.

LA

DETTE PUBLIQUE

DE LA FRANCE

LES ORIGINES, LE DÉVELOPPEMENT DE LA DETTE ET LES MOYENS DE L'ATTÉNUER.

Il y a peu d'études qui offrent un intérêt aussi saisissant que l'étude des dettes publiques des nations civilisées. Le phénomène des dettes nationales n'est sans doute pas nouveau, mais il a pris depuis cinquante ans un développement si prodigieux que l'esprit en est étonné et presque effrayé. Un économiste anglais de renom, M. R. Dudley-Baxter, qui a consacré à cet important sujet de laborieuses recherches, décrivait récemment la progression des engagemens des états, *progress of indebtedness* (1). Dans tous les temps, il s'est trouvé que les peuples ou les souverains ont parfois anticipé sur les revenus futurs par des emprunts temporaires. Ce sont les républiques italiennes qui ont les premières réduit cette pratique en système et remplacé les emprunts occultes et à terme par des emprunts publics et perpétuels. La France et l'Espagne, qui se disputèrent si longtemps l'Italie, suivirent cet exemple. Les Hollandais à leur tour, d'abord sujets, puis ennemis des Espagnols, l'imitèrent. Après la révolution de 1688, l'Angleterre prit aussi cette coutume continentale. Tous les peuples de l'Europe se laissèrent gagner l'un après l'autre par cette contagion : les États-Unis et à leur suite toutes les républiques de l'Amérique du Sud recoururent pour leur affranchissement ou pour les travaux publics à cette facile ressource. Les

(1) Dans son ouvrage *National Debts*, Londres 1871.

pays musulmans, y compris Tunis et le Maroc, entrèrent avec ardeur dans la même voie. Aujourd'hui l'extrême Orient, le Japon en tête, toutes les colonies anglaises depuis le Canada jusqu'aux diverses provinces australiennes, semblent croire qu'une dette publique est une partie essentielle d'une organisation administrative vraiment moderne. M. Dudley-Baxter, passant mélancoliquement en revue tous les pays réputés civilisés, n'en découvrait que trois qui n'eussent pas de dettes nationales, la Servie en Europe, la Bolivie en Amérique et la république de Libéria en Afrique : c'était faire assurément grand honneur au petit état de noirs émancipés que de le comprendre dans cette énumération; mais, de ces trois exceptions que signalait l'économiste anglais, il y en a déjà une, la Bolivie, qui a disparu.

On voit combien le phénomène des dettes publiques a gagné en généralité : il s'est répandu à peu près sur toute la surface de la terre; il ne s'est pas moins développé en intensité. D'après les recherches de M. Dudley-Baxter, qui sont, il est vrai, en partie conjecturales pour les périodes un peu éloignées de nous, l'ensemble des dettes nationales des pays civilisés montait en 1715 à 7 milliards 500 millions de francs, chiffre bien minime à nos yeux, qui se sont habitués depuis quelques années à des nombres prodigieux. Déjà la France venait la première sur la liste des nations endettées, puis la Hollande, ensuite l'Angleterre, enfin l'Espagne, les républiques italiennes et les états allemands. Pendant les quatre-vingts années qui suivirent, les dettes nationales augmentèrent, mais lentement, sans brusques soubresauts : celle de la France se réduisait par un procédé arbitraire et violent, la banqueroute des deux tiers sous la révolution. En 1793, l'ensemble des dettes publiques des contrées de notre groupe de civilisation, y compris les États-Unis et l'Inde anglaise, s'élevait à 12 milliards 1/2 de francs, l'Angleterre devant à elle seule plus de la moitié de cette somme. On sait combien les écrivains anglais du XVIIIe siècle étaient effrayés du développement de la dette britannique. « Il faut qu'une nation tue le crédit public ou que le crédit public tue la nation, » disait David Hume. Il se trompait : il n'avait pas prévu les merveilleuses inventions mécaniques qui devaient, à la fin du dernier siècle, donner à la prospérité publique une impulsion jusqu'alors inconnue. De 1793 à 1820, les dettes nationales s'accrurent infiniment plus que dans les quatre-vingts années précédentes : l'ensemble, à la dernière de ces dates, en peut être évalué à 38 milliards de francs, dont 23 milliards pour la seule Angleterre. Il semblerait que la longue période de paix qui s'écoula de 1815 à 1848 eût dû alléger le poids des engagemens des états; il en fut tout autrement : lorsque éclata la révolu-

tion de février, l'ensemble des dettes publiques des peuples civilisés montait à plus de 44 milliards. Enfin pendant la période tourmentée et guerrière qui s'étendit de 1848 à 1870, les engagemens des états s'accrurent bien davantage. M. Dudley-Baxter, à la veille du terrible choc entre la France et l'Allemagne, pouvait évaluer le montant des dettes nationales à 100 milliards de francs; aujourd'hui ce chiffre est certainement de beaucoup dépassé : l'on ne risque pas de tomber dans l'exagération en disant que les dettes publiques des peuples de notre groupe de civilisation représentent une somme qui équivaut à toute la richesse de la France. De 1848 à 1870, le chiffre moyen des emprunts d'état s'est élevé à 2 milliards 1/2 de francs par année. Les efforts pour éteindre ou pour réduire les dettes publiques ont été depuis l'origine jusqu'à nos jours aussi faibles et aussi intermittens qu'a été violent et continu l'entraînement à les contracter. On ne cite que six états qui aient réussi à alléger le fardeau en capital de leurs engagemens perpétuels; ce sont la Grande-Bretagne, les États-Unis, la Hollande, la Belgique, la Prusse et le Danemark. La France tient aujourd'hui le premier rang sur la liste des pays endettés : de quelque manière que l'on fasse le calcul, on voit qu'elle est de tous les pays d'une grande civilisation celui qui se trouve le plus chargé par les fautes du passé. Comment s'est développée notre dette nationale? Quels sont les élémens divers qu'elle contient? Quelles sont les chances et quels sont les moyens de la réduire? Voilà des sujets d'études qui soulèvent les plus intéressantes questions scientifiques et administratives.

I.

Ce qui frappe dans l'examen des origines de la dette publique de la France, c'est la date récente des engagemens qui la composent. La somme que nous devons en capital et dont nous payons les arrérages annuels a été empruntée, sauf un vingtième environ, depuis soixante ans. Nos ancêtres, par des procédés sommaires que condamnent la loyauté et l'intelligence financière de notre temps, se sont débarrassés de la plus grande partie des dettes de l'ancien régime. Il ne s'agit pas d'entrer ici dans le dédale de l'administration de la vieille monarchie ou de la révolution; ce serait une étude rétrospective sans intérêt pratique. On sait combien étaient divers les engagemens d'alors : il y avait des dettes constituées et perpétuelles, des dettes viagères, des dettes criardes, anticipations, assignations, rentes sur la couronne, sur les pays d'état, etc. : l'énumération complète en serait aussi fastidieuse que longue. On eut l'idée

d'unifier toutes ces obligations, et de procéder ainsi à une liquidation générale. La loi du 24 août 1793 créa donc le grand-livre de la dette publique, qui ne devait contenir que des rentes perpétuelles, mais rachetables, en 5 pour 100. Les rentes intégrales susceptibles d'être inscrites dans ce grand-livre s'élevaient à 174,716,000 francs d'arrérages annuels. Pendant toute la tourmente révolutionnaire, ces intérêts étaient payés, rarement en numéraire, quelquefois en assignats, le plus souvent un quart en espèces et trois quarts en valeurs fictives dites «bons des trois quarts» et échangeables contre des biens nationaux. Aussi c'était une profession singulièrement précaire que celle de rentier, et qui parfois s'alliait à l'indigence. Sous le directoire, dans un moment de grande détresse, on s'avisa de régulariser cet état de choses; la nation, croyait-on, pouvait se considérer comme un commerçant malheureux qui offre à ses créanciers un concordat. Au surplus on ne changeait guère leur situation en donnant un caractère définitif à des arrangemens qui étaient pratiqués depuis plusieurs années; en vertu de la loi du 9 vendémiaire an VI, on consolida le tiers de la dette publique et l'on mobilisa les deux autres tiers, c'est-à-dire que l'on conserva sur le grand-livre le tiers des rentes dues à chaque créancier et que l'on remboursa en valeurs fictives, en bons échangeables contre des biens nationaux les deux autres tiers. Les arrérages de la dette publique, après diverses annulations de rentes reçues en paiement de biens domaniaux ou confisqués sur les émigrés et les mainmortables, ne montaient plus qu'à 40,216,000 francs. Ce n'est certes pas sans un sentiment pénible de confusion et de regret qu'on pense aujourd'hui à cette opération irrégulière; mais alors plusieurs siècles de désordre et d'arbitraire avaient persuadé aux esprits que l'état est le souverain arbitre de la justice, et que son intérêt immédiat doit être la règle suprême de sa conduite. Aujourd'hui, par soixante années d'une loyauté qu'aucune épreuve n'a pu ébranler, nous avons réparé cette faute originelle et lointaine.

A la fin du siècle dernier, lorsque fut créé le consulat, notre dette publique était ainsi presque insignifiante. Un poids annuel de 40 millions de francs pour une nation qui comptait 25 millions d'habitans et dont le budget s'élevait à 600 ou à 700 millions, c'était un fardeau singulièrement léger. La Grande-Bretagne à la même époque, ayant une population moitié moindre, prélevait sur ses ressources, pour le service des intérêts de sa dette, 422 millions de francs. La Hollande, expiant les fautes commises par ses gouvernans au XVIIe et au XVIIIe siècle, avait une dette triple de la nôtre. Celle de l'Autriche était assez notablement supérieure à la dette de la France.

Les entreprises guerrières du maître qui lança pendant quinze ans la France dans une série d'aventures glorieuses et épuisantes n'eurent pas immédiatement sur l'état de nos finances l'influence perturbatrice qu'il semblerait qu'elles eussent dû exercer. Napoléon était épris de l'ordre et de la bonne administration : il se trouvait admirablement secondé par deux hommes de talent, Gaudin et Mollien; quoiqu'il manquât de la connaissance des vrais principes économiques, ses qualités, comme ses défauts, le portaient à ménager soigneusement les ressources du pays. Il avait en horreur l'emprunt ouvertement conclu, comme une sorte d'aveu de faiblesse de la part d'un gouvernement. Il recourut, il est vrai, à des mesures qui étaient des emprunts détournés : il payait parfois en rentes les fournisseurs de ses armées; la vente obligatoire au profit de l'état des biens des communes en 1813 et la création de rentes accordées comme compensation aux localités était encore une opération de ce genre. Cependant c'était surtout l'extraordinaire des guerres, les contributions des pays conquis et les réquisitions qui alimentaient les dépenses des armées. On est étonné de la faible augmentation de notre dette nationale sous le régime de 1800 à 1814. Au 1er avril de cette dernière année, les arrérages de la dette consolidée, qui n'était composée que de 5 pour 100, montaient seulement à 63,307,637 francs. Si l'on se rappelle que le consulat avait trouvé une dette de 40 millions, on voit que jusqu'en 1814 il n'y avait été ajouté que 23 millions en intérêts ou 460 millions en capital nominal. Encore doit-on dire que sur cette somme 6 millions de rentes en chiffres ronds représentaient les dettes des pays réunis à la France; 10 millions de rentes avaient été créées pour pourvoir à l'arriéré et aux dettes criardes que le directoire mourant laissa à la charge de son successeur. Ainsi, de 1800 à 1814, la dette contractée par le consulat ou l'empire pour ses propres besoins ne dépassait pas 7 millions de rentes ou 140 millions de capital nominal.

L'invasion, les cent jours, nos propres frais de guerre dans la courte et dernière campagne de l'empire, l'indemnité exigée par nos vainqueurs, vinrent accroître dans d'énormes proportions cette dette publique si réduite. La restauration se vit dès ses premiers jours dans une situation singulièrement embarrassée, ayant à payer aux alliés 700 millions de contributions de guerre en cinq ans, à entretenir 150,000 hommes de troupes étrangères pendant le même temps, à liquider les dettes que laissait l'empire croulant, à réparer la spoliation dont les émigrés avaient été les victimes, et à consolider ainsi dans les mains de leurs nouveaux détenteurs la propriété des biens nationaux. Il n'entre pas dans notre plan de décrire par quels efforts d'économie et de bonne administration financière tous

ces résultats furent obtenus. Jamais nos finances n'ont été conduites avec tant de prévoyance, de rigueur, d'honorable et nécessaire parcimonie que par MM. Louis, Corvetto et de Villèle.

Les ministres de la restauration eurent pour premier principe de respecter scrupuleusement tous les engagemens des régimes antérieurs. Des membres exaltés du côté droit de la chambre demandaient qu'on répudiât les dettes formant l'arriéré de l'empire, ou qu'on les payât en 5 pour 100 au pair, quoique ce fonds d'état fût alors à des cours fort inférieurs. Le gouvernement eut la probité et l'intelligence de se refuser à de semblables mesures. Il chercha à se rendre un compte exact du fardeau qui allait peser sur lui sans essayer d'en rejeter une partie; il recourut à la fois au crédit public et à l'impôt pour faire face au capital, à l'intérêt et à l'amortissement de cette charge. Du 1er avril 1814 au 1er août 1830, la restauration émit 164,779,000 francs de rentes nouvelles, sans compter celles qui furent créées en remplacement des rentes 5 pour 100 converties en 1825. Ces émissions successives venant s'ajouter aux 63 millions de rentes existantes au 1er avril 1814 auraient porté lors de la révolution de juillet à 228 millions de francs en chiffres ronds le total des arrérages de la dette consolidée de la France; mais, par la conversion de 1825, il y eut une réduction de plus de 6 millions sur les intérêts annuels de la dette, l'amortissement racheta pendant la même période près de 54 millions de rentes, et 3 millions 1/2 de rentes furent annulées après avoir fait retour à la couronne. Aussi au 1er août 1830 la dette consolidée de la France ne s'élevait qu'à 164 millions 1/2 en arrérages. Ce chiffre était minime, si l'on tient compte de la diversité et de l'étendue des engagemens auxquels il avait fallu pourvoir. La dette de la France à cette époque ne représentait pas le quart de celle de l'Angleterre, dont le service exigeait 718 millions par année, et elle ne dépassait guère en capital la dette de la Hollande.

Il y aurait beaucoup à dire sur les emprunts contractés par la restauration, tant sur les méthodes que sur les taux d'émission. Un emprunt peut être négocié avec de grandes maisons de banque sans que l'on provoque entre elles une concurrence; il peut encore être placé fractionnairement à la Bourse par les agens du trésor : il peut être contracté avec des banquiers ou des réunions de capitalistes par le procédé de l'adjudication, c'est-à-dire attribué au groupe de financiers qui font les conditions les meilleures après une mise aux enchères; il peut enfin être directement émis sans intermédiaire par la voie d'une souscription publique, l'état fixant le taux d'émission, les modes de versement, et recevant lui-même les offres de tous les capitalistes, grands, moyens ou petits. Ces diverses méthodes ont été soit successivement, soit simultanément employées

en France; le mérite en est inégal. Les deux premiers modes sont évidemment défectueux, les deux derniers sont plus parfaits; mais un état n'a pas toujours le choix entre les divers procédés d'emprunts. S'il n'a qu'un crédit précaire, s'il lui faut de l'argent dans le plus bref délai, si les sommes dont il a un besoin pressant sont d'ailleurs restreintes, il se voit parfois obligé de placer directement des titres à la Bourse ou de les négocier sans publicité et sans concurrence à des maisons solides et de bonne volonté. C'est à ces deux moyens que recourut la restauration pour tous ses emprunts de 1816 à 1818 : c'est aussi le second de ces procédés qu'employa en 1870 la délégation de Tours pour l'emprunt appelé Morgan. Dans de pareilles circonstances, l'état doit payer cher les capitaux qu'il se procure. La restauration emprunta ainsi, de 1816 à 1817, plus de 414 millions de francs effectifs. En 1818, le crédit du nouveau régime était mieux établi, on avait appris à connaître par l'expérience de quelques années la prudence de son administration. L'état eut alors l'audace de faire un appel direct au pays et de lui demander par la voie de la souscription publique un capital nominal de 292 millions de francs, représentant un versement effectif de 197 millions. Il se produisit ce que l'on a toujours vu depuis, un empressement inoui aux guichets du trésor, une sorte d'emportement général pour obtenir quelque parcelle de l'emprunt en vue d'une plus-value probable : la somme de rentes offerte par l'état fut onze fois couverte par les demandes du public, les fonds haussèrent en quelques mois de près de 20 pour 100; mais ce succès inespéré eut bientôt son revers. Une foule de souscripteurs s'étaient engagés au-delà de leurs ressources et ne pouvaient faire face aux échéances : la rente baissa dans la même proportion qu'elle avait monté. La restauration, qui était un régime sérieux et réfléchi, jugea sévèrement, après cet essai, la méthode des souscriptions publiques; jamais elle n'y revint. Les financiers de la restauration et du gouvernement de juillet préférèrent le procédé de l'adjudication à des maisons de banque : trois grandes opérations de crédit, en 1821, en 1823 et en 1830, furent faites suivant cette méthode.

Si le mode d'émission d'un emprunt, la manière dont il vient au jour et se répand dans le public a de l'importance, les conditions substantielles de l'emprunt, le prix et l'époque de remboursement, le taux de l'intérêt, en ont une plus grande encore. Tous les emprunts de la restauration, sauf le dernier, celui de 1830, furent constitués en rentes perpétuelles 5 pour 100. Le crédit de l'état ne permettait pas, surtout dans les premières années, de négocier aux banquiers ou de placer dans le public ces titres au pair, c'est-à-dire au cours de 100 francs pour chaque rente de 5 francs; on les écoula à des taux beaucoup plus bas qui s'échelonnèrent de

52 fr. 50 cent. à 67 fr. 60 cent. jusqu'en 1818. La dette nominale dont la restauration pendant ces trois premières années greva la France fut donc supérieure environ des deux cinquièmes à l'ensemble des sommes que lui procurèrent ces opérations de crédit. Cette méthode d'emprunter en fonds portant un intérêt nominal peu élevé, mais dont les titres sont livrés au public fort au-dessous du pair, est devenue assez générale en Europe, quoiqu'elle soit aujourd'hui reconnue pernicieuse. Dans l'origine, on ne recourait pas à ces subterfuges. Pendant plus d'un siècle et demi, jusqu'à la guerre contre ses colonies de l'Amérique révoltées, la Grande-Bretagne emprunta toujours au pair en élevant le taux de l'intérêt ou en concédant aux rentiers des avantages accessoires, tels que billets de loterie ou annuités viagères; jamais elle ne reconnaissait à ses créanciers un droit à un capital plus considérable que celui qu'ils avaient réellement versé. C'est depuis la fin du dernier siècle, surtout depuis Pitt, que l'on imagina de créer des titres à un taux d'intérêt fictif et de déguiser ainsi par une ruse grossière les conditions réelles du crédit national. Tous les écrivains financiers ont blâmé cette méthode et en ont fait ressortir les immenses inconvéniens pour l'état qui s'y abandonne : le remboursement et l'extinction de la dette deviennent singulièrement difficiles dans un système où l'état, imitant les fils de famille prodigues, souscrit des billets pour une somme plus forte que celle dont il a profité. Le célèbre historien de la dette anglaise, Hamilton, et l'économiste Mac-Culloch ont démontré par des chiffres rigoureux que les emprunts contractés ainsi depuis la fin de la guerre d'Amérique jusqu'en 1815 en fonds nominalement peu élevés, mais dont les titres étaient émis à 30 ou 40 pour 100 au-dessous du pair, avaient grevé l'Angleterre d'une surcharge de plusieurs milliards que lui aurait épargnée un système plus rationnel. Les mêmes observations pourraient s'appliquer aux emprunts de la restauration : ceux de la période de 1815 à 1818 ont coûté au trésor un intérêt qui variait de 7 francs 50 cent. à 9 1/2 pour 100. Si, au lieu de créer du 5 pour 100, on eût eu le courage de créer du 7 ou du 8 pour 100, ou tout au moins du 6 pour 100, comme l'ont fait les États-Unis d'Amérique pendant la guerre de sécession et la délégation de Tours en 1870, on n'aurait guère augmenté la charge annuelle en intérêts et l'on eût singulièrement facilité le remboursement du capital.

A partir de 1821, le crédit de la France se relève avec rapidité : l'emprunt émis dans le courant de cette année et adjugé aux maisons Hottinguer, Hope, Bagnenault et Delessert est placé au cours de 85 francs 55 centimes; c'est presque exactement le même taux que celui de notre grand emprunt de 3 milliards. En 1823, le gouvernement adjugea à la maison Rothschild frères 23 millions de

rentes 5 pour 100 au cours de 89 francs 55 cent., et le 12 janvier 1830 cette même maison souscrivit un emprunt de 80 millions de francs en 4 pour 100 au taux de 102 francs 57 cent. 1/2. Cette dernière opération de crédit est une des plus remarquables et des plus recommandables de notre histoire financière : elle montre qu'un état qui a de bonnes finances n'a pas besoin, pour se procurer des sommes importantes, de solliciter les capitalistes par l'appât d'une plus-value considérable sur les titres qu'il leur livre; il suffit de leur accorder un intérêt rémunérateur et qui soit en harmonie avec la situation générale du marché des capitaux. L'emprunt de 1830 est le seul qui en France ait été émis légèrement au-dessus du pair, c'est-à-dire au-dessus du taux de remboursement; nous verrons qu'en 1832 un autre emprunt, cette fois en 5 pour 100, fut émis presqu'au pair, à 98 francs 50 cent. Nous espérons que, si jamais la France recourt de nouveau au crédit, elle s'inspirera de ces deux exemples et renoncera à l'imprudente habitude de reconnaître aux rentiers un capital notablement plus considérable que celui qu'ils lui versent.

Quoique tous les emprunts de la restauration, sauf celui de janvier 1830, aient été conclus en 5 pour 100, c'est ce gouvernement qui a créé aussi les deux fonds 4 1/2 et 3 pour 100, le 4 1/2 par la conversion facultative du 5 sous le ministère de M. de Villèle, et le 3 pour 100 par cette même conversion et par l'indemnité dite du milliard accordée aux émigrés. Nous n'avons aucun préjugé en faveur du prétendu principe de l'unité de la dette publique. La convention nationale et Cambon, passionnés, selon le goût de l'époque, pour tout ce qui est simple et uniforme, avaient fait une sorte de loi majestueuse de cette unité de la dette, qui ne devait consister qu'en fonds 5 pour 100, théorie singulièrement puérile, comme si le crédit de l'état ne devait pas subir les mêmes fluctuations que le crédit des particuliers, comme si un gouvernement avait la puissance de fixer une fois pour toutes le taux de l'intérêt qu'il pourra et devra payer à l'avenir. On doit regretter néanmoins, comme une faute ayant de graves conséquences, la création du fonds 3 pour 100. Jamais en France, pas même sous le gouvernement de Louis-Philippe, le 3 pour 100 n'a assez approché du cours de 100 francs pour que l'état eût avantage à emprunter en ce fonds. L'habitude d'y recourir a grossi prodigieusement le capital nominal de notre dette, et en rendra l'extinction très coûteuse. Il y avait toutefois à la création des rentes 3 pour 100, pour indemniser les émigrés et les anciens propriétaires de biens nationaux, une raison spécieuse : on voulait restituer à ceux-ci, au moins en apparence, tout ce qu'ils avaient perdu, sans charger l'état outre mesure; on assimilait la rente 3 pour 100, pour la solidité du placement et pour le taux de capita-

lisation, aux revenus fonciers; l'on pouvait se vanter d'avoir pleinement dédommagé ces propriétaires évincés en leur restituant la totalité de leurs revenus d'autrefois et un capital nominalement équivalent, quoique effectivement très inférieur, à celui qu'ils avaient perdu. On sait que ce fameux milliard des émigrés consistait en une série de rentes 3 pour 100 montant ensemble à un peu moins de 26 millions de francs d'intérêt.

Malgré les quelques critiques que nous lui avons adressées, nous devons reconnaître que la restauration géra les finances du pays avec une remarquable habileté et une inaltérable bonne foi. Elle avait reçu du gouvernement précédent une dette de plus de 63 millions de rentes, elle en laissait une de 164 millions : les emprunts qu'elle avait dû émettre pour payer l'arriéré impérial, les contributions et les charges de guerre, l'indemnité aux émigrés, et pour combler le déficit de ses premiers budgets, s'étaient élevés à près de 165 millions de rente; mais l'amortissement en avait racheté 53, une conversion du 5 pour 100 en 4 1/2 ou en 3 pour 100 en avait éteint 6, des retours de rente à l'état avaient annulé encore près de 4 millions de rentes : c'est ce qui explique le chiffre relativement faible du montant de la dette publique en 1830.

II.

Tout gouvernement qui se fonde après une révolution se voit contraint de recourir immédiatement au crédit : c'est là une loi inéluctable. Il suffit d'un changement de régime politique pour jeter la perturbation dans les recettes et dans les dépenses. Celles-là se trouvent fatalement réduites et celles-ci accrues. Ainsi, à peine installé, le gouvernement de Louis-Philippe dut solliciter de la nation les fonds que les impôts ne lui fournissaient plus en quantités suffisantes. Il contracta au commencement de 1831 un premier emprunt en 5 pour 100 qui lui produisit 120 millions de francs effectifs moyennant une inscription de 7,142,000 francs de rentes. Il nous paraît vraiment étrange aujourd'hui que le passage de la monarchie aristocratique à la monarchie bourgeoise ait aussi profondément ébranlé pendant près de deux ans le crédit public. Le 12 janvier 1830, la restauration avait adjugé à des banquiers un emprunt de 80 millions de francs en 4 pour 100 au cours de 102 francs, c'est-à-dire au-dessus du pair; le 19 avril 1831, le gouvernement de Louis-Philippe ne put se procurer 120 millions effectifs en 5 pour 100 qu'au cours de 84 francs; la révolution de 1830 avait donc autant déprimé le cours des fonds publics que l'ont fait la guerre de 1870, la révolution du 4 septembre, l'insurrection de la commune,

la perspective d'une augmentation de dettes de 10 milliards et d'un accroissement d'impôts de 700 millions.

A toutes les époques et dans toutes les sphères de l'activité humaine, on voit se reproduire les mêmes illusions et les mêmes entraînemens. En 1871 et en 1872, on s'avisa d'ouvrir une souscription pour payer à l'Allemagne les milliards ou du moins une notable fraction des milliards qu'elle exigeait de notre pays mutilé. Les honorables et crédules organisateurs de cette grande manifestation ignoraient sans doute que plusieurs essais de ce genre avaient été faits en France, même dans des temps récens, et qu'ils avaient toujours misérablement échoué. Au mois d'avril 1831, quelques semaines à peine après l'emprunt adjugé à des banquiers et aux receveurs-généraux, le gouvernement fit un grand appel au public. Il émit un emprunt national de 100 millions en 5 pour 100 au pair : il comptait sur l'esprit éclairé et les sentimens patriotiques de la bourgeoisie. On pensait que le régime nouveau retirerait un grand honneur et un puissant secours de la souscription volontaire de cet emprunt au-dessus du taux que cotait la Bourse. Frivole attente! les capitalistes ne répondirent pas à cette convocation : ils prouvèrent en s'abstenant qu'ils ne confondent jamais un placement et un acte de dévoûment. Sur les 100 millions de capital demandés par l'état en 5 pour 100 au pair, on ne souscrivit que 20 millions. Une expérience semblable fut faite avec le même succès après la révolution de 1848 : on réclamait aussi des rentiers à cette époque un prêt de 100 millions en 5 pour 100 au pair; quoique ce fonds fût coté à des cours très inférieurs sur le marché, on ne recueillit que 26 millions. Le même sort est réservé à toutes les tentatives de ce genre. Il est aussi chimérique de compter, pour souscrire des emprunts, sur le dévoûment des capitalistes que, pour former et conduire des armées, sur l'enthousiasme et la discipline de volontaires ou de recrues improvisées.

En 1832, le régime de juillet dut encore faire un emprunt de 150 millions de francs effectifs pour pourvoir aux déficits que les troubles et les inquiétudes publiques causaient aux budgets; mais cette fois le crédit s'était sensiblement relevé, les rentes 5 pour 100 furent adjugées à 98 fr. 50 cent. Jusqu'en 1840, le grand-livre resta fermé. Depuis cette époque et pendant les huit dernières années de la monarchie constitutionnelle, il fut trois fois rouvert. A partir de 1840 en effet, l'Europe est entrée dans une ère nouvelle : elle subit deux entraînemens simultanés, l'un légitime et bienfaisant, l'autre condamnable et meurtrier; elle a deux passions qu'elle satisfait à la fois, celle des travaux publics et celle des armemens guerriers. Ce sont là les deux causes des emprunts qui furent contractés en 1841, en 1844 et en 1847; ils ne furent pas émis en

5 pour 100, qui était alors fort au-dessus du pair; ils ne le furent pas même en 4 pour 100, qui était au pair, ni en 3 1/2 pour 100, fonds que l'on aurait pu et dû créer à l'imitation des Anglais : ils furent tous constitués en rentes 3 pour 100. Les hauts cours de la rente 3 pour 100 dans les dernières années du règne de Louis-Philippe sont un phénomène aussi curieux que les bas cours du 5 pour 100 dans les premières années de la restauration. Dans ces deux périodes, notre crédit touche les deux termes extrêmes qu'il ait atteints depuis 1800. En 1814, le 5 pour 100 était descendu à 45 francs; en 1840, le 3 pour 100 fut à 86 fr. 65 cent. Les trois derniers emprunts contractés par le gouvernement de Louis-Philippe furent adjugés à des cours dont le plus bas est 75 fr. 25 cent. et le plus haut 84 fr. 75 cent. pour la rente 3 pour 100. Le régime d'alors paraissait plus solide que la restauration : n'ayant pas eu à subir la liquidation d'une époque désastreuse, il empruntait moins; l'activité des affaires était considérable, la richesse mobilière commençait à se former en proportions toujours croissantes, les capitaux trouvaient difficilement des placemens sûrs. Notre 3 pour 100 tendait alors à devenir ce que sont aujourd'hui les consolidés anglais, un titre donnant un intérêt modique, mais ne baissant pour ainsi dire jamais de valeur, s'élevant plutôt chaque jour par une progression constante.

La dette transmise par la restauration au gouvernement de juillet montait à 164 millions de rentes, celle que la monarchie constitutionnelle légua à la république de 1848 s'élevait à un peu moins de 177 millions de rentes. Le règne de Louis-Philippe n'avait donc augmenté notre dette publique que de 12 millions et quelques centaines de mille francs d'intérêts annuels; les opérations de crédit, soit par la voie d'emprunts, soit par celle de la consolidation des fonds des caisses d'épargne, s'étaient élevées à un chiffre beaucoup plus considérable et avaient créé 38 millions de rentes nouvelles, mais l'amortissement n'avait pas cessé de fonctionner et avait éteint pendant ces dix-huit années 26 millions de rentes. La dette de la France en 1848 était alors la seconde de l'Europe par ordre d'importance, dépassant de 50 pour 100 environ la dette publique de l'Autriche, mais ne représentant que le quart de la dette de l'Angleterre, qui était de 21 milliards de francs en capital et de près de 700 millions de francs en intérêts.

On voit combien peu notre dette avait augmenté dans cette période de paix et de liberté constitutionnelle; cependant c'était trop que d'augmenter même légèrement, elle aurait dû décroître. Déjà les financiers du règne de Louis-Philippe étaient inférieurs en fermeté et en exactitude à ceux de la restauration. Il y avait plus de laisser-aller et d'entraînement; les craintes politiques qui agi-

taient l'Europe depuis 1840 avaient sur les budgets une influence mauvaise, elles ne réduisaient pas les recettes, elles enflaient les dépenses. Si l'on examine les résultats généraux des budgets de 1814 à 1868, tels qu'on les trouve consignés dans le *Compte général de l'administration des finances pour 1869*, on est frappé du relâchement qui peu à peu s'est introduit dans notre gestion financière. De 1819 à 1829, tous les exercices ont présenté un excédant de recettes, sauf l'exercice 1827. De 1840 à 1848 au contraire, toutes les années ont présenté un déficit notable. Si, au lieu de comparer les deux périodes finales des deux régimes, on met en regard les résultats financiers définitifs de chacun d'eux, on voit que l'ensemble des recettes de la restauration équivaut aux dépenses, sauf un découvert vraiment insignifiant de 20 millions de francs pour quinze années. Il s'en faut au contraire de 997 millions de francs que les recettes des dix-huit années de la monarchie de juillet aient couvert les dépenses de la même époque.

Pendant les trois années que dura la république de 1848, la dette de la France fut plus augmentée que pendant les vingt-cinq ans qui s'écoulent de 1823 à 1848. Les dépenses s'accrurent en même temps que les recettes se réduisirent; les engagemens trop considérables de la dette flottante devenaient exigibles, et les dépôts des caisses d'épargne étaient réclamés au trésor dans un moment où il n'avait pas même assez de ressources pour faire face à ses dépenses courantes. Le gouvernement de 1848 se livra donc aux emprunts sous les formes les plus variées, tantôt s'imaginant que les capitalistes iraient faire les plus grands sacrifices en faveur du régime nouveau, tantôt contraignant les porteurs de bons du trésor ou de livrets de caisses d'épargne à recevoir des rentes au pair, c'est-à-dire à 30 ou 40 pour 100 au-dessus du cours, en remplacement de leurs créances exigibles. La dette consolidée de la France fut augmentée de 53 millions de francs de rentes durant ces trois années, et elle montait en 1852 à 231 millions d'intérêts annuels en chiffres ronds. Ce n'était pas encore le tiers de la dette publique de l'Angleterre à la même époque.

Le régime de 1852 nous fait marcher à pas de géant dans la voie des emprunts. Il débute cependant par une excellente mesure, l'une des plus irréprochables et des plus efficaces que présente l'histoire financière de la France, nous voulons parler de la conversion du 5 pour 100 en 4 1/2, admirablement exécutée par M. Bineau sur le modèle des conversions britanniques; mais bientôt la série des guerres commence. Par une de ces contradictions qui sont fréquentes à notre époque, les travaux de la paix sont poussés avec activité en même temps que les armemens militaires. Les chemins de fer qui bientôt sillonnent tout le pays, le développement de la

liberté commerciale, l'afflux de l'or de la Californie et de l'Australie, stimulent la production et multiplient l'épargne. La prospérité générale semble décuplée. Les financiers de cette époque sont assurément des hommes habiles : ils ont de la souplesse et de la fécondité; mais il leur manque cette rigueur et cette exactitude qui étaient les traits caractéristiques des financiers de la restauration, et qu'on ne trouvait déjà plus au même degré chez ceux du règne de Louis-Philippe. Les ministres, d'ailleurs expérimentés, qui conduisirent les finances sous le second empire, préféraient l'emprunt à l'impôt, en opposition avec la doctrine des hommes d'état de l'Angleterre contemporaine, notamment de M. Gladstone. Ils savaient combien l'impôt est désagréable; l'emprunt au contraire est généralement bien vu du public : les banquiers, beaucoup de capitalistes, nombre de petits rentiers et de petits propriétaires, se féliciteraient, comme d'une manne céleste, de l'émission d'emprunts annuels, si le paiement des intérêts de ces emprunts ne devait pas exiger des augmentations d'impôts. Or précisément le second empire réalisait ce prodige. C'est une erreur de croire en effet qu'il ait augmenté les impôts pendant sa durée; on a fait le compte minutieux de tous les remaniemens des taxes indirectes de 1848 à 1865, l'on a constaté que les dégrèvemens montaient à 337 millions, et les aggravations à 328 millions, ce qui laisse pour cette période, comme résultat définitif, une diminution des impôts indirects de 9 millions de francs. Quant à la contribution foncière, on sait qu'elle fut déchargée en 1850 de 17 centimes généraux perçus au nom de l'état. Toute la politique financière du second empire consistait à faire des emprunts qui avaient pour gage, non des impôts nouveaux, mais la plus-value espérée des impôts anciens. Cet imprudent système avait la faveur populaire, et la prospérité du pays était telle qu'il put persister sans catastrophe pendant dix-huit ans. Aussi les emprunts survenaient avec une périodicité presque régulière; on ne compte pas moins de huit grandes opérations de ce genre pendant ces vingt ans. Les années de paix avaient leurs emprunts comme les années de guerre. Les expéditions militaires, les grands travaux publics, les déficits des budgets, c'est-à-dire cette plaie des finances de l'état comme des finances des particuliers qui s'appelle le *coulage*, et qui est l'effet d'une prospérité trop grande, voilà quelles furent les trois causes inégales des emprunts.

Si la France avait eu alors à sa tête des financiers comme ceux de la restauration ou comme les financiers anglais d'aujourd'hui, tout en faisant les mêmes entreprises, elle eût augmenté sa dette publique beaucoup moins. La guerre d'Orient coûta à peu près la même somme à la France et à l'Angleterre : 1,750 millions de francs à celle-ci, et environ 1,700 millions à celle-là. Or sait-on comment

l'Angleterre a payé les 1,750 millions de francs qu'a exigés d'elle la guerre de Crimée? L'emprunt n'a fourni que 1 milliard, et les surélévations d'impôts ont donné 750 millions. En France, les impôts furent à peine légèrement accrus, soit pour la guerre de Crimée, soit pour la guerre d'Italie. Tandis que les Anglais doublaient l'impôt sur le revenu, la taxe sur la bière, etc., nous relevions de 93 millions seulement en 1855 les impôts indirects : aussi l'emprunt fournit 1,537 millions de francs, et les aggravations de taxes 150 millions environ.

Un autre trait caractéristique de la gestion financière de ce temps, c'est que tous les emprunts furent émis dans le fonds 3 pour 100, qui était fort au-dessous du pair, à part une très faible fraction des emprunts antérieurs à 1860, qui fut placée en 4 1/2. Nous avons vu que toute politique prévoyante doit éviter de grossir le capital nominal de la dette publique, alors même qu'en faisant ce sacrifice on allégerait dans une certaine mesure la charge annuelle des intérêts. En créant 130 millions de rentes 3 pour 100 à des cours qui oscillaient entre 60 francs 50 cent. et 69 francs, le gouvernement d'alors indiquait assez qu'il ne s'inquiétait guère de l'éventualité du remboursement de la dette. Il est vrai que le public le poussait ou tout au moins le soutenait dans cette voie. Toutes les fois qu'on lui donnait le choix entre des rentes 4 1/2 pour 100 et des rentes 3 pour 100, dût-il payer les dernières relativement un peu plus cher, il préférait le 3 pour 100, aimant mieux un revenu légèrement inférieur avec la perspective d'une plus-value presque illimitée. C'est ce que l'on a vu pour l'emprunt de 1854, les deux emprunts de 1855 et celui de 1859. Dans les trois premiers, le choix ayant été laissé aux souscripteurs entre le 4 1/2 à 92 et le 3 à 65, la quantité de rentes 4 1/2 demandées fut infiniment plus faible que celle des rentes 3 pour 100.

Tous ces emprunts furent émis par le mode de la souscription publique, c'est-à-dire par l'appel direct du trésor à tous les capitaux, grands, moyens ou petits, l'intermédiaire des grandes maisons de banque était ainsi évité. On aimait à dire que cette méthode était plus avantageuse tant à l'état qu'aux particuliers, que ceux-ci et celui-là se partageaient le bénéfice dont profitaient jadis les banquiers sous le système de l'adjudication; on soutenait que les rentes arrivaient ainsi plus vite dans les mains des souscripteurs sérieux qui voulaient faire un placement définitif. L'expérience a montré que l'on se trompait. Sous le régime de l'adjudication, tous les grands capitalistes d'Europe se constituent en groupes qui se font concurrence et dont chacun s'efforce d'obtenir la concession de l'emprunt en faisant les conditions les meilleures; sous le régime de la souscription nationale, les grandes maisons de banque, au lieu

de se faire concurrence les unes aux autres, agissent en alliées et de concert pour que l'emprunt soit émis au plus bas prix possible; c'est d'ailleurs une folie que de prétendre se passer de l'intermédiaire des banquiers : si on les bannit ostensiblement, ils ne viennent pas moins à la dérobée souscrire la presque totalité de l'emprunt et le revendre par parcelles à de plus hauts cours au public des rentiers. C'est là l'explication des souscriptions colossales que nous avons vues pour tous les emprunts qui se sont faits par cette méthode : une spéculation habile enfle ses demandes outre mesure afin d'enlever tout l'emprunt aux rentiers sérieux et de le leur revendre plus tard avec profit.

Ces moyens même ne déplaisaient pas au gouvernement; ils jetaient sur lui une sorte de lustre éblouissant. On aimait à faire de chaque emprunt une sorte de manifestation nationale et même dynastique : c'était une expression à la mode dans les écrits et dans les discours que celle de *suffrage universel des capitaux*. En réalité, ces souscriptions énormes se seraient produites à toute époque par le même procédé, qui consistait à déclarer irréductibles les demandes de faibles quantités de rentes, à multiplier le nombre des versemens, de façon que le premier fût très faible. Nous avons vu que sous la restauration, en 1818, à une époque où la France était épuisée et où le crédit international n'existait guère, un emprunt de 292 millions en capital, mis en souscription publique, avait été souscrit plus de onze fois, les demandes ayant monté à 3 milliards 260 millions. Ce précédent était oublié, et à cette heure il est encore peu connu. Le premier emprunt de l'empire, celui de 250 millions en 1854, n'eut pas ce succès vertigineux, il ne fut pas deux fois couvert, les demandes n'ayant monté qu'à 468 millions; mais bientôt les capitalistes et les rentiers se ravisèrent : ils virent quel intérêt il y avait à se procurer de la rente de première main. L'emprunt de 500 millions, émis quelques mois après, fut couvert plus de quatre fois, les demandes s'élevant à 2 milliards 198 millions. Celui de 750 millions en 1855 réussit encore mieux, les demandes atteignirent 3 milliards 652 millions; il y eut un chiffre de 2 milliards 510 millions pour l'emprunt de 520 millions contracté à la veille de la guerre d'Italie. C'est surtout pour les deux emprunts des périodes de paix, ceux de 1864 et de 1868, que les résultats furent éblouissans. On demandait au public, dans la première de ces opérations, un capital de 315 millions, il offrit près de 5 milliards; l'emprunt était ainsi plus de quinze fois couvert. Le succès de l'emprunt de 1868 fut encore plus prodigieux : le public souscrivit pour une somme de 15 milliards 364 millions à un emprunt dont l'importance nominale en capital était seulement de 450 millions : il était donc couvert trente-quatre fois. Ces merveilles sont inhé-

rentes au système des emprunts par souscription nationale; l'an dernier, deux pays relativement pauvres, le Portugal et la Russie, ayant émis par cette voie des emprunts pour la construction de chemins de fer, les virent souscrire cent et même cent cinquante fois. Une observation prouve quelle est la part de la spéculation en pareil cas. Le premier emprunt de l'empire, celui de 250 millions en 1854, fut souscrit pour une somme un peu plus importante en province qu'à Paris : il est très vraisemblable que les souscriptions provinciales sont sérieuses. Au contraire, pour les emprunts de 1864 et de 1868, les souscriptions de Paris furent six fois plus importantes que celles des départemens, quoique les habitans de nos petites villes et de nos campagnes eussent appris qu'il faut enfler les demandes pour obtenir la somme de rentes désirée. Dans tous ces emprunts, le premier versement, celui que l'on appelle versement de garantie, était très faible, il fut uniformément de 10 pour 100 de la somme due par chaque souscripteur; le nombre des termes fut généralement de 18. Le dernier emprunt impérial, celui du mois d'août 1870, se fit naturellement dans d'autres conditions. La spéculation avait disparu, il ne restait plus que la confiance des rentiers pour prendre les titres; on demandait 805 millions, c'est à peine si on les obtint, les demandes s'étant élevées seulement à 807 millions.

Nous avons critiqué le système des emprunts par souscription publique, il convient néanmoins de leur reconnaître un mérite éminent : ils ont singulièrement contribué à répandre les titres de rentes dans toutes les classes de la population. La France se compose en majeure partie d'un monde de propriétaires et de rentiers; ceux qui dans notre pays ne sont ni rentiers ni propriétaires sont l'exception. Sur quatre familles, il y en a trois qui ont quelque lopin de terre ou quelque titre de rente. Le morcellement de la terre remonte loin dans notre histoire, mais il date surtout de 1789; la diffusion des titres de rentes vient principalement du système des souscriptions publiques.

D'après un tableau qu'a publié M. le marquis d'Audiffret dans son *Système financier de la France*, le chiffre des rentiers en 1830 ne dépassait pas 125,000 personnes, même en supposant qu'il n'y eût pas de double emploi, notamment entre les propriétaires de rentes 5 pour 100 et ceux de rentes 3 pour 100. Parmi les 108,493 possesseurs de rentes 5 pour 100, on n'en comptait que 8,000 pour des parties au-dessous de 50 francs de rente. On voit combien peu la rente était alors démocratisée. Si nous nous reportons au *Compte général de l'administration des finances* de 1869, nous voyons que le nombre des inscriptions de rentes est de 1,254,040, dont 936,556 en 3 pour 100, 172,353 en 4 1/2 pour 100 et 755 en 4 pour 100. Il

est vrai que parmi ces 1,254,000 inscriptions il y en a 238,000 au porteur, dont plusieurs peuvent être réunies dans les mêmes mains, il est vrai encore qu'une même personne peut avoir plusieurs inscriptions nominatives; mais, même en tenant compte de tous ces doubles emplois, on peut admettre qu'il y avait en France en 1869 environ 1 million de propriétaires de rentes, nous ne voulons pas dire 1 million de rentiers : cette expression entraîne avec soi une idée d'oisiveté et d'aisance; or l'on n'est pas nécessairement oisif et à son aise parce que l'on a une petite rente sur l'état. Il est donc probable que de 1830 à 1869 le nombre des possesseurs de rentes a presque décuplé en France, quoique la dette publique ait seulement doublé dans l'intervalle. Le chiffre des souscriptions irréductibles à nos emprunts est une autre preuve de cette vulgarisation des titres de nos fonds publics. On eut l'heureuse idée de déclarer irréductibles toutes les petites souscriptions. Dans le premier emprunt de l'empire, celui de 250 millions en 1854, ce privilége de l'irréductibilité était attribué à toutes les demandes individuelles ne dépassant pas 50 francs de rente. Il se présenta 99,224 souscripteurs, dont 60,142 irréductibles. A l'emprunt suivant, qui était deux fois plus considérable que le précédent, il s'offrit 180,480 souscripteurs, dont 170,820 irréductibles. Dans l'emprunt de 750 millions, on vit se présenter 316,976 souscripteurs, dont 223,262 irréductibles. L'emprunt de 1859 n'admettait l'irréductibilité que pour les rentes ne dépassant pas 10 francs : il y eut 690,230 souscripteurs, dont 530,893 jouissaient du privilége. Dans les emprunts postérieurs, il n'y eut plus que les souscriptions de 5 francs ou de 6 francs de rentes qui furent garanties contre toute réduction. Le chiffre des souscripteurs monta en 1868 à 832,798. Dans nos derniers grands emprunts, ce chiffre a encore été dépassé. On voit quelle a été la progression de l'empressement du public à souscrire aux immenses et successifs emprunts de la France. Chaque année, nos titres de rentes descendaient dans une couche nouvelle et plus profonde de la population : on ne peut nier que ce ne fût en partie l'effet de ce système de souscription nationale.

Si l'on recherche quel a été le développement de la dette publique sous l'empire, on voit que le chiffre des rentes inscrites au 1er janvier 1870, c'est-à-dire à la veille de la guerre, était de 358 millions en chiffres ronds; mais il convient de déduire 3 millions de rentes appartenant à l'amortissement. La dette de la France avant la guerre s'élevait ainsi à 355 millions de francs d'intérêts annuels, représentant un capital nominal d'environ 12 milliards de francs. La somme des rentes existant en 1852 était, comme nous l'avons vu, de 231 millions de francs; l'empire, jusqu'aux événemens de 1870, y avait donc ajouté 127 millions de rentes. Ce chiffre

de 358 millions de rentes pour la dette consolidée n'était pas hors de proportion avec la richesse et la grandeur de la France. On pouvait porter allégrement ce poids. A la même époque, la dette consolidée de l'Angleterre était près du double de la nôtre, montant à 650 millions de francs en intérêts. La dette de la Russie et celle de l'Autriche-Hongrie atteignaient presqu'en capital les trois cinquièmes de la dette de la France; enfin les sommes absorbées annuellement par le paiement des rentes sur l'état ne prélevaient pas le cinquième de l'ensemble des crédits portés à notre budget. La dette flottante, d'un autre côté, allégée par les fonds des récens emprunts, était réduite à des proportions raisonnables, ne s'élevant au 30 juin 1870 qu'à 633 millions. Ainsi notre situation financière, quoiqu'elle eût pu et dû être meilleure, si le gouvernement avait eu plus de prévoyance et de fermeté, n'était pas mauvaise. Les événemens de 1870 et de 1871 devaient singulièrement l'aggraver et porter la dette publique de la France à un chiffre en capital et en intérêts qu'aucune dette de peuple civilisé n'avait encore atteint.

III.

Dans une série de documens et de tableaux qu'il fit distribuer à l'assemblée nationale au commencement du mois de novembre 1873, M. Magne, alors ministre des finances, dressait le bilan des charges résultant de la guerre et des ressources avec lesquelles il y avait été fait face. Cette statistique comprenait toutes les dépenses extraordinaires de guerre faites pendant les quatre années de la période 1870-1873; on y faisait entrer non-seulement le paiement de l'indemnité exigée par les Allemands et les propres frais de guerre de la France, mais encore l'intérêt des sommes dues à l'Allemagne jusqu'à parfait paiement du capital et les dépenses du compte de liquidation jusqu'à la fin de 1873. Ainsi dressé, ce bilan n'est peut-être pas d'une précision complète; il donne toutefois une idée suffisamment exacte des charges de la guerre de 1870-1871. Ces charges s'élevaient pour la France à 9 milliards 287 millions, en y comprenant les dépenses du compte de liquidation jusqu'à la fin de 1873, et en excluant la contribution de la ville de Paris et les autres contributions municipales.

Une nation qui se voit subitement contrainte de trouver en plus de ses dépenses ordinaires 9 milliards 300 millions, dont 5 milliards doivent être payés à l'étranger, était un phénomène nouveau en Europe. Heureusement pour la France, la crise effroyable qu'elle traversait n'avait que médiocrement déprécié le cours de ses fonds publics et avait complétement respecté le crédit de la Banque de

France. C'est assurément un fait curieux que les rentes françaises n'aient pas fléchi davantage sous le poids de désastres sans précédens. Sous le second empire, nos fonds publics n'avaient jamais atteint des cours très élevés, de même qu'ils n'étaient jamais descendus à des cours très bas. Le plus haut cours de notre 3 pour 100 dans les quinze années qui ont précédé 1870 (1) fut celui de 75 fr. 45 cent. en 1856, et le plus bas cours fut de 60 francs 50 cent. le 3 mai 1859. On ne vit donc pas sous l'empire les cours très élevés que la rente avait atteints sous le règne de Louis-Philippe : bien des raisons s'y opposaient. D'abord les complications extérieures étaient plus fréquentes ou du moins aboutissaient plus souvent à des guerres; tous les deux ou trois ans, de nouveaux emprunts lançaient sur le marché des masses de titres qui naturellement ralentissaient le mouvement de hausse, enfin l'activité industrielle était si considérable, les sociétés anonymes si nombreuses, les émissions de valeurs mobilières si incessantes, que le public des capitalistes se trouvait en présence d'une foule de titres de toute sorte qui faisaient une concurrence sérieuse à la rente française; mais, si nos fonds ne montèrent jamais sous l'empire à des taux très élevés, les événemens prouvèrent qu'en se répandant le crédit de la France s'était fortifié. Certes la catastrophe de 1870 était bien autrement grave pour la France que les révolutions de 1830 et de 1848. En 1830, nous ne perdions qu'une dynastie peu populaire, et nous paraissions sur le point de fonder un régime libéral et définitif. En 1848, la France s'était trouvée prise d'effarement : je ne sais quel trouble moral et quelle agitation nerveuse s'étaient emparés d'elle; cependant elle n'avait perdu ni territoire, ni richesse. En 1870 au contraire, le tiers du territoire était occupé par l'ennemi, le pouvoir était en des mains inexpérimentées et imprudentes, des sommes inouies déjouant toute prévision et tout calcul étaient exigées de nous comme rançon. Néanmoins la rente française en 1870 resta toujours beaucoup plus ferme qu'en 1830 et en 1848. En 1831, notre 3 pour 100 tomba à 46 francs, en 1848 à 32 francs 50 cent.; le cours le plus bas du 3 pour 100 en 1870 fut de 50 francs 80 cent., et en 1871 de 50 francs 35 cent. Le public français est aujourd'hui plus habitué aux orages qu'il ne l'était autrefois, les souvenirs de la consolidation du tiers de la dette publique et de la banqueroute des assignats sont plus éloignés. Enfin et surtout les titres de la dette française sont aujourd'hui en un million de mains : ce gros public de petits marchands, de petits propriétaires et même d'ouvriers est

(1) Nous laissons de côté les années 1852, 1853 et 1854, qui furent celles de l'établissement du régime nouveau; le 3 pour 100 y fut coté jusqu'à 82 francs. Voyez les tableaux des cours des principales valeurs depuis 1797 jusqu'à nos jours, par M. Alphonse Courtois.

moins accessible à la panique que les classes plus instruites et plus élevées; plus un marché est grand, plus il est difficile de l'agiter. C'est la diffusion de la rente française dans un million de familles, au lieu de cent mille, comme en 1830, qui est la cause principale de cette solidité relative de nos fonds publics dans la crise de 1870-1871.

Dans les documens qui accompagnent son rapport, M. Magne a donné le détail des ressources avec lesquelles la France a payé ces énormes charges de la guerre, qui se sont élevées à 9 milliards 300 millions. C'est naturellement l'emprunt qui a été la ressource principale; on y a recouru sous toutes les formes, et il a produit en chiffres ronds 8 milliards 800 millions. Ces emprunts ont été contractés soit par voie d'appel direct aux capitalistes, soit par des traités avec la Banque de France, qui prêtait en réalité, outre sa signature, le crédit du public, soit par une convention avec la compagnie des chemins de fer de l'Est, à laquelle on rachetait une partie de son réseau moyennant un prix payable par annuités à long terme, soit enfin par la négociation de rentes existant dans une caisse publique, celle de la dotation de l'armée.

Nous n'avons pas ici à faire l'historique des divers emprunts : le premier en date, celui du mois d'août 1870, a produit 804,572,000 fr. en rentes 3 pour 100 au cours de 60 francs 60 cent. Le second, qui a été contracté par la délégation de Tours, et qui est connu sous le nom d'*emprunt Morgan*, a été sévèrement critiqué. Toutefois, jugeant d'après les conditions extérieures, nous pouvons dire que l'emprunt Morgan a été trop sommairement condamné; nous lui trouvons trois mérites. D'abord il a été émis en obligations amortissables par tirages périodiques, ce qui est certainement la forme la plus perfectionnée du crédit public, celle qui rend le remboursement obligatoire sans écraser l'état sous une charge accablante. Ensuite il a été fait en 6 pour 100 et non pas en 5 pour 100; c'était la première fois depuis 1789 que la France s'élevait au-dessus de cette sorte de fétichisme qui lui faisait toujours adopter le fonds 5 pour 100 alors même que le crédit public était très déprécié. Enfin l'emprunt Morgan était stipulé convertible moyennant un avertissement donné six mois à l'avance aux porteurs de titres : c'était là une marque de prévoyance et de bon sens. Le taux de l'intérêt, il est vrai, était élevé. D'après les tableaux de M. Magne, si l'on tient compte des frais, il coûte au trésor 7,42 pour 100 des sommes dont l'état a bénéficié, tandis que l'emprunt de 2 milliards coûte seulement 6,29 pour 100; mais il faut reconnaître que la situation de la France était bien plus satisfaisante en juin 1871 qu'en octobre 1870.

Les emprunts à la Banque de France, effet et prix du cours forcé, ont produit 1,530 millions de francs, si l'on fait entrer en ligne de

compte 60 millions déjà prêtés à l'état par cet établissement de crédit avant la guerre et un solde qui sera employé cette année même. La Banque a rendu à la France d'immenses services alors, elle en a été d'ailleurs magnifiquement récompensée; mais ce que l'on ne saurait assez louer, c'est le véritable prêteur, anonyme et inconnu, le public, qui acceptait de confiance ces billets dont la circulation augmentait chaque jour, et qui ne se laissait pas impressionner par le souvenir de nos assignats ou par l'exemple des fâcheux effets du cours forcé chez plusieurs nations voisines. On sait quel arrangement a été pris pour rembourser la Banque : une annuité de 200 millions en capital doit lui être versée jusqu'à l'extinction de la dette. Il faut avouer que cette combinaison a été de tous points excellente. Le trésor n'a dû payer que 1 pour 100 d'intérêt, tandis qu'un recours au crédit public lui eût coûté vraisemblablement 6 1/2; d'un autre côté, la circulation, qui eût été trop restreinte par la disparition d'une partie de notre stock métallique, a trouvé une compensation dans l'augmentation des billets; enfin, sauf pendant quelques semaines au début, le billet de banque n'a pas fléchi. Il n'y a absolument rien à dire des 92 millions que l'état s'est procurés par la négociation des rentes de la caisse de la dotation de l'armée.

Les deux grands emprunts de 2 milliards 226 millions et de 3 milliards 498 millions méritent plus d'observations. On s'est demandé si ces emprunts, ou du moins le dernier et le plus considérable, n'eussent pas pu être évités soit par un sacrifice volontaire et patriotique des capitalistes de tous degrés, soit par une imposition extraordinaire sur le capital de tous les Français. On sait quel bruit ont fait jadis ces deux propositions : dans le public et dans la presse, elles ont rencontré de chaleureuses adhésions. L'idée de recueillir soit 3 milliards, soit tout au moins 500 millions par des dons et des libéralités patriotiques était séduisante; mais elle témoignait d'une assez grande légèreté d'esprit. L'enthousiasme national peut donner 20 ou 30 millions, peut-être même une centaine : c'est évidemment la limite extrême. Le sentiment même de justice, qui veut que chacun contribue suivant sa fortune aux charges du pays, se trouvait atteint par une proposition qui tendait à faire supporter la plus grande partie de l'indemnité de guerre par les personnes les plus généreuses et les plus désintéressées. Le second projet, celui de recourir à une contribution de guerre extraordinaire prélevée une fois pour toutes sur le capital des particuliers, semblait plus logique et plus justifiable. Quoi de plus simple, disait-on, que de répartir sur chacun sa part des charges nationales? Le compte sera réglé immédiatement. L'assemblée n'aurait plus besoin de s'ingénier à trouver des impôts nouveaux pour payer l'intérêt de la dette augmentée : chaque particulier ferait des efforts pour regagner par

l'économie et l'ardeur au travail la fraction de son capital qu'il aurait dû abandonner pour la rançon du pays. Spécieuse, il est vrai, cette théorie ne tenait aucun compte des faits économiques et financiers les plus importans. Une contribution de guerre extraordinaire, montant à 5 milliards ou même à 3 milliards, n'eût pu être levée sans les plus grandes injustices dans la répartition, les retards les plus prolongés dans les paiemens, la perturbation la plus profonde dans la production. C'était oublier que rien n'est si malaisé à connaître et à atteindre que le capital de la nation ou des particuliers, qu'en outre toute richesse n'est pas mobilisable, qu'un paysan ne peut tirer de son champ de terre, ni un industriel de son usine une somme ronde, représentant une fraction notable de la valeur de ce champ ou de cette usine, pour être remise dans les mains du fisc. Un mot de Laffitte a son application en pareil cas. « L'impôt, écrivait-il, prend les capitaux où ils ne sont pas, il les prend dans les bourgs, dans les campagnes souvent les plus incultes et les plus pauvres; l'emprunt les prend où ils sont, dans les grandes villes et dans les capitales. L'impôt les prend où ils coûtent 10, 12 et quelquefois 15 pour 100, — l'emprunt là où ils coûtent 4 ou 5 et où ils s'offrent d'eux-mêmes. » Certainement cette doctrine serait mauvaise, si l'on en voulait conclure que l'emprunt doit, dans tous les cas de nécessité nationale, être préféré à l'impôt; mais les paroles de Jacques Laffite s'appliquent avec une remarquable justesse au projet de contribution extraordinaire sur le capital du pays pour payer la totalité ou les trois cinquièmes de l'indemnité de guerre. On eût jeté des centaines de mille particuliers dans des emprunts usuraires, on eût provoqué une crise universelle et intense, alors qu'on avait sous la main un moyen très simple et souvent expérimenté de procurer au pays les fonds qu'il réclamait. Les auteurs de cette proposition oubliaient d'ailleurs qu'il y avait dans le cas de la France une difficulté spéciale : il s'agissait de transférer à l'étranger sans grand trouble une somme de 5 milliards, c'était là un problème dont « la solution n'est devenue probable que par sa réalisation. » Nous empruntons cette expression spirituelle à un récent rapport de M. Léon Say sur les opérations de change qu'a nécessitées le paiement de l'indemnité de guerre. De grands emprunts publics pouvaient donner au gouvernement le moyen de se procurer beaucoup de papier étranger : les capitalistes du dehors ne demandaient pas mieux que de nous faire l'avance d'une partie de notre indemnité de guerre en souscrivant à notre emprunt. On se fût privé de cet avantage en recourant à une contribution extraordinaire sur le capital des particuliers.

Ce projet ne pouvait donc être adopté. Il y avait plus de difficulté et il pouvait se produire plus d'hésitation sur le mode d'émission

de l'emprunt. Il y a deux grands types de la dette publique dans les pays civilisés : l'un, le plus ancien, est celui des rentes perpétuelles, que l'état peut rembourser au pair, mais qu'il peut aussi laisser durer éternellement; l'autre, le plus nouveau, est celui des obligations amortissables par tirage périodique. Nous avouons notre préférence pour ce dernier, c'est le seul qui garantisse et qui facilite l'amortissement des dettes publiques; une longue expérience prouve au contraire que l'amortissement est presque fatalement intermittent et infinitésimal avec le système des rentes perpétuelles. Le public de toute l'Europe occidentale est d'ailleurs familier avec les obligations amortissables; il y trouve un attrait spécial, celui de la prime dont le hasard peut gratifier au bout de quelques mois le porteur de titres. Un financier bien connu, M. Bartholony, proposa un plan pour l'émission d'un emprunt de 3 milliards 800 millions en obligations amortissables dans un délai de quatre-vingt-dix-neuf ans par des tirages annuels. Suivant lui, il eût été possible, grâce à la séduction qu'exercent ces titres, de les placer dans le public à un taux qui eût permis de payer l'intérêt et l'amortissement avec une annuité sensiblement égale à celle qu'absorbe le paiement des seuls intérêts pour un emprunt en rentes perpétuelles. Ce projet ne prévalut pas; on préféra s'en tenir à une méthode qui avait toujours été depuis la révolution celle de l'état français : on émit des rentes perpétuelles. Nous félicitons le gouvernement d'alors de n'avoir pas fait ses deux grands emprunts en fonds 3 pour 100, comme beaucoup de personnes le lui conseillaient. Il les a émis en 5 pour 100, qui est un fonds plus près du pair et dont il est possible d'espérer la conversion en 4 1/2 dans des temps meilleurs. Le gouvernement aurait mieux fait, croyons-nous, de créer du 6 pour 100, comme les États-Unis d'Amérique; il aurait pu le placer aux environs du pair, et très prochainement par une conversion nous serions allégés du sixième des intérêts de notre dette nouvelle.

M. Léon Say, dans son rapport sur le paiement de l'indemnité de guerre, est entré dans de très curieux développemens sur les opérations de change qui ont été liées aux deux grands emprunts. Le premier, celui de 2 milliards 226 millions, a été un peu plus de deux fois couvert, les souscriptions s'étant élevées à 4 milliards 897 millions; le second, celui de 3 milliards 398 millions, a été treize fois couvert, les demandes ayant monté à 43 milliards 816 millions. Le régime des emprunts par voie de souscription publique a bien des fois donné des résultats analogues. Nos deux grands emprunts ont tiré de leurs cachettes une forte partie des réserves métalliques qui existent chez nous en quantités considérables dans toutes les mansardes et dans toutes les chaumières, ils ont provoqué la vente et l'exportation d'une masse de titres de valeurs

étrangères, italiennes, turques, espagnoles, américaines, dont nos nationaux étaient possesseurs; enfin ils ont stimulé l'épargne française et ils l'ont absorbée complétement pendant trois ans, la détournant de tous les autres placemens français ou étrangers sur lesquels elle avait l'habitude de se porter.

Nous avons vu que pour trouver les 9 milliards 287 millions qui forment, d'après M. Magne, les charges de la guerre de 1870-1871, environ 8 milliards 800 millions avaient été empruntés par des voies diverses. Les impôts nouveaux pendant les exercices qui ont immédiatement suivi la guerre et d'autres ressources accessoires ont produit le complément de 487 millions.

Ce qu'il importe maintenant de déterminer, c'est le chiffre actuel de la dette publique française. Rien n'est plus facile à connaître que celui de la dette consolidée : il suffit d'ouvrir le budget pour en trouver les élémens et le total; mais il y a plusieurs autres catégories de dettes dont le relevé exige plus d'attention et de recherches. Les rentes 5 pour 100 s'élèvent à 346,001,605 francs d'arrérages, les 4 1/2 à 37,450,476, les 4 pour 100 à 446,096, et enfin les 3 pour 100 à 364,405,476 francs. Ainsi l'ensemble de la dette consolidée exige une somme de 748,303,653 francs d'intérêts. Au 1er janvier 1870, les intérêts de la même dette montaient à 358 millions de francs en chiffres ronds; elle est donc plus que doublée. Les autres fractions importantes de la dette publique sont les suivantes : la dette envers la Banque de France, qui est, en capital à l'heure actuelle, de 887 millions de francs, ce qui exigerait 44 millions au moins d'intérêts, si on voulait emprunter cette somme au public pour rembourser ce grand établissement de crédit; les intérêts et l'amortissement des obligations trentenaires émises en 1862 prennent 2,095,560 francs; le service des obligations de l'emprunt Morgan réclame 17,759,750 francs; les intérêts et l'amortissement de la créance aux chemins de fer de l'Est absorbe 20,500,000 francs; les annuités aux départemens, aux villes et aux communes pour remboursement d'une partie des contributions de guerre qu'elles ont payées prélèvent 17,422,121 francs; l'annuité à la Société générale algérienne pour l'intérêt et le remboursement de ses avances demande 4,430,000 francs; des annuités diverses pour ponts et canaux, etc., montent à 4,384,420 francs; les annuités aux compagnies concessionnaires de chemins de fer sont aussi une véritable dette, quoiqu'elles soient inscrites au budget des travaux publics; elles montent, non compris les garanties d'intérêts que nous laissons de côté, à 22,870,000 francs. Il faut encore comprendre dans la dette publique les intérêts des cautionnemens et de la dette flottante, qui sont inscrits au budget de 1875 pour 36,700,000 francs. Il y faut aussi faire entrer toute la dette via-

gère en déduisant le montant des retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles; c'est encore 107,342,000 francs. En additionnant tous ces élémens de la dette non consolidée, on arrive au chiffre de 277,500,000 francs pour le service des intérêts de la totalité de cette dette et de l'amortissement graduel de quelques-uns des chapitres qui la composent. Si enfin on ajoute ces 277,500,000 fr. d'arrérages des dettes diverses aux 748,303,653 fr. de rentes de la dette consolidée, on a le poids total de notre dette publique : il est de 1 milliard 26 millions de francs en intérêts. Le poids de notre dette publique est donc onze fois plus considérable qu'en 1814, même en tenant compte de l'arriéré qui existait à cette époque, quatre fois plus qu'en 1852, enfin il est de plus du double du poids de la dette française à la date du 1er janvier 1870.

IV.

La dette publique de la France dépasse de beaucoup aujourd'hui celle des autres pays civilisés. Les intérêts de la dette nationale du royaume-uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande ne s'élèvent qu'à 650 millions de francs en chiffres ronds. Quant aux États-Unis, en 1870, d'après les recherches de M. Dudley-Baxter, les charges réunies de la dette fédérale et des dettes particulières des états exigeaient une annuité de 690 millions. Sur le continent européen, les nations qui passent pour les plus obérées, l'Autriche-Hongrie, la Russie, l'Italie, ne paient pour leurs dettes qu'une somme annuelle qui varie entre le tiers et la moitié de celle qui figure pour le même service dans nos budgets. C'est environ 30 fr. par tête ou 120 fr. en moyenne par famille que les Français paient pour les fautes du passé, car, dans cette immense charge qui pèse sur la France, il n'y a qu'une très petite fraction qui représente le prix de travaux utiles, et qui ait eu pour compensation un développement de la richesse nationale. On peut estimer à 2 milliards au plus la partie de notre dette publique qui a pour origine de grands travaux ou des améliorations matérielles : une forte partie des emprunts du règne de Louis-Philippe, une moindre part des deux derniers emprunts de l'empire, ceux de 1864 et de 1868, les annuités pour le rachat des ponts et des canaux et pour la construction de chemins de fer, forment ces 2 milliards. Or la dette actuelle de la France représente en capital à peu près 23 milliards de francs. D'après les évaluations les plus favorables, la richesse tant mobilière qu'immobilière de la France monterait à 150 milliards de francs au maximum; la dette publique serait donc, avec l'ensemble de la fortune des Français, dans le rapport de 1 à 7.

Pouvons-nous et devons-nous porter éternellement ce fardeau?

Dans l'état des choses, les intérêts de notre dette prélèvent 40 pour 100 de toutes nos ressources budgétaires, l'ensemble des crédits demandés par le gouvernement pour l'exercice 1875 s'élevant à 2 milliards 569 millions. Cette immense somme est absorbée pour les trois quarts par les intérêts de la dette, les dépenses militaires et les frais de recouvrement des impôts; ces trois chapitres réunis, en comptant les intérêts de nos dettes diverses pour 1 milliard 26 millions, montent à 1,933 millions de francs, et ne laissent par conséquent pour l'ensemble des autres services publics qu'une somme de 636 millions. On voit combien est faible dans un aussi immense budget que celui de la France l'allocation pour les diverses administrations civiles.

En théorie, on a pu soutenir qu'un état n'était pas tenu de rembourser le capital de ses dettes et qu'il ne trouvait même à se libérer aucun avantage réel. Nous savons qu'il y a contre l'amortissement des objections nombreuses et sérieuses. On peut faire remarquer d'abord qu'il vaut mieux réduire les impôts que de les conserver à un taux élevé pour se réserver un excédant qui soit consacré au rachat de la dette publique. C'est la doctrine qu'ont soutenue et appliquée la plupart des financiers de l'Angleterre dans le courant de ce siècle. Il n'a jamais été fait de l'autre côté de la Manche depuis 1829 aucune tentative de longue durée pour diminuer la dette publique. Presque tous les chanceliers de l'échiquier, lord Althorp, lord Monteagle, M. Gladstone et les principaux hommes d'état, sir Robert Peel, lord John Russell, se prononcèrent toujours pour la réduction des taxes plutôt que pour le rachat de la dette. Celle-ci ne fut guère diminuée depuis 1829 que par des conversions successives de fonds portant un intérêt élevé en fonds portant un intérêt plus bas, ou bien encore par l'échange facultatif de rentes consolidées ou perpétuelles en rentes viagères. On peut faire remarquer encore que la seule action du temps, les progrès de la fortune publique, l'afflux de l'or et des métaux précieux qui déprécient la valeur de la monnaie, les inventions mécaniques et diverses autres causes analogues, tendent chaque jour à rendre plus léger le fardeau d'une dette publique, alors même qu'il demeure nominalement le même. Tous ces argumens ont une valeur économique incontestable, mais ils sont combattus par d'autres qui ont une valeur politique et sociale non moins frappante. Un pays situé au centre de l'Europe et ayant une dette de 23 milliards environ en capital, de 1 milliard 26 millions en intérêts, est singulièrement entravé dans sa liberté d'action. Une nation insulaire que ses goûts, si ce n'est ses traditions, habituent à une politique de réserve et que sa situation même soustrait à toutes chances de conflit international, peut ne faire aucun effort pour s'affranchir d'un fardeau qui doit au contraire nous sembler insupportable. Sans

marcher sur les traces des États-Unis d'Amérique, qui ont sacrifié le présent à l'avenir en accablant le pays d'impôts pour racheter en quelques années la totalité de leur immense dette, on peut aussi s'éloigner de l'indifférence de l'Angleterre, qui depuis bientôt cinquante ans n'a presque rien fait pour affranchir les générations futures des charges dont les générations précédentes ont grevé le pays.

Parmi les engagemens de l'état, il y en a, comme les annuités diverses pour les ponts et les canaux, pour les compagnies concessionnaires de chemins de fer, comme aussi les obligations trentenaires, qui s'amortissent par la force même des choses, puisqu'ils n'ont qu'une durée déterminée; mais il ne faut pas oublier que beaucoup de ces engagemens, lorsqu'ils viendront à expiration, seront remplacés par d'autres. On ne peut croire que la série des travaux publics utiles, pour la confection desquels le concours de l'état est nécessaire, soit près d'être achevée. Or les subventions par annuités, que l'on ne devrait jamais prolonger au-delà de vingt ou trente années, sont un des moyens les meilleurs de développer les grandes entreprises sans compromettre les finances du pays. L'état d'ailleurs aura un jour une contre-partie à cette dette, ce sont les remboursemens que les compagnies de voies ferrées lui devront faire pour les sommes qu'il leur a avancées et qu'il leur avance encore sous la forme de garanties d'intérêts. On peut espérer, d'après des calculs qui jusqu'ici se sont montrés exacts, qu'en 1885 ces remboursemens commenceront.

Un chapitre très important de la dette de la France, c'est la créance que la Banque a sur l'état pour les sommes qu'elle lui a avancées depuis le commencement de la guerre. On sait que ce grand établissement de crédit s'était engagé à prêter à l'état 1 milliard 530 millions, y compris 60 millions déjà versés en vertu d'une convention de 1857. L'état d'un autre côté prit l'engagement de lui rembourser 200 millions par année. Cet engagement a été strictement tenu. En laissant de côté les 60 millions que la Banque avait prêtés au trésor en 1857 et une somme qui fait nominalement partie du prêt de 1 milliard 530 millions, mais qui n'a pas encore été versée à l'état, nous restons redevables de 827 millions envers la Banque. Cette dette a un caractère spécial, parce qu'elle ne porte qu'un intérêt singulièrement réduit, l'état ne payant que 1 pour 100 pour l'usage de capitaux qu'il se procurerait difficilement sur le marché à moins d'une rémunération annuelle de 5 fr. 25 cent. pour 100. Il est vrai d'un autre côté que la persistance de cette dette entraîne avec soi la continuation du cours forcé. Aussi pensons-nous qu'il la faut réduire de préférence; mais on peut s'en tenir au remboursement par annuités qui avait été stipulé à l'origine. En lui

payant 200 millions ou 150 millions par année, dans quatre ans ou dans six ans toute cette dette sera éteinte sans avoir jamais coûté de grands sacrifices au trésor ou au pays; il sera même possible, quand cette dette sera tombée à 250 millions, de faire un nouvel arrangement avec la Banque pour consolider définitivement cette créance en lui payant un intérêt qui soit intermédiaire entre le taux de l'intérêt actuel, 1 pour 100, et le taux de l'intérêt ordinaire des emprunts faits au public. L'exemple de la Banque d'Angleterre est là pour prouver qu'un grand établissement, quand il a un passé irréprochable, un crédit largement assis et éprouvé, surtout quand il jouit du monopole de l'émission des billets, peut sans inconvénient prêter à l'état d'une manière permanente plusieurs centaines de millions. A tous les points de vue, le mode de remboursement de la Banque par annuités est le meilleur, il rend facile l'amortissement d'une partie de notre dette publique, il ne change pas brusquement le mode de circulation du pays, il nous achemine avec certitude vers la reprise des paiemens en espèces sans nous laisser sentir aucun des inconvéniens du cours forcé.

Il ne faudra songer à l'amortissement de la dette perpétuelle que lorsqu'on aura payé la plus grande partie de la créance de la Banque, ce qui prendra encore plusieurs années; mais il y a un autre procédé que l'amortissement pour diminuer le poids des dettes publiques : ce procédé est celui de la conversion. Dès aujourd'hui il importe de s'en occuper, parce qu'une première expérience peut être faite immédiatement sans danger et sur une petite échelle, parce que l'opinion publique aussi a besoin d'être préparée à une opération contre laquelle existent encore quelques préjugés. La conversion de dettes portant un intérêt élevé en dettes portant un intérêt moins élevé, quand elle est faite simplement et à propos, est une des opérations les plus légitimes, les plus facilement intelligibles et les plus efficaces du crédit public. Elle ne viole absolument aucun droit. Supposez un homme qui dans des temps difficiles et alors que les capitaux sont rares ait emprunté une somme pour laquelle il paie un assez gros intérêt; au bout de quelques années, sa situation particulière et la situation générale du marché des capitaux se sont améliorées, il lui est facile de se procurer de l'argent à meilleur compte, il va trouver son créancier et il lui dit : « Je vais vous rembourser dans quelques mois la somme que je vous dois, à moins que vous ne consentiez à une diminution du taux de l'intérêt, qui n'est plus justifié par les circonstances. » Connaissez-vous rien de plus simple et de plus usuel que cette opération? Eh bien! c'est là tout ce qui constitue une conversion, il n'y a pas d'autre mystère. Qui a le droit de se plaindre en pareil cas? Le créancier ancien? mais on offre de lui rembourser la somme prêtée, s'il ne con-

sent pas à une diminution d'intérêts. Notez même que, lorsqu'il s'agit d'emprunts d'état, on offre au rentier de lui rembourser notablement plus que ce qu'il a prêté, puisque les états ont la malheureuse habitude d'emprunter au-dessous du pair et que naturellement ils ne peuvent imposer le remboursement qu'au pair. Voilà donc une mesure bien innocente. Comment se fait-il qu'on l'ait parfois mal comprise? C'est qu'on l'a quelquefois inutilement compliquée.

Sans faire ici un exposé complet des nombreux exemples de conversions de dettes publiques qu'offre l'histoire, disons seulement quelques mots des opérations de ce genre qui se sont pratiquées en Angleterre. C'est à Robert Walpole qu'est due la première conversion de la dette anglaise. Toute la dette britannique était à cette époque en 6 pour 100; mais, le crédit s'étant affermi, en 1715 on put faire un emprunt en 5 pour 100 consolidé émis au pair. On jugea qu'il y avait une anomalie à continuer le paiement d'un intérêt de 6 pour 100 aux créanciers de l'ancienne dette; on leur offrit l'option entre le remboursement du capital qui leur était dû ou la réduction de l'intérêt à 5. La grande majorité des porteurs de rentes consentit à la conversion, qui procura au trésor une économie annuelle de 8 millions de francs sur les intérêts de la dette. Le crédit de l'état continuant de s'améliorer, en 1729, en 1750 et en 1757 on fit toute une série de conversions nouvelles pour transformer le 5 pour 100 en 4 et le 4 pour 100 en 3. L'ensemble de ces mesures accomplies dans un délai de quarante-deux ans réduisit de moitié l'intérêt des anciennes dettes de la Grande-Bretagne, et valut au trésor une économie annuelle de 31,675,000 francs, somme énorme pour le temps. A la fin du XVIIIe siècle et au commencement du XIXe, toute une dette nouvelle avait été créée pour pourvoir aux frais de la guerre contre l'Amérique et de la guerre contre la France. Comme toujours, les emprunts de cette époque avaient été contractés à un taux d'intérêt assez élevé, parce que les capitaux étaient rares alors et que l'Angleterre était entourée de périls. Une fois la paix conclue, les fonds publics se relevèrent; ceux qui avaient été émis en 5 pour 100 atteignirent et dépassèrent le pair. Que firent alors les hommes d'état de la Grande-Bretagne? Exactement ce qu'avaient fait Robert Walpole et ses successeurs immédiats. Nous assistons, à partir de 1822 jusqu'en 1854, à toute une série de conversions nouvelles ayant pour résultat final de réduire des deux cinquièmes par des mesures successives l'intérêt des anciennes dettes, et de transformer en 3 pour 100 la totalité de la dette britannique. L'économie annuelle dont cette série de conversions accomplies depuis 1822 fit profiter les budgets anglais est de 90 millions de francs. Nous ne parlons pas ici d'un système spécial de con-

version employé depuis 1808 jusqu'à nos jours et qui a eu toute la faveur de M. Gladstone, c'est la conversion facultative des rentes perpétuelles ou annuités des consolidés en rentes viagères. De 1808 à 1869, les intérêts annuels de la dette britannique ont été diminués de 25 millions de francs par ce procédé.

On voit combien est énergique la méthode des conversions. Comment se fait-il qu'on n'en ait pas usé davantage en France? En 1824, M. de Villèle proposait une conversion obligatoire du 5 pour 100 en 3 pour 100 au taux de 75 francs: son plan n'était pas irréprochable, parce qu'il augmentait le capital de la dette nationale; mais il eût procuré sur les intérêts une économie annuelle de 28 millions de francs. L'ignorance et les préjugés firent repousser ce projet par la chambre des pairs, quoique la chambre des députés l'eût adopté. L'année suivante, ne pouvant faire une conversion obligatoire, M. de Villèle en fit une facultative, invitant les porteurs de 5 pour 100 à échanger ces titres contre des titres de 3 pour 100 au taux de 75 francs ou contre du 4 1/2 au pair, ce dernier fonds ne pouvant être l'objet d'une conversion nouvelle avant un laps de dix ans. Il n'y eut que le quart des rentes appartenant à des particuliers qui se soumirent à cette conversion toute volontaire; l'économie annuelle pour le trésor sur les arrérages de la dette fut de 6,200,000 francs au lieu de 28 millions qu'eût produits la conversion obligatoire. Pendant tout le règne de Louis-Philippe, il fut sans cesse question de la conversion des titres de 5 pour 100 qui existaient encore. Bien des projets divers, les uns très simples, les autres compliqués, furent soumis aux chambres sur cette opération. Ce n'est qu'en 1852, et par les soins de M. Bineau, que la conversion obligatoire du 5 en 4 1/2 fut effectuée: opération fort bien conduite et d'une ordonnance très simple; tous les titres 5 pour 100 devaient être soit remboursés au pair, si le porteur le demandait, soit échangés contre des titres de 4 1/2 pour 100 garantis pendant dix ans contre toute conversion nouvelle. C'était la copie exacte des conversions anglaises; la mesure réussit à merveille. Les remboursemens n'atteignirent pas 80 millions de francs en capital. Une somme de 175,664,010 francs de rentes 5 pour 100 fut échangée contre une autre somme de 158,097,609 francs de rentes 4 1/2, procurant ainsi au trésor une économie annuelle de 17 millions 1/2 sur le service de la dette. Il est malheureux que M. Fould en 1862 ait compromis la bonne renommée des conversions de dettes publiques par l'abus qu'il en fit. Au lieu de songer à réduire les intérêts de la dette nationale, ce ministre, d'ailleurs habile, s'avisa d'en augmenter le capital pour se procurer des ressources extraordinaires. La conversion facultative du 4 1/2 en 3 pour 100, moyennant le paiement d'une soulte représentant l'écart qui existait sur la cote de la Bourse entre

des sommes égales de rentes placées dans l'un et dans l'autre fonds, n'était qu'un expédient de tout point condamnable.

Ce fâcheux précédent ne doit pas nous empêcher de considérer le système des conversions comme excellent en soi. C'est pour la France l'un des moyens de réduire notablement le poids de sa dette. Dès aujourd'hui on peut en faire une application à l'emprunt Morgan. Ces obligations 6 pour 100 ont dépassé le pair, notre 5 pour 100 est lui-même presqu'au pair, rien donc ne sera plus facile que d'échanger le 6 pour 100 contre du 5 : ce sera une économie de 1 pour 100 sur les intérêts de cet emprunt, soit de 2,400,000 francs par an. Cette opération serait un prélude à une autre beaucoup plus importante qui, si la France jouit de la tranquillité politique, pourra se faire dans quelques années, nous voulons parler de la conversion du 5 en 4 1/2 : elle procurerait au trésor une économie de 34 millions. Le temps sans doute n'est pas encore venu, il faut que la reprise des affaires se soit beaucoup plus accentuée, que les capitaux soient devenus plus abondans; mais dès aujourd'hui on peut prévoir le jour où cette conversion du 5 en 4 1/2 au pair sera possible.

Quant à l'amortissement proprement dit par des rachats à la Bourse, ce n'est pas maintenant qu'il y faut penser, puisque nous avons un remboursement plus pressant à faire, celui de notre dette envers la Banque. Néanmoins on peut rechercher la meilleure méthode de procéder en pareil cas. L'amortissement dans le passé a souvent été un leurre. La France et surtout l'Angleterre ont pratiqué jusqu'à un temps assez rapproché de nous une méthode décevante qui consistait à créer pour l'amortissement une administration spéciale, ayant une allocation fixe, rachetant des titres à la Bourse, conservant les titres rachetés, en touchant les intérêts et les employant à de nouveaux rachats. C'est ainsi qu'ont fonctionné les caisses d'amortissement dont le principe reposait sur la théorie de la puissance de l'intérêt composé. L'action de ces caisses ne s'arrêtait pas un instant : alors même que le budget était en déficit, alors même que l'état empruntait, la caisse d'amortissement, considérée comme un être à part et distinct de l'état, rachetait et rachetait toujours des titres à la Bourse. On croyait faire œuvre de prévoyance en n'interrompant pas un instant ce jeu de l'amortissement : on ne faisait en réalité qu'un métier de dupe. On émettait des rentes d'une main à des cours assez bas, on les rachetait de l'autre main à des cours plus élevés, et l'on perdait toute la différence. On ne peut que féliciter la restauration d'avoir amorti avec constance, mais on peut se demander si le gouvernement de juillet n'aurait pas mieux fait de suspendre l'amortissement à partir de 1840 que de le continuer quand tous ses budgets étaient en déficit.

Pour la vaine satisfaction d'entasser des titres de rentes dans ses caisses, il s'obligeait à grossir outre mesure la dette flottante, dont les énormes proportions devaient être cause de tant d'embarras en 1848.

Nulle part ce décevant système d'amortissement à intérêts composés n'a été pratiqué avec autant de constance et, si nous pouvons le dire, de superstition qu'en Angleterre depuis le grand Pitt jusqu'en 1828. C'est dans cette dernière année qu'un comité de la chambre des communes prit une résolution célèbre qui malheureusement ne fut pas longtemps observée. Il y était dit que le maintien d'un fonds d'amortissement, qui serait alimenté autrement que par l'excédant net des recettes sur l'ensemble des dépenses, serait plutôt nuisible qu'utile. Ce serait, ajoutait-on, montrer bien peu de souci du crédit public et du salut du pays que de ne pas constituer en temps de paix une sorte de provision pour diminuer les charges permanentes laissées par la guerre. Au lieu de fixer d'avance une dotation constante ou progressive à l'amortissement, il paraissait plus convenable de réserver à la réduction de la dette publique les excédans de revenu. Néanmoins, ajoutait-on, eu égard au montant des revenus de la Grande-Bretagne et aux variations de rendement qu'il comportait, ainsi qu'à la nécessité de diminuer la dette, il serait utile, en dressant le budget, de prévoir comme indispensable un excédant des recettes de 3 millions de livres sterling ou 75 millions de francs; mais, si cet excédant n'était pas réalisé, il ne faudrait en aucun cas se procurer cette somme par des emprunts pour l'affecter à la réduction de la dette. Enfin tous les titres de la dette rachetés par l'amortissement devaient être immédiatement annulés et rayés des livres. Telles étaient les sages recommandations du comité des communes de 1828. L'année suivante, un acte du parlement faisait passer en articles de lois la plupart de ces conseils. Il était ordonné que l'administration des finances dressât, dans les trente jours qui suivent l'expiration de chaque trimestre, un compte des recettes et des dépenses effectuées dans les douze mois écoulés, et qu'un quart de l'excédant des recettes de ces douze mois fût remis aux commissaires pour la réduction de la dette nationale, afin d'être employé à l'achat de titres soit de la dette flottante, soit de la dette consolidée.

Il est impossible de trouver un ensemble de dispositions plus judicieuses; par malheur, l'amortissement volontaire est difficile à pratiquer : il demande de la part des hommes d'état et des assemblées une force de caractère, une constance, un esprit de suite, qu'il est rare de rencontrer pendant une longue période : c'est ce qui explique que de 1828 à 1869 l'amortissement n'ait racheté en Angleterre que pour une somme nominale de 50,730,936 livres ster-

ling, soit 1 milliard 270 millions de francs de titres de la dette publique. C'est le vice presque irrémédiable des emprunts en rentes perpétuelles qu'il faut pour les racheter des miracles de prévoyance et de persévérance pendant plusieurs générations. Aussi toute nation qui a le souci de son avenir ne devrait-elle jamais recourir au crédit public que sous la forme d'obligations amortissables par tirages périodiques. L'excédant normal de 3 millions de livres sterling, qui était une des recommandations les plus pressantes du comité des communes de 1828, figura très rarement dans les budgets postérieurs de la Grande-Bretagne. Comme le disait M. Gladstone en 1862, l'une des difficultés les plus grandes pour un ministre des finances, c'est de savoir sauvegarder un excédant notable des recettes sur les dépenses. Cet excédant a tant d'ennemis : les contribuables qui réclament des diminutions d'impôts, les diverses administrations qui veulent des augmentations de dotation, les intérêts les plus respectables, comme ceux de l'éducation nationale et des travaux publics. M. Gladstone, par une citation latine, laissait spirituellement entendre qu'un ministre des finances n'avait jamais de repos que lorsqu'il n'avait pas d'excédant à sa disposition :

Cantabit vacuus coram latrone viator.

L'indifférence de l'Angleterre pour l'amortissement de sa dette ne doit pas nous servir de modèle. La restauration se montrait plus prudente quand elle allouait à ce service une dotation annuelle de 40 millions de francs. Loin de nous de réclamer l'affectation de ressources spéciales à cet objet, comme on le fit alors et comme on le décida de nouveau en 1868; mais il serait bien que le gouvernement et les assemblées prissent la résolution de faire figurer dans chaque budget un crédit de 100 ou 150 millions pour la diminution de la dette, soit flottante, soit consolidée. Ce serait l'imitation des décisions de la chambre des communes de 1828. Chaque budget, en plus des dépenses ordinaires ou extraordinaires, devrait être calculé de façon à présenter un excédant de 100 ou 150 millions pour cette destination; cette somme ne serait d'ailleurs employée au rachat de titres de la dette publique qu'après que la réalité de l'excédant aurait été constatée. Les finances françaises pourraient très bien supporter cette charge : elle serait moindre que celle que M. Thiers y avait introduite et qui montait à 200 millions pour le remboursement à la Banque. Ces 100 ou 150 millions serviraient provisoirement à continuer ce remboursement, et une fois qu'il serait terminé ou que le solde de la dette envers la Banque aurait été consolidé par un traité analogue à celui qui a été passé entre la Banque d'Angleterre et l'état, l'annuité de 100 ou de 150 millions deviendrait libre pour le rachat des titres de la dette consolidée.

Elle aurait le mérite de contribuer à la hausse des fonds publics et de préparer d'abord la conversion du 5 pour 100 en 4 1/2, et plus tard même celle du 4 1/2 en 4.

On dira peut-être que ces prévisions sont à bien longue échéance; mais en matière de finances il importe d'avoir des vues étendues et un plan embrassant une série d'années. Il ne faut pas oublier d'ailleurs que tous les budgets qui ont été votés depuis la guerre, y compris celui de 1875, sont des budgets de transition; ils le sont en ce sens qu'une partie des dépenses annuelles sont pourvues par des ressources extrabudgétaires, puisées à un compte spécial, qui s'appelle le compte de liquidation. Celui-ci va expirer en 1876. Le budget de 1876 est donc à refaire sur un plan tout différent des précédens, car il faudra trouver une branche de recettes nouvelles pour faire face aux frais de reconstitution du matériel de guerre et de construction de forteresses, dépenses qui jusque-là figuraient au compte de liquidation. Les ressources des présens budgets ne suffiraient certainement pas pour payer à la fois un amortissement de 100 ou 150 millions et les dépenses de guerre auxquelles le compte de liquidation pourvoyait. Il faudra ou bien faire en une fois un emprunt considérable pour rembourser la Banque et se procurer les ressources nécessaires au rétablissement de notre état militaire, ou bien faire ce qu'ont fait les Anglais à partir de 1861 pour leurs travaux de fortifications, une série d'emprunts spéciaux et de peu d'importance. Ce dernier parti serait le plus sage : l'émission d'obligations amortissables par tirages périodiques est le mode le plus convenable pour ces opérations. En tout cas, nous souhaitons que nos grands pouvoirs publics comprennent qu'une dette de 23 milliards en capital et de plus de 1 milliard en intérêts ne peut être indéfiniment maintenue dans un pays qui ne veut pas se désintéresser pour toujours des grandes affaires et des grandes entreprises internationales. Nous ne doutons pas qu'on ne s'efforce de la réduire en maintenant dans tous nos budgets un excédant de 100 ou de 150 millions sous une forme ou sous une autre et en recourant à propos, comme on le peut déjà pour l'emprunt Morgan, au procédé légitime et efficace de la conversion. Au surplus, les ressources de la France sont grandes, sans être inépuisables : dans le troisième trimestre, le rendement de nos impôts indirects a presque atteint les prévisions budgétaires; si l'on était un peu assuré de la stabilité politique, on verrait bientôt se produire des plus-values considérables qui permettraient simultanément la réduction ou la modification des taxes les plus gênantes pour la production et la pratique modérée, mais constante, d'un amortissement sérieux.

PAUL LEROY-BEAULIEU.

LE

COMTE DE MONTLOSIER

LES THÉORIES CONSTITUTIONNELLES A LA CONSTITUANTE

D'APRÈS DES PAPIERS INÉDITS.

C'est le propre de la révolution française depuis quatre-vingts ans d'être sans cesse interrogée. Les uns lui demandent raison de leurs mécomptes; d'autres y puisent d'indomptables espérances, tous reconnaissent qu'elle porte encore dans ses flancs l'avenir de notre pays. Les controverses qu'elle inspire ne sont pas moins passionnées aujourd'hui qu'au lendemain même de 93. Il est surtout un problème que plus d'un honnête esprit se pose encore : quel changement se fût produit dans nos destinées, si au moment même de l'ouverture des états-généraux le roi avait apporté une constitution libérale, s'il avait consenti à ces concessions inévitables, telles que la permanence du corps législatif divisé en deux chambres, la responsabilité des ministres, la suppression des privilèges en matière d'impôts, et surtout l'abolition des derniers vestiges du régime féodal? Ce plan de constitution que Necker, malgré ses aspirations, n'avait ni précisé ni même exposé, — quelques hommes, mûrs pour la vie publique, à la fois supérieurs et inférieurs à leur temps, le formulèrent, le définirent à la tribune. Leur histoire a été racontée avec une sympathique éloquence. Qui ne connaît leurs noms? Ils n'eurent ni l'ardeur que communique la certitude du succès, ni la flexibilité que devrait donner la modération. Leurs contemporains les appelèrent les *monarchiens*; eux

se donnèrent le titre d'*impartiaux*, beau titre que l'on ne peut guère porter en pleine tempête civile. Lorsque le 8 septembre 1789 499 voix contre 89 eurent rejeté leur projet de constitution, lorsqu'après eux Mirabeau eut emporté dans son cercueil les combinaisons à l'aide desquelles il entendait unir la royauté et la démocratie, un dernier groupe, celui des constitutionnels, Barnave, Lameth, Lafayette, Duport, Le Chapelier, tentèrent à leur tour, comme l'a dit le plus éloquent d'entre eux, de terminer la révolution.

Mais combien à cette heure-là, au moment du départ de Varennes, en juin 1791, y avait-il d'esprits disposés à rechercher les côtés impolitiques de la nouvelle constitution et à les faire disparaître? L'assemblée était usée et avait perdu tout crédit; la nation n'était plus divisée qu'en deux camps, ceux qui, à aucun prix, ne voulaient de l'ancien régime, et ceux qui le rêvaient encore. Le terrain de la révision, sur lequel Barnave et ses amis tendirent la main à Malouet et à Clermont-Tonnerre, s'affaissa brusquement. Les constitutionnels s'aperçurent qu'ils ne représentaient qu'une opinion, et qu'ils n'avaient pas derrière eux un parti. Les instincts inaltérables de la race française s'étaient fait jour peu à peu; ils étaient montés à la surface, comme une source qui s'est infiltrée dans tout le sol et qui finit par le recouvrir.

La royauté absolue, par la direction qu'elle avait imposée à notre histoire, les légistes, par l'ébranlement qu'ils avaient donné aux droits féodaux, les lettrés et les philosophes, par la hardiesse qu'ils avaient inspirée à l'esprit public, les physiocrates, par le mépris du passé qu'ils avaient encouragé, tous en un mot, à des degrés divers, avaient formé ou précipité l'irrésistible courant démocratique. Aux yeux de Mirabeau et de ceux qui prirent une part active aux événemens dans ces mois de juin, juillet, août 1789, si décisifs et si instructifs, le plus difficile était l'abolition des priviléges et l'établissement de l'égalité. Le système politique qui devait protéger le nouvel ordre de choses ne viendrait qu'après et paraissait plus facile à organiser; c'est en cela que de nobles esprits se trompèrent. Dans cet échec des idées constitutionnelles, telles que les entendaient alors les partisans des deux chambres, à qui revient la plus lourde part de responsabilité? — Il n'y a pas d'hésitation possible. De l'aveu des témoins les plus modérés, de l'aveu de Toulongeon, du marquis de Ferrières, de Mme de Staël, ce sont les classes privilégiées qui, augmentant les antipathies avouées de la cour pour toute modification aux formes de gouvernement, furent les plus opposées à toute pensée libérale. Croyant fermement que le nouvel ordre de choses ne subsisterait pas, elles hâtaient et la ruine de la monarchie et leur propre ruine. A cette conduite insensée, elles joignaient,

dit Mme de Staël, une certaine fatuité aristocratique dont on ne peut avoir l'idée nulle part ailleurs qu'en France, un mélange de frivolité dans les manières et de pédanterie dans les opinions, le tout réuni au plus complet dédain pour les lumières et pour le travail.

Un autre témoin aussi véridique peut être consulté avec intérêt; nous voulons parler du comte de Montlosier, membre du côté droit, royaliste ardent, amené un jour par la raison à s'associer aux pensées et aux espérances de Malouet et de Mallet Du Pan. Devenu pair de France, Montlosier publia en 1832 deux volumes de ses *Mémoires;* mais il a laissé prêts à être publiés deux autres volumes inédits, dans lesquels, grâce à l'obligeante communication de son petit-fils, nous avons pu abondamment puiser.

I.

Montlosier ne fut envoyé à l'assemblée nationale qu'au mois de septembre 1789. MM. de Laqueuille, de La Rouzière et de Macon, députés de la noblesse d'Auvergne, avaient donné leur démission après la prise de la Bastille; il fallait les remplacer. Leurs électeurs étaient irrités de cette défection : sur 300 gentilshommes que la convocation précédente avait réunis, il en était arrivé à peine 80. C'étaient les plus ardens. Montlosier parla avec autorité dans cette réunion, raconta en termes émouvans les derniers événemens de Paris, et parvint à ne point faire accepter les démissions offertes; mais, comme des suppléans étaient à nommer, il fut élu le premier. A la fin d'août, une lettre du marquis de La Rouzière le prévint de sa retraite et l'invitait à venir le remplacer immédiatement.

Il était déjà connu au sein de la grande assemblée dans laquelle il entrait. Vers la fin d'avril 1789, il avait quitté l'Auvergne afin d'assister à l'ouverture des états-généraux. Lancé dans le plus grand monde par ses relations, il avait fréquenté les hommes du jour; il avait causé longuement avec Sieyès et dîné chez Necker. C'est là qu'il vit pour la première fois un étrange solliciteur, qui ne lui eût peut-être pas pardonné ce souvenir. Montlosier était accoudé à la cheminée quand un homme maigre, qu'on prit pour un prêtre, s'approcha humblement de Mme Necker et lui demanda une place d'économe dans un des hôpitaux qu'elle dirigeait; ce solliciteur n'était rien moins qu'un membre du tiers, député d'Arras, appelé Maximilien de Robespierre. — En rentrant dans ses montagnes d'Auvergne, après trois mois de séjour soit à Paris, soit à Versailles, Montlosier emportait des idées très nettes de la situation. Il pensait dès le mois de juillet que le tiers-état ne voulait de la liberté que pour établir l'égalité, et que son unique souci

était la suppression des classes privilégiées. Il s'était aperçu que la majeure partie du clergé ne songeait qu'à échapper aux événemens, et que la noblesse ne s'intéressait au fond qu'à sa conservation; enfin la cour semblait à Montlosier ne savoir plus où se diriger. On ne cessait autour du roi et de la reine de déplorer la faute que l'on avait commise en convoquant les états; à chaque moment, on s'occupait de s'en débarrasser pour revenir au régime des parlemens, combiné avec celui des lettres de cachet. Le retour à la royauté absolue, d'après la majeure partie de la haute société française, pouvait seul la préserver et la sauver. Quant à l'armée, Montlosier put aisément apprécier les dispositions qui régnaient parmi ses chefs. Lors du rassemblement des troupes par la cour en juin, il logeait à côté du maréchal de Broglie; il le voyait étudier avec ses aides-de-camp le plan des environs de Paris. Passant un jour sur la terrasse du château de Versailles, le comte d'Espinchal, son compatriote, qui gesticulait au milieu d'un groupe d'officiers, l'aperçoit et l'appelle. Ces messieurs s'entretenaient du plaisir qu'ils auraient bientôt à jeter par la fenêtre toute la *pretintaille* des états-généraux; ils ajoutaient : *Ils nous en ont bien fait, mais cette fois nous avons aiguisé nos couteaux.*

Telles étaient les observations qui s'étaient gravées déjà dans l'esprit de Montlosier quand il vint s'asseoir sur les bancs du côté droit comme député de la sénéchaussée de Riom. Il avait trente-cinq ans. C'était une des natures les plus originales et les plus bigarrées qu'on pût rencontrer. Chateaubriand, son ami, a tracé de lui un portrait à demi bienveillant qui est dans tous les souvenirs. Ils s'étaient trouvés à Londres, émigrés tous les deux, dans leurs jours de misère et de rêverie ardente. Mme Lindsay, la dernière des Ninon, l'Ellénore d'*Adolphe*, réunissait chez elle quelques Français de mérite. C'est là que commença la liaison de René et de Montlosier. L'esquisse que le grand artiste nous a laissée, quelque étincelante qu'elle soit, ne donne cependant pas tous les traits de cette singulière et énergique figure.

Né le 16 avril 1755, à Clermont en Auvergne, il était le douzième enfant de sa famille; mais ses frères et sœurs, qui l'avaient précédé, avaient peu vécu. Un seul frère, dont l'âge se rapprochait du sien, avait été élevé presque avec lui; il l'aima avec passion. Nous n'avons plus l'idée de l'indépendance d'éducation qui existait dans certaines familles de province au XVIIIe siècle. A quatorze ans, Montlosier avait fini ses études classiques chez les moines augustins, qui avaient succédé aux jésuites dans la direction du collége de Clermont. Sa mère, qui surveillait avec soin son instruction, l'avait ensuite placé chez les sulpiciens pour faire sa théologie; il y resta deux ans. Dé-

voré par la fièvre du savoir, il suivait à dix-huit ans des leçons d'anatomie à l'Hôtel-Dieu. Ces études ne lui suffisant pas encore, il se faisait enseigner le droit public par un moine irlandais, confesseur de sa famille. La journée n'étant pas assez longue pour ses travaux, il se levait à trois heures du matin. Quelque multipliées que fussent ses occupations, il cherchait toujours à y ajouter.

Pendant un hiver d'une de ses années d'incubation, deux de ses oncles, l'un venu récemment de Sorbonne, grand théologien, l'autre appartenant aux jésuites, se trouvaient dans la maison paternelle; on disputait à table avec acharnement sur la grâce, le concile de Trente et l'infaillibilité du pape. Quand le débat s'échauffait, c'était le jeune étudiant de dix-huit ans qui était appelé en arbitrage; il se faisait répéter les textes et rendait ensuite ses décisions, de vive voix ou par écrit, aussi gravement, dit-il, qu'un synode. Le souffle du siècle traversant toutes ces discussions, il se jeta à corps perdu dans Voltaire, dans Rousseau, dans Diderot, apprenant l'*Examen impartial* de l'abbé Morellet, et ajoutant à ces lectures celle de Bayle et du *Système de la nature*. Ces connaissances un peu confuses donnaient cependant du mouvement à son esprit.

Les instances du frère qu'il chérissait le décidèrent à aller dans le monde; on lui avait donné un maître d'armes et un maître de danse : ainsi préparé, on le présenta à M. l'intendant et à M[me] l'intendante. Il eut de bonne heure son premier duel. Rien donc ne lui manquait; mais durant cette vie mondaine, chaque soir avant de sortir il lisait à sa mère une page de son livre favori, les *Sermons* de Bourdaloue. C'est ainsi que s'éleva Montlosier. A vingt ans, il était investi de la confiance de toute sa famille, et allait de temps à autre à Paris. Il courait alors les théâtres et recherchait les célébrités; il rendait visite à Franklin, qui lui donnait envie de passer en Amérique, il voyait d'Alembert, il causait avec Lavoisier, il assistait à l'apothéose de Voltaire le soir de la première représentation d'*Irène*.

Un moment vint où le jeune mondain voulut vivre dans ses montagnes et y mourir. C'était à la suite des premiers troubles du cœur. Le voilà avec la même opiniâtreté apprenant l'agriculture, tout entier aux soins des prairies, à la culture des terres, à l'administration d'une grande ferme. Il se marie à vingt-cinq ans, pour ne point déranger ses goûts, avec une veuve plus âgée que lui, mais propriétaire d'un domaine voisin. Alors s'écoulèrent plusieurs années dans une solitude presque complète; c'est durant ces hivers, où les neiges l'emprisonnaient, qu'il réunit tous les matériaux qui servirent plus tard à ses diverses publications. Il composa un *Essai sur l'origine des fiefs*, livre qu'il fondit dans son autre ouvrage de *la Monar-*

chie française. Sa femme étant morte après sept ans de mariage, il retrempa son énergie dans des études d'un autre genre. La nature des montagnes volcaniques d'Auvergne et les curieuses recherches de MM. de Malesherbes, Guessard et de Saussure avaient vivement frappé l'imagination de Montlosier. Encouragé par quelques amis, piqué aussi par le désir de la contradiction, il fit paraître en janvier 1789 sa *Théorie des volcans d'Auvergne*.

C'était donc bien par la curiosité un esprit du XVIIIe siècle; il en était même par ses singularités et ses manies. Il alla jusqu'à s'engouer de Mesmer; que dis-je? comme Bergasse et d'Éprémesnil, il devint un fervent adepte du magnétisme. Pendant son exil en Angleterre, il ne résista pas au désir de donner quelques consultations, et il a écrit et imprimé que le magnétisme avait été pour lui à beaucoup d'égards une source de lumières. Enfin il manquerait une nuance à ce caractère si original et si complexe, si nous ne rappelions que, chrétien convaincu, ayant prononcé à la constituante une des plus belles paroles qu'elle ait jamais entendues, Montlosier était, par l'indépendance de sa conscience, du pays des Arnaud, de Domat et de Pascal, en tout point le futur auteur du célèbre *Mémoire à consulter*, qui fit tant de bruit sous la restauration. Tel était le collègue de Malouet, de Lafayette, de Gauthier de Biauzat, comme lui députés d'Auvergne à l'assemblée nationale. Quand il y vint siéger, les théories constitutionnelles empruntées aux institutions anglaises venaient de subir un échec complet.

Grâce aux physiocrates, on était assez éclairé en France sur les questions d'administration; mais la science politique était à peu près nulle. Montesquieu avait dit que « les ministres de son temps ne connaissaient pas plus l'Angleterre qu'un enfant de six mois. » Depuis la mort de ce grand homme, qui donc à la cour songeait à jeter les yeux au-delà de la Manche? Qui donc, à la veille de la convocation des états-généraux, avait des idées précises sur le rôle qu'ils avaient à remplir? On n'est pas sûr que ce beau monde ait lu et compris les cahiers des bailliages. Les mémoires du temps nous l'apprennent, l'apparition de l'*Esprit des lois* en 1748 avait été un événement moins politique que littéraire. Le livre de Delolme sur *la Constitution d'Angleterre*, publié en 1771, était estimé de nos voisins avant d'être connu en France. Toutefois depuis dix ans un profond changement s'était opéré dans la bourgeoisie. On s'était mis à étudier les chapitres VI et XXVII des livres IX et XIX de l'*Esprit des lois*. Mallet Du Pan en 1788 publiait dans le *Mercure* des articles qui étaient un exposé substantiel de la constitution anglaise. Résultat d'efforts longuement accumulés, cette constitution ne saisissait pas les imaginations françaises, enthousiastes, pleines d'idéal, amoureuses en politique de métaphysique et d'abstraction. Rousseau

répondait autrement aux passions indéterminées de l'époque. Pleins d'une confiance inébranlable dans la raison humaine, élevés par la philosophie de leur temps, rentiers, négocians, médecins, avocats, dédaignaient toutes les règles qui n'étaient pas simples et ne juraient que par le *Contrat social*. Malouet raconte que l'assemblée électorale d'Auvergne fut assez orageuse pour lui donner un véritable regret d'y être venu. Il fut sur le point de donner sa démission quand il vit de petits bourgeois, des praticiens, sans aucune instruction sur les affaires publiques, citant Rousseau, déclamant avec véhémence contre la tyrannie et les abus, proposant chacun une constitution. Un fait a du reste beaucoup frappé ceux qui ont pu observer nos anciennes mœurs provinciales : c'est la quantité de bibliothèques particulières existant à la fin du dernier siècle. Il y avait bien peu de familles aisées qui ne possédassent pas l'*Encyclopédie*, les œuvres de Voltaire, de Jean-Jacques, de Montesquieu, de Buffon. La bourgeoisie de province était plus éclairée il y a cent ans qu'elle ne l'est aujourd'hui; il ne lui manquait que la qualité de ceux qui ne sont plus jeunes, l'expérience, dont Joubert dit qu'elle corrompt encore plus qu'elle n'instruit.

Un grand événement venait de donner un appui formidable aux théories démocratiques, nous voulons parler de la fondation de la république des États-Unis. La déclaration de 1776 avait eu un long retentissement. Les articles de Mallet Du Pan ne purent détourner le courant. La constitution anglaise dans son intégrité eut pourtant quelques autres défenseurs. Mounier, lui aussi, avant de siéger à la constituante, avait pensé que l'organisation du parlement d'Angleterre était le meilleur modèle qu'il fût possible de suivre en France. Necker, dans son livre *de la Révolution française*, déclare qu'admirateur de la constitution anglaise, tout son désir était que les états-généraux voulussent s'en approcher. Avant les élections, Malouet, prévoyant l'avenir, l'avait supplié de tout combiner dans le conseil du roi et de n'ouvrir les états qu'avec une constitution. Prières inutiles! eût-on triomphé même des irrésolutions de Necker, la cour ne se serait pas prêtée à ses projets.

La correspondance si curieuse de Marie-Thérèse avec Marie-Antoinette ne laisse sur les intrigues et les piéges de ce monde de courtisans, au début du règne, aucune illusion. Leurs fautes, depuis l'avénement de Joseph II, n'avaient fait que s'accumuler. Quoique les ministres et Necker eussent la direction ostensible des affaires, ils n'en avaient pas la direction effective. D'autres conseillers étaient regardés comme plus amis, comme plus dévoués, et offraient la solidarité de pertes communes. L'éducation superficielle qu'avait reçue notre aristocratie ne lui faisait voir dans le gouvernement britannique ni la grandeur de la chambre des lords, ni ce beau rôle

qu'avaient joué les barons anglais stipulant les droits des communes conjointement avec les leurs. Ayant toujours au contraire combattu les droits du tiers-état quand il les avait réclamés, ne voyant dans le roi que le successeur de Louis XIV, la noblesse française n'était frappée que des limites imposées à l'exercice de l'autorité royale en Angleterre. Louis XVI à ses yeux avait plus de puissance que George III ; on ne devait pas l'affaiblir. Au surplus la cour regardait comme un axiome l'impossibilité d'une constitution libre dans un état grand comme la France. La situation insulaire des Anglais était citée sans cesse comme étant le seul préservatif contre les efforts des autres monarchies, jalouses des avantages attachés à la liberté et en même temps effrayées de ses exemples. Les états-généraux s'ouvrirent donc sans un programme politique.

Qui ne sait par cœur l'histoire de ces mois de mai et de juin 1789? Rien qu'à relire dans les mémoires les plus hostiles le récit de cette lutte entre les privilégiés et les communes, on est convaincu que c'est la dernière et que la victoire sera définitive. Qui ne connaît les mots de Sieyès, les apostrophes de Mirabeau? Qui n'a prêté dans son cœur, avec le malheureux Bailly, l'immortel serment du Jeu de paume? On sent comme un souffle qui soulève les feuillets du livre quand on l'ouvre à ces dates glorieuses. Tous les députés du tiers, graves, recueillis, jeunes la plupart, furent, jusqu'après la séance royale du 23 juin, unanimes dans leurs résolutions; mais un esprit judicieux pouvait dès ce jour-là prévoir que la cause de la monarchie constitutionnelle était menacée; le 14 juillet elle fut en péril, le 6 octobre elle fut perdue. Quelques députés étaient dès lors d'avis de se borner à poser les bases indiquées par les cahiers et de remettre la constitution à des jours moins orageux. La majorité ne pensa pas ainsi, et, jugeant avec raison qu'un projet pareil ne pouvait être préparé que par un très petit nombre de personnes, elle nomma un comité de huit membres, composé de Lally-Tollendal, Clermont-Tonnerre, Mounier, Talleyrand, Sieyès, Bergasse, Le Chapelier et l'archevêque de Bordeaux, de Cicé ; sauf quatre ou cinq noms tels que Mirabeau, Thouret, Duport, Barnave, Malouet, il n'y eut jamais d'hommes plus éclairés. Les opinions qui dominaient dans le comité étaient celles des monarchiens. Qui ne s'est demandé pourquoi elles ne purent triompher dans l'assemblée? Le comte de Montlosier nous aidera dans cet examen.

II.

Les cahiers servirent de base au travail du comité. Presque unanimes pour s'expliquer sur certains principes, ils avaient été ou divergens ou muets sur la plupart des questions politiques. M. de

Clermont-Tonnerre en fit le dépouillement et le soumit à l'assemblée nationale; tous les problèmes à débattre furent par lui posés. Jamais constitution ne fut plus discutée, par pièces et par morceaux, que celle de 1791. Chaque jour amenait des motions, des interruptions, des incidens; ajoutez-y le goût des généralités, défaut naturel à notre race, et vous vous expliquerez les lenteurs de l'élaboration. Il fallait pourtant aborder les questions délicates; c'est alors qu'on put s'apercevoir de quel pas hardi avait marché la révolution depuis trois mois. Necker, qui revenait de son court exil de juillet, raconte que sur sa route il fut frappé des changemens que peu de jours avaient opérés dans les esprits et des rapides progrès de l'exaltation. La majorité du comité de constitution ne songeait plus aux institutions anglaises; la démocratie était entrée dans la place de manière à ne pouvoir plus en être chassée.

Plusieurs systèmes furent débattus par les commissaires. Tous se ressemblaient sur un point, c'est qu'il ne s'agissait plus de représenter spécialement les deux premiers ordres, de créer pour les privilégiés une sorte de chambre des seigneurs, dont on ferait partie par droit de naissance ou en vertu de son titre. La majorité du comité, quelles que fussent les divergences dans les détails, ne s'inspirait que de ce principe, la division du pouvoir législatif, afin de mieux assurer la maturité des délibérations, afin de ne pas créer des conflits entre le pouvoir royal et une assemblée unique, puissante, nombreuse, par cela même passionnée. Tous ceux aussi qui étaient partisans des deux chambres reconnaissaient la nécessité de l'élection pour la première comme pour la seconde chambre. Le Chapelier représentait dans ce comité le groupe des constitutionnels. Dans les premières semaines de la révolution, ils eussent voté la dualité du corps législatif. Lafayette, qui avait vu les États-Unis, dans une première ferveur de démocratie, commettre l'erreur de l'unité de chambre, l'avouer ensuite et la réparer, resta fidèle (ses mémoires en font foi) au principe de la division de la représentation nationale. Des motifs spécieux et tirés des circonstances devaient, au moment du vote, déterminer la majeure partie des constitutionnels à regarder comme vraie la théorie de Rabaut Saint-Étienne : *la nation est une, en conséquence sa représentation doit être une*. On sait la teneur du projet de constitution : le gouvernement était monarchique, il se composait des représentans, d'un sénat et du roi, la chambre des représentans était élue par les citoyens, il n'y avait plus de séparation des ordres, le sénat se composait de Français de toutes les classes, l'âge de trente-cinq ans et une propriété d'une valeur déterminée donnaient l'éligibilité à cette magistrature, dont les membres étaient nommés à vie. La première nomination devait être faite par les assemblées provinciales ou par les députés, avec la

simple ratification du roi; dans la suite, le roi choisirait parmi les candidats que lui présenteraient les députés ou les provinces. Il pouvait proroger et même dissoudre le corps législatif; mais dans ce dernier cas il devait faire procéder à de nouvelles élections sans délai. Enfin le roi n'exerçait le pouvoir législatif que par l'acceptation ou le refus de ratifier les lois. Telles étaient les dispositions principales du projet. Qui eût espéré le 5 mai 1789 qu'une pareille constitution serait présentée? et qui eût pensé aussi que quelques mois après elle serait repoussée et impossible?

Ce fut le 2 août 1789 que s'ouvrirent les débats. La question de savoir s'il y aurait une déclaration de droits et si on la décréterait d'abord se présenta. Après trois jours de lutte, la parole de Barnave entraîna les irrésolus, et il fut décidé que la déclaration serait votée avant l'acte constitutionnel. Les dispositions du côté droit étaient profondément hostiles à toute réforme politique. La noblesse de province était encore plus intraitable que les grands seigneurs. Tandis que les Noailles, les Crillon, les Montmorency, les Larochefoucauld, les d'Aiguillon, se sentaient gagnés par l'ivresse généreuse du sacrifice et l'amour de la patrie, la grande masse des nouveaux anoblis, de ceux qui n'avaient pas eu d'aïeux tués ou blessés sur nos champs de bataille historiques, n'entendaient pas qu'il y eût de conciliation. Ils commençaient à ne plus écouter, riaient, parlaient haut. Comme ils ne tendaient qu'à jeter la défaveur sur les opérations de l'assemblée, ils sortaient de la salle, lorsque le président posait la question, invitant les députés de leur parti à les suivre, ou, s'ils demeuraient, leur criant de ne point délibérer.

Tous les membres du côté gauche, même Robespierre, votèrent par acclamation, le 28 août, que le gouvernement français était monarchique. Quand on voulut préciser la nature de cette monarchie, un mot d'un député presque inconnu, Wimpfen, eut en ce temps-là un immense succès. « Le gouvernement de la France, s'écria-t-il, est une démocratie royale, » mot qui en disait plus long que des discours et qui caractérisait avec sincérité les sentimens confus et les idées contradictoires qui agitaient alors le tiers. En même temps qu'elle voulait un roi, l'assemblée était bien résolue à ne le faire régner que sur une seule classe de citoyens. La haine inextinguible que le paysan surtout portait à l'ancien régime montait de jour en jour dans l'âme de la bourgeoisie; elle s'aiguisait aux frottemens incessans de la vanité. Le spectacle quotidien de l'attitude de la noblesse, le langage de ses journaux, poussaient le tiers à étendre la révolution au-delà du but qu'il s'était proposé.

Trois questions, tenant les unes aux autres et cependant distinctes

entre elles, se mêlèrent dans la discussion : le *veto* royal, la permanence du corps législatif et sa division. Les grandes luttes oratoires entre les partisans du *veto* absolu et ceux du *veto* suspensif, entre Mirabeau, Malouet et Thouret d'une part, Barnave et Péthion de l'autre, sont célèbres. Le droit de *veto* parut à tous les publicistes la question importante pour la couronne. Était-il plus facile d'exercer un *veto* suspensif que d'exercer un *veto* absolu? Mounier ne le pensait pas; il trouvait que le danger était le même. Lorsqu'une assemblée qui proposait une loi attacherait un grand prix à ses résolutions et qu'elle serait secondée par l'opinion publique, le *veto* suspensif ne produirait-il pas autant d'inconvéniens que le *veto* absolu? Il ne blesserait pas moins l'amour-propre du corps législatif, et Mounier ajoutait ces paroles profondes : « quand on connaît le peuple, on connaît combien ses volontés sont impétueuses, et que le moment présent ou très prochain est le seul qui frappe ses regards. Ce qu'il peut attendre six mois, il peut l'attendre toujours. »

C'était sur le terrain des deux chambres que les passions avaient pris rendez-vous. L'abbé Maury et le côté droit ne cessaient de répéter : « Si nous établissions deux chambres, la constitution pourrait se maintenir. » L'irritation s'accroissait par cette résistance opiniâtre des deux premiers ordres. De plus en plus la cour poussait le roi à commettre la faute grave de quitter le rôle du chef de la nation pour se montrer le défenseur de l'aristocratie. La création d'une chambre haute et surtout la prévision des élémens dont elle se composerait excitaient dès lors au plus haut degré les préventions des députés du tiers. Ces préventions, la noblesse aurait pu seule les faire cesser en déclarant par la bouche de ses orateurs qu'elle ne voulait pas revenir à un passé pour toujours détruit. Elle ne le fit pas, et, de même que la cour avait rejeté la constitution anglaise, la noblesse repoussa la chambre des pairs. C'est ainsi que le comité de constitution vit le 9 septembre 1789 rejeter à une majorité écrasante son système de la division en deux chambres avec l'élection à la base. On peut lire dans les *Mémoires* de Ferrières les détails de cette orageuse séance. Mounier et ses amis passèrent de banc en banc pour relever les défaillances, mais ils ne purent triompher des méfiances des uns et des injures des autres. « Aucun de nous, a écrit Rabaut Saint-Étienne, ne voyait précisément ce que serait cette chambre haute et ce qu'il serait. » Le 11 septembre, le projet du comité recevait un nouvel échec; 673 voix contre 325 n'accordèrent que le *veto* suspensif. Mounier, Lally, Bergasse et Clermont-Tonnerre donnèrent leur démission de membres du comité de constitution.

Quand Montlosier prit place à l'assemblée à la fin de ce même

mois, il y avait donc un grand déplacement dans toutes les espérances. Simple spectateur, il avait quitté Versailles le 14 juillet, et, en y retournant comme député, il ne reconnaissait plus les personnages. Ce fut bien autre chose après les journées des 5 et 6 octobre. Dès le lendemain, 100 membres du côté droit s'étaient réunis pour aviser sur la situation. Mounier et Lally étaient d'avis de quitter immédiatement l'assemblée; Malouet au contraire combattit la retraite. Montlosier, nouveau-venu, adopta la première opinion en y mettant la réserve que cette résolution aurait assez de voix pour entraîner la dissolution de l'assemblée. Mounier et Lally persistèrent dans leur avis sans admettre de réserves; le lendemain, ils partirent après avoir donné leur démission.

Cet exemple n'ayant pas trouvé d'imitateurs, Montlosier se mêla activement aux travaux législatifs. Les relations qu'il contracta d'abord furent loin de le rendre favorable aux monarchiens. Il vivait familièrement avec le vicomte de Mirabeau, le baron de Menou et Cazalès, et il nous a fait connaître ces trois personnages par des côtés nouveaux. Le vicomte de Mirabeau, *Mirabeau-Tonneau*, comme on l'appelait, avait de l'esprit, du courage, mais aucune instruction et encore moins de bon sens. Dans les premiers temps de leur amitié, il emmenait fréquemment Montlosier dîner avec lui au Palais-Royal. Ce fut bientôt un prétexte à attroupemens autour du restaurant; il fallut en changer. Quelques amis s'étant joints à eux, ils avaient fondé des dîners réguliers sous le titre de *Salon français*; le lieu de réunion était dans le voisinage d'un marché. Un jour tout le marché se met en rumeur et vient assaillir la maison; le vicomte de Mirabeau était au comble de la joie, il faisait déjà des préparatifs d'attaque et de défense, il avait mis ses amis en rang, et on lui obéissait machinalement. « La même chose nous était arrivée, ajoute Montlosier, à une précédente assemblée que nous avions eue aux Capucins. Comme il était question des intérêts du clergé, nous avions principalement de vieux abbés et de vieux évêques. Le peuple étant entré dans le jardin et nous ayant lancé des pierres à travers les vitres, nous nous levâmes de surprise. Le vicomte de Mirabeau aussitôt de suivre la ligne en criant : Alignement, alignement, messieurs! Voilà le cardinal de La Rochefoucauld et les autres évêques de s'aligner en effet. Je me retenais, mais je ne pouvais m'empêcher d'éclater de rire. Notre lapidation aux Capucins eut peu de suite; celle qui nous menaçait près du marché pouvait en avoir davantage. Tandis que le vicomte de Mirabeau faisait ses dispositions tacticiennes, je trouvais plus sûr d'envoyer chercher M. Bailly; notre retraite me paraissait difficile. M. Bailly vint aussitôt; il nous conseilla par prudence d'abandonner nos réunions. »

Le baron de Menou était célèbre par son esprit d'à-propos; c'est lui qui, lors de l'incident occasionné par l'arrestation à Moret des tantes du roi partant pour l'émigration, monta à la tribune et dit : « En vérité, messieurs, l'Europe sera bien étonnée d'apprendre que l'assemblée nationale s'est occupée pendant quatre heures du départ de deux dames qui aiment mieux entendre la messe à Rome qu'à Paris. » L'assemblée s'était mise à rire et avait passé à l'ordre du jour. Quant à Cazalès, personne ne l'a mieux connu dans ses replis les plus cachés que le comte de Montlosier. C'est lui qui a mis en pleine lumière tout un côté de la vie publique du grand orateur royaliste. Quand la foule le suivait dans les places et dans les rues, Cazalès, s'arrêtant devant les groupes, se laissait entourer et causait familièrement sur les affaires du temps; la foule l'écoutait alors avec une grande attention, quelquefois on l'interrogeait, il répondait aussi sérieusement que s'il eût été avec des hommes d'état. Ensuite il les quittait en les saluant jusqu'à terre. Un jour, aux Tuileries, on s'avisa de l'insulter. « Prenez garde, leur dit-il, quand je ne serai plus député, vous ferez de moi ce que vous voudrez, je serai alors, comme tel d'entre vous, un pauvre b...; mais aujourd'hui, comme député, je suis l'homme de la nation. Je lui dois la protection de mes conseils, elle me doit celle de sa force. Citoyens, vous aimez la liberté, l'assemblée qui est là en donne des leçons; moi j'en suis un exemple. La preuve que je suis un homme libre, c'est que je ne pense pas comme vous et que j'ose vous le dire. » En prononçant ces paroles, Cazalès relevait de temps en temps sa culotte, qui tombait sur ses genoux. Au-dessus de sa large poitrine toute débraillée, sa figure s'animait, ses yeux étincelaient, toute sa personne était imposante. Ce tableau, que nous empruntons à la plume de Montlosier, ne manque certainement pas de grandeur et de relief.

Ni le baron de Menou, ni le vicomte de Mirabeau, ni même Cazalès, bien qu'il l'eût tutoyé dès le premier moment, ne furent cependant ses amis intimes. Celui qu'il aima le plus dans l'assemblée, celui qu'il aima le plus dans l'exil, celui dont il a écrit en apprenant sa mort : « J'ai perdu la moitié de ma vie, » c'est Malouet. Montlosier avait eu contre son compatriote des préventions défavorables. Malouet, — et c'est son honneur, — avait soutenu avec entraînement le doublement du tiers et le vote par tête; il avait avec enthousiasme donné son adhésion au serment du Jeu de paume. Montlosier partageait alors toutes les passions de la noblesse, et il avait gardé rancune à Malouet. Il lui trouvait en outre peu de talent à la tribune. Peu à peu cependant il avait mieux vu les choses et jugé plus équitablement les personnes. « J'avais pu, écrit-il, m'apercevoir dans quelques circonstances que derrière la modération

de ton, derrière le calme apparent de Malouet, il y avait un grand fonds de chaleur et d'énergie. » Les antipathies disparaissaient donc lorsqu'un événement qui fait apprécier le caractère de Montlosier lia ces deux hommes pour jamais. Dans les premiers mois de 1790, les députés de la province d'Auvergne étaient réunis pour fixer la limite des nouveaux départemens. Une contestation s'éleva entre un député du côté gauche, M. Huguet, et Montlosier. Le témoignage de Malouet fut invoqué. « Votre Malouet, dit M. Huguet, n'est qu'un intrigant. » Montlosier relève le mot. De là provocation, menace et duel. Le combat fut long et opiniâtre; à la fin, Montlosier porta à son adversaire un coup d'épée au bas-ventre, qui le perça de part en part. Il tomba sur le coup. La blessure ne fut pas mortelle.

Malouet n'oublia pas cet acte de courage; mais il n'était pas homme à donner son amitié sans essayer d'y ajouter le plus grand charme, la communauté des idées. Le terrain était depuis quelque temps préparé. Montlosier ne fréquentait pas la cour; il déclare même dans ses mémoires que, pendant tout le temps de l'assemblée constituante, il n'a vu ni la famille royale, ni aucun des ministres. Dès le début, le côté droit lui fit pitié; son esprit vigoureux lui avait montré bien vite l'impuissance de la digue et l'impétuosité du flot. Il constate quelque part l'ivresse qui s'était emparée de tous ceux qui avaient pris une part active à la révolution; il remarque que toute la jeunesse sortie des écoles, ardente, ambitieuse, sentait qu'elle avait devant elle toutes les places, toutes les fortunes, toute la puissance désormais attachée au mérite et à la constitution d'un grand état. Dans son dernier séjour en Auvergne, il avait déjà pu constater que la population des campagnes, dès le mois de juillet, ne payait plus ni dîmes ni censives, et ne craignait rien tant que le retour des anciens seigneurs. Avec la perspective de la vente des biens du clergé, les capitalistes et les créanciers de l'état avaient reçu des garanties de leurs créances et voulaient les conserver. La bourgeoisie de son côté était heureuse d'avoir à sa disposition les grades dans la garde nationale et de se voir délivrée surtout de la prééminence de la noblesse. Montlosier était frappé de tous ces faits, de ce spectacle d'une société nouvelle n'ayant plus qu'une seule préoccupation, celle de perdre les biens qu'elle venait d'acquérir. Il faut le reconnaître, répondait-il un jour à d'Éprémesnil, qui pensait que tout cela finirait par un bon arrêt du parlement, « le grand obstacle au retour de ce qui était jadis n'est pas dans les opinions, il est dans les intérêts. » Un exemple lui avait complétement dessillé les yeux : à l'une des séances du soir, le 18 juin 1790, à la suite de la motion de Lameth, relative à la suppression du monument de la place des Victoires, un député du midi, Lambel, avait

demandé l'abolition de la noblesse héréditaire. Cette proposition, appuyée par La Fayette, Matthieu de Montmorency et Saint-Fargeau, allait être mise aux voix. Le côté droit était surpris : il avait dans ses rangs un certain nombre de membres du tiers qui, dans toutes les questions touchant à la religion, au clergé et à la monarchie, avaient l'habitude de voter avec lui. Dès qu'il fut question de la suppression des titres, ils s'enfuirent vers le côté gauche. Montlosier en retenait un, qu'il connaissait plus particulièrement, par le pan de l'habit. Le morceau faillit lui demeurer dans la main. « Je ne suis pas pour la noblesse, » lui cria-t-il, — et le décret fut voté. C'est un de ceux qui ont causé le plus de joie en France et le plus affermi la révolution. Cette observation est précisément de Montlosier, qui voulait retenir son collègue du tiers-état obéissant à l'instinct de toute sa race. Montlosier n'aima jamais la démocratie. Devenu partisan des deux chambres, grâce à l'influence insinuante de Malouet, il se séparait de lui en maintenant la division des ordres. Partisan de la constitution anglaise, s'il eût voté le 9 septembre pour la dualité du corps législatif, il se fût réservé de discuter la composition de la seconde chambre et ses attributions.

Ce n'est pas à la tribune qu'il put d'ailleurs exposer ses convictions. Bien qu'il y ait paru plusieurs fois, on ne peut le citer comme orateur; vainement l'abbé Maury lui avait indiqué sa méthode pour le devenir. Montlosier ne voulut pas cultiver ses dons naturels. « Si j'avais vu, répondait-il, dans l'ordre nouveau quelque chose d'établi, si, comme en Angleterre, j'avais trouvé devant moi une forme d'assemblée délibérante, liée à un système régulier d'institutions, j'aurais eu une perspective de service, un avenir d'utilité auquel j'aurais pu m'attacher; mais pour moi seulement, pour une petite réputation de quelques jours, pour de petits succès de salon, jamais je n'aurais pu, comme Maury ou comme Cazalès, m'imposer une telle tâche. » Un jour cependant il trouva sa voie. L'assemblée avait commis la faute de se mêler des affaires de la conscience et de décréter une constitution civile du clergé. Elle avait enjoint aux ecclésiastiques en exercice de prêter publiquement le serment à cette loi. Les membres du clergé qui étaient députés n'en étaient pas exempts. Une séance fut désignée pour l'accomplissement de cette mesure; on fut obligé d'y renoncer. Les premiers appelés, l'évêque d'Agen, un curé de son diocèse, l'abbé Fournès, un autre du diocèse de Cambrai, prononcèrent de telles paroles pour motiver leur refus, que l'assemblée crut devoir charger le comité ecclésiastique de présenter dans le plus bref délai un projet d'instruction à l'effet de prévenir des alarmes et des troubles inévitables. Les journaux rapportent que Montlosier demanda avec dérision qu'on adjoignît à

ce comité deux protestans, Rabaut Saint-Étienne et Barnave, et, comme on lui prêtait attention, il ajouta : « Je ne crois pas, quoi qu'on puisse faire, qu'on parvienne à forcer les évêques à quitter leurs siéges. Si on les chasse de leur palais, ils se retireront dans la cabane du pauvre qu'ils ont nourri; si on leur ôte leur croix d'or, ils prendront une croix de bois. C'est une croix de bois qui a sauvé le monde. »

Pendant quelques minutes, la tumultueuse assemblée garda le silence. Ces éloquentes paroles, la postérité les a consacrées; elles mériteront d'être rappelées tant que vivra le nom de Montlosier. Elles sont gravées sur la pierre de son tombeau. L'auteur du *Mémoire à consulter* repose sous les vieux cyprès de Randanne, dans cette terre des volcans qu'il avait fertilisée.

III.

Cependant l'assemblée continuait, sans beaucoup de méthode, d'ajouter au premier chapitre constitutionnel des chapitres nouveaux. Se défiant de plus en plus des intentions de la cour, elle glissait sur la pente qui devait bientôt l'amener à concentrer entre ses mains tous les pouvoirs. Les agens du gouvernement, qui répondaient de tout, ne pouvaient plus agir sur rien. Le ministère avait à peine un huissier à sa nomination. Montlosier voulut éclairer le côté droit. Prévoyant le départ de Louis XVI, il fit paraître vers le milieu de 1790, sous le titre un peu prétentieux d'*Essai sur l'art de constituer les peuples*, un examen des opérations constitutionnelles de l'assemblée. L'ouvrage avait été composé avec la coopération de Bergasse; c'était un vrai plan de constitution : une seconde édition fut publiée en 1791. Montlosier critiquait vivement la marche de l'assemblée. Son point de départ est le respect de toutes les inégalités, soit de naissance, soit de titres ou d'honneur. On devait, d'après lui, enter sur ce vieux rameau les futures institutions libérales. Défenseur de la noblesse, il la plaçait dans la chambre haute et reprenait quelques-unes des vieilles idées de Mounier. Expliquant ensuite les origines de la révolution française, il constatait l'influence de la république américaine sur le développement des sentimens d'égalité et de liberté; il faisait remarquer (et M. de Tocqueville lui a emprunté cette observation) que par les assemblées des notables, par l'institution des assemblées provinciales, toutes les habitudes avaient été dérangées. Les essais de réforme, incomplets, toujours interrompus, avaient depuis l'avénement de Louis XVI irrité la fièvre publique. La nation n'était plus d'aplomb dans aucune de ses parties; un

dernier coup avait donc pu la mettre en branle. Toutes les voix demandaient la restitution du droit qu'ont les hommes vivant en société de n'obéir qu'aux lois qu'ils auraient faites, et de ne payer que les subsides qu'ils auraient consentis. Montlosier reconnaissait donc la nécessité de la révolution. Après en avoir énuméré les bienfaits, il accepte l'égalité proportionnelle des impôts et des charges, l'admission de tous les citoyens aux emplois et aux dignités, la périodicité et la continuité des assemblées délibérantes, la suppression des prisons d'état, des lettres de cachet et de toutes les anciennes traces du régime absolu. Il voit le despotisme renaître derrière l'anarchie et les excès populaires; il croit que, dans l'intérêt de la liberté, il faut maintenir comme autant de barrières les priviléges des provinces, les prérogatives de la noblesse, l'autorité des parlemens. « L'inconséquence et la frivolité de la nation, dit-il, ne sont pas, comme on le croit, une chose qui lui soit naturelle, qui dépende de son climat ou de quelque autre cause particulière et permanente; elle provient de l'inconséquence même, de la versatilité de tout ce qui existait, versatilité accompagnée de je ne sais quelle dignité qui faisait qu'on se portait à trouver les choses merveilleuses, parce qu'on n'osait les croire absurdes. Je ne sais quel honneur s'était substitué à la vertu, le bon goût avait usurpé l'empire des mœurs, le bon ton celui de la société, un talent tenait lieu de toutes les qualités; l'ennui était devenu le premier des maux, le pédantisme le premier des vices. Donnez une bonne constitution à ce peuple, il deviendra fort. Mettez de l'ordre dans son gouvernement, et vous en mettrez dans ses idées. Le peuple français, dit-on, est peu sage, donc il ne lui faut pas de liberté, — et moi, je réponds : Donc il lui faut de la liberté pour qu'il devienne sage. »

C'est ainsi que s'exprimait Montlosier en pleine révolution, — aristocrate et libéral, vrai baron de la grande charte, critiquant les principes qui avaient servi de fondement à la *Déclaration des droits de l'homme*, mêlant à tout cela ses idées sur l'origine de la noblesse et des possessions féodales, parlant avec respect de l'institution de la religion, mais excluant le clergé de tout rôle politique, insistant sur la division des pouvoirs, et en même temps sur la création d'une chambre haute où siégerait une pairie héréditaire, — écrivain de plus de force que d'élégance, de plus d'originalité que d'élévation, entraînant dans son cours rapide et tourmenté du sable et des cailloux. Necker, à qui il donna son livre, s'y reconnut, et Burke le félicita; mais Necker et Burke ne connaissaient que la société distinguée de Paris. Montlosier avait trop vécu en agriculteur dans les montagnes d'Auvergne, il n'avait pas été assez hobereau pour juger des haines farouches; il ne sentait pas encore que l'ex-

plosion soudaine à laquelle il assistait n'était que le complément d'une œuvre de dix siècles, et que la base même du mouvement était l'égalité des conditions.

Cet essai constitutionnel provoqua une vive colère dans la droite. Le principal sujet d'irritation était la question des deux chambres. Le parti aristocratique flétrissait ce système, parce qu'il lui reprochait d'avoir causé la défection de la minorité de la noblesse et de donner à une partie de l'aristocratie, au détriment de l'autre, l'espérance de la pairie. Une occasion du reste allait s'offrir pour juger du peu de progrès des idées libérales.

Les feuillans, autrement dit les constitutionnels, étaient appelés à tenter le dernier effort pour le maintien de la royauté. Après la mort de Mirabeau, à la suite d'une visite que M. de Montmorin avait faite de la part du roi à Alexandre de Lameth, il avait été convenu qu'il y aurait une révision de la constitution. Dans cette révision, qui devait être principalement confiée à Thouret, à Duport, à Beaumetz et à Barnave, le roi aurait repris une partie de son autorité et de ses pouvoirs. L'ordre public devait être établi sur de nouvelles bases. — Le parti constitutionnel s'était séparé du club des jacobins, qu'il avait fondé. A propos du projet de loi sur l'organisation du corps législatif, Duport commença la lutte. Il n'est point permis d'oublier ces mémorables paroles : « tout s'est fait jusqu'à ces derniers momens comme il devait se passer, et je ne voudrais retrancher de notre révolution que d'inutiles cruautés qui la défigurent; mais il n'est personne parmi nous qui, dans sa conscience, n'ait pensé que la pente des esprits, si utile à l'établissement de la liberté, ne devait être favorisée que jusqu'au moment où elle-même cesserait de favoriser les véritables idées de liberté et d'un gouvernement sage. Ce moment est-il venu? Je le pense. » — Et Duport, doutant que ses concitoyens eussent des notions justes sur la liberté, la définissait ainsi : « la liberté est la limite des droits de chacun, limite posée par la justice, exprimée par la loi, défendue par la force publique. » Déjà dans l'assemblée et surtout hors de l'assemblée, tout un parti commençait à penser que la révolution devait avoir pour dénoûment la république. Duport y faisait allusion quand il disait dans ce même discours : « D'autres font répandre que les principes d'égalité et de liberté seraient plus religieusement observés sous une autre forme de gouvernement. En vain dira-t-on que leur projet est ridicule. Est-ce parce que les choses sont déraisonnables qu'elles sont impossibles? »

Les constitutionnels, prenant alors pour base l'égalité et l'unité de la représentation nationale, crurent qu'ils pourraient fonder en 1791 ce qu'ils appelaient la royauté démocratique. La fuite de

Varennes vint rendre leur œuvre impraticable. Le côté droit persévérait plus que jamais dans son opiniâtre résistance. Nous en voyons la preuve dans deux publications de Montlosier à cette date. La première était intitulée *Nécessité d'une contre-révolution.* Montlosier ne voulait-il pas qu'on revînt aux vœux exprimés par les cahiers de bailliages? Duport dénonça cette brochure à la tribune. Dénonciation inutile! que pouvaient produire des propositions pareilles? Bien que, peu de jours après, Montlosier eût fait imprimer *les Moyens de contre-révolution*, ses moyens n'étaient pas plus réalisables, et lui-même reconnut que sa dernière brochure eut peu de succès. Essayer, comme il le proposait, de reconstituer la force publique, la mettre à la disposition du roi, faire une ligue de tous les propriétaires, c'était, dans l'état où se trouvait la France, autant de rêves puérils. Les plans si nombreux que l'on proposait alors ne valaient pas ceux de Mirabeau, et Mirabeau n'était ni debout, ni au pouvoir, pour les faire exécuter.

Réviser la constitution, tel était le cri poussé par les politiques. Le comité de révision, en majeure partie composé des constitutionnels, s'était réuni au comité de constitution, dans lequel étaient entrés, à la place des démissionnaires, Thouret, Target, Rabaut Saint-Étienne et Desmeunier; Malouet et Clermont-Tonnerre entretenaient les espérances. « Osez, osez, leur disaient-ils, sachez confesser vos erreurs et les réparer. Vous voulez effacer quelques taches, il s'agit de corriger des difformités. » C'était surtout avec Barnave que Malouet aimait à s'entretenir. Le jeune député du Dauphiné avait beaucoup vieilli depuis quelques mois. Son désir, comme celui qu'avait exprimé Lafayette en février 1791, était de finir vite et bien la révolution.

Le départ du roi pouvait-il le permettre? On n'ose croire aux folles espérances que ce départ fit naître dans le côté droit. Un de ses organes, le *Journal de la Cour et de la Ville*, imprima le matin même cette note : « Ceux qui voudront être compris dans l'amnistie du prince de Condé peuvent se faire inscrire à notre bureau d'ici au mois d'août. Nous n'en excepterons que cent cinquante personnes dont nous donnerons incessamment le nom et le signalement. » Tandis que la nouvelle de l'arrestation de Louis XVI et de sa famille rejetait la noblesse dans son obstination, elle unissait plus complétement les constitutionnels et ce qui restait de l'ancien groupe monarchien. La haine que leur portait la famille royale était pourtant faite pour les décourager. Rentrant un soir chez lui, en juillet 91, Montlosier trouva un personnage considérable qui avait vu dans la matinée Mme Élisabeth et Mme Campan. Il lui rapporta le propos suivant de Mme Élisabeth : « M. de Lafayette voudrait actuellement nous

sauver; avant tout, nous voulons nous sauver de M. de Lafayette. » Montlosier était mécontent de cette attitude; il était surtout affligé d'apprendre que le roi mettait toute sa confiance dans les forces étrangères. Il eût préféré que Louis XVI, malgré ses répugnances, fût entré, de concert avec le parti constitutionnel, dans un plan vigoureux de défense. Malouet et Mallet Du Pan étaient du même avis. « Il me restait, dit Montlosier, quelques inquiétudes du côté de la reine, dont les dispositions m'étaient moins connues et qu'on disait extrêmement animée. J'étais dans de bons rapports avec M. de Fontanges, archevêque de Toulouse, que la reine aimait et voyait souvent. Je le priai de me dire quels étaient ses sentimens. Il me répondit que, selon ce qu'il avait pu découvrir, la reine avait eu, ainsi que le roi, pendant quelque temps des espérances à l'égard du régime constitutionnel, mais qu'au moment présent elle n'en avait plus, qu'elle était décidée à suivre en tous points les erremens qui seraient tracés par le roi, mais que pour son goût particulier elle avait horreur de toute assemblée délibérante. » Le sort de la révision ne pouvait être dès lors douteux.

Il n'y a pas du reste de document plus intéressant et rendant avec plus de sincérité les impressions des derniers royalistes libéraux que la lettre adressée le 26 août 1791 à M. de Bouillé par M. de Gourvernet, fort attaché au parti constitutionnel. « Notre malheureuse étoile, écrivait-il, fait qu'au moment où les démocrates eux-mêmes sentaient une partie de leurs torts, ce sont les aristocrates qui, en leur refusant leur appui, s'opposent à la réparation. » En effet, la veille même des débats, d'Éprémesnil montait à la tribune, protestant, au nom du côté droit, contre tous les décrets et annonçant la ferme résolution de ne plus prendre part à aucune espèce de discussion : la révision fut alors rapide. Au moment où il signalait le vice principal de la constitution de 1791, qui avait placé la souveraineté du peuple en face du droit héréditaire de la couronne, Malouet fut interrompu par les murmures. Aucune discussion ne s'éleva ni sur l'unité du corps législatif, ni sur ses rapports avec le pouvoir exécutif. Les quelques modifications proposées ayant été repoussées, Thouret crut devoir déclarer, au nom des deux comités, que les changemens apportés par les dernières décisions de l'assemblée ôtaient au pouvoir exécutif la force qui lui était indispensable. Quand il fut décrété ensuite que l'acte constitutionnel serait présenté à l'acceptation royale, Montlosier, jugeant que tout discours serait inutile, se leva à son tour et demanda acte de son silence.

Le parti des constitutionnels avait échoué comme celui des monarchiens. Lafayette a prononcé sur ses amis ce jugement éclairé : « ils ne regardaient, dit-il, tout ce qui n'était pas la déclaration des

droits que comme des combinaisons secondaires, et n'avaient aucune objection à ce que la force des choses détruisît la royauté, si elle était incompatible avec les institutions démocratiques. Ils aimaient mieux la démocratie sans royauté que la royauté sans démocratie. » Des trois lignes de défense établies sous la constituante, l'une par les impartiaux, l'autre par Mirabeau, la dernière par les constitutionnels, cette troisième fut la plus facilement emportée. Nous ne parlerons pas des derniers et inutiles efforts que motiva la question des *conventions*, c'est-à-dire de ces assemblées spéciales chargées de modifier les constitutions. Montlosier raconte que Robespierre se mit à rire quand il fut interdit aux deux prochaines législatures de proposer aucune réforme à la constitution. L'assemblée n'avait plus confiance en elle-même quand elle se retira.

La résolution que prirent ses membres de ne point se soumettre à une réélection a été très blâmée. Du côté droit, ce furent non pas seulement les violens, mais les plus modérés qui avaient manifesté le même éloignement. Cazalès seul marqua du penchant pour le droit de réélection. Il se croyait sûr d'être nommé à Paris. Cette espérance toucha peu la droite, elle fut presque unanime pour faire refuser la parole à son orateur; mais Cazalès l'obtint et appuya son opinion sur le principe de la souveraineté du peuple : seul il était dans la vérité. Montlosier était à côté de la question quand il répondit : « M. de Cazalès a plaidé la cause des grands talens, je vais plaider celle de la liberté. Le despotisme est mort; il y a un parti dans l'assemblée qui voudrait recueillir sa succession. » A gauche, Duport, Le Chapelier et Lameth soutinrent l'opinion du comité de constitution, qui voulait toujours la réélection. La lassitude l'emporta. « Vous avez raison, disait Beaumetz à Montlosier, nous sommes las du public; le public est encore plus las de nous; si nous ne savons pas nous chasser nous-mêmes, nous serons chassés. »

N'étant plus député, Montlosier était déterminé à émigrer. Quand le trésorier de l'assemblée vint le trouver pour lui remettre ses frais de poste jusqu'à Clermont, il lui parut plus franc de dire qu'il partait pour Coblentz. « Cela ne me fait rien, » lui répondit l'employé, qui compta alors dans son livre les postes de Paris à Coblentz et en paya le montant. Après avoir assisté avec l'abbé Maury à une séance de l'assemblée législative, Montlosier partit avec un de ses compatriotes, officier au Royal-Cravate, M. de La Villate. Il fut bien vite éclairé sur les intentions des émigrés. L'abbé Maury se trouvait à Bruxelles en même temps que lui; on annonça une assemblée générale de royalistes. L'abbé Maury y prend la parole et fait un sermon politique sur la nécessité de se rallier à l'ancienne constitution du royaume. Il entre dans les détails de la beauté des trois

ordres, de la perfection des parlemens; il insiste particulièrement sur la futilité et l'inconvenance du système des deux chambres. Il ajoute enfin d'une manière expressive : *Et surtout, messieurs, point d'essai!* Il fut facile à Montlosier de deviner l'objet de cette réunion. Il s'agissait de mettre en garde l'émigration contre son système des deux chambres et de critiquer notamment son *Essai sur l'art de constituer les peuples.* Il en parla le lendemain à M. de Laqueuille, qui se mit à sourire et ne repoussa pas ses conjectures. Un nouvel incident vint les confirmer. Montlosier partait de Bruxelles pour se rendre à Coblentz. Dans les environs d'Aix-la-Chapelle, il rencontra le comte d'Egmont, qui l'invita à s'arrêter chez lui.

Toute conversation roulant alors sur la politique, Montlosier parla de Paris, qu'il avait récemment quitté. Il eut à prononcer le nom de Mounier; Mme d'Egmont lui lança des regards furieux, et ne ménagea pas les injures. M. d'Egmont riait, mais ne désapprouvait pas trop sa femme. Montlosier se hasarda à répéter un mot du comte de Choiseul d'Aillecourt : « Mounier, qui nous a fait tant de mal, mais à qui nous avons tous pardonné. » Mme d'Egmont paraissant s'irriter davantage, il se leva et sortit. C'étaient autant de pronostics pour sa réception à Coblentz.

Il y était à peine arrivé qu'il alla faire sa cour et reçut une invitation à souper. La maison qu'habitaient les princes était plus que modeste. Pendant le souper, ce qui attira le plus son attention, ce fut Mme de Balbi, en coquetterie avec le chevalier de Puységur. Leur conversation était fort animée, et Montlosier, étant assis près d'eux, put facilement entendre ce joli bavardage qu'on n'entendait qu'à Paris et au XVIIIe siècle. Il était impossible d'être plus abondant en toute sorte de futilités, et de donner à des riens plus d'amabilité et de grâce. Ainsi finissait galamment en exil l'ancienne société. Ce fut toute l'impression que Montlosier emporta de sa première visite à Coblentz. Il y avait été, à dire vrai, peu bienveillamment accueilli et n'avait pas tardé à s'apercevoir, par le vide créé autour de lui, que le nom d'ancien membre de l'assemblée nationale était en horreur parmi les ardens royalistes. Il résuma cette visite en ces mots : « je n'avais rien à dire à qui n'avait rien à écouter. » Il revint alors à Paris; son absence avait duré deux mois. Son premier soin fut de courir chez ses amis pour s'informer de leurs espérances. Bergasse n'en avait plus. D'Éprémesnil en avait toujours, mais dans l'excès du mal, qui devait, d'après lui, infailliblement ramener les parlemens. Mallet Du Pan et Malouet étaient tristes et fort inquiets.

Montlosier put s'assurer par lui-même de l'état de l'opinion publique à Paris et des rapports de la nouvelle assemblée avec la cour. Les théâtres, les séances de la législative, la lecture des pam-

phlets, les conversations, tel était l'emploi du temps. Dès qu'on voyait Montlosier aux tribunes de l'assemblée, on le regardait et on riait. Il y rencontrait souvent d'anciens collègues du côté gauche de la constituante. Un jour il s'y trouvait auprès d'Alquier; ils avaient eu déjà de violentes altercations. Alquier se mit à causer franchement de la situation du roi et des affaires publiques. Montlosier lui fit l'aveu qu'il venait de Coblentz, et que, selon toute apparence, il y retournerait bientôt. — « Vous avez raison, répondit Alquier; que feriez-vous ici? Un homme de votre naissance ne peut être aujourd'hui qu'à Coblentz et auprès des princes. Si j'étais noble, je ferais comme vous. Nous autres, membres du tiers-état, nous étions dans une condition abaissée; on nous a donné les moyens de nous relever, nous l'avons fait; c'est la raison d'être de la révolution. » Cette conversation méritait d'être transcrite; elle disait tout.

Voulant voir par lui-même tout ce qui attirait l'attention et la curiosité, Montlosier s'avisa d'assister à une représentation de *Charles IX*. Il y fut reconnu et à tous les entr'actes hué, sifflé à outrance; on lui criait, et avec assez de raison : « A Coblentz! à Coblentz! » Il lui parut prudent de sortir quelques momens avant que la pièce ne fût finie; mais l'objet principal de son séjour à Paris était de conférer avec Malouet et ses amis politiques. Un jour fut pris; ils se réunirent en petit comité. Clermont-Tonnerre, Mallet Du Pan, Rhulière, y assistaient.

Il est impossible, quand on lit dans les mémoires inédits de Montlosier le récit de cette conférence, de croire que des esprits éclairés aient pu sérieusement avoir confiance alors dans la durée du gouvernement monarchique. Nous cédons la parole à Montlosier. « Mes amis, dont quelques-uns croyaient avoir la confiance du roi, confiance qu'ils partageaient avec M. de Bertrand et M. de Montmorin, m'assurèrent que le roi se défendrait. Ils jugèrent seulement qu'il ne devait s'écarter en rien des formes constitutionnelles. Je proposai de faire demander aux prêtres de service au château un serment à la constitution avec les réserves de M. de Bonald. Je proposai d'en faire de même relativement aux émigrés. Tant qu'il y avait en France un exemple de violence et d'outrage, l'émigration n'était pas seulement un droit, elle était de toute justice. Relativement aux prêtres, mes amis pensèrent à peu près comme moi; il n'en fut pas ainsi relativement à la noblesse. Trompé par les plus fausses suggestions, le roi, non pas la reine, désirait quelquefois sincèrement la rentrée des princes et celle des émigrés. Cet abandon de toute la noblesse de France lui était tout à fait triste. Ce n'était pour lui qu'un entourage; mais cet entourage, surtout au lever et au coucher, il semblait ne pouvoir plus s'en passer. La position, disait-il,

est donc bien fâcheuse, puisque personne ne veut plus la partager. Nous fûmes parfaitement d'accord sur le plan de résistance du roi. Malouet nous répondait à cet égard de M. de Bertrand, de M. de Montmorin et de M. de Lessart ; mais il était impossible de porter plus loin que Louis XVI la faiblesse et l'abaissement. »

Parmi ses moyens de défense, Montlosier et ses amis avaient osé compter les formes constitutionnelles; or la législative, de plus en plus inquiète, prévoyant la guerre extérieure, ne pouvant se fier au château, arrivait, d'empiétemens en empiétemens, à se mettre en correspondance directe avec les directoires des départemens, et elle renversait le ministère constitutionnel. Pendant quelque temps, Lameth, Duport et Barnave s'étaient pourtant imaginé que les choses pourraient aller. Clermont-Tonnerre, reprenant le livre de Montlosier et l'améliorant, avait remis en faveur le système des deux chambres; mais comment réaliser cette modification? Le parti constitutionnel voulait y arriver par l'opinion publique et l'autorité du roi, il repoussait patriotiquement un congrès et l'intervention des puissances étrangères. Les princes et les émigrés au contraire appelaient de leurs vœux les armées ennemies pour punir ceux qu'ils qualifiaient de rebelles et ressusciter l'ancien régime.

Leurs émissaires entretenaient la famille royale dans ces folies. La diplomatie était dans un singulier chaos : il y avait dans les principaux cabinets de l'Europe : 1° un ambassadeur avoué et accrédité par le ministère, 2° un envoyé particulier du roi, 3° un délégué de M. de Breteuil, chargé des pouvoirs de la reine, 4° les représentans des princes. « Tout ce monde-là, écrit Montlosier, s'épiait, s'observait, se contrecarrait à plaisir. En présence des envoyés constitutionnels, tout déconfits, tout honteux, les agens particuliers des princes eurent beau jeu de se prévaloir de la supériorité de leur prévoyance. Partout ils prirent auprès des agens constitutionnels un ton de hauteur et de mépris auquel ceux-ci ne purent tenir. Il leur fut facile aussi de décréditer, de quelque part qu'il vînt, tout système de transaction et de constitution, et particulièrement les deux chambres. A cet égard, leur succès fut complet à Vienne, à Berlin; il le fut bien plus à Saint-Pétersbourg. Des propos très fâcheux étaient tenus, non-seulement contre les fauteurs de ce système, mais encore contre le roi lui-même. Auprès de quelques étourdis, il ne s'agissait pas moins que de nommer un régent et de déclarer la couronne vacante. Dans les cabinets, les dispositions n'allaient pas sûrement jusque-là; mais au moins les espérances qu'on avait conçues de quelques transactions entre les parties s'effaçaient de plus en plus. » Quant à l'opinion manifestée à différentes reprises par Montlosier sur les émigrés, elle ne varie pas. Il n'y en

a pas de plus sévère. Il ira s'enrôler dans l'armée de Condé; il les verra de plus près encore, et il reviendra à Londres ulcéré par leurs injures et leurs calomnies, se battant en duel pour la défense de ses opinions, mais certainement plus exécré par l'entourage des princes que ne le furent Danton et Robespierre.

La déraison des émigrés portait sur deux points : ils persistaient à croire que la révolution était peu de chose, une simple mutinerie, et, comme ils ne connaissaient pas leur pays, un grand déploiement de forces pour abattre l'énergie matérielle de la révolution leur semblait inutile. La marche des armées étrangères sur Paris devait être une promenade militaire. Pour en abattre l'énergie morale, il ne fallait pas non plus tant d'efforts. Une simple proclamation suffirait; mais *s'encanailler* (nous empruntons ces mots à Montlosier) *avec ces scélérats appelés constitutionnels? Jamais! les bottes du maréchal de Binder et l'épée du grand Frédéric suffiraient à tout.* Ce n'était pas seulement Montlosier qui était traité de coquin et de renégat; on éloignait de Coblentz le marquis de Bouillé parce qu'il avait écrit en juillet 1792 : « La France presque entière est contre l'ancien régime; j'en excepte quelques individus intéressés à le voir renaître. »

Cazalès n'était pas mieux accueilli : il était devenu partisan des deux chambres; aussitôt qu'on eut connaissance de son arrivée à Coblentz, on n'imagina rien de mieux que de l'outrager. Plusieurs gentilshommes, l'un à la suite de l'autre, vinrent à l'auberge où l'on savait qu'il devait débarquer, prévenir l'hôtelier qu'il fallait absolument *deux chambres* à M. de Cazalès. Coblentz était alors encombrée. Le maître de l'auberge, qui croyait avoir fait beaucoup que de lui avoir ménagé une bonne chambre à coucher, vint à lui, aussitôt qu'il débarqua, lui témoigner son désespoir de n'avoir absolument qu'une chambre à lui offrir. Cazalès comprit très bien le sens de cette recommandation; il sentit qu'on lui refusait toute marque de confiance. Il garda le silence et demanda seulement à servir aux avant-postes.

On ne connaîtra jamais à fond l'histoire de la révolution française quand on négligera de tels faits. Lorsque des personnages aussi haut placés étaient ainsi accueillis, Montlosier pouvait-il avoir l'espérance de l'être mieux? Quelques-uns de ses camarades lui écrivaient de venir, d'autres l'en dissuadaient. « Si vous venez, on vous jettera dans le Rhin, » lui disait-on. Malouet et Bergasse lui répétaient : « Qu'allez-vous faire? — Ma place, répondait-il, me semble devoir être parmi les gentilshommes de ma province; ils m'ont nommé leur député; ils ont droit de ma part à quelque retour de reconnaissance et de service. » Ses amis se rendirent à ces rai-

sons. Avant de partir, sur le conseil de Mallet Du Pan, il voulut avoir ne dernière entrevue avec les chefs du parti constitutionnel et particulièrement avec celui qui avait le plus d'intrépidité, de caractère et de force d'esprit, Adrien Duport. Ils convinrent de se voir chez M. de Barante, qui avait été son condisciple à Juilly.

Duport leur confia que pendant longtemps son parti avait fait tous ses efforts pour éviter la guerre étrangère, mais qu'elle était devenue inévitable. « Ce qui dépend de nous, ajouta-t-il, c'est de donner aux puissances aujourd'hui irritées contre la France une idée de notre situation propre à les disposer à des arrangemens modérés, tels que vos amis et vous les concevez. » Ces bases acceptées, ils se séparèrent. Duport paraissait tenté d'en écrire aussitôt au comte de Provence. Il parut plus convenable de s'adresser au maréchal de Castries. Le mémoire fut rédigé, Montlosier fut chargé de le porter, et Malouet y joignit une lettre dans le même sens.

Tous ces hommes, qu'on a appelés les Ariste et les Cléante de la politique, se rassemblèrent, la plupart pour ne plus se revoir, à un modeste repas. C'était la veille du départ de Montlosier pour l'émigration. Bergasse et d'Éprémesnil, comme amis particuliers, y avaient été conviés. Quand on fut à table, d'Éprémesnil, apercevant Malouet en face de lui, se mit à lui dire : « C'est vous qui nous avez perdus avec vos deux chambres et votre club des impartiaux. — C'est bien plutôt vous, monsieur le parlementaire, lui riposta Malouet, avec vos remontrances au roi, et votre appel au peuple. » D'Éprémesnil sourit et ne répliqua rien. Ni l'un ni l'autre ne disaient vrai; ce qui avait perdu la cause de la monarchie, c'était l'aveuglement des classes privilégiées, et Malouet n'aurait eu qu'à se souvenir d'une phrase de sa lettre aux émigrans : « vous vouliez ce dont on ne voulait plus, sans savoir empêcher ce que l'on voulait et sans rien mettre à la place. »

Montlosier partit le lendemain, en mai 1792. Grâce à l'influence de la comtesse des Deux-Ponts, il put franchir la frontière et gagner Coblentz. Trois mois après, le 10 août emportait la constitution. Ce qu'on avait cru une barrière n'avait été qu'un faible réseau. Hercule avait grandi, et, suivant le mot de Mme de Staël, on avait jeté trop de serpens dans son berceau.

A. BARDOUX.

L'ESPRIT CHRÉTIEN

ET LA POLITIQUE DE CONCORDE

A PROPOS D'UNE PUBLICATION RÉCENTE.

En face des périls qui menacent la France et la société, nous sentons plus vivement chaque jour la nécessité de l'esprit de concorde. Telle est du moins l'impression de tous ceux qui mettent le salut de la patrie au-dessus de leurs préférences politiques. De nobles appels sont faits de bien des côtés afin de rendre possibles les mesures préservatrices qui assureront au pays le temps de se recueillir et de réparer ses forces. Ces appels seront-ils toujours vains? L'entêtement des passions sera-t-il toujours plus fort que les conseils du patriotisme? Si les fanatiques de droite et de gauche s'obstinent dans leurs prétentions, ne verra-t-on pas du moins, sur la frontière des groupes intraitables, les esprits encore libres d'eux-mêmes se rapprocher du seul drapeau qui doive aujourd'hui rallier les cœurs honnêtes? Ce drapeau-là signifie l'apaisement des partis, l'ajournement des luttes funestes, la régénération de la France par le recueillement et le travail. Voilà ce que demande le pays, le vrai pays, celui qui est à l'œuvre et à la peine, celui qui porte le poids du jour et qui se préoccupe du lendemain. Les agitations factices ne nous donneront pas le change à ce sujet. La France veut vivre afin de reprendre son rang parmi les nations européennes, et elle ne peut vivre d'une vie forte et féconde qu'à la condition d'écarter toutes les causes de déchirement intérieur. C'est donc un devoir impérieux pour tous ceux qui aiment sincèrement leur patrie de ne pas troubler un repos auquel sont attachées des questions de vie et de mort. S'il y eut jamais une trêve de Dieu que les hommes fus-

sent tenus de respecter, c'est bien celle que nous impose à tous la situation présente.

Ces conseils d'apaisement ne sont que l'application d'une loi perpétuellement remise à l'ordre du jour pendant tout un siècle et perpétuellement violée. Est-il une seule de nos grandes crises, depuis le commencement du règne de Louis XVI, qui n'ait montré la nécessité d'une politique de conciliation, c'est-à-dire de concessions réciproques, soit qu'il fallût s'entendre comme autrefois pour opérer la transformation pacifique de l'ancien régime, soit qu'il faille se concerter comme aujourd'hui pour préserver la société même des dernières catastrophes? Assurément c'est demander beaucoup aux passions, aux passions rétrogrades comme aux passions révolutionnaires, de les inviter à sacrifier quelque chose de leurs exigences au devoir même le plus manifeste et aux intérêts les plus pressans. Ne semble-t-il pas cependant qu'après tant de leçons terribles, après tant de cruelles expériences, nous devrions être plus disposés à comprendre que les intransigeans de toute couleur sont les pires ennemis de la France? On ne l'a compris ni en 1789, ni en 1830, ni en 1848; si on se refuse à le comprendre aujourd'hui que la situation générale ajoute aux périls du dedans les périls du dehors, quelles leçons faudra-t-il que nous recevions encore pour revenir au sentiment exact de la réalité?

On sait ce que répondent les partisans des principes extrêmes : eux seuls possèdent la vérité, eux seuls ont une foi, et quiconque parle de conciliation est atteint de scepticisme. La modération, à leurs yeux, est une défaillance, et l'esprit de concorde une trahison. Le meilleur moyen de les convaincre, pourvu qu'on n'ait pas affaire à un aveuglement de parti-pris, c'est d'appeler en témoignage les hommes de foi qui ont passé leur vie à concilier ce que les âmes étroites déclarent incompatible. Le petit-fils de Malouet obéissait à cette inspiration excellente lorsqu'il publiait récemment la seconde édition des *Mémoires* de son aïeul, et nous avons pris plaisir à signaler d'après lui ces conseils d'un constituant de 89 à la France d'aujourd'hui. M. de Falloux vient de servir la même cause d'une façon plus expressive encore en retraçant avec émotion la vie de M. Augustin Cochin (1). Jeté au milieu des grandes discussions de l'assemblée constituante, Malouet a travaillé sans relâche à rallier les forces morales du pays, à prévenir les bouleversemens en préparant les réformes, à faire comprendre aux intraitables que la cause de la monarchie, pour être sauvée, devait être absolument

(1) *Augustin Cochin*, par le comte de Falloux, de l'Académie française, Paris 1874; Didier.

dégagée de la cause de l'ancien régime. Sur un théâtre moins éclatant, mais au milieu d'épreuves non moins tragiques, M. Augustin Cochin a donné le modèle du rôle qui nous semble à la fois le plus noble et le plus pratique en un temps comme le nôtre. Sa famille, son éducation, ses croyances, tout semblait l'attacher d'avance à la vieille société légitimiste; il aurait pu s'enfermer, comme des milliers d'autres, dans l'ignorance du présent, il aurait pu du moins, comme les meilleurs, se consacrer d'une manière exclusive aux œuvres de la charité catholique; il comprit qu'il y avait mieux à faire pour un chrétien du XIXe siècle. Dans ce monde où se heurtent tant d'élémens contraires, il ne vit pas seulement des misères à soulager, il vit des malentendus à éclaircir, des préjugés à vaincre, des conciliations à tenter, et devint ainsi l'un des ouvriers les plus actifs, l'un des serviteurs les plus bienfaisans de la société moderne.

M. Augustin Cochin était issu d'une saine et solide lignée. Il appartenait à cette vieille bourgeoisie parisienne qui a été à toute époque une des forces de la France. Au XIII[e] siècle, un de ses ancêtres fut échevin de Paris et contribua pour sa part aux premiers embellissemens de la cité de saint Louis. Au XVI[e] siècle, sous les derniers Valois, on rencontre un autre Cochin à Paris, dans l'administration municipale. L'église, la magistrature, l'université, le barreau, le commerce, les arts, peuvent citer avec honneur bien des membres de cette famille laborieuse et féconde. Sous le règne de Louis XIV, lorsque messire Claude-Denis Cochin mourut à l'âge de quatre-vingt-huit ans, il était « doyen des anciens juges consuls, doyen des anciens échevins de Paris, doyen des grands messagers jurés de l'Université, doyen des quarante porteurs de la châsse de sainte Geneviève, doyen des commissaires des pauvres. » M. de Falloux fait remarquer ici que, pour obtenir la plupart de ces dignités, il fallait être d'origine parisienne et de réputation sans tache. Voilà des parchemins qui sont vraiment des titres de noblesse.

Cent ans après, à l'époque où la parole judiciaire commence à se débarrasser de la scolastique et du mauvais goût, les grands avocats du temps de Voltaire et de Beccaria, les Mariette, les Élie de Beaumont, saluent comme leur ancien et comme leur maître l'éloquent Henri Cochin, qui, pendant la première moitié du XVIII[e] siècle, fit l'admiration du parlement de Paris. Il excellait dans l'improvisation; il avait le feu, l'abondance, la grâce; sa voix était harmonieuse, sa diction vibrante, et tous ces dons extérieurs, toutes ces qualités du talent étaient au service de l'âme la plus scrupuleuse, de la conscience la plus droite. Cet avocat faisait office de juge. Ses plaidoyers avaient souvent l'autorité d'un arrêt, et sa parole a suffi

pour faire réformer « une multitude d'abus. » C'est le témoignage que lui rend un de ses confrères du XVIIIe siècle dans un panégyrique très curieux signalé par M. de Falloux. On ne peut lire cet éloge d'Henri Cochin sans penser au portrait que La Bruyère a tracé de l'avocat. « La fonction de l'avocat est pénible, laborieuse, et suppose dans celui qui l'exerce un riche fonds et de grandes ressources. Il n'est pas seulement chargé, comme le prédicateur, d'un certain nombre d'oraisons composées avec loisir, récitées de mémoire, avec autorité, sans contradicteurs, et qui, avec de médiocres changemens, lui font honneur plus d'une fois; il prononce de graves plaidoyers devant des juges qui peuvent lui imposer silence, et contre des adversaires qui l'interrompent; il doit être prêt sur la réplique; il parle en un même jour, dans divers tribunaux, de différentes affaires. Sa maison n'est pas pour lui un lieu de repos et de retraite, ni un asile contre les plaideurs : elle est ouverte à tous ceux qui viennent l'accabler de leurs questions et de leurs doutes... Il se délasse de longs discours par de plus longs écrits, il ne fait que changer de travaux et de fatigues; j'ose dire qu'il est dans son genre ce qu'étaient dans le leur les premiers hommes apostoliques. » Cette page était toute neuve, toute fraîche, lorsque Henri Cochin commença de s'exercer au palais; ne dirait-on pas qu'il en fit l'idéal de sa profession et la règle de sa vie? Il se souvenait aussi du texte de La Bruyère, le magistrat qui, en 1749, chargé d'examiner *le panégyrique de feu M. Cochin, ancien avocat au parlement*, n'hésitait pas à écrire ces paroles : « c'est honorer le barreau que de louer le plus grand homme qu'il ait produit. »

Peut-être La Bruyère, s'il eût pu assister au succès de Cochin, eût-il été aussi étonné que ravi de se voir pris au mot de la sorte. A vrai dire, il n'avait pas tracé une image d'après nature, il avait combiné une figure idéale, et d'un idéal singulièrement malicieux, puisqu'il s'agissait pour lui d'opposer la rude existence de l'orateur homme d'affaires à l'épicurisme délicat du prédicateur à la mode. Sa surprise eût redoublé, s'il eût vu paraître à côté de l'avocat *apostolique* inspiré de son tableau un apôtre d'enseignement et de charité qui démentait ses fines satires. L'avocat et le prédicateur sont mis en contraste dans la galerie du peintre; au contraire, dans la famille Cochin, ils se font pendant l'un à l'autre de la façon la plus harmonieuse. Cet homme de Dieu continuant l'homme de loi, c'est Jean-Denis Cochin, né en 1726, mort en 1783, qui a passé sa vie à évangéliser les âmes, à secourir les pauvres, à soigner les malades. Nul n'a laissé de plus touchans souvenirs dans ces domaines du XVIIIe siècle que les grandes crises publiques ont rejetés dans l'ombre. Il appartenait à cette obscure élite du clergé de France

qui rachetait les désordres des rangs supérieurs de l'église, et dont le souvenir a maintenu à travers les crises meurtrières les traditions chrétiennes du pays. Jean-Denis Cochin, curé de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, nous apparaît comme un saint au milieu d'une société tombant en ruines. Un des hôpitaux de Paris porte son nom, c'est lui qui l'a construit de ses deniers, du fruit de ses labeurs et de ses quêtes, et, quand il en posa les premières pierres, il ne voulut pas que la cérémonie fût présidée selon l'usage par quelque grand personnage de l'état : il confia cet honneur à deux pauvres choisis parmi les plus méritans.

Enfin, tout près de nous, le père de l'homme dont nous voulons parler ajouta un noble anneau à cette chaîne illustre. Sous la restauration, sous la monarchie de juillet, il fut un grand travailleur municipal; il dirigea longtemps la mairie du XIIe arrondissement, multiplia les écoles primaires, introduisit en France les salles d'asile dont il avait emprunté la méthode aux Anglais, tint à honneur pendant toute une année de remplir lui-même le rôle de maître, de père, dans ces petites classes enfantines pour mieux assurer le succès d'une innovation si précieuse. Lorsque le choléra fit sa première invasion à Paris en 1832, le vaillant maire montra un tel dévoûment qu'une grande médaille d'honneur lui fut décernée aux applaudissemens de ses concitoyens.

Du XIIIe siècle au XIXe, voilà une grande tradition de vertus civiques soutenues par la foi chrétienne. Ce qui distingue M. Augustin Cochin parmi les représentans de cette forte race, c'est l'intelligence la plus vive des conditions de la société nouvelle. Un sage l'a dit : la chose la plus difficile en temps de révolution, ce n'est pas de faire son devoir, c'est de le connaître. Combien de gens dans le mouvement révolutionnaire qui nous emporte feraient tout naturellement leur devoir, s'ils pouvaient le découvrir! On sait la belle recommandation du poète latin :

. . . . . Quem te Deus esse
Jussit et humana qua parte locatus es in re
Disce....

Lorsque Perse tenait ce langage, ce n'était qu'une indication générale et plus abstraite que pratique. Relisez aujourd'hui les vers du moraliste stoïcien, et vous verrez tout ce qu'ils renferment pour un homme du XIXe siècle. On dirait que M. Augustin Cochin, dès qu'il eut atteint l'âge viril, a été préoccupé de cette science particulière recommandée par le poète. Je ne connais pas d'épigraphe qui résume d'une façon plus expressive cette existence vouée au service de Dieu et au service des hommes. M. Cochin a voulu savoir

quelle était pour lui la meilleure manière de servir ses contemporains afin de se conformer aux ordres d'en haut. Il y a bien des façons de comprendre son devoir avec des intentions élevées et pures. Les uns s'occupent de l'humanité sans penser à Dieu; les autres vivent tout en Dieu sans s'inquiéter des hommes. Les uns sont des disciples du XVIIIe siècle, ardens, généreux, pleins du sentiment de la communauté sociale, toujours prêts à la défense du faible et de l'opprimé; les autres sont de belles âmes révoltées contre un siècle qui servait l'humanité tout en la blessant, comme dit Montesquieu, à l'endroit le plus tendre. De là une scission funeste ou plutôt une contradiction fondamentale qui pèse sur la société de nos jours; d'un côté, le zèle le plus actif pour tout ce qui intéresse le bien-être des classes les moins favorisées, mais un zèle terrestre, pour ainsi dire, et indifférent aux conditions morales du progrès qu'il poursuit; de l'autre, un sentiment très pieux des devoirs individuels, d'aumône et de charité, avec l'ignorance ou le dédain des obligations imposées à la communauté tout entière. L'honneur de M. Augustin Cochin est d'avoir senti si vivement dès sa première jeunesse que la religion chrétienne ne pouvait rester étrangère aux grandes questions sociales. Nous vivons dans une société démocratique; laisser croire que le christianisme est la religion de l'aristocratie, abandonner aux systèmes qui se passent de Dieu la recherche des améliorations possibles dans l'ordre économique, c'est le tort le plus grave qu'on puisse faire à la religion, comme c'est la plus étrange insulte à l'histoire. Par quelle perversion de la logique pouvait-on soutenir que le Dieu de la crèche et de la croix avait cessé d'être le Dieu des misérables? M. Cochin, héritier d'une race d'hommes qui s'étaient toujours consacrés au service des humbles, devait être plus particulièrement blessé de cet immense malentendu; il comprit le rôle que lui assignait sa destinée. Les devoirs changent de siècle en siècle suivant le milieu où la Providence nous fait naître; il connut son devoir, il sentit sa vocation. *Quem te Deus esse jussit.*

C'est de vingt à trente ans, en général, que l'homme fixe ses sentimens, détermine ses idées, sauf à leur donner par la suite plus de précision et en même temps plus d'ampleur. On peut dire qu'en ce premier travail l'avenir de chacun de nous se prépare, et que sa physionomie morale se dessine. M. Cochin atteignit sa vingtième année en 1843, à un moment où la presse qui se prétendait religieuse jetait d'odieux défis à la société moderne, semant partout le découragement ou la haine. Ame douce et discrète, malgré sa flamme intérieure, il n'était pas fait pour les besognes périlleuses de la polémique. Au lieu de contredire les étranges docteurs qui s'appliquaient à rendre le christianisme incompatible avec les principes et

les institutions du monde nouveau, il entreprit de montrer ce que produirait l'application des doctrines de l'Évangile aux problèmes qui tourmentent notre âge. C'était prouver à la fois que la société moderne a besoin du christianisme, et que le christianisme, supérieur à toutes les vicissitudes sociales, ne se désintérese d'aucune des questions pratiques où est engagé le sort de l'humanité. L'Académie des Sciences morales et politiques en 1847 avait mis au concours l'*examen critique du système d'instruction et d'éducation de Pestalozzi, considéré principalement dans ses rapports avec le bien-être et la moralité des classes pauvres*. M. Cochin était déjà sérieusement initié à l'étude des classes pauvres; dans ses voyages à l'étranger, dans ses courses plus instructives encore à travers les quartiers populeux de la grande ville, il n'avait négligé aucune occasion d'interroger les ouvriers. Sa charité persuasive avait reçu bien des confidences. Il avait touché du doigt les misères du corps et les misères de l'âme. Il connaissait les pères, les mères, les enfans. Il aurait pu dire comme le poète, en promettant au peuple *ses censures loyales :*

> Enfant du vieux Paris et des piliers des halles,
> J'ai vu le fond secret de maint noir atelier
> Et plus d'un cœur mauvais sous plus d'un tablier.
> Je fais sa large part aux gênes de la vie,
> Sans jamais excuser la bassesse et l'envie.
> Mais il est en tout temps des écrivains menteurs;
> Comme jadis les rois, le peuple a ses flatteurs.
> Ceux qui plaignent le pauvre au riche font la guerre,
> Car, les devoirs du pauvre, ils n'en parlent plus guère.
> Je voudrais l'éclairer par un double savoir,
> En face de son droit, lui montrer son devoir...

C'est ce qu'il fit en répondant à l'appel de l'Académie des Sciences morales; il traita ce sujet en philosophe, en économiste, et pardessus tout en chrétien. Philosophe, il veut que l'instituteur se rende compte de certaines choses desquelles dépend tout le reste. D'où vient l'enfant? Il a un père, une mère, une famille; il faut donc savoir ce que représente ce mot et de quels devoirs il éveille l'idée. Quels sont les moyens de connaître que Dieu a donnés à l'enfant? Il a des instincts, des facultés, une force qui pense et qui veut; il faut diriger ces instincts, développer ces facultés, régler cette force : nous voilà au cœur de la philosophie. Pour quel but doit être élevé l'enfant? Pour le service de la communauté sociale; c'est l'idée de patrie qui apparaît. Enfin ces devoirs divers étroitement enchaînés, devoirs envers la famille, envers lui-même, envers la patrie, qui donc en inspire l'amour et en fournit la sanction? La pensée de

Dieu et la religion. Ainsi parle le philosophe, et voilà les connaissances qu'il exige de l'instituteur digne de ce titre. L'économiste aura son tour; l'enfant confié au maître d'école a besoin d'être préparé aux choses utiles, aux choses qui lui feront gagner sa vie; il faut donc imprimer dans son esprit les principes de toute science sociale, et plaise à Dieu qu'il se rappelle toujours ces paroles de Franklin : « si quelqu'un vient vous dire qu'il est d'autres moyens pour faire fortune que le travail et l'économie, chassez-le, c'est un empoisonneur! » Travail, économie, c'est précisément ce que le christianisme enseigne, puisqu'il condamne la paresse et prescrit la tempérance. Loin de nuire à la production de la richesse, le christianisme y contribue, et ses préceptes, qui visent plus haut, sont d'accord avec les résultats de la science économique. Le théologien le plus exact ne s'exprimera pas ici autrement que le bonhomme Richard. Voilà comment M. Cochin, soit qu'il parle en philosophe, soit qu'il parle en économiste, est toujours ramené à la religion de Jésus-Christ. C'est elle qui est le fondement de l'éducation, elle forme le lien de toutes les parties du système et assure l'harmonie de l'ensemble.

Ce beau livre sur Pestalozzi et l'éducation du peuple parut en 1848. L'explosion des idées socialistes qui couvaient déjà sous le règne de Louis-Philippe ne prit pas M. Cochin au dépourvu. M. Cochin était socialiste à sa manière, c'est-à-dire à la manière de l'Évangile; il n'était pas de ces esprits fermés qui croient que tout est pour le mieux dans l'ordre une fois établi, et que la moindre innovation est un péril. Il était persuadé au contraire que pour faire régner la justice parmi les hommes il fallait une vigilance perpétuelle et des améliorations continues. Seulement à l'ardeur de réformes la plus généreuse il joignait les scrupules les plus attentifs. On peut dire qu'à l'heure où Proudhon étonnait le public par ses incartades, il y avait dans l'ombre un socialiste chrétien qui lui donnait, sans y prétendre et le plus modestement du monde, de vigoureuses répliques. Proudhon a raconté que, pendant les journées de juin, il flânait volontiers sur les quais déserts, admirant de loin les sublimes horreurs de la canonnade. M. Cochin ne flânait pas et admirait encore moins; il faisait son devoir, il défendait l'ordre, il voyait ses amis tomber à ses côtés, et, la lutte finie, il se trouvait naturellement désigné pour un poste d'adjoint dans une des mairies de Paris. On cherchait les citoyens qui eussent à cœur et qui fussent en mesure d'apaiser les passions; on pensa tout d'abord à ce jeune homme, déjà maître dans la science du perfectionnement social, et dont la renommée naissante signifiait la recherche obstinée du juste, la pratique bienfaisante du vrai.

Il eut bientôt une autre occasion de montrer la richesse de ses aptitudes. A la présidence du général Cavaignac, nommé par l'assemblée nationale, avait succédé la présidence du prince Louis-Napoléon, élu par le suffrage universel. Un ministère, à la tête duquel était placé M. Odilon Barrot, réunissait les représentans des nuances diverses dans le libéralisme conservateur, M. Buffet et M. de Tracy, M. Passy et M. de Lanjuinais, M. Dufaure et M. de Tocqueville. M. de Falloux avait accepté dans ce cabinet le portefeuille de l'instruction publique, à la condition expresse qu'il lui serait permis de présenter une loi sur la liberté de l'enseignement secondaire. Il se mit à l'œuvre sans retard et constitua une commission chargée de préparer cette grande transformation. Cette commission était composée dans le sens le plus large, avec une loyauté irréprochable. M. Thiers, l'ancien défenseur de l'enseignement public contre de calomnieuses attaques, y brillait au premier rang. D'illustres universitaires, M. Cousin, M. Saint-Marc Girardin, M. Dubois, y siégeaient à côté de M. de Montalembert et de l'abbé Dupanloup, oubliant tous leurs dissentimens d'autrefois et rapprochés par un sentiment impartial des nécessités publiques. Le ministre, qui connaissait la valeur de M. Cochin, l'avait appelé à prendre part aux travaux de la commission. La première fois que l'auteur du mémoire sur Pestalozzi prit la parole au milieu de tant de glorieux maîtres, bien que sa voix tremblât un peu, une éloquence qui venait de l'âme frappa immédiatement cette réunion d'élite. « On fut ravi, dit M. de Falloux, par ce mélange de timidité naturelle et de précoce autorité. » Quel était donc ce jeune homme que l'on croyait absorbé par les œuvres de la charité pratique et la réforme des institutions municipales? Où avait-il puisé ces connaissances précises unies à des vues si élevées? Il se mouvait à l'aise dans les questions les plus ardues, il exposait nettement les difficultés, proposait modestement les solutions; il était clair, modéré, persuasif, il cherchait le bien avec son cœur et le trouvait avec son esprit. Nous avons découvert un homme, disaient ses collègues charmés, et savez-vous de quel nom ils se servaient pour exprimer leur admiration? On l'appelait un Thiers catholique. M. Thiers le sut, nous dit M. de Falloux, et ne s'en montra nullement blessé. Bien au contraire, c'est à ces débats de 1849 que remonte la longue amitié de M. Thiers et de M. Cochin. Le jeune orateur admirait, comme tout le monde, le merveilleux esprit de l'homme qui était alors le chef incontesté du parti conservateur, et M. Thiers appréciait très haut ce collègue, à peine connu la veille, qui lui résistait parfois avec autant de franchise que de déférence. Le président de la république en 1871 s'est souvenu de ces impressions de 1841 lorsqu'il a fait venir M. Cochin tout près de lui, à la

préfecture de Versailles. M. Cochin a donc été un des principaux auteurs de cette loi de 1850, qui a fondé en France la liberté de l'enseignement secondaire, loi excellente qui, malgré les alarmes des esprits routiniers et les clameurs des partis intolérans, a profité à tout le monde, à l'enseignement public comme à l'enseignement privé, ainsi que le fera toujours la liberté légale unie aux conditions de l'ordre. Il en sera de même pour l'enseignement supérieur, si ces conditions de l'ordre ne sont pas séparées de la liberté que nous réclamons tous, et si la collation des grades est maintenue, comme par le passé, aux mains désintéressées de l'état.

Les événemens politiques ne permirent pas à M. Cochin de poursuivre ses succès sur un plus grand théâtre. Il a parlé de ces déconvenues avec un mélange de tristesse et de résignation souriante dont il est impossible de ne pas être touché. « Quand nous faisions notre droit, écrit-il à un des compagnons de sa jeunesse, nous avions des rêves, les pensées les plus généreuses, l'esprit en feu, l'ardeur la plus impatiente. Jugeant et gouvernant le monde par des conversations, nous nous figurions le juger et le gouverner en effet, et lorsque entre la barrière de l'Étoile et la place de la Concorde nous avions parlé philosophie, politique, droit et religion, nous nous figurions être des philosophes, des politiques, des jurisconsultes et des théologiens. La société devait nous accepter comme tels et nous ouvrir les bras au lendemain de notre dernière thèse; elle ne l'a pas fait, nous nous trompions. Nous aurions dû commencer une carrière ou une étude pas à pas au lieu de penser l'escalader et commencer par en haut. Il eût mieux valu prendre la carrière de nos pères, embrasser une étude spéciale que de vouloir tout de suite avoir quarante ans sans passer par vingt-cinq ans : nous avons tous en effet quarante ans, mais nous y resterons vingt ans jusqu'à ce que tout le monde s'en aperçoive. Notre rôle est maintenant de nous remettre dans un chemin battu et de le suivre; nous y ferons plus de bien. Si la Providence veut nous grandir soudainement, elle nous prendra où nous serons. Jusqu'à ce qu'elle nous mette à la tête des armées, tâchons d'être de bons et obscurs soldats dans ses troupes; soyons les hommes d'une étude, ou les hommes d'une œuvre, ou les hommes d'une carrière, ou les hommes d'un pays, mais habituons-nous à appliquer des pensées très hautes, très larges et très générales à des occupations très étroites, très petites et très obscures. » Voilà le programme que M. Cochin s'était tracé au commencement de l'empire. Charmante modestie! ce qu'il appelait des occupations très étroites, très petites, très obscures, c'étaient ses enquêtes sur les classes pauvres, premier objet de ses études juvé-

niles, et qui, agrandies de jour en jour, devinrent la passion et l'honneur de sa vie.

Il y joignait des travaux qui ne permettaient à personne de l'oublier. En 1853, il fut nommé maire du X[e] arrondissement; l'empire faisait appel à son patriotisme, le sachant capable de ne pas se soustraire par rancune politique à un devoir de bon citoyen. C'était montrer une noble confiance en sa générosité. Dans cette même mairie, deux années auparavant, M. Cochin, adjoint et remplaçant le maire absent, avait reçu les membres de l'assemblée nationale venus pour protester contre le coup d'état. Le petit-fils des vieux échevins de Paris ne crut pas devoir refuser une fonction municipale qui lui permettait de servir la grande cité et de secourir les pauvres. En 1855, quand fut organisée la première exposition universelle, il y prit une part active dans ce sentiment de charité sociale qui ne le quittait plus. Il obtint qu'un jury spécial fût constitué pour apprécier la fabrication des objets à bon marché. Ces objets mêmes furent exposés et réunis à sa demande dans une section spéciale. C'est ce qu'il appelait la galerie d'économie domestique. Son rapport au jury sur cette exposition est plein de vues excellentes et tout animé de la passion du bien. « Désormais, écrit-il, aucune exposition universelle ne doit avoir lieu sans qu'un large espace soit réservé à l'exhibition spéciale des objets utiles au bien-être physique ou au développement intellectuel des classes les plus nombreuses de la société. On ne pourra plus dire que ces magnifiques et louables efforts encouragent seulement le luxe, et sont destinés à réunir tous les moyens inventés par l'homme pour travailler de moins en moins et jouir de plus en plus. » Ailleurs, dans une lettre familière, parlant à un ami de son exposition domestique et des peines sans nombre qu'elle lui a causées, il se console en ces termes : « ce sera pourtant quelque chose d'avoir forcé, au nom de la charité, les portes de l'industrie. » Soutenu par cette pensée, il n'a plus que des sentimens d'admiration pour ces efforts du génie de l'homme, et tandis que certains censeurs croient faire œuvre chrétienne en maudissant la science, il répète avec enthousiasme les paroles où elle est glorifiée : « tout ignorant que je suis, je m'associe à l'orgueil de la science humaine; la galerie des machines est merveilleuse. Avez-vous lu la belle expression de M. Dumas : « les machines, ces esclaves qui rendent à l'homme sa liberté, qu'on peut torturer sans scrupule et qu'on entend gémir sans remords? »

Un des plus nobles épisodes de la vie intellectuelle de M. Augustin Cochin, c'est la guerre qu'il a faite à l'esclavage dans le monde entier. Le livre où il a exprimé ses ardentes protestations est une œuvre magistrale. L'auteur ne déclame pas, il raconte, il discute,

il juge. On a dit que dans certains pays l'esclavage était un mal nécessaire, on a essayé de le justifier au nom de l'économie politique; M. Cochin s'attache à montrer que l'histoire inflige à tous les argumens de ce genre d'éclatans démentis. Il n'y a pas là de nécessités fatales qu'on soit forcé de subir et qui défient les principes; l'esclavage est condamné par l'économie politique aussi énergiquement que par la philosophie et la religion. Voilà la thèse du livre. La démonstration, aussi franche que hardie, porte ses coups au point central de la défense. Si les partisans de l'esclavage se retranchent derrière la nécessité, c'est par un sentiment de pudeur; au fond, il n'y a en jeu que leurs intérêts. C'est à ces intérêts que s'attaque la pressante argumentation de M. Cochin. Vous croyez que l'esclavage est une source de richesses? Rien de plus faux, c'est une cause de ruine. Vous croyez qu'il est nécessaire à la culture? Regardez-y de plus près, vous verrez qu'il en accroît les difficultés. Partout où l'esclavage s'implante, « il diminue la population, restreint le commerce, tue les noirs, corrompt les blancs, et, pernicieux aux deux races, fait peser sur toutes les deux un joug également funeste. » Ce ne sont pas là des théories préconçues, c'est la leçon qui résulte des faits. Dans les colonies où l'esclavage a été supprimé, l'auteur compare l'état qui a suivi l'abolition à celui qui l'a précédée; il n'en est pas une où l'abolition de l'esclavage n'ait été le point de départ d'une vie nouvelle. Au travail libre correspond infailliblement une plus-value de la terre. Les colonies de toute race, françaises, anglaises, portugaises, suédoises, danoises, ont fourni la vérification de cette loi. Aux États-Unis, où l'esclavage avait jeté de si profondes racines, il a fallu un tel effort pour extirper le fléau que les effets de la guerre civile n'ont pas encore disparu; l'apaisement viendra, et là, comme ailleurs, des élémens de prospérité se substitueront aux causes de décadence. Un seul pays a semblé démentir le système de M. Cochin : il y a une île des Grandes-Antilles où l'esclavage est maintenu avec cynisme, et qui récemment encore étonnait le monde par le scandale de sa prospérité. Est-il besoin de nommer Cuba? Il est vrai que cette prospérité tient à un climat incomparable, à la richesse prodigieuse du sol, à une situation qui fait de l'île merveilleuse l'entrepôt des deux Amériques; mais ne vous arrêtez pas à la surface, allez au fond des choses, que voyez-vous? L'affreuse gangrène engendrée par l'esclavage, des révoltes périodiques, le gouvernement transformé en dictature, la dépravation des mœurs dépassant tout ce qu'on peut imaginer, l'idée de famille détruite, la magistrature vénale, le clergé avili, souillé, méprisé, enfin la race noire disparaissant de jour en jour, et cette dépopulation arrivée à un point qui frapperait les âmes d'horreur,

« si des gouverneurs corrompus ne favorisaient la traite qu'ils sont chargés de réprimer. » M. Cochin dénonçait tout cela en 1861 ; la situation présente de Cuba, la guerre qui la désole et qui finira un jour ou l'autre par la livrer aux États-Unis, n'ont que trop justifié ses prévisions.

M. Cochin ne se bornait pas à dénoncer le mal ; avec cette vertu agissante qui est le trait distinctif de son esprit, il organisait des comités, soulevait l'opinion à la manière anglaise, intéressait les gouvernemens et les peuples à la destruction du fléau. Ce livre sur l'esclavage venait de le faire entrer à l'Académie des Sciences morales et politiques. Comme il était de ceux qui donnent davantage à mesure qu'ils s'enrichissent, il voulut que cet accroissement d'autorité tournât au profit de ses cliens. On le vit redoubler de zèle et de généreuse passion. La grande crise des États-Unis, l'assassinat d'Abraham Lincoln, la guerre du nord et du sud, fournirent à son activité des occasions nouvelles. Bien des hommages ont été rendus à Lincoln dans notre France, je n'en connais pas de plus touchant que celui d'Augustin Cochin. Par-dessus les barrières des églises, le catholique tendait une main fraternelle au protestant, honorant en lui le courageux homme d'état et le chrétien digne des premiers âges. Le comité formé à Paris sous la présidence de M. Édouard Laboulaye pour l'abolition de l'esclavage n'a pas eu de collaborateur plus ardent et plus efficace que M. Augustin Cochin; personne n'a eu plus grande part aux résultats obtenus. Ce fut là, parmi tant de déceptions politiques, une des sérieuses consolations de sa vie. Il avait en 1861 adressé d'éloquens appels au gouvernement du Brésil pour l'encourager à détruire l'esclavage; dix ans plus tard, au milieu de nos angoisses patriotiques, il eut la joie d'apprendre que sa voix avait été entendue, et il s'empressa d'annoncer ici même cette grande nouvelle (1). La comtesse d'Eu, régente du Brésil pendant le voyage en Europe de son père l'empereur dom Pedro II, avait promulgué le 28 septembre 1871 une loi importante en faveur de l'émancipation des esclaves. Cette loi, sans supprimer immédiatement l'esclavage, le condamnait à disparaître dans un délai certain. S'il restait encore trop de malheureux enfermés dans leur condition passée, on savait du moins qu'il ne naîtrait plus un seul esclave sur la terre brésilienne. Une loi de transition laisse toujours quelques regrets; comment ne pas se réjouir pourtant d'une pareille victoire, surtout quand la promesse de la loi est entourée de si hautes garanties? L'empereur dom Pe-

(1) Voyez, dans la *Revue* du 1er décembre 1871, les pages intitulées *l'Abolition de l'esclavage au Brésil.*

dro II a toujours secondé les représentans du pays qui se montraient favorables à l'émancipation des noirs, et on sait que le comte d'Eu, après ses brillantes victoires sur le Paraguay, a tenu à honneur de prononcer l'abolition de l'esclavage dans le pays pacifié par ses armes. M. Cochin, malgré ses réserves, pouvait donc se féliciter; il pouvait aussi, heureux de ce résultat, s'en servir pour stimuler l'Espagne et prévoir que l'institution infâme ne tarderait pas à être abolie sur toute la surface du monde chrétien. « L'Espagne, disait-il, la première à renouveler l'esclavage dans l'histoire moderne, sera la dernière à effacer cette souillure; mais ce sera certainement, bon gré mal gré, à bref délai. Qui sait? L'abolition de l'esclavage dans le monde chrétien, réclamée il y a cinquante ans par quelques hommes de cœur obstinés, que l'on était bien près de trouver ridicules, sera peut-être à la fin du XIXe siècle le seul triomphe complet, la seule gloire sans ombre et sans reproche de notre génération agitée. »

C'est ici, c'est dans la *Revue*, que M. Cochin a écrit ces nobles paroles. Il avait, on le sait, un autre organe de publicité auquel l'attachaient d'anciennes et intimes relations personnelles; il ne croyait pas devoir s'y confiner à tout jamais. On nous permettra bien de dire, sans manquer à aucune convenance, que M. Augustin Cochin, chaque fois qu'il voulait s'adresser au grand public, se présentait volontiers à cette tribune où nous sommes heureux aujourd'hui de lui rendre témoignage. Il était assuré d'y trouver toujours l'accueil dû à l'élévation de son talent. Déjà, en 1868, il avait publié dans la *Revue des Deux Mondes* une excellente étude sur l'état de la question de l'esclavage à Cuba et à Porto-Rico. C'était la suite de la vaste enquête qu'il avait si vigoureusement ouverte. En 1870, à propos d'un autre sujet qui avait été aussi une de ses pensées maîtresses, il comparait le régime administratif et financier des grandes capitales dans le monde entier. Une étude faite pièces en mains sur l'organisation municipale de Londres, de Paris, de Vienne, de Berlin, de Genève, de Bruxelles, de New-York, lui montrait que Paris et New-York, les deux plus grandes capitales du globe après Londres, représentaient à cette date les deux régimes les plus opposés, celui où le gouvernement règle tout à l'exclusion des représentans de la commune, celui où les conseils populaires règlent tout à l'exclusion du gouvernement. Est-il besoin d'ajouter que ce sage et libéral esprit plaçait la vérité entre ces deux excès? Pendant le siége de Paris, consacrant aux ambulances son activité patriotique, allant chercher nos blessés jusque sous les batteries prussiennes, il trouvait encore le temps d'écrire trois études, l'une sur le service de santé des armées, l'autre sur les modifications que nos

désastres de 1870 devaient nécessairement introduire dans le régime politique et municipal de Paris, la troisième sur la reine Louise de Prusse, dont le souvenir évoqué si à propos se dressait entre le vainqueur et nous, pour condamner l'abus de la force et relever la notion du droit. C'est encore à la *Revue* que M. Cochin avait voulu donner ces pages généreuses, dictées par le même sentiment qui inspirait alors les lettres fortifiantes de M. Vitet.

Nous n'avons pas à retracer dans toutes ses phases la vie de M. Cochin. M. de Falloux s'en est chargé; l'œuvre est faite et de main d'ouvrier. Il y a une telle conformité de sentimens entre le peintre et le modèle qu'on ne pouvait souhaiter une plus intime ressemblance. Il appartenait au biographe de puiser dans la correspondance familière de son ami, de le suivre à son foyer, de raconter ses joies domestiques; il lui appartenait aussi d'exposer, d'expliquer les combats, les angoisses, les résolutions suprêmes de sa conscience dans les crises du catholicisme de nos jours. M. J.-J. Weiss disait dernièrement à propos de ce livre même qu'un récit complet du réveil religieux du XIXe siècle, comme celui que Sainte-Beuve a consacré à Port-Royal, devrait nécessairement accorder une place considérable à Augustin Cochin. La remarque est très juste; or, grâce aux informations si détaillées que renferme cette biographie, surtout grâce à la délicatesse et la sûreté de touche dont M. de Falloux fait toujours preuve en ces délicates matières, le travail est bien simplifié d'avance. Pour nous, dans cette vie si pleine de bonnes pensées, si riche de généreuses entreprises, nous avons surtout cherché ce qui peut montrer le véritable esprit chrétien, c'est-à-dire la poursuite du mieux en toute chose, et la véritable politique chrétienne, c'est-à-dire une large inspiration de sympathie humaine et de concorde. M. Cochin a eu d'autant plus de mérite à suivre cette voie qu'elle devait l'exposer aux violences du fanatisme. « Je ne sais, dit M. de Falloux avec l'autorité qui lui appartient, je ne sais si de nos jours saint Bernard pourrait impunément répéter ses doléances contre les abus de son temps, et si certains journaux permettraient à saint Matthieu de dire encore que — *tout docteur versé dans la science du royaume des cieux est semblable à un père de famille qui tire de son trésor des choses nouvelles et des choses anciennes.* — Aujourd'hui, pour nos publicistes transcendans, les choses anciennes ont toujours été irréprochables, les choses nouvelles sont toujours inutiles ou répréhensibles... » L'homme qui de son trésor chrétien tirait si utilement tant de choses nouvelles ne devait pas échapper à l'insulte. Il y eut contre lui à de certains jours, je cite les expressions de M. de Falloux, une véritable orgie de haine et de diffamation. M. Cochin a pu être affligé de ces fureurs,

il a pu être épouvanté du mal que font ces doctrines et ce langage, jamais il ne s'est cru autorisé à rendre coup pour coup et injure pour injure. Quoi de plus facile pourtant? Quoi de plus légitime peut-être à l'égard des hommes qui veulent absolument faire du catholicisme une secte haineuse et qui éloignent de la religion tant d'âmes scandalisées? Il a poursuivi sa tâche, toujours calme et souriant, confiant en Dieu, confiant dans les destinées de la France, confiant dans l'esprit chrétien et la politique de concorde.

C'est cette confiance que nous avons jugé utile de recommander aux générations nouvelles. Il ne faut pas laisser croire que le christianisme et la société moderne ne peuvent marcher ensemble. Rien n'est plus faux, rien ne serait plus funeste. Il ne faut pas laisser croire non plus que les choses nouvelles et les choses anciennes, comme dit l'évangéliste, ne puissent être tirées du même trésor et concourir à la même œuvre. Le spectacle des misérables divisions qui paralysent aujourd'hui l'assemblée nationale pourrait accréditer ces erreurs, entretenues à dessein par les partis extrêmes. Il n'y a rien de tel pour les réfuter que l'exemple d'un homme de foi. Voilà pourquoi nous avons tenu à signaler cette noble biographie de M. Augustin Cochin par M. le comte de Falloux. Lorsque M. Cochin mourut le 15 mars 1872, à peine âgé de quarante-neuf ans, dans cette préfecture de Versailles, qu'il avait acceptée par dévoûment à la chose publique, sa suprême pensée fut pour la France et la religion du Christ. Dans une lettre, qu'il dictait de sa voix défaillante et qu'il n'eut pas le temps d'achever, il s'adressait à M. Thiers, *à son cher président et ami*, pour lui recommander à la fois la vérité éternelle et la vérité du moment. La vérité éternelle, c'était le christianisme; la vérité du moment, c'était la nécessité d'assurer au plus tôt le salut de la France en lui donnant, sous une forme ou sous une autre, le moyen de se relever. Noble et touchante constance d'une âme véritablement maîtresse d'elle-même! M. Cochin, jusqu'à la dernière heure, est resté fidèle aux deux idées qui avaient dirigé tous ses travaux : Dieu et la patrie, le christianisme et la société moderne.

SAINT-RENÉ TAILLANDIER.

UN
ROMAN AU XVIIIE SIÈCLE

Mme DE SABRAN ET LE CHEVALIER DE BOUFFLERS.

Correspondance inédite de la comtesse de Sabran et du chevalier de Boufflers, 1778-1788, recueillie et publiée par MM. E. de Magnieu et Henri Prat. 1 vol. in-8°; Plon.

Qui dira le dernier mot de ce XVIIIe siècle promis à tant de fortunes diverses, prédestiné à frapper l'Europe par l'éclat des catastrophes après l'avoir éblouie et conquise par toutes les séductions de la supériorité mondaine? Qui fixera la physionomie mobile et complexe d'une époque où la grâce légère se mêle à tout, même aux affaires sérieuses, où tous les raffinemens de l'élégance et de l'esprit se concentrent dans une société près de périr? Vous n'avez pas oublié peut-être cette page courante, facile, d'un des plus brillans contemporains de ce monde évanoui, du spirituel et sceptique prince de Ligne, qui conduisit sa vie jusqu'au congrès de Vienne en 1815. « J'ai vu, dit ce héros de tous les plaisirs, j'ai vu Louis XV encore avec un air de grandeur de Louis XIV, et Mme de Pompadour avec celui de Mme de Montespan. J'ai vu des fêtes enchanteresses à Chantilly, des spectacles et des séjours où tout ce qu'il y avait de plus aimable était rassemblé. J'ai vu les délices du Petit-Trianon, les promenades sur la terrasse, les musiques de l'Orangerie... J'ai vu jusqu'aux restes des beaux jours de la Lorraine, qui ne tombait pas de bien haut, mais qui enfin existait encore du temps du petit roi Stanislas, qui avait hérité de l'affabilité, de la bonhomie et des

joies de l'ancienne cour des ducs de ce pays-là. J'ai vu les dernières magnificences de l'Europe... J'ai vu tout diminuer et périr tout à fait! » C'est le résumé léger de ce XVIIIe siècle qui, examiné de plus près, n'est pas aussi simple dans son cours qu'il le paraît, qui a ses phases, ses métamorphoses successives, ses révolutions intimes précédant la grande révolution qui emporte tout. En 1750, il n'est plus déjà ce qu'il a été dans les premières ivresses de la régence, et il change encore vers 1775, il y a de cela cent années, à ce moment où, avec Louis XVI, avec la jeune et brillante Marie-Antoinette, s'ouvre un nouveau règne, destiné à être le dernier règne de la monarchie française, la dernière étape de cette société qui, en gardant jusqu'au bout son éclat, est remuée par des sensations, par des influences inconnues.

C'est l'époque où les salons se multiplient et deviennent comme les foyers d'une vie nouvelle pour cette société à la fois désœuvrée et excitée. Jusque-là, ce qui s'est appelé vraiment le monde existe à peine hors de la cour, hors de Versailles, de Fontainebleau ou de Choisy. Maintenant il s'émancipe et commence à vivre par lui-même. Il s'agite dans toutes ces réunions préparées et gouvernées avec tant d'art, au Temple, où la comtesse de Boufflers, *l'idole*, règne pour le prince de Conti, — chez la maréchale de Luxembourg, la grande régulatrice de la bonne compagnie et du bon ton, — chez la princesse de Beauvau, modèle d'aménité et de grâce dans les conversations, — chez Mme Du Deffand ou Mme Geoffrin, chez la duchesse de Gramont ou dans la maison de M. de Choiseul-Gouffier, à Montparnasse. Ces salons, où passent et se rencontrent les courtisans, les financiers, les écrivains, qui deviennent une puissance, les évêques, qui abandonnent leurs diocèses pour Paris, les abbés mondains, les femme les plus brillantes, ces salons sont l'animation et l'originalité de la seconde moitié du siècle. Là, selon le mot de M. de Ségur, on s'entretient de tout, de galanterie et de politique, de philosophie et de petits vers, dans la mesure d'une liberté qui n'a d'autres règles que le goût et la politesse. On s'intéresse à tout, à l'avénement ou à la chute de Turgot et à une aventure de boudoir, à la guerre d'Amérique et à une élection d'académie, en attendant de s'occuper du procès du collier, de M. de Rohan et de Cagliostro, de M. de Calonne et de l'assemblée des notables. On subit le charme de Voltaire, de celui qui jusqu'à son dernier jour déploie « l'infatigable mobilité de son âme de feu, » et on se passionne pour Rousseau. Ces salons ont leurs partis, leurs groupes distincts, ils font l'opinion. C'est la société française du temps, cette société qui, au courant d'une vie sur laquelle se projettent déjà des ombres invisibles, mêle la frivolité et la raison, l'insouciance et une sorte d'impatience

d'activité, la licence morale et la délicatesse dans les liaisons. Ce qui reste de ce monde, de ses mœurs, de ses passions ou de ses goûts, c'est ce qu'en disent les mémoires, surtout ces correspondances tirées de l'oubli, qui de temps à autre ajoutent une page à l'histoire ou au roman d'un siècle, qui remettent au jour des personnages à demi effacés ou à peu près inconnus, et qui en définitive, de cette société d'autrefois aux dehors décevans, montrent l'essence, le tempérament, la vérité simple et humaine.

Le roman, le roman vrai de l'amour, où est-il au XVIIIe siècle? Il n'est pas plus dans les déclamations éloquentes d'une nouvelle Héloïse que dans les galanteries fugitives des contes licencieux; il est dans la réalité, dans la vie de tous les jours; il est, même au XVIIIe siècle, jusque dans le mariage entre des personnes comme ce maréchal et cette maréchale de Beauvau, qui vivent si bien l'un pour l'autre, et au sujet desquels leur fille, cette jeune princesse de Poix, disait avec une bonne grâce spirituelle lorsqu'on lui interdisait la lecture des romans : « Défendez-moi donc de voir mon père et ma mère! » Il est aussi quelquefois dans ce qui ressemble le plus au mariage, dans ces liaisons plus libres, plus irrégulières, mais sincères, sérieuses et durables, qui ont laissé une expression survivante. Le vrai roman de l'amour, il est dans les délicatesses de passion d'une Mlle Aïssé ou dans les pathétiques ardeurs d'une Mlle de Lespinasse. Il est dans le long attachement d'une Mme d'Houdetot, et n'est-ce point aussi un des chapitres de ce roman de l'amour au XVIIIe siècle que cette correspondance nouvelle, histoire d'une liaison discrète et sûre poursuivie à travers les contre-temps et les séparations, même à travers les crises publiques, dénouée ou resserrée après des années par le mariage, entre une femme jusqu'ici peu connue et un homme plus renommé pour sa légèreté que pour sa constance, Mme de Sabran et le chevalier de Boufflers? Vrai roman en effet, commencé par une amitié de gens bien élevés, continué par une affection ardente et invariable, animé par l'imagination et la grâce d'une femme qui, en se révélant elle-même pour la première fois, en se peignant tout entière dans ses lettres, relève celui qu'elle a aimé, celui qui, malgré tout, abbé chevalier ou marquis de Boufflers, maréchal-de-camp des armées du roi, membre de l'Académie française ou gentilhomme libéral à l'assemblée constituante, était resté un des types de la frivolité aimable. Boufflers valait mieux que sa réputation, et Mme de Sabran est à peine nommée dans les mémoires d'un temps dont elle reste désormais une des expressions les plus attachantes.

Ils étaient tous les deux de ce monde élégant et lettré de la fin du XVIIIe siècle. Le chevalier de Boufflers avait certes de qui tenir

pour la grâce et pour l'esprit; il était le fils de cette brillante marquise de Boufflers, sœur du maréchal de Beauvau, qui avait régné à cette bonne petite cour de Lunéville dont le prince de Ligne parle comme d'une de ces choses disparues qu'il ne peut oublier. Séduisante avec son visage d'enfant plein de charme et sa gracieuse nonchalance, enjouée, spirituelle, aimée du roi Stanislas, célébrée par Voltaire, qui lui écrivait que, partout où elle serait, elle ferait les délices de ceux qui vivraient avec elle, la gracieuse dame d'honneur de Lunéville, comme cette autre Boufflers devenue la maréchale de Luxembourg, n'avait qu'à paraître pour plaire. Elle était de l'avis de Mme Du Deffand, qui disait : « Le sentiment! vous trouvez le mot ridicule, et moi je vous soutiens que sans le sentiment l'esprit n'est rien qu'une fumée. » La marquise de Boufflers mettait l'un et l'autre dans une vie facile et heureuse, — philosophe comme la plupart des grandes dames de son siècle, comme la maréchale de Beauvau ellemême, et plaisantant gaîment de ce nom de « dame de volupté » qu'on lui avait donné à la cour de Lorraine. C'est de cette aimable femme que le chevalier de Boufflers était né un peu sur les chemins, un jour que sa mère allait de Paris à Lunéville, vers 1738.

C'était une nature prédestinée aux singularités. Il avait commencé par être abbé, un abbé pourvu de riches bénéfices par le bon roi Stanislas; puis il était devenu chevalier de Malte, il avait bravement fait ses premières armes en Allemagne, de façon à mériter avant l'âge la croix de Saint-Louis, et chemin faisant il n'avait cessé de montrer que, s'il n'avait pas pris la beauté dans l'héritage de famille, il avait du moins reçu de sa mère le goût du plaisir, la grâce piquante et l'humeur légère. Dès sa jeunesse, au dire de Grimm, il s'était signalé par les dons les plus brillans et « par beaucoup de folies, par des chansons gaillardes et honnêtement impies. » L'abbé avait décidément bien fait de s'émanciper pour courir la fortune des armes et de l'esprit. Tenant par sa naissance au plus grand monde, aux Beauvau, aux Mirepoix, à la maréchale de Luxembourg, lié aux philosophes par ses opinions fort libres, distingué comme soldat malgré sa causticité, prompt aux aventures galantes, ayant le goût de tous les arts, poète, peintre et musicien, le chevalier de Boufflers avait tous les succès. Il semait les petits vers et les contes légers, il était partout recherché pour sa gaîté malicieuse. Il allait à travers la Suisse à Ferney, et Voltaire, charmé de son visiteur, écrivait à sa mère, la marquise de Boufflers : « Vous avez bien raison d'aimer ce jeune homme, il peint à merveille les ridicules de ce monde, et il n'en a point. On dit qu'il ressemble en cela à madame sa mère. Je crois qu'il ira loin. J'ai vu des jeunes gens de Paris et de Versailles, mais ils n'étaient que des barbouilleurs auprès de lui... Je

n'ai jamais rien vu de plus aimable et de plus singulier... » Peu s'en fallait en ce temps-là qu'on ne prît au mot Voltaire disant au chevalier de Boufflers : « Je vois en vous mon héritier! » L'héritier était tout simplement un homme d'esprit tournant avec aisance de petits vers, une épigramme, un impromptu ou une chanson, racontant d'un trait ingénieux et malin son voyage en Suisse, enveloppant le libertinage d'une grâce légère dans *Aline reine de Golconde*, et enlevant vivement ce petit conte *Ah si!* Tout est dans les détails, dans la broderie, dans le jeu et l'imprévu des mots.

Lorsque, bien des années après, l'Académie s'ouvrait devant cette réputation mondaine, Saint-Lambert, en recevant le chevalier de Boufflers, disait avec un art très habile des nuances : « La finesse de l'esprit, l'enjouement, je ne sais quoi de hardi qui ne l'est point trop, des traits qui excitent la surprise et ne paraissent pas extraordinaires, le talent de saisir dans les circonstances et le moment ce qu'il y a de plus piquant et de plus agréable, voilà, monsieur, le caractère de vos pièces fugitives. » Mme Du Deffand, de son côté, mêlant un peu d'humeur et de malice à la bienveillance, écrivait un jour dans la gazette familière qu'elle adressait à Horace Walpole : « Le chevalier est ici... Il fronde et a l'air de mépriser ce qu'il désirerait, auquel il ne parvient pas. Il a plus de talent que de discernement, de tour et de finesse que de justesse... » Je rassemble tous ces traits d'une figure qui a passé dans ce siècle des apparitions fugitives. On ne savait pas alors, on sait aujourd'hui que le personnage si recherché, si fêté dans son temps, n'était pas le chevalier de Boufflers tout entier, que dans cette vie distraite, dispersée, partagée entre les camps, la société et les amusemens de l'esprit, sous cet extérieur frivole de galanteries faciles, de petits vers lestes et pimpans, il y avait du sérieux, de la sensibilité, de la délicatesse de cœur; il y avait ce que Saint-Lambert appelle aussi un « homme supérieur à son genre, » ce que j'appellerai un autre Boufflers voilé, attachant et attaché dans l'intimité, gardant sous son costume de mondain spirituel un sentiment profond, presque ambitieux même à un certain moment par affection, et ce Boufflers inconnu, c'est le grand faiseur de miracles qui le fait, c'est l'amour d'une femme aussi distinguée elle-même que dévouée. C'est pour Mme de Sabran que le chevalier de Boufflers trouve dans un journal discrètement conservé des accens émus et sincères.

Le XVIIIe siècle, qui a laissé échapper tant de secrets, a gardé à peu près celui-là. Mme de Sabran, qui se dévoile aujourd'hui dans sa correspondance, ne semble pas avoir aimé beaucoup le bruit. C'était visiblement une femme aux dons brillans. La séduction est sur ce visage expressif où la grâce passionnée se mêle à l'esprit,

où apparaît une nature ardente et fine. Elle était, dit-on, belle à ravir avec ses cheveux blonds et ses yeux noirs. Née d'un M. de Manville et d'une mère qu'elle avait perdue en venant au monde, élevée en fille noble, un peu abandonnée de sa famille, elle s'était mariée avec un officier de marine, M. de Sabran, qui, avec de beaux services, avait cinquante ans de plus qu'elle et qui mourait bientôt en lui laissant deux enfans. Elle restait à vingt-cinq ans une jeune veuve qui aurait pu briller partout, si elle l'avait voulu, et qui se contentait d'être une des femmes les plus aimables dans le demi-jour de cette société du règne de Louis XVI et de Marie-Antoinette.

Sans être précisément de la cour, Mme de Sabran était bien vue de la reine. Elle allait à Versailles, aux fêtes de Bagatelle. Elle était liée avec les Polignac, avec la comtesse Jules et la comtesse Diane, ces étoiles naissantes de la faveur. Elle voyait les Beauvau, la maréchale de Luxembourg; elle était l'amie de la comtesse d'Andlau, fille d'Helvétius, de la comtesse Auguste de Lamarck, depuis princesse d'Arenberg, et un moment même, plus tard, elle fut recherchée par le prince Henri de Prusse, le frère de Frédéric II, à son voyage à Paris. Sa position, son existence, étaient celles d'une personne qui avait toutes les relations sans se laisser trop entraîner dans le tourbillon mondain. Femme du XVIIIe siècle par l'éducation, par l'esprit, par les goûts lettrés comme par la culture morale, elle n'avait de son temps ni les frivolités licencieuses, ni les affectations de savante, et si elle savait l'italien, l'anglais, même un peu le latin, c'était pour dire en plusieurs langues des choses agréables, de même qu'elle avait fait ses cours de physique sans prétendre, comme Mme du Châtelet, au surnom d'Uranie. Elle avait en tout le naturel d'une femme vraie, sincère dans ses sentimens comme dans ses idées, parlant avec une spirituelle liberté même de ses dévotions de convenance, et écrivant à l'occasion : « J'ai véritablement besoin aujourd'hui de causer avec vous pour m'égayer et me distraire d'une certaine visite que je viens de faire, et quelle visite! une visite que l'on ne fait que dans un certain temps, aux genoux d'un certain homme, pour avouer de certaines choses que je ne vous dirai pas. J'en suis encore toute lasse et toute honteuse. Je n'aime pas du tout cette cérémonie-là. On nous la dit très salutaire, et je m'y soumets en femme de bien. »

Telle qu'elle était, chez Mme de Trudaine elle charmait M. de Malesherbes, Turgot et même l'abbé Delille. L'hiver, Mme de Sabran restait à Paris; elle avait, elle aussi, sa chambre bleue où elle recevait ses amis. L'été, elle le passait le plus souvent chez un oncle de ses enfans, à Anisy, au château de Mgr de Sabran, évêque de Laon, duc et pair, premier aumônier de la reine, un de ces prélats d'autre-

fois, hommes du monde autant que d'église, chez qui le sentiment de la dignité et la tenue suppléaient à l'ardeur de la foi. A Anisy, la vie était large et facile, Mme de Sabran en faisait les honneurs, et l'évêque de Laon voyait en elle presque une fille, comme il voyait dans le jeune fils de l'aimable femme l'héritier de son nom.

Lorsque Mme de Sabran et le chevalier de Boufflers se rencontrèrent, vers 1777, la jeune femme, déjà veuve, avait vingt-sept ans, elle s'appelait gaîment la « vieille douairière; » le chevalier avait trente-neuf ans, il était colonel du régiment de Chartres, et il passait pour le plus galant, pour le plus spirituel des Français. La peinture, la musique, la poésie, commencèrent cette liaison, qui n'était d'abord qu'une amitié enjouée. Mme de Sabran écrit encore : « Ne m'aimez jamais que d'une amitié fraternelle, et j'aurai toujours pour vous l'amitié d'une sœur. » Pendant assez longtemps c'est ainsi. Peu à peu l'amitié se resserre, l'intérêt devient plus tendre, puis tout à coup la flamme jaillit, la passion s'est allumée, et elle ne s'éteindra plus, elle ne fera que se raviver sans cesse par l'absence, par les séparations inévitables, peut-être même par les conflits de caractères. Bien des années après, en 1787, Mme de Sabran écrira : « Avant tout, souviens-toi du *deux de mai*. Il sera à jamais mémorable dans mes fastes. C'est lui qui a décidé du bonheur et du malheur de ma vie. » Ce « deux de mai » de 1779 ou de 1780 avait été pour Mme de Sabran et le chevalier de Boufflers le signal d'une existence nouvelle, le commencement d'une liaison indissoluble. Sans s'afficher, en gardant au contraire la décence et la réserve d'un attachement sérieux, ils vivaient désormais l'un pour l'autre. Les obligations, les relations du monde étaient tout à la fois la protection et le tourment d'une intimité qui n'avait rien des galanteries ordinaires, qui n'était jamais aussi complète que l'aurait voulu cette gracieuse femme, heureuse et malheureuse de s'être donnée tout entière à celui qu'elle aimait avec le trouble d'une passion vraie, qu'elle captivait à son tour au point de le métamorphoser. Anisy, en ce temps-là, aux beaux mois d'été, les vit plus d'une fois « parcourir tous les deux, seuls, les bois, riant, chantant, libres de tous soucis, de tous projets, ne songeant qu'au présent, sans crainte de l'avenir, ne regrettant que le jour qui fuyait, ne désirant que le lendemain, et d'un commun accord oubliant l'univers. » Lorsque Mme de Sabran allait aux eaux, à Spa, à Aix-la-Chapelle ou à Plombières, elle savait prendre les chemins où elle était sûre de trouver le chevalier, et Boufflers à son tour, malgré son service, qui le retenait quelquefois à l'armée, franchissait lestement les distances, n'eût-il à disposer que de quelques heures. Se voir, se rencontrer à Paris ou ailleurs pour se quitter toujours plus enchantés l'un de l'autre, c'était le

dernier mot de leurs combinaisons, et, lorsqu'ils étaient séparés, ils s'écrivaient sans cesse. Ce n'était plus entre eux l'amitié fraternelle des premiers jours; ils se traitaient dans leur familiarité comme un mari et une femme, se promettant bien les sacremens de l'église, sans lesquels le reste, selon Mme de Sabran, est « une œuvre du démon qui nous met en enfer en ce monde — et dans l'autre, à ce que dit saint Augustin. »

Ils s'aimaient d'une affection tendre et dévouée, soit, direz-vous; mais le chevalier de Boufflers était libre, Mme de Sabran était libre aussi. Rien ne les séparait; par la naissance, par le rang, par la distinction, comme par toutes les relations, ils étaient faits l'un pour l'autre. Pourquoi ne se mariaient-ils pas tout simplement? Pourquoi au contraire M. de Boufflers briguait-il tout à coup au plus vif de cette liaison un commandement lointain, ce gouvernement du Sénégal qu'il obtenait en effet vers 1785, qui allait le séparer pour plusieurs années de la personne à laquelle il était le plus attaché? C'est là le secret qu'on ne soupçonnait guère alors, qui est un témoignage de plus de ce qu'il y avait parfois de sérieux, de chevaleresque, dans ces âmes en apparence légères. Boufflers, qui avait eu des bénéfices comme abbé, qui avait pu les garder tant qu'il était chevalier de Malte, les perdait en se mariant. Avant de s'unir à Mme de Sabran, qui était dans une noble aisance, il voulait, par une délicatesse supérieure, faire par lui-même sa fortune, s'élever dans la considération du monde; il voulait aller acquérir de l'honneur, se montrer digne de celle qu'il aimait en lui offrant l'occasion d'avouer tout haut, « à la vue du ciel et de la terre, » l'amour dont elle faisait jusque-là un mystère.

Voilà ce qu'il lui disait à elle-même après son départ, qui avait été un déchirement pour lui comme pour Mme de Sabran. « Voilà, mon enfant, des idées bien consolantes, lui écrivait-il de la première étape de son voyage. Elles te paraîtront sans doute bien vaines; mais elles naissent bien plus de mon amour que de mon orgueil. Ma gloire, si j'en acquiers jamais, sera ma dot et ta parure, et c'est là ce qui m'y attache. Si j'étais joli, si j'étais jeune, si j'étais riche, si je pouvais t'offrir tout ce qui rend les femmes heureuses à leurs yeux et aux yeux des autres, il y a longtemps que nous porterions le même nom; mais il n'y a qu'un peu d'honneur et de considération qui puisse faire oublier mon âge et ma pauvreté, et m'embellir aux yeux de tout ce qui nous verra comme ta tendresse m'embellit à tes yeux. Pardonne-moi donc, trop chère enfant; excuse-moi et même approuve-moi. » Mme de Sabran se désolait de ce qu'elle appelait l'ambition désordonnée du chevalier, de cette longue séparation; au fond, elle avait peut-être l'orgueil

de ce qui relevait un attachement destiné à triompher de toutes les épreuves. Ces lettres publiées maintenant, le journal de Mme de Sabran, le journal du chevalier lui-même pendant son voyage du Sénégal, sont comme le poème familier, intime, expressif, de cette liaison qui se dégage des frivolités du siècle.

Mme de Sabran se peint tout entière dans ces pages écrites jour par jour, heure par heure, surtout pendant l'absence du chevalier. Elle a l'esprit, l'imagination, la vivacité d'une nature ingénieuse à se tourmenter parce qu'elle est sincère, aussi prompte à se laisser abattre qu'à se ranimer, souple et ardente,— et comme elle est bien femme lorsqu'au moment même où elle montre l'affection la plus dévouée, la plus désintéressée, elle écrit avec une férocité charmante à son ami : « Je ne veux te voir d'autres chagrins que ceux que je te donne. » Elle est sans cesse occupée de trois choses : le soin de ses enfans qu'elle n'oublie jamais, le souci de tenir M. de Boufflers au courant des affaires de Paris ou de Versailles, et son attachement pour le chevalier. C'est la vie de cette correspondance.

La brillante amie de Boufflers a cette originalité en plein XVIIIe siècle, que rien n'éclipse ou n'altère chez elle la tendresse maternelle. Ses enfans sont sa préoccupation de tous les instans; elle les enveloppe pour ainsi dire de son affection, elle prend plaisir à les produire, et elle a tout l'orgueil de leurs précoces succès dans les réunions de la comtesse Diane de Polignac ou dans la fête donnée au prince Henri de Prusse. De ces deux enfans, qui jouaient en 1785, qui recevaient les caresses de la reine Marie-Antoinette, l'un, le comte Elzéar de Sabran, a vécu jusqu'à nos jours après avoir passé à travers la société du temps, après avoir été l'hôte familier de Coppet, l'ami de Mme de Staël; la sœur, Delphine, a eu un autre destin. Elle allait devenir Mme de Custine; elle a vu son jeune mari, son beau-père, le général marquis de Custine, périr sur l'échafaud; elle a été plus tard la mystérieuse dame de Fervaques, une des adorations de Chateaubriand. La jeune Delphine est l'objet des soins passionnés de sa mère, et rien n'est certes plus piquant, plus vif que les pages où Mme de Sabran décrit toutes les scènes du mariage de sa fille à Anisy, où elle raconte ses émotions pour sa pauvre enfant, ses embarras avec M. de Custine le père le soir des noces, les fêtes que donne l'évêque de Laon. « Si tu te rappelles les contes des fées, écrit-elle, tu pourras avoir une idée de la fête charmante que l'évêque de Laon vient de nous donner à Bartais. Je n'ai rien vu de ma vie qui fût aussi agréable. M. Le Clerc avait illuminé tout ce charmant Élysée avec des lampions couverts comme à Trianon, qui donnaient une lumière si douce et des ombres si légères que l'eau, les arbres, les personnes, tout paraissait aérien. La lune avait

voulu aussi être de la fête, quoiqu'on ne l'en eût pas priée; mais son éclat argenté et incertain, loin de la ternir, lui prêtait des charmes. Elle aurait donné à rêver aux plus indifférens. De la musique, des chansons; une foule de paysans bien gaie suivait nos pas, se répandait çà et là pour le plaisir des yeux. Au fond du bois, dans l'endroit le plus solitaire, était une petite cabane, humble et chaste maison; la curiosité nous y porta, et nous y trouvâmes Philémon et Baucis courbés sous le poids des ans et se prêtant encore un appui mutuel pour venir à nous. Ils donnèrent d'excellentes leçons à nos jeunes époux, et la meilleure fut leur exemple... » La légende de Philémon et Baucis est assez souvent un idéal pour les honnêtes amoureux au XVIIIe siècle!

Ce *Journal* intime, où Mme de Sabran inscrit tout ce qu'elle fait, tout ce qu'elle sent, tout ce qu'elle voit, n'est point, on le pense bien, une histoire du temps. Il raconte d'un trait fin et léger ce qui peut intéresser l'exilé, celui que la spirituelle femme appelle son *Africain*, — les intrigues, les ambitions qui s'agitent, les révolutions de cour, le procès du collier, les mésaventures de M. de Calonne, les préliminaires de l'assemblée des notables. Sympathiquement émue lorsqu'elle ne peut envoyer que de tristes nouvelles, comme celles de la mort de la maréchale de Luxembourg ou de la marquise de Boufflers, de la mère du chevalier lui-même, Mme de Sabran reprend sa vive et piquante humeur pour parler de tout le reste, des événemens et des ridicules. Un soir elle écrit : « J'arrive de souper chez Mme de Montesson, que j'ai retrouvée comme je l'avais laissée il y a un an, c'est-à-dire qu'il ne lui manque pas un grain de poudre, et qu'elle est si bien la même en tout et pour tout que je serais tentée de croire qu'on l'a conservée dans une armoire. C'est le même apprêt, le même visage, la même coiffure... » Un autre jour c'est l'épitaphe aussi brève que leste de M. de Soubise. « Ce pauvre maréchal de Soubise, dit-elle, est tombé hier en apoplexie; il est maintenant aux prises avec la mort, et il n'y a pas d'apparence qu'il ait le dessus, car il est peu accoutumé à vaincre, ce pauvre maréchal; mais, si ce n'est pas sa première bataille perdue, ce sera du moins la dernière. » La politique a son tour. « On ne parle que d'impôts, de diminution de pensions. C'est le quart d'heure de Rabelais; on ne vit que du bout des dents à l'exception de l'archevêque de Toulouse, qui triomphe enfin et qui est parvenu jusqu'à la cime de ce rocher escarpé et glissant qu'il essayait de gravir depuis trente ans, et auquel il ne serait jamais parvenu sans l'abbé de Vermont, qui lui a donné la main. Il vient d'être nommé chef du conseil des finances. De là à être premier ministre, il n'y a plus qu'un pas, et il a beau jeu pour y parvenir, à moins que la

mort, qui s'amuse quelquefois à déjouer les plus habiles, ne l'arrête en chemin... »

Gracieuse historienne de ce beau monde, Mme de Sabran ne néglige rien. Tantôt elle parle gaîment des fredaines du vicomte de Ségur allant jouer lui-même chez Mlle Contat à Auteuil un vaudeville, *le Parti le plus gai*, — « celui qu'il prend toujours, » — et entraînant une foule de dames de haut vol dans la plus scabreuse aventure; tantôt elle fait le récit d'une visite au Jardin du roi, chez M. de Buffon; elle est encore tout émue du chagrin et du deuil de l'illustre vieillard, qu'elle a trouvé frappé au cœur par le récent éclat des aventures de sa belle-fille avec M. le duc d'Orléans. « J'aurais voulu, dit-elle, avoir assez d'esprit pour t'écrire cette histoire avec toute la chaleur et l'énergie que M. de Buffon a mises à la raconter; il m'a attendrie jusqu'aux larmes, et je suis sûre qu'il t'aurait fait le même effet, car tu as parfois le cœur assez bon; le malheur est que tu ne l'écoutes pas toujours... » Ce n'est pas seulement le monde que Mme de Sabran peint dans ce journal de ses impressions; elle a le plus vif instinct de la réalité, de la campagne, de la nature, qu'elle sent et qu'elle aime; tout parle à son imagination, sans cesse en éveil dans ses courses, dans ses voyages. Qu'elle aille au fond de la province, à Pouilly, voir des parens, elle dit aussitôt : « Pouilly est un endroit charmant, précisément comme je voudrais avoir une terre, sur le bord de la Meuse, — entouré de vallons rians, de petits villages, de petits bois bien plantés et de prairies couvertes de bestiaux. Dès le matin, on entend le chant des bergers, on voit les petites bergères avec la quenouille et le fuseau : tous ont l'air heureux et content. Des ruisseaux de lait abreuvent les enfans, et partout on voit régner la paix et l'abondance. Que l'homme est fou d'aller chercher si loin des biens imaginaires aux dépens de ces biens réels que la nature lui prodigue ! » Un jour elle arrive en pleines Vosges avec sa fille Delphine et son « petit gendre, » M. de Custine. Elle s'arrête à Saint-Maurice, dans une auberge où l'on mange d'excellentes truites. Il ne s'agit de rien moins que de partir la nuit pour aller voir le lever du jour au sommet du ballon d'Alsace et de monter bravement à pied. Elle ne s'en effraie pas, car dans ce genre de parties, dit-elle, elle a « toujours des forces surnaturelles, surtout quand c'est pour s'aller perdre dans les nues et s'éloigner pour quelques instans de cette vilaine petite terre où tant de choses la chagrinent. » Elle part donc avec son jeune monde, et au retour, sans plus de retard, elle prend la plume.

« Ce 3 septembre 1787.

« Malgré ma lassitude, il faut bien que je te raconte, mon enfant, la plus jolie partie que j'aie faite dans ma vie, et la plus extraordinaire. Imagine-toi que nous nous sommes mis en marche à une heure du matin par le plus beau temps de la nature. La lune brillait de son plus doux éclat au milieu des astres sans nombre qui jetaient des feux étincelans. Le silence de la nuit, qui n'était interrompu que par le bruit des eaux qui tombaient des rochers, et par un léger zéphyr qui agitait doucement les feuilles des sapins, cette lumière incertaine qui éclairait le monde assoupi et qui nous laissait voir tantôt des précipices, tantôt le sommet riant des montagnes et le toit de quelques chalets éloignés les uns des autres, faisaient passer dans notre âme un calme que je n'y avais jamais senti. Je trouvais en m'élevant les objets si petits que je pensais qu'il n'y avait qu'à s'élever pour les perdre totalement de vue, et de là je me peignais vivement la folie des hommes qui mettent tant d'intérêt à de si petites choses, et qui se privent volontairement, et sans regret, du plus beau spectacle de la nature pour s'enfermer dans des murailles épaisses où ils ne sont occupés qu'à se tourmenter, à s'empoisonner et à se détruire. J'étais fâchée de tenir de si près à une aussi pitoyable espèce, et je sentais en moi quelque chose de mieux qui m'élevait, qui me faisait participer à cette œuvre générale : l'âme de la nature... Je m'asseyais de temps en temps sur la mousse pour me livrer tout entière à mes réflexions, tandis que mes deux enfans cheminaient devant, bien plus occupés, comme de raison, d'amour que de philosophie. Chaque chose a son temps : on ne peut pas savoir au printemps ce qui se passera l'été, l'automne et l'hiver; à leur âge, on ne voit que des fleurs, on ne pense pas à ce qu'elles dureront...

« Sur les trois heures du matin environ, nous sommes venus sur la cime; malgré mon enthousiasme, j'éprouvais bien qu'il n'y a pas de plaisir sans peine, car je n'ai peut-être de ma vie autant souffert du froid et du vent, qui était insupportable. Il fallait bien cependant attendre le jour, voir lever le soleil, comme nous l'avions projeté; mais que devenir en attendant?.. Mes deux petits amans s'assirent l'un contre l'autre, et si près, si près *à l'abri* de l'amour, qu'ils se réchauffèrent facilement; mais moi, pauvre veuve, je grelottais dans mon petit coin, et j'en vins à un tel point de souffrance que, n'y pouvant plus tenir, je m'occupai à ramasser des branches sèches et à couper tous les buissons pour tâcher d'en allumer du feu.

« Pendant ce temps, la belle aurore préparait l'arrivée du soleil pour notre plaisir, et semait son chemin de topazes et de rubis, au milieu desquels on voyait briller l'étoile du jour. Insensiblement il parut à nos yeux comme un globe de feu d'où s'échappa en peu d'instans un foyer

de lumière que l'œil ne pouvait plus fixer, et devant lequel j'étais tentée de me prosterner d'admiration. Quel éclat, quelle majesté! En vérité, je crois que c'est le Dieu du monde. On n'a pas idée de ce spectacle quand on ne l'a vu que de la plaine, et je me sais bien bon gré de m'être donné un peu de peine pour me procurer un si grand plaisir. Nous regardâmes ensuite tout le pays avec attention, et nous vîmes très distinctement le Mont-Saint-Bernard et le Mont-Blanc, toute la chaîne des Montagnes-Noires, le Rhin, une partie de l'Alsace, la Lorraine et la Franche-Comté. La vue n'a de borne à cette hauteur que celle des yeux.

« Quand les nôtres eurent bien satisfait toute notre curiosité, nous aperçûmes un petit chalet sur la crête de la montagne. La faim, qui fait sortir le loup du bois, nous contraignit d'y entrer. Nous vîmes une étable bien garnie des plus belles vaches du monde, bien propre et bien aérée, avec une cuisine à côté; il y avait une chaudière sur le feu, dans laquelle, sans discontinuer, l'on versait des ruisseaux de lait qui étaient d'une blancheur éblouissante, et qui nous faisaient venir l'eau à la bouche. Nous en bûmes sans discrétion, et je n'en avais jamais bu d'aussi bon, excepté en Suisse. Le maître du logis était un bon anabaptiste, assez sauvage, mais fort hospitalier. Il nous fit asseoir comme il put sur de pauvres siéges de bois, nous servit du beurre bien frais et d'excellent fromage, avec lesquels nous déjeunâmes de fort bon appétit. C'est alors que je songeai à toi; comme tu aurais fait honneur à ce repas frugal et comblé de joie ta pauvre femme! Je croyais t'entendre, te voir rire de ces grands ris que j'aimais tant, et dire en un instant mille jolies choses plus piquantes les unes que les autres, inspiré par l'air des montagnes, la liberté et la simplicité du lieu. Pour moi, j'étais si contente et si légère que je croyais avoir des ailes, et que pour rien je n'aurais voulu monter en voiture pour continuer la route... »

Ainsi va l'aimable femme, passant des affaires mondaines aux spectacles de la nature, de la représentation en trois parties de M. de Calonne, — *les fausses apparences*, — *le consentement forcé*, — *le saut périlleux*, — aux paysages des Vosges, mais à travers tout voyant toujours l'image du léger héros qui est au loin et revenant à lui par tous les chemins. Ceci est le sentiment invariable, la note dominante, et avec plus de distinction naturelle, avec un esprit plus délié, Mme de Sabran pourrait, elle aussi, comme Mlle de Lespinasse, dater ses effusions passionnées : « de tous les momens de ma vie! » Elle y mêle, il est vrai, quelquefois de la gaîté, témoin ce jour où de Spa elle annonce au chevalier qu'elle va se marier, que lord Murray lui a fait ses propositions en s'offrant à la suivre jusque dans les enfers, qu'il ne lui manque plus que le consente-

ment de son ami; « ne le fais pas trop attendre, ajoute-t-elle, car une attaque d'apoplexie pourrait bien venir troubler la fête : le pauvre bonhomme y est sujet, et l'amour est très malsain dans ces circonstances. Voilà une belle occasion pour te débarrasser de moi. » C'est une pointe de belle humeur aux temps heureux. Quand le grand voyage est venu, c'est une agitation, une inquiétude de tous les instans. Cette gracieuse et orageuse nature ne se lasse pas de souffrir, d'aimer, d'espérer ou se décourager. Elle ne peut se résigner à cet éloignement, qui est sa perpétuelle obsession, dont rien ne peut la distraire dans les diversions d'une existence brillante, même dans ces jardins de Montreuil où elle va s'égarer avec la société de la comtesse Diane. « Chacun errait çà et là pour son compte, dit-elle, et moi j'y étais pour le tien. Je te voyais, je te parlais, je me rappelais dans l'amertume de mon âme tant de pareilles soirées que nous avons passées ensemble à Aix-la-Chapelle ou ailleurs, et je songeais, prête à en mourir de regret, que ces momens délicieux étaient passés pour toujours, oui, pour toujours, mon enfant! Telles choses qui arrivent et telles choses que tu fasses, tu ne peux arrêter la marche du temps... Ma vie est finie, tu l'as terminée le 22 novembre 1785; ton ambition a tout détruit, *amour, bonheur, espérance...* »

En est-elle bien sûre? croit-elle ce qu'elle dit? Une lettre du Sénégal suffit pour dissiper tous les orages intimes, pour que le chevalier soit le plus aimable et le plus aimé des hommes, — de même qu'un retard suffit pour que l'absence fasse de nouveau sentir son aiguillon, pour que les « minutes deviennent des heures, et les heures des siècles. » Ces organisations singulières semblent livrées tout entières à l'égoïsme d'une passion exclusive, personnelle, et en définitive celle qui parle ainsi a la préoccupation généreuse des épreuves d'un ami dans une mission lointaine, peut-être meurtrière. Elle se dit que son courage et sa force le soutiendront, mais ne l'empêcheront pas de souffrir, et « ce sont tes souffrances, ajoute-t-elle, que je ne saurais supporter. » Un des tourmens de Mme de Sabran, c'est aussi d'être obligée de se cacher, de se contraindre, car elle n'est pas de celles qui courent après un Richelieu ou un Lauzun, elle a toutes les délicatesses d'une femme bien née dans un attachement sérieux. Nouveau supplice pour elle, — quand le chevalier part et même quand il revient. « J'ai éprouvé, dit-elle, une si grande révolution ce matin à la nouvelle de ton arrivée, mon pauvre cher mari, que je n'en suis pas encore remise, et je suis vraiment inquiète de ce que je deviendrai en te voyant... Que ta sœur (Mme de Boisgelin) est heureuse! Elle peut aller au-devant de toi, témoigner sa joie et ne plus te quitter, quand ta malheureuse

femme ne te verra que des instans et jamais sans témoins. » Et voilà comment il y a des héroïnes de roman qui ne s'en doutent pas, même dans un temps où l'on n'y mettait pas toujours tant de façons !

Qu'une femme du meilleur monde, d'une nature délicate et passionnée, d'instincts visiblement droits, reste pendant des années ou, pour mieux dire, jusqu'à son dernier jour livrée à cette première et mystérieuse fascination, ce n'est point impossible. Qu'un des personnages dont le nom signifie légèreté, même dans un siècle léger, se trouve être un homme aimant, fidèle, vrai dans l'intimité sans cesser d'être spirituel, — à quoi se fiera-t-on désormais? C'est pourtant ainsi, et ce *Journal* du chevalier de Boufflers, sans avoir les saillies, la vivacité, la grâce souvent piquante de celui de Mme de Sabran, n'est pas moins une révélation et le complément de cette liaison romanesque. Pendant les années du voyage au Sénégal, c'est entre ces deux êtres séparés par les mers un dialogue qui ressemble singulièrement à un monologue sur un thème unique et inépuisable. Le secret pour l'un et l'autre, c'est d'être occupés l'un de l'autre, et l'exilé « africain » est par la pensée aussi souvent à Paris, dans la chambre bleue ou à Anisy que dans la colonie qu'il gouverne au nom du roi. Le chevalier de Boufflers prend certainement au sérieux une mission qu'il a demandée par une délicatesse intime, qu'il veut remplir avec honneur. Il met son zèle, son activité et les ressources de son esprit à organiser une colonie qu'il appelle « un corps étique où la circulation ne se fait pas. » Il décrit d'un trait amusant ses visites aux rois maures, ses voyages à Corée, ses tribulations administratives. Ce qui le soutient visiblement, c'est la pensée qui l'a conduit loin de Paris et des salons, et dans ce journal intime commencé au départ, continué jusqu'au retour, c'est Mme de Sabran qui est tout depuis la première jusqu'à la dernière heure. Le chevalier de Boufflers ne voit que son amie. « J'aime, dit-il, à tourner mes regards vers cette maison si chère, à t'y voir au milieu de tes occupations et de tes délassemens, écrivant, peignant, lisant, dormant, rangeant et dérangeant tout, te démêlant des grandes affaires, t'inquiétant des petites, gâtant tes enfans, gâtée par tes amis, et toujours différente et toujours la même, et surtout toujours la même pour ce pauvre vieux mari, qui t'aime tant, qui t'aime si bien, qui t'aimera aussi longtemps qu'il aura un cœur. » L'Africain sait bien le faible de son amie, il s'occupe de ses enfans autant que d'elle-même, et ce n'est point certes le trait le moins curieux de voir ce poète badin mettre tout son esprit à varier l'expression d'un sentiment unique, simple et vrai.

Chaque soir, le chevalier inscrit dans son journal un mot, un sou-

venir, une scène de sa vie. Tantôt c'est un bal où il fait danser les dames de Corée; tantôt c'est une fête donnée à un « gros monarque noir, » au roi de Podor, originalement peint avec son cortége de femmes, de prêtres et de guerriers baroques. Quelquefois il se laisse aller à tracer d'une main légère quelque joli petit tableau. « Je suis un barbare, ma fille, je viens d'une chasse aux petits oiseaux... J'ai tué deux charmantes tourterelles. Elles étaient sur le même arbre, se regardant, se parlant, se baisant, ne pensant qu'à l'amour, et la mort est venue au milieu de leurs doux jeux. Elles sont tombées ensemble sans mouvement et sans vie, la tête penchée avec une certaine grâce triste et touchante qui aurait presque fait penser qu'elles aimaient encore après leur mort. Tout en les plaignant, je les enviais. Elles n'ont point souffert; leur existence n'a point fini par la douleur, leur amour n'a point fini par le refroidissement, leurs pauvres petites âmes voltigent encore dans les airs et se caressent. Elles n'ont plus de mort à craindre; mais peut-être craignent-elles d'être un jour condamnées à naître à des époques éloignées l'une de l'autre et par conséquent à vivre l'une sans l'autre. Tout cela donne beaucoup à penser, surtout à toi qui aimes tant à te perdre dans les systèmes et dans les sentimens... » Tout n'est pas rose dans la vie d'un gouverneur, même avec les courses à Corée et les réceptions des rois maures. « Il y a des momens, écrit Boufflers, où cette pauvre tête est comme un hôpital dans lequel toutes les idées languissent comme autant de malades, sans force et sans courage, et leur médecin, qui est la raison, souffre lui-même et ne fait pas son devoir. Tu sais cela mieux que personne, pauvre petite anéantie; mais, dans les plus fâcheux instans, tu sais conserver la grâce comme le gladiateur mourant... » Lui aussi, il va par tous les chemins à son amie; puis, quand il revient réellement, il querelle la mer qui le retient, le vent qui ne gonfle pas ses voiles; il se peint gaîment avec toute une ménagerie de singes et de perroquets. « J'ai une perruche pour la reine, un cheval pour le maréchal de Castries, une petite captive pour M. de Beauvau, une poule sultane pour l'évêque de Laon et un mari pour toi... » A sa mission du Sénégal, le chevalier de Boufflers gagna d'être maréchal de camp, membre de l'Académie française à la place de l'archevêque de Lyon, M. de Montazet, bientôt député du baillage de Nancy aux états-généraux, mais non encore d'être le mari de celle avec qui il était lié depuis dix ans.

Le temps n'était peut-être pas propice pour dénouer le roman du cœur par le mariage. Tout s'ébranlait et s'assombrissait. Cette assemblée des notables, dont M[me] de Sabran avait plaisanté comme tout le monde, devenait les états-généraux, qui devenaient eux-

mêmes l'assemblée constituante de France. C'était la révolution, le trouble, l'orage venant traverser encore une fois l'aimable liaison sans l'interrompre. Boufflers, député, homme politique, après avoir été abbé, militaire, poète et petit-maître, Boufflers était de cette noblesse qui ouvrait son esprit aux idées nouvelles, qui s'associait à tous ces actes d'émancipation libérale et de transformation sociale par lesquels l'assemblée constituante attestait sa puissance. Mme de Sabran ne partageait pas trop cet enthousiasme; elle se sentait singulièrement troublée pour son ami, pour son jeune gendre, le comte de Custine, mêlé lui-même au mouvement, et dans une série de lettres qui ne sont pas publiées aujourd'hui elle laissait éclater ses impressions, elle écrivait au chevalier : « Tu sais qu'au milieu de tout cela ma première affaire est de te voir. T'aimer est toute mon existence, te voir est tout mon plaisir. D'après cela, tu ne peux pas te dispenser de m'aimer beaucoup et de me voir sans cesse. » Un autre jour, « la grande affaire de la constitution te fait perdre tout à fait de vue ta bonne femme, mon enfant; c'est une rivale d'un nouveau genre que je n'aurais jamais soupçonnée... » A mesure que la crise s'aggrave et que les passions populaires se déchaînent, ses inquiétudes s'accroissent, elle a les pressentimens les plus sombres, et des Vosges, où elle se trouve encore une fois, elle écrit au chevalier : « Tu commences donc à t'apercevoir que tout n'est pas pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles, et à te douter qu'il y a des monstres dans les villes comme dans les forêts... Tout ce qu'on a vu dans les temps barbares n'approchera jamais de ce que nous sommes destinés à éprouver. Les freins qui devaient contenir la multitude sont brisés; maintenant elle profitera de la liberté dont on veut la faire jouir pour nous égorger tous. Je frémis en pensant que tu es dans ce gouffre. Adieu, mon pauvre pigeon dépareillé, l'absence est le plus grand des maux. »

Boufflers lui-même commençait à être désenchanté, et bientôt la tempête, chaque jour plus violente après la première assemblée, jetait tout ce monde dans l'émigration, Mme de Sabran, l'évêque de Laon, le chevalier lui-même. Ils firent leur première station de l'exil chez le prince Henri de Prusse, qui les accueillit au château de Rheinsberg, leur offrant une familière hospitalité, et après quelque temps Boufflers reçut en don du roi de Prusse lui-même un petit domaine sur la frontière de Pologne, modeste retraite où il aurait pu vivre, si l'économie avait été une de ses vertus. C'est pendant ces années d'exil, souvent éprouvées par la gêne et par la tristesse, que le chevalier de Boufflers et Mme de Sabran finirent par se marier, assistant de loin aux sanglantes convulsions d'où la France allait sortir victorieuse et apaisée.

Lorsque les deux exilés, unis depuis quelques années à peine, revinrent en France vers 1800, à ce moment de renaissance universelle, tout avait singulièrement changé. Le chevalier, devenu à son tour, par la mort de son frère, le marquis de Boufflers, était lui-même un peu vieilli. Dans le monde qu'il avait connu, qui se hâtait de revivre, et où il y avait bien des vides, il rentrait non plus en homme de cour, en militaire, mais en académicien, en homme de bonne compagnie. Il retrouvait sa tante la maréchale de Beauvau, qui recevait toujours, quoique plus modestement qu'autrefois, et qui était près de s'éteindre. Il allait chez M[me] de Staël, l'étoile brillante du moment. Chenedollé dit qu'on y voyait « le chevalier de Boufflers dans le négligé d'un vicaire de campagne, mais souriant avec la finesse exquise du regard d'un courtisan et disant les mots les plus piquans avec un air extrême de bonhomie. »

Au milieu de cette société renaissante et contenue par la main d'un glorieux despote, M. et M[me] de Boufflers vivaient doucement, sans bruit, l'hiver à Paris, l'été dans une petite retraite près de Saint-Germain, à Saint-Léger. Celle qui avait été M[me] de Sabran restait la femme de goût toujours active, sans cesse occupée de son fils, à qui elle écrivait : « Je voudrais pouvoir t'arranger un bonheur comme j'arrange mon jardin, et à peu de chose près ce n'est peut-être pas plus difficile, car le bonheur est notre ouvrage. Selon que nous sommes plus ou moins raisonnables, nous sommes plus ou moins malheureux; il y faut aussi de l'esprit, il en faut partout : c'est l'œil qui voit tandis que la raison juge. » La raison! la raison! l'aimable personne l'avait-elle toujours connue elle-même, dans les agitations de son âme ingénieuse et ardente? M. de Boufflers mourait en 1815, sa femme vivait encore douze ans après lui, jusque vers la fin de la restauration. Le roman était fini depuis longtemps. La maréchale de Beauvau s'éteignant au commencement de l'empire, M[me] de Sabran ou la marquise de Boufflers mourant aux derniers jours de la restauration, et quelques autres, c'étaient les dernières images de cette société d'autrefois qui avait sans doute mérité l'expiation, qui mérite aussi de rester dans la mémoire des hommes par cette fleur d'urbanité, de grâce et d'esprit, faite pour relever les aventures de la vie et ces pages légères qui en sont l'expression.

CHARLES DE MAZADE.

REVUE MUSICALE

Si la période musicale que nous traversons est improductive en chefs-d'œuvre, ce n'est toujours pas l'activité qui lui manque. Dans tous les sens, le mouvement rayonne; il y en a pour tous les goûts et pour toutes les bourses, et, chose encore bien consolante au milieu de ce débordement de l'opérette, le sentiment du grand art, loin de décroître, ne fait que s'affirmer davantage. Il semble que Beethoven, Haydn, Mozart, Weber, Mendelssohn, les dieux, les demi-dieux et les héros de la symphonie ne nous suffisent pas; nous remontons le courant jusqu'à l'*Oratorio* de Hændel, et le vieux Bach lui-même ne nous cause nul effroi : après le *Messie, Judas Macchabée!* La foule s'y porte et comprend: qui se mettrait aujourd'hui à nous bâtir une salle de concerts aurait chance de ne perdre ni sa peine ni son argent; mais il faudrait que ce fût une vraie salle avec de grandes et petites orgues à demeure, un local spacieux, à belle résonnance, et qui jamais, sous aucun prétexte, ne devînt un cirque d'hiver ou d'été. La liberté des théâtres aura produit en peu de temps cet effet merveilleux de remplacer partout la comédie et le drame par l'opéra, l'opéra comique et l'opérette. Tout ce qui naguère se disait, maintenant on le chante; la musique, — la bonne comme la mauvaise, — est devenue l'art prédominant. Elle est à la fois notre salut et notre perte; mais, quelque opinion qu'on professe, ce qu'il y a d'incontestable, c'est qu'en dehors du Théâtre-Français et du Gymnase vous ne citeriez pas une scène qui songe à se passer d'elle. Des Folies-Dramatiques à l'Académie nationale, en traversant la Renaissance, la Gaîté, les Variétés, les Bouffes-Parisiens, l'Opéra-Comique, tous vont l'exploitant, tous en vivent, à moins cependant qu'ils n'en meurent comme cet Opéra-Populaire dont les grandeurs et la décadence fourniraient le sujet d'un roman picaresque.

Infortuné théâtre, il commença par dévorer ses directeurs; avant même d'ouvrir ses portes, il en avait déjà consommé trois dynasties! Et comment serait-ce autrement quand on songe aux conditions de pa-

reilles entreprises? Un personnel énorme, deux troupes à mener de front! Un grand opéra, — même populaire, — ne se joue pas tous les jours; donc un seul succès ne suffit point, il en faut deux, rien n'est obtenu, si d'avance les *lendemains* ne sont assurés. Et avec cela, pas de répertoire, en cas de besoin, nul recours aux reprises; mais, pour affronter des responsabilités de ce genre, 2 millions seraient à peine assez, et la plupart du temps c'est avec une centaine de mille francs qu'on s'aventure, heureux encore quand ils ne doivent rien à personne. On se dit : Embarquons toujours, gagnons le large; une fois lancés, le vent de la fortune soufflera dans la voile. On compte sur les premières recettes pour se couvrir : spéculation absurde, et qui, réussissant, ne servirait qu'à prolonger de quelques mois la partie, mais dont le résultat se liquide par une catastrophe immédiate lorsqu'il s'agit d'un ouvrage comme *les Parias.*

Je me demande quelles notions de l'art dramatique à notre époque peut bien avoir un homme qui, fondant un théâtre de grand opéra, imagine de l'inaugurer par une tragédie de M. Membrée, et cela, presqu'au lendemain de la chute de *l'Esclave* à l'Opéra non populaire. Quelle chance de succès cette partition offrait-elle dans la circonstance, quel mérite singulier, quels avantages la désignaient au choix d'un directeur pontant au jeu sa première mise? Pourquoi *les Parias?* pourquoi cette partition plutôt qu'une autre? Mystère; n'essayons pas d'approfondir, arrêtons-nous aux choses que nous avons vues, ou pour mieux dire entrevues, car, hélas! trois représentations ont réglé le destin des pauvres *Parias*. Le premier soir, c'étaient des ovations, des frénésies; l'œuvre montait aux nues, l'auteur acclamé paraissait en personne sur la scène, traîné comme de force, devant un public idolâtre qui n'eût certainement point consenti à quitter la place sans contempler les traits du radieux triomphateur, et quelques jours après cette œuvre, objet de tant d'espérances accumulées, hier le trésor d'une administration aux abois, l'enthousiasme d'une multitude fanatique, cette œuvre pompeuse et solennelle quittait l'affiche tristement :

Je n'ai fait que passer, il n'était déjà plus.

Hâtons-nous pourtant de déclarer qu'il y a bien de la rigueur dans ce coup dont s'est vu frapper l'opéra de M. Membrée, et que ces malheureux *Parias*, s'ils ne méritaient point cet excès d'honneur, ne méritaient pas non plus cette indignité. L'erreur de M. Membrée est de n'avoir pas su profiter de la leçon que son échec de cet été lui donnait. L'événement et la critique l'avaient averti sur les périls auxquels on s'expose en apportant au public des ritournelles dans le goût de ce qui s'écrivait il y a vingt ans, et le voilà tout aussitôt qui, au lieu de se re-

cueillir, de se renouveler, enfourche le vieux dada et se remet à courir la bague la lance au poing et le casque en tête, comme dans sa romance de *Page, écuyer et capitaine;* de sorte qu'on pourrait dire à M. Membrée, en un langage que l'auteur de *François Villon* comprendra : Mais tout ce que vous nous donnez là, cher maître, c'est de la musique d'antan! Le poème avait pourtant du bon : imaginez une féerie de l'ancien boulevard dont le principal personnage serait un des plus vénérables confesseurs de la foi, une féerie à grand spectacle avec changemens à vue et feux pyrrhiques, qui choisirait ses *trucs* parmi les miracles. Saint François-Xavier ressuscite les morts, change les bûchers en petits bateaux qui vont sur l'eau, conjure les démons, baptise les infidèles, fait la pluie et le beau temps, tout cela au moyen d'un crucifix qu'il agite au moment voulu et qui lui sert de talisman. C'est d'un naïf dans l'inconvenance véritablement prodigieux, et dépassant de beaucoup les mysticités fantaisistes de M. Jules Massenet, et sa *Marie-Magdeleine* d'opéra comique. M. Membrée aime les nobles sujets, son aspiration tend vers la hauteur, il crierait volontiers : *Excelsior,* mais le souffle manque; il se monte la tête, s'enlève, et son Pégase, non moins impuissant qu'ambitieux, épuise ses forces à battre le vide. Mme de Girardin disait jadis d'un académicien célèbre qu'il composait d'abord sa phrase et puis cherchait quelque chose à mettre dedans; c'est l'histoire de M. Membrée, il vous ouvre des horizons à perte de vue, ébauche des tracés gigantesques, qu'il remplit ensuite de poncifs variés dont il semble posséder tout un solde. Ainsi dans *l'Esclave* c'était de la marchandise de Donizetti qu'on nous offrait. Aujourd'hui cette scène finale des *Parias,* avec ses unissons vocaux, son *crescendo* des cuivres que des roulemens de timbales accompagnent, ses reprises en *pianissimo* succédant à la furie des élémens déchaînés, tout cet appareil renouvelé de la *Bénédiction des poignards,* nous vient directement de Meyerbeer. M. Membrée n'a qu'un tort, celui d'avoir manqué son heure. Dépêchons-nous d'employer les remèdes pendant qu'ils guérissent, et les formules pendant qu'elles réussissent. Les œuvres faites de génie défient le temps. *Fidelio* pourrait avoir dormi soixante ans au fond d'une armoire, qu'il n'en serait pas moins un chef-d'œuvre au jour quelconque de son apparition. Le talent au contraire a ses servitudes; il lui faut arriver à point nommé, et s'il laisse échapper l'occasion, adieu paniers, les vendanges sont faites. M. Edmond Membrée est un homme de talent qui n'a pas réussi. La cause de cet insuccès tient à des circonstances connues ou inconnues, mais indépendantes de son mérite, car pour du mérite, il en a certes, et autant au moins que M. Thomas, dont la vie s'est également passée à ravauder les idées de tout le monde;

Mais par où l'un périt, un autre est conservé,

a dit le grand Corneille dans un vers débordant de force et de vérité philosophique. M. Thomas, lui non plus, n'a jamais rien créé d'original, rien inventé. Seulement ses œuvres, copies des maîtres qui depuis cinquante ans ont occupé l'attention du public, ses œuvres ont toujours eu la chance de se montrer au bon moment, sous le règne même de l'idée qu'il s'ingéniait à reproduire, imitant Rossini et Boieldieu dans la *Double échelle*, dans *Mina*, Hérold et Weber dans *le Songe d'une nuit d'été*, M. Gounod dans *Mignon*. Que fût-il advenu, je le demande, si toutes ces copies, tous ces *rifacimenti*, au lieu de pouvoir s'espacer à tour de rôle devant le public à la faveur de l'*aura popularis*, nous eussent été donnés coup sur coup comme les opéras de M. Membrée et après un sommeil d'un quart de siècle? Entre l'auteur éconduit de *l'Esclave* et des *Parias* et l'auteur applaudi d'*Hamlet*, il n'y a donc qu'une question de bonheur. Tous les deux ont joué le même jeu, l'un a gagné, l'autre a perdu : voilà toute la différence.

Les Parias ayant sombré dès le début de la campagne, il ne restait à ce malheureux théâtre qu'à se rejeter sur *les Amours du Diable*. Le Théâtre-Lyrique (mars 1853), et plus tard l'Opéra-Comique (août 1861), avaient déjà représenté cette amusante transformation du roman de Cazotte, dérivant elle-même d'un ballet de M. de Saint-Georges donné à l'Opéra il y a quelque trente ans, et dont M. Benoist et M. Reber avaient écrit la musique. Fanny Elssler était alors dans tout l'éclat de son succès du *Diable boiteux*. On avait naturellement pensé à elle pour ce rôle de démon féminin. Elle ne le joua pas cependant, et ce fut Pauline Leroux qui s'en acquitta. Nos souvenirs ne remontent point jusqu'au ballet, mais nous avons vu l'ouvrage de Grisar quand on le reprit à l'Opéra-Comique, et ce que nous pouvons dire, c'est que Mme Galli-Marié y faisait des prouesses. Quel diable amoureux que cette jeune femme en 1861 avec sa svelte allure, son œil malin et sa friponnerie charmante! Elle n'était pas jolie, elle était pire et brûlait les planches; puis une voix chaude, passionnée, qui savait mettre en relief les beautés dramatiques de cette partition, une des plus intéressantes du répertoire de Grisar. L'auteur exquis de *Gilles ravisseur*, du *Chien du jardinier*, de *Monsieur Pantalon*, aimait surtout les petits cadres. C'était un Meissonier musical, très étudié, soigneux, curieux à l'excès et qui s'entendait à la mise en scène; il *faisait vivant*, art suprême qui vint à Grétry de Molière (voyez les deux vieillards de *la Fausse magie*, le Cassandre du *Tableau parlant*), et que lui, Grisar, tenait de Grétry, de Monsigny, de Dalayrac. Cet art-là s'est perdu, un idéal morose, élégiaque, ennuyeux surtout, l'a tué. *Roméo et Juliette*, *Mignon*, *Mireille*, à l'Opéra-Comique, — où diantre l'idéal va-t-il se nicher? Il s'y est logé cependant, et si bien que les anciens hôtes de l'endroit devront s'en aller chercher fortune ailleurs. Avec *les Amours du Diable* a commencé l'émigration, et pour peu que le dé-

plorable et ruineux système en vigueur se prolonge, c'est aux Folies-Dramatiques et aux Variétés que nous aurons bientôt à courir, si nous voulons avoir des nouvelles de *la Dame blanche* et de *Fra Diavolo*. En étendue et comme développemens de toute sorte, la partition des *Amours du Diable* dépasse les proportions ordinaires des œuvres du même auteur. C'est de l'opéra comique élargi, pittoresque, et s'élevant par momens au pathétique. Ceux qui préfèrent le Grisar des petits cadres peuvent avoir raison, chacun pourtant reconnaîtra dans cette musique un certain souffle chaleureux, remuant, et qui, s'il n'est l'inspiration même, y ressemble du moins beaucoup. Style relâché, italianisme et *donizettisme*, disent les mécontens, trop souvent en effet la contexture laisse à désirer, je l'avoue; mais rien ne m'empêchera d'applaudir sans réserve au trio de la fin, que je déclare un pur chef-d'œuvre de sentiment et d'expression dramatiques. Parlerai-je maintenant de la nouvelle distribution imposée aux *Amours du Diable* pour la circonstance? du luxe des décors et des costumes? des ballets de M. Salvayre (prix de Rome), intercalés dans la scène du marché aux eslaves A quoi bon, et pourquoi discourir sur ce qui ne doit pas avoir de lendemain? Ces menus détails dans la critique n'ont d'intérêt qu'autant que les chanteurs, le théâtre, le public, peuvent en profiter. On ne discute point ce qui n'a vécu que de la plus éphémère des existences. De ces deux troupes racolées à grands frais, tous les élémens sont en train de se disperser. Déjà Mme Fursch-Madier, qui dans l'ouvrage de M. Membrée figurait la déplorable princesse Maïa, vient de passer à l'Opéra, où nous l'avons entendue l'autre soir chanter la Marguerite de *Faust*, et non sans un réel talent. La voix a du timbre et de l'expression, le *medium* est excellent. Ce rôle de Marguerite, tout en nuances, en demi-teinte, convenait mal aux dispositions énergiques de la jeune débutante. L'impression n'en a pas moins été favorable, et cette bienveillance du public s'accusera davantage encore lorsque Mme Madier paraîtra dans un rôle qui lui permettra le libre emploi de tous ses avantages : Alice ou Sélika. Ainsi de M. Prunet, qui, après avoir autrefois joué *Faust* rue Le Peletier, représentait au Châtelet le paria Gadhy, de Mme Reboux, de M. Nicod, qui, dans *les Amours du Diable*, tenaient, celui-ci le rôle créé par M. Capoul, celle-là le rôle de Mme Galli-Marié. Pour émettre un avis, attendons de retrouver tout ce monde sur des flots moins mouvans, moins incertains, chez M. Bagier par exemple, qui peut-être s'empressera de recueillir les épaves du naufrage.

Ce n'est pas en effet par son personnel que brille notre scène italienne. Qui voudrait se former à la résignation dans l'adversité n'aurait même aujourd'hui qu'à fréquenter Ventadour. Pauvre France! en être réduite à cet ordinaire après de si fameux festins! Eh bien! non, le sort qu'on nous fait est trop lamentable, nous ne pouvons nous y résoudre,

et ne cesserons de nous écrier comme au temps de l'administration Strakosch : Plutôt cent fois pas d'*Italiens* qu'un pareil régime! N'avons-nous point assez d'autres misères sans venir encore étaler cette déchéance aux yeux de l'Europe, qui semble ne plus rechercher de nous que nos opérettes? Je voudrais que l'état, lorsqu'un spéculateur se présente, commençât par lui dire : « Où sont vos millions? Assez d'expériences, de tâtonnemens, de débuts et de défilés macabres! Assez de ces grandes cantatrices à prix réduits; j'entends que vous me donniez une troupe comme on en voit à Londres et à Pétersbourg, une troupe sérieuse et que vous paierez énormément cher. Donc montrez-nous vos millions, car, si vous n'en possédez pas au moins deux, inutile d'entamer la partie! » Pour tenir ce langage, dont les résultats ne tarderaient pas à se faire sentir, il faudrait simplement un ministre des Beaux-Arts capable de prendre en main les choses de son département, quelqu'un en un mot qui fût au fait; mais ce quelqu'un, où le trouver désormais? En dehors du ministre, empêché par vingt raisons dont la première est qu'il ne se doute pas de la question, existe-t-il au moins un directeur-général s'intéressant à la musique, ayant des vues? Nullement, il y a les bureaux, c'est-à-dire l'irresponsabilité, la routine : « nommons un tel, c'est un bon enfant! »

Parmi ces nomades que le public du Théâtre-Italien voit ainsi passer devant lui, tous cependant ne sont pas du même ordre; s'il en est d'absolument ridicules, on en peut citer aussi de recommandables : Mme Pozzoni, belle voix dramatique, mais usée et qui ne tient pas la note, tragédienne exubérante et dont la pantomime va se maniérant jusqu'à la grimace. Tandis que la cantatrice chante toujours en force, l'actrice, au plein de la passion, arrondit son geste avec des préoccupations plastiques on ne peut plus réjouissantes et qui vous rappellent la Ristori au retour de son expédition en Californie. Mettez une artiste comme Mme Pozzoni dans une grande ville de province, elle y fera bonne figure. Paris a d'autres exigences que doivent comprendre ceux à qui sont délivrés certains priviléges à subvention. C'est déjà quelque chose d'assez extraordinaire chez nous que ce théâtre à deux fins qui, après vous avoir inondé de cavatines italiennes, vous administrera sa douche de musique française. Tâchons que tout ceci ne tourne pas à l'arlequinade, et d'abord efforçons-nous de restreindre le jeu; de deux exploitations, n'en gardons qu'une et que ce soit la bonne.

Même dans les circonstances actuelles, un théâtre italien peut encore être une excellente affaire. L'ancienne clientèle, qu'on croyait disparue, s'est inopinément retrouvée cet été, brillante, émue, enthousiaste; un chef-d'œuvre de Verdi, deux admirables cantatrices, Teresa Stolz et la Waldmann, avaient suffi pour ce miracle. J'en dis autant d'un théâtre lyrique, les beaux jours de la direction Carvalho peuvent égale-

ment renaître, ce ne sont point, grâce à Dieu, les compositeurs qui nous manquent; si l'opérette en a débauché bon nombre, les vrais talens résistent, et dans le groupe des Bizet, des Reyer, des Massenet, il n'y a qu'à choisir. Reste à connaître les moyens d'exécution que vous leur offrirez. Concluons : remplir sérieusement ce double programme est impossible; de ces deux coches, il s'agit d'en lâcher un pour ne pas mener l'autre aux abîmes. Qu'on opte donc, bien convaincu que le public, qui se laisse amuser quelques mois par des bagatelles plus ou moins foraines, ne souffrirait pas qu'un tel jeu s'éternisât. Le public n'en demande point tant; retirez ces combinaisons trop savantes, simplifiez, et de ces deux théâtres ne nous en donnez qu'un, italien ou français, mais que ce soit un vrai théâtre.

L'Opéra-Comique a son système, qu'il poursuit de plus en plus au péril de ses jours. Il se perd, se ruine, il le sait, et ne continue pas moins de braver mille morts pour la plus grande gloire de l'*idée*. On pensera ce qu'on voudra, c'est de l'héroïsme et du plus beau; l'homme d'esprit qui nous montre un si noble exemple de persévérance et de persistance à travers tout mérite l'admiration de ceux-là même qui renoncent à fréquenter son théâtre. Malheureusement le nombre de ces dissidens augmente chaque jour, et je doute que la reprise de *Mireille* en ramène beaucoup.

Combien de gens ne nous ont pas encore pardonné d'avoir appelé la partition de *Faust* un faux chef-d'œuvre! Qu'est-ce maintenant qu'une idylle comme *Mireille* où manque tout sentiment naïf, sinon une fausse idylle? Talent ingénieux, avisé, malin, perfectible à l'excès, M. Gounod possède par-dessus tout cette virtuosité spéciale à notre temps, et qui consiste à remplacer par un effort *voulu* de l'intelligence ce don inconscient et divin que nos aïeux nommaient l'inspiration. Sganarelle, en mettant le cœur à droite, le laissait encore dans la poitrine; nos artistes font mieux, ils le mettent dans la tête, et les avantages qu'on tire de ce procédé sont incalculables. « Ce diable de Sardou est capable de tout, même de vous *faire du sublime!* » nous disait pendant un entr'acte de *la Haine* un des plus spirituels pourvoyeurs de nos petits théâtres. Demandez du pathétique, du religieux, du pastoral, ils vous en donneront à votre guise, ils seront tendres, amoureux, passionnés et *sublimes* sans qu'il leur en coûte une émotion, sans que le dieu ou le démon intervienne, et par le seul emploi des moyens techniques prestigieusement dissimulés. A ce travail d'application, M. Gounod excelle; il a dans sa main tous les styles; mais cette faculté d'évoquer des mirages lui joue aussi par momens de bien méchans tours, souvent la note qu'il frappe éveille en vous des nostalgies d'un idéal absent dont il ne réussit à vous donner que l'illusion. Ainsi prenez tel personnage, telle situation de *Mireille*, et vous verrez qu'il vous arrivera presque toujours

de penser à quelqu'un qui ne sera pas l'auteur lui-même. En présence du meurtrier Ourrias et de son interminable monologue, vous rêverez au *Freischütz*, à Weber, qui brillera surtout par son absence dans la scène fantasmagorique de la nuit de la Saint-Médard sur les bords du Rhône. Lorsque viendra le tableau de la Crau, vous vous direz que, si Félicien David, monté sur son chameau, passait par là, ce lourd désert serait peut-être moins ennuyeux, et quant au pèlerinage à la chapelle des saintes Marie, vous vous abstiendrez prudemment d'y assister, vous promettant de revenir le lendemain pour entendre le finale du *Pardon de Ploërmel*, sur le même sujet. C'est l'arbre de Noël que cette partition; les papillotes de papier doré, les bougies bleues et roses, les petits pains de sucre y pendent aux branches, sous forme de jolis morceaux détachés. Dans un salon, *Magali*, la romance de Mireille, feront vos délices; mais gardez-vous d'aller jamais au-delà d'une simple cueillette. A la représentation et vu d'ensemble, ce n'est pas supportable.

A quoi donc sert l'expérience? Voilà un ouvrage tombé il y a dix ans, et qu'on imagine de venir aujourd'hui relever à grands renforts de mise en scène et de publicité apologétique. La prétention s'excuserait, si, dans la chute d'autrefois, une cabale et la mauvaise éducation du public étaient entrées pour quelque chose; mais non! Le public, très suffisamment éclairé, s'était montré fort débonnaire et n'avait protesté que par sa lassitude d'abord et ensuite par son absence. Quant à la critique, tout en déclarant l'œuvre médiocre, elle avait applaudi à certains détails qui d'ailleurs avaient survécu. Quel sens alors attribuer à cette reprise et de qui se moque-t-on ici? Est-ce un défi à l'opinion, un coup de tête du directeur? Peut-être à la fois l'un et l'autre; dans tous les cas, étant donnée la crise où se débat le théâtre, cette aventure-là semble bien risquée. Parlons de Mme Carvalho, de la poétique Mme Carvalho, car c'est ainsi que ses amis persistent à la désigner sans prendre garde que cette artiste peut représenter une personnalité musicale des plus intéressantes, mais que sa physionomie, son geste, sa parole (non chantée), sa caractéristique, comme disent les Allemands, sont au contraire ce qu'il y a de plus bourgeois. Qu'elle ait réussi dans Marguerite, dans Juliette, dans Mireille, le mérite de la cantatrice n'en ressort que davantage par le fait de tant d'autres difficultés vaincues. Louons son incomparable phrase, ses demi-teintes savantissimes dans la chanson de l'*Hirondelle*, affirmons, si cela peut lui plaire et tromper les âmes croyantes, que sa voix a rajeuni de dix ans, mais taisons-nous sur tout le reste et laissons de côté la poésie. Mme Carvalho a chanté mieux que personne les opéras de son musicien favori; elle a été non pas Juliette, non pas Marguerite, mais la Juliette et la Marguerite de M. Gounod, sans entrevoir ni prétendre rien au-delà de ces agréables réductions de deux immortelles figures. Quant

à son influence, on ne saurait la déplorer assez. Elle a tué la fortune du théâtre. Comédienne inhabile, impropre surtout au dialogue, elle a poussé à l'avénement, à l'absolue prédominance de ce genre pseudo-lyrique dont nous voyons aujourd'hui les beaux effets, inutile aux jeunes compositeurs, ne créant aucun rôle nouveau, immobilisant tout par les reprises. Ainsi brillent et passent les *étoiles;* nous ignorons quelles vont être les destinées de ce charmant théâtre, qui fut jadis l'Opéra-Comique de Boieldieu, d'Hérold, d'Auber et de Grisar; mais, pour qu'il se relève du fâcheux état où le voilà mis, un succès désormais ne suffirait pas; c'est un changement de système, un complet renouvellement que la situation commande.

Paris connaît aujourd'hui l'intérieur du nouvel Opéra, et l'édifice, pour ne s'être encore ouvert qu'à demi, a laissé pénétrer tant de monde que les merveilles qu'il renferme ont cessé d'être un mystère. L'éblouissement, dès les premiers pas, vous saisit et ne vous lâche plus: un escalier des géans à perspectives étourdissantes, des degrés où l'on ne voudrait voir circuler que des personnages de Véronèse, de Titien, de Van Dyck, de Rubens, et que le fourmillement de nos habits noirs déshonore; partout le marbre, l'onyx, le jaspe et l'or et la mosaïque : c'est le temple du dieu Million! Il semble que l'architecte, puisant à pleines mains, puisant toujours dans le sac aux ressources infinies, se soit dit, enivré, affolé de magnificence et de splendeurs : « Dépensons joyeusement, sans calculer, sans regarder, pour le plaisir! Plus ce sera cher, plus ce sera beau! » Venise, à ce qu'on raconte, fut un rêve de l'Océan; cet Opéra, prodige de somptuosité, entassement de trésors, capharnaüm vertigineux, est le rêve d'un siècle ayant perdu la foi dans l'idéal et qui ne croit plus qu'à la richesse. Le luxe vous déborde, un luxe écrasant et point d'art, une gradation désolante et qui, des cafés du boulevard où déjà tant d'or se relevait en bosse, s'en va montant jusqu'à ces foyers, à ces coupoles, derniers termes du triomphe universel de la matière! Ce que je dis n'atteint pas l'architecte; M. Garnier est de son temps et nous le prouve, peut-on lui en faire un reproche? Les dispositions sont admirables : vastes dégagemens, larges espaces ouverts à la circulation; du parterre aux combles, en un clin d'œil et sans le moindre encombre, cette salle se viderait. Les loges sont excellentes, bien pourvues de salons, même aux troisièmes, on y voit de partout; du reste, c'est le modèle de l'ancienne salle exactement reproduit et surchargé de dorures, principalement aux avant-scènes, qui ressemblent à des châsses de cathédrale. Du côté de la scène, mêmes facilités; de larges escaliers pour ceux qui montent et d'autres pour ceux qui descendent, de manière que les courans ne se contrarient point. Jamais les services n'auront fonctionné si librement : figurantes et figu-

rans manœuvreront à l'aise, fussent-ils une armée, et les éléphans du roi de Siam, fussent-ils un troupeau, n'auront qu'à se présenter pour être admis.

Ce qui, jusqu'à nouvel ordre, reste encore un secret, c'est la résonnance; l'épreuve à laquelle nous avons assisté n'a rien donné que d'assez imparfait. L'orchestre sonnait creux, l'ouverture de *la Muette,* celle du *Freischütz,* semblaient sortir du fond d'un puits, c'était sourd, étouffé, point confus cependant, l'oreille frustrée comme volume percevait clairement les nuances, ce qui indiquerait que le mal est remédiable, et qu'en exhaussant le niveau d'un demi-mètre, en mettant l'orchestre de plain-pied avec le premier rang des fauteuils on obtiendra l'éclat et la puissance nécessaires. En revanche, les voix portent bien, et, dans *la Bénédiction des poignards,* M. Gailhard a superbement dissipé les derniers doutes.— La séance musicale terminée, et après avoir, non sans émotion, entendu ces voûtes magnifiques résonner pour la première fois en public des superbes accens d'un Auber et d'un Meyerbeer, nous nous sommes remis à parcourir la cité splendide. L'émerveillement s'accroît à chaque pas, et le vertige aussi. Vainement vos yeux cherchent une ligne où se reposer, ils ne trouvent que des labyrintes qui se contournent, tant de porphyre, de jaspe et d'or vous étourdissent de leurs coruscations tapageuses. A vos côtés grincent des cariatides polychromes qui semblent garder le tombeau d'un pharaon, là-bas des fontaines jaillissent, et, comme si ce n'était pas assez de vacarme, toutes les allégories du vieil olympe, toutes les renommées battent des ailes au plafond et soufflent à s'époumonner dans leurs trompettes. Au milieu de ce luxe qui fait rage, vos esprits rêvent le calme du grand art, l'harmonie même dans l'arabesque, vous dites : Ictinus, Phidias, Jean Goujon, et l'implacable écho vous répond : Midas et Dédale. Cet éclat, ce bruit, ont quelque chose d'assyrien et de bas-empire. Ces coupoles s'ouvriraient un beau soir pour laisser tomber une pluie de roses, de violettes et de lis sous laquelle tout un public périrait étouffé, que l'histoire raconterait ce fait sans étonnement. Ce n'est point là l'art d'un peuple libre, c'est du style Heliogabale; mais tel que cela est, c'est réussi.

Maintenant, si vous interrogez l'édifice au simple point de vue de sa destination, la musique, qui devrait être tout, n'y apparaît qu'au second plan. Dans cette espèce de temple de Memphis, dans ce colossal pandémonium d'escaliers, de galeries, de balcons, de foyers, de fumoirs et de promenoirs, la salle est comme perdue, oubliée, l'orchestre gît au fond d'un trou, il faut se pencher pour le voir et se tourmenter l'oreille pour l'entendre. Et puis tous ces trésors exposés à l'incendie, ce royal musée promis en pâture aux flammes qui tôt ou tard dévorent les théâtres ! car pourquoi chercherait-on à s'abuser ? Un théâtre, quel qu'il soit et puisse

être, marche toujours sous la double menace de l'incendie et de la faillite. Je ne parle pas de la flétrissure qu'infligerait à ce monument olympien le second de ces fléaux, moins à redouter d'ailleurs, mais l'incendie! Comment ne pas trembler pour cet amas de richesses lorsque l'expérience nous apprend que tous les soixante ans l'Opéra brûle? Vous nous dites : C'est construit de pierre et de fer. La pierre brûle, voyez les Tuileries, l'Hôtel de Ville et le Conseil d'état. Quant au fer, il n'empêche rien, voyez le Théâtre-Lyrique; s'il ne flambe pas, il rougit et par là s'oppose à tout sauvetage, — demandez aux pompiers ce qu'ils en pensent, et s'ils courraient sur l'embrasement d'un toit de fer comme ils courent sur des poutres fumantes? Parler de 50 millions n'est point trop pour dire ce que finalement aura coûté ce nouvel Opéra; il a fallu tout créer, jusqu'au sol, miné par l'infiltration des eaux, bâtir sur pilotis, comme à Venise, comme à Saint-Marc, dont, à l'extérieur, cet énorme fouillis de constructions vous rappelle de loin l'architecture.

Aujourd'hui que la maison est prête, il s'agit de l'ouvrir et d'en faire noblement les honneurs, *urbi et orbi*. Un homme avait dès longtemps rêvé de présider à ces pompes d'inauguration; c'était M. Perrin. Sa vieille expérience, ses relations, sa fortune, tout, jusqu'à son nom, expliquait, justifiait peut-être cette ambition. La postérité sait que jadis sous Louis XIV un abbé Périn fut le premier directeur de l'Opéra; pourquoi son homonyme, à la faveur d'une date illustre, n'arriverait-il pas à se faufiler également dans l'histoire? Eh bien! voyez l'ironie du destin et peut-être aussi sa justice, cette gloire échoit à qui ne s'est point agité pour l'avoir, et parce que l'équité comme l'honnêteté veulent en fin de compte que celui-là qui fut à la peine soit à la fête. Il y a quelques mois, quand le bruit se répandit qu'on devait ouvrir par l'*Hamlet* de M. Thomas, nous fûmes les premiers ici à nous élever contre une prétention ridicule et presque outrageante pour les vrais maîtres de l'endroit. Depuis ce temps, un mouvement d'opinion s'est affirmé, le public tout entier a protesté, et de telle sorte qu'on a laissé de côté cette impertinence. Toutefois le nouveau programme ne s'établira point sans difficulté, et, si nous avons gagné de ne plus avoir *Hamlet*, nous pourrions bien perdre aussi quelque chose. Les télégrammes ont parlé : point d'*Hamlet*, point de Nilsson, entre la belle Ophélie et la partition de M. Thomas, c'est, paraît-il, à la vie, à la mort; rien de plus légitime d'ailleurs, et le public enchanté, ravi d'aise de ne point avoir à supporter un ennui de cinq heures pour payer une dette de reconnaissance particulière à la cantatrice, n'en appréciera que davantage ce culte pieux de Christine Nilsson envers un rôle qui lui a valu le seul triomphe dont elle ait joui pendant son passage sur la scène française. L'ouver-

ture de *la Muette* et deux actes de *la Juive* avec Mlle Krauss composeraient alors l'affiche de cette fameuse soirée qui se terminerait par le ballet de *la Source*. Peut-être à ce spectacle *coupé* eussions-nous préféré la simple représentation d'un même ouvrage, pris d'ensemble et complet; c'eût été moins pittoresque, moins *gala*, mais, à notre avis, beaucoup plus digne. Il fallait choisir *les Huguenots* et laisser dire; le grand-duc Constantin ne comprenait rien à ces marivaudages de patriotisme, et, quand vous cherchiez à lui expliquer la question de nationalité introduite après coup dans cette affaire, il s'étonnait fort que Meyerbeer chez nous ne passât point pour un Français. S'il ne l'était, ses opéras le sont, et ce soir-là, bon gré, mal gré, absens ou présens, *les Huguenots* s'imposeront à la pensée de tous.

Du reste, il n'y a encore que des conjectures à former sur ce premier spectacle, on espère toujours que Mme Nilsson reviendra de sa mauvaise humeur; mieux conseillée, la brillante Suédoise comprendra que Paris vaut bien un léger sacrifice, et, si elle persistait dans sa bouderie, le malheur ne serait point grand. Tout le monde s'en consolerait en pensant que Mme Nilsson ne fut jamais à l'Opéra que la cantatrice d'un seul rôle, et qu'il ne s'agissait en somme que de quelques représentations fugitives, obtenues comme par grâce. De son côté, le directeur de notre grande scène lyrique se le tiendra pour dit, et saura ce que c'est que d'obéir à des influences qui ne lui ont procuré jusqu'ici que les plus fâcheuses déconvenues. Les complications surgissent de partout; devant ces frais énormes que l'exploitation de cette nouvelle salle va nécessairement entraîner, devant cet imprévu les plus fortes têtes se troubleraient. Laissons le directeur faire face aux terribles difficultés qui l'envahissent, donnons six mois à son administration avant de lui demander des comptes trop sévères. Pour le moment, contentons-nous de ne point le décourager, car ce n'est point sa faute après tout, il ne faut pas trop lui en vouloir, si ce théâtre, qu'il a pris dans l'abandon et la détresse, qu'il n'a pas déserté dans l'incendie, est aujourd'hui le plus beau théâtre du monde et le plus magnifique à gouverner.

F. de Lagenevais.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

14 décembre 1874.

Lorsqu'il y a près de cinq mois l'assemblée se séparait sous le prétexte d'aller se recueillir, interroger le pays, renouveler au contact de la vie nationale son esprit et ses résolutions, les sceptiques, les incrédules disaient que c'était bien inutile, que l'assemblée reviendrait comme elle était partie, plus embarrassée que jamais de son rôle, de son omnipotence et de son impuissance. Est-ce vrai? Quel changement s'est opéré dans les esprits, dans les dispositions des partis, dans l'ensemble des choses?

Ces premiers jours, depuis que l'assemblée est revenue à Versailles, n'ont évidemment rien éclairci. On dirait que les partis se retrouvent en présence épuisés avant de combattre, hésitant à s'avancer sur un terrain qui se dérobe, plus préoccupés de s'observer que de se remettre à l'action, et le message par lequel M. le président de la république a voulu inaugurer la session nouvelle, ce message est lui-même l'expression mesurée, habilement calculée de cette sorte d'attente indécise. M. le maréchal de Mac-Mahon, il l'a dit déjà, il le répète, n'a point accepté le pouvoir pour servir les aspirations d'un parti. Attaché à « une œuvre de défense sociale et de réparation nationale, » il renouvelle son appel à « tous les hommes de bonne volonté, » à « tous ceux dont les préférences personnelles s'inclinent devant les nécessités du présent et devant la cause sacrée de la patrie; » il réclame ce concours au nom de la France. Le poste où il a été placé le 20 novembre 1873, il ne le désertera pas, il l'occupera « jusqu'au dernier jour avec une fermeté inébranlable et un respect scrupuleux des lois; » mais en même temps il ne cache pas que, dans ses voyages à travers le pays, il a recueilli partout, avec l'expression d'un immense besoin de repos, le désir d'une organisation reconnue indispensable, assurant la marche des affaires, le fonctionnement régulier des pouvoirs publics. Sur ce qu'il appelle lui-même des « questions si graves, » le chef de l'état ne se prononce pas,

il provoque l'entente de l'assemblée sans la devancer ; il remet au bout de tout l'éternel et inévitable point d'interrogation. Ce n'est pas sans peine, à ce qu'il paraît, ce n'est pas sans un travail de Pénélope poursuivi jusqu'à la dernière heure, que le gouvernement est arrivé à se fixer sur les termes du message, et ce n'est pas sans une certaine réserve que l'assemblée a écouté ces paroles, comme si de toutes parts il y avait de l'hésitation, comme si l'on s'arrêtait avec un fatalisme passif devant une situation que les pessimistes déclarent impossible et sans issue.

Jusqu'ici c'est une sorte de prologue parlementaire. D'un commun accord et avec un certain empressement qui n'est point dépourvu de naïveté, on semble avoir voulu ajourner les agitations, ces « questions si graves » dont parle M. le président de la république, pour laisser le pays et Paris tout entiers à leurs affaires de fin d'année. L'assemblée en profite pour discuter sur ce que M. Laboulaye appelait spirituellement ces jours derniers les « questions légendaires, » sur l'enseignement supérieur, sur la liberté des cultes, en attendant d'aborder peut-être la loi des cadres de l'armée, sur laquelle M. le vice-président du conseil et la commission ne s'entendent pas. Le ministère en profite, lui aussi, pour vivre en évitant autant que possible de se compromettre dans des débats qui n'ont probablement que peu d'intérêt pour lui.

Soit, les violences de partis et les crises ne sont guère favorables aux renouvellemens d'année, c'est un mois à passer. Il faudra bien cependant arriver au terme des ajournemens, des expédiens dilatoires; il faudra bien sortir de ces confusions stérilement prolongées, et on n'en sortira qu'en se décidant une bonne fois à en finir avec tous ces procédés de petite diplomatie parlementaire véritablement peu dignes de circonstances aussi sérieuses, avec toutes ces subtilités et ces distinctions qui n'ont d'autre résultat que de brouiller et obscurcir les choses les plus claires, d'émousser chez la plupart des hommes le sens des grandes et fortes réalités de la vie publique. Il y a quelque temps, c'était l'inépuisable et monotone discussion sur le septennat personnel ou impersonnel, sur le régime défini ou définitif. Maintenant il s'agit de savoir si la révision constitutionnelle qu'on propose de réserver pour 1880 sera facultative ou obligatoire. Voilà les jeux où l'on s'amuse et l'on s'épuise! Un jour, au temps de la fameuse commission des trente, de la première, il y a deux ans de cela déjà, M. Thiers donnait un nom assez irrespectueux à toutes ces combinaisons qu'on imaginait pour l'éloigner de l'assemblée, pour enchaîner sa parole; il appelait ces combinaisons merveilleuses des « chinoiseries. » La politique, telle qu'on la fait, n'est plus qu'une chinoiserie où les plus habiles se perdent et où sûrement le pays ne voit ni n'entend rien. C'est assez en vérité de tous ces raffinemens équivoques qui ne sont le plus souvent que le dernier refuge de l'es-

prit de parti, et ce qu'il y a de mieux, ce qu'il y a de plus pressé, c'est de profiter de ce mois qui reste encore avant les discussions décisives pour en venir définitivement à une vue simple et nette des choses, pour s'inspirer sans subterfuge de ces « nécessités du présent » dont parle M. le président de la république, pour chercher les élémens d'une situation régulière et suffisamment assurée.

Depuis trois ans qu'on se débat dans ce chaos de tentatives, les unes chimériques, les autres désavouées par l'instinct public, le terrain, il nous semble, est assez déblayé, l'expérience est assez complète pour qu'on sache à quoi s'en tenir, et si on le sait, où donc est l'impossibilité d'une entente, d'une action commune pour tous ces hommes de modération, de bonne volonté, auxquels M. le président de la république a plus d'une fois fait appel? Ces hommes existent sans nul doute, ils sont à droite et à gauche. Ce sont tous ceux qui, par patriotisme, par prévoyance politique, et même, dirons-nous, par un sentiment de dignité bien placé, comprennent qu'ils ne peuvent offrir jusqu'au bout ce spectacle humiliant d'une assemblée souveraine, s'appelant constituante et refusant au pays les institutions les plus élémentaires, se dissolvant lentement dans l'impuissance, cherchant une excuse dans ses divisions et se réfugiant dans une irresponsabilité anonyme. C'est avec ces hommes-là qu'une majorité peut se former, qu'elle se formera le jour où il se trouvera des chefs pour lui parler avec l'autorité virile de la raison, pour la rallier à une politique supérieure d'intérêt national, au lieu de chercher sans cesse à concilier des arrière-pensées, à marier des groupes, des fractions de groupes, dans le demi-jour des sous-entendus et des équivoques. Le malheur est que cette assemblée, par des déviations successives, s'est accoutumée à se considérer comme une sorte de réunion de plénipotentiaires des différens partis stipulant pour la cause qu'ils représentent, et se croyant le droit de s'opposer à tout ce qui n'est pas l'intérêt de cette cause, au risque même de laisser en suspens la vie nationale. Sous prétexte que tout est provisoire en France, — comme si la France elle-même était provisoire! — on finit par trouver cela naturel, et tout l'art des plus habiles a consisté par instans à obtenir une apparence de trêve, à donner à ces incohérences les dehors d'une majorité. Eh bien! non, les subtilités sont inutiles; au moment où nous sommes, dans les conditions exceptionnelles où existe l'assemblée, dernière et seule image de la souveraineté française, ces prétentions des partis ne sont ni naturelles, ni patriotiques, ni légitimes, et il faut que toutes les idées soient absolument confondues pour que ce qui s'est passé quelquefois, ce qui vient de se passer récemment encore paraisse tout simple.

Qu'a-t-on vu en effet? Au moment même où M. le président de la république, chef régulier, légal de l'état, adressait son message à l'assemblée, on colportait dans les couloirs de Versailles un autre message de

M. le comte de Chambord donnant ses instructions à ses amis, leur dictant la conduite qu'ils ont à tenir, leur disant ce qu'ils peuvent accepter, ce qu'ils doivent repousser. Si M. le maréchal de Mac-Mahon a besoin de la dictature, il n'y a qu'à la lui donner, — hors de là on ne doit rien voter qui puisse empêcher ou ajourner la monarchie. Le maréchal passe encore : le septennat n'existe pas, et une organisation politique quelconque serait une invention révolutionnaire. M. le comte de Chambord est vraiment bien bon d'offrir la dictature à M. le maréchal de Mac-Mahon, qui ne la réclame pas, — en même temps qu'il fait un devoir à ses amis de repousser les lois constitutionnelles que M. le président de la république juge nécessaires pour le pays. Les légitimistes d'ailleurs semblent plus que jamais disposés à respecter scrupuleusement cette volonté, dont l'expression paraît avoir ému jusqu'à des royalistes modérés eux-mêmes, plus portés aux transactions que les chevau-légers. Et l'on croit que c'est tout simple qu'un parti considérable dans une assemblée française reçoive ainsi à peu près publiquement le mot d'ordre d'un prince vivant hors de la France depuis quarante-quatre ans, pesant de loin sur le parlement, ajoutant aux embarras des pouvoirs publics dans les circonstances où nous sommes ! On nous permettra de dire franchement que c'est la quintessence du désordre. Les légitimistes trouvent étrange que les radicaux obéissent à des mandats impératifs, — et que font-ils de leur côté ? Ils se plaignent de l'anarchie qui est partout, et ils sont les premiers des anarchistes, d'autant plus dangereux qu'ils se donnent pour des conservateurs. — Le roi est le roi, et il a toujours le droit de parler, dit-on assez étrangement. La monarchie est le régime traditionnel et nécessaire du pays, — hors de là point de salut ! Vous venez de voir M. de Bismarck, dans ses dépêches au comte d'Arnim, montrer lui-même à la France où est son intérêt, en disant : « Nous avons besoin que la France nous laisse en repos, et si elle ne veut pas rester en paix avec nous, nous devons empêcher qu'elle trouve des alliés. Tant qu'elle n'aura pas d'alliés, la France n'est pas à craindre pour nous, et tant que les grandes monarchies de l'Europe resteront d'accord, aucune république n'est redoutable pour elles. *Or une république française trouvera difficilement comme allié contre nous un gouvernement monarchique.* »

Cela se peut, les prévoyances intéressées de M. de Bismarck ont leur prix. Il est bien possible en effet qu'à certains momens, dans ces dernières années, une monarchie eût été une combinaison utile, qu'elle eût été même acceptée sans résistance, si elle s'était présentée sous la figure d'un souverain sage et prévoyant, d'un Louis XVIII, habile à ménager les instincts de la société moderne, et à ne point effrayer le pays de la perspective d'une guerre religieuse pour la restauration du pape. Cette monarchie prudente et avisée, oui, elle eût été peut-être réalisable

à une certaine heure; mais qui donc l'a frappée de déchéance avant qu'elle existât et a du même coup empêché une monarchie plus libérale? Qui a offert un Charles X à la place d'un Louis XVIII? Admettons, comme on le dit, que la monarchie fût nécessaire, tout au moins utile à la France : il en résulterait que M. le comte de Chambord et son parti l'ont compromise au moment où elle aurait été possible, — et maintenant qu'ils l'ont rendue impossible, pour se donner le temps de voir revenir la chance, ils n'auraient d'autre préoccupation que de laisser le pays dans le vide, sans gouvernement organisé, sans institutions? Puisque les esprits chagrins ne veulent pas de la restauration à la manière de M. le comte de Chambord, rien ne peut ni ne doit exister! Puisque la royauté a manqué l'occasion, la France doit se résigner à être perdue sans ressource, surtout sans songer à se sauver elle-même! C'est une tactique connue, c'est la politique des partis extrêmes, et ce qui est vrai des légitimistes l'est tout aussi bien des bonapartistes ou des radicaux, ces étranges alliés contre toute organisation sensée et protectrice. Les bonapartistes ont, eux aussi, leur mot d'ordre venu de Chislehurst et ne sont pas moins opposés que les légitimistes aux lois constitutionnelles. Les radicaux, eux, n'ont pas besoin d'instructions; ils ont leur république, qui est au-dessus de l'assemblée comme au-dessus du pays lui-même, ils font ce qu'ils peuvent pour en faire un système incompatible avec un ordre durable, pour réaliser les pronostics de M. de Bismarck sur cette république qui doit tenir la France agitée, paralysée et isolée.

Évidemment, si l'on veut tenter une œuvre sérieuse, ce n'est pas sur ces partis extrêmes qu'il faut compter, puisque leur première préoccupation est d'empêcher toute organisation constitutionnelle, ou même de contester à l'assemblée le droit de la voter. Avec ceux-là, il n'y a rien à faire, on ne les convaincra pas, la France n'a pas le droit d'échapper à la tyrannie de leurs rêves, de leurs préjugés ou de leurs passions. Ils sont un embarras, ils ne peuvent pas être un secours, ils ne seraient qu'un appui compromettant. C'est entre ces intransigeans de toute couleur et de toute sorte que restent toujours les élémens de la majorité possible, majorité de raison, de transaction, qui existe substantiellement, qu'il suffit de rassembler, d'éclairer, de coordonner, et c'est là surtout l'œuvre de ceux qui ont l'ambition d'être des chefs et des guides. C'est à eux de tempérer les dissidences, de simplifier les choses, de préciser les conditions dans lesquelles peuvent s'unir toutes ces bonnes volontés éparses et flottantes. On est sans cesse à se lamenter en répétant que rien n'est possible. Nous le croyons aisément, puisqu'on veut faire une majorité en maintenant toutes les divisions et toutes les confusions. Ceux qui par l'autorité ou par la persuasion devraient rendre tout possible sont souvent les premiers à créer des difficultés ou à grossir celles qui existent; au lieu d'élever les questions et de désintéresser les opinions sincères par

la séduction d'un patriotisme supérieur, ils croient plus habile de négocier avec toutes les petites exigences, les répugnances ou les amours-propres. Ils passent leur temps à se faire les médiateurs méticuleux de transactions toujours fuyantes, et, lorsqu'ils échouent, ils se plaignent d'un mal dont ils sont un peu les auteurs ou les complices. En réalité, quel est le fond des choses? Qu'est-ce qui empêche cette souhaitable alliance de tous les élémens libéraux et conservateurs qui vont des frontières de la droite modérée aux frontières de la gauche modérée? Que ces divers groupes ne s'entendent pas sur bien des points politiques, qu'ils reprennent plus tard leur liberté dans la pratique parlementaire, rien n'est plus simple. Il s'agit d'abord aujourd'hui d'une œuvre de circonstance nécessaire, impérieuse, que les uns et les autres ont un égal intérêt à réaliser dans des conditions favorables pour le pays et pour eux-mêmes.

Tout se résume dans une certaine résolution première à prendre et dans un certain nombre de lois. Met-on en doute la nécessité d'organiser ce régime qui a été créé le 20 novembre 1873? Conteste-t-on même ce titre de président de la république sous lequel M. le maréchal de Mac-Mahon a été appelé à exercer le pouvoir? Non : pour les uns, c'est une concession; pour les autres, c'est une garantie. Les monarchistes acceptent la république, parce qu'elle n'est que le septennat; les républicains acceptent la septennalité, parce qu'elle s'appelle la république : en définitive, c'est un point admis. Il y a une loi électorale à faire : soulève-t-elle des objections décisives? y a-t-il quelque incompatibilité absolue d'opinions? Non, le suffrage universel est respecté par tous; les conditions de l'électorat varient tout au plus dans quelques détails; la seule question délicate à trancher est celle du vote par scrutin de liste ou par arrondissement, et sur ce point les idées sont très mêlées. Il y a des divergences à droite comme à gauche. Il y a une seconde chambre à créer : est-ce là qu'éclate la mésintelligence? Non, tout le monde est à peu près d'accord sur la nécessité d'une assemblée modératrice dans l'organisation d'un régime régulier. La composition de la seconde chambre n'est point évidemment sans importance et ne laisse pas de partager les esprits; on ne ferait rien dans tous les cas, si on se bornait à reconstituer un sénat impérial d'enregistrement, si par une formation sérieuse on ne donnait à cette assemblée assez d'indépendance et de force pour remplir un rôle efficace, et ceci n'est même plus une affaire de parti. Reste la grosse difficulté, celle du caractère définitif ou transitoire de ce régime qu'on se propose d'organiser. Après tout, la question est tranchée ou sauvée, si l'on veut, par la réserve de la souveraineté nationale, du droit de révision à l'issue du septennat, et ceux qui attachent le plus de prix à cette réserve n'entendent point à coup sûr créer des institutions débiles, insuffisantes, uniquement pour em-

pêcher le pays de mourir, et pour laisser la porte ouverte à une révision inévitable.

Au fond, on est d'accord sur tout, sur la nécessité d'une organisation, sur la plupart de ces lois si péniblement élaborées depuis un an. Par quoi reste-t-on divisé? Par des défiances plus ou moins avouées, par des arrière-pensées. Les monarchistes craignent que, cette république de fait une fois admise, on n'en tire parti contre leurs opinions, contre les espérances qu'ils ne sauraient abdiquer; les républicains craignent que les concessions conservatrices qu'ils peuvent faire ne tournent contre la république. Les chefs de partis disposés à s'entendre craignent de n'être pas suivis. Le centre droit attend les avances du centre gauche, qui à son tour attend le centre droit, et voilà comment on vit, au lieu de se dire que dans tout cela il ne doit y avoir ni vainqueurs ni vaincus, ni questions personnelles, ni même questions de parti, qu'il n'y a qu'un intérêt national à élever au-dessus de tout, à mettre à l'abri. Aujourd'hui l'assemblée est plus que jamais placée entre cette résolution nécessaire et une inévitable abdication. — Qu'à cela ne tienne, disent les légitimistes, les bonapartistes; c'est ce qu'il faut, le maréchal de Mac-Mahon restera seul, pouvoir de circonstance dans le provisoire! Que ceux qui sont assez dominés par l'esprit de parti pour ne point redouter de livrer le pays à tous les hasards parlent ainsi, c'est possible. Cette alternative extrême où l'on est arrivé est certes faite pour réveiller tous les sentimens de prévoyance chez les hommes patriotiquement éclairés, monarchistes ou républicains, qui croient que des institutions efficaces ne sont pas de trop pour aider la France à vivre, à retrouver la confiance dans la sécurité intérieure, et par cette sécurité les garanties d'un avenir nouveau.

L'inconvénient de cette crise laborieuse, agitée, d'organisation constitutionnelle qui promène le pays à travers des phases d'alanguissement et de surexcitation, c'est justement qu'elle tient tout en suspens, qu'elle ne laisse pas toujours une place suffisante à des questions qui reprendraient leur importance, qui pourraient être plus mûrement, plus librement résolues dans des conditions définitivement régularisées. On a cette loi des cadres qui a été proposée par une commission et remaniée par le gouvernement, qui touche à la constitution même de l'armée, à un intérêt national de premier ordre, aussi bien qu'à la situation personnelle d'une multitude d'officiers. Rien n'est certes plus pressant. On y arrivera; mais il faut le temps à ce qu'il paraît, et maintenant la loi ne viendra point sans doute avant de nouvelles vacances, les vacances de Noël. Peut-être alors l'assemblée se trouvera-t-elle distraite par d'autres incidens qui la passionneront, qui réagiront sur une discussion d'où tous les conflits de partis devraient avant tout être bannis. Aujourd'hui ces questions, qui devraient être les premières, ressemblent à des in-

termèdes, elles viennent quand elles peuvent, lorsque l'assemblée n'a rien de mieux à faire, et surtout elles se ressentent d'une situation où règles, principes, garanties, traditions, restent incessamment livrés aux entreprises des partis. Ce n'est point sans doute que ces séances, qu'on peut appeler épisodiques, ne soient souvent intéressantes et instructives. Elles montrent le fond des esprits, elles laissent entrevoir la gravité des crises morales du temps, et quelquefois elles sont relevées par le talent. Récemment encore l'assemblée a eu une de ces journées à la fois sérieuses et brillantes à propos de la liberté de l'enseignement supérieur en France. L'enseignement supérieur peut-il être libre, libre tout au moins dans la mesure tracée par la loi du 15 mars 1850 pour l'enseignement secondaire? Pourra-t-il s'établir désormais, comme en Allemagne, comme en Belgique, des universités indépendantes, des facultés libres de droit et de médecine, des facultés des lettres et des sciences? La question est née d'une proposition faite il y a quelques années par M. le comte Jaubert, un ancien ministre du 1er mars 1840 qui vient de mourir, elle a été longuement examinée dans une commission, et elle est venue l'autre jour à l'improviste. Elle a été traitée par M. l'évêque d'Orléans avec une éloquence qui a fini par s'emporter, par M. Challemel-Lacour avec une habileté de parole aussi implacable que savamment calculée, par le rapporteur de la commission, M. Laboulaye, avec un sentiment libéral des plus élevés.

Dès que la question était posée, il était difficile de ne point faire pour l'enseignement supérieur ce qui a été fait, il y a près de vingt-cinq ans, pour l'enseignement secondaire, d'autant plus que cette revendication de liberté est née jusqu'à un certain point de l'insuffisance de l'enseignement officiel. Le mot de décadence, qui a été prononcé, est d'une sévérité outrée et injuste. Il n'est pas moins vrai que depuis longtemps nos facultés mal dotées, dépourvues souvent de laboratoires, de bibliothèques, ne répondent qu'incomplétement à toutes les exigences d'une large et libérale instruction, et au fond c'est là peut-être la raison la plus décisive en faveur de cette proposition qui vient d'être discutée. Il est certain que, si l'enseignement supérieur de l'état eût gardé la puissance et l'éclat qu'il a eus dans d'autres temps, s'il eût suffi à tout, la proposition ne serait point née, ou bien elle aurait eu moins de chances, parce qu'elle aurait eu des raisons moins plausibles à invoquer. Aujourd'hui la question est engagée de telle façon qu'elle sera sans doute résolue en faveur de la liberté, bien entendu une liberté réglée, qui a été sanctionnée à une première lecture par une immense majorité; mais cette liberté dangereuse, elle est toute au profit de l'église catholique, qui la réclame seule, assure le dernier et certainement un des plus habiles défenseurs de l'enseignement de l'état, M. Challemel-Lacour. Les catholiques seuls useront du privilége, parce que seuls ils

sont assez riches pour fonder des universités, pour les doter, et ils pourront ainsi faire pénétrer partout leur esprit, menaçant dans ses principes, dans son essence la société moderne! Évidemment la liberté est pour tout le monde, elle peut profiter aux catholiques comme aux autres. Cette école des sciences morales et politiques, sorte de faculté libre, qui s'est établie récemment à Paris, n'a rien de catholique, et elle vit utilement. C'est une période de concurrence qui s'ouvre et dont il faut accepter les conditions laborieuses en même temps que les vivifiantes émulations. Est-ce à dire qu'en cessant d'avoir le monopole l'état doive rester désarmé, qu'il puisse assister impassible à ces dangereuses propagandes, à ces divisions sociales, à ces captations religieuses qu'entrevoit M. Challemel-Lacour avec les yeux d'un radical qui revendique le monopole pour ses propres idées? Nullement, et c'est ici que cette liberté qu'on réclame a son correctif nécessaire. Avec la meilleure volonté du monde, on ne peut pas admettre que les universités libres puissent jeter dans la société des médecins, des avocats, des hommes d'un certain ordre de professions. De toute façon, l'état doit rester en possession du droit de surveiller l'enseignement, de conférer des grades qui sont toujours un titre aux yeux du public. Que cette collation des grades s'opère par un jury mixte ou par toute autre combinaison, elle ne peut être laissée à l'aventure. Elle reste ce qu'on appelait autrefois un droit régalien, le privilége de l'état, qui peut sans doute accorder une certaine liberté, en s'occupant lui-même de renouveler, de fortifier l'enseignement distribué en son nom, mais qui, en aucun cas, ne peut se désintéresser de telles questions. L'état ne peut pas plus se dessaisir de ce droit de collation des grades que du droit de surveillance, non parce qu'il est le propagateur ou le professeur de telle ou telle doctrine, mais parce qu'il est l'état, c'est-à-dire la représentation vivante, permanente, traditionnelle, laïque, de ce qui est indépendant de toutes les écoles, — de l'intérêt social et national, sous la république comme sous la monarchie.

Le président des États-Unis vient d'adresser son message annuel au congrès de Washington. Est-ce l'effet d'une politique réfléchie? est-ce tout simplement un calcul pour favoriser d'avance une nouvelle candidature présidentielle du général Grant? Toujours est-il que le message est un peu brusque à l'égard de l'Espagne et qu'il réveille tout à coup d'une façon assez désagréable la vieille affaire de ce navire, le *Virginius,* maltraité l'an dernier par les autorités de La Havane. Ce n'est pas fait pour aider l'Espagne dans la guerre qu'elle soutient avec autant d'acharnement que d'impuissance contre les insurgés cubains, en même temps qu'elle s'épuise à batailler contre les carlistes de la Navarre et de la Catalogne. Si les paroles du général Grant n'avaient pas uniquement pour objet de regagner une popularité compromise en fouettant l'orgueil

américain, si elles cachaient l'arrière-pensée de mettre la main dans les affaires de Cuba, elles ne laisseraient pas d'être inquiétantes. En réalité, c'est sans doute un moyen de flatter le sentiment national et tout au plus de rappeler à l'Espagne qu'elle ne s'en tirera pas sans payer une indemnité pour les mésaventures du *Virginius*. Pour le moment, les États-Unis sont beaucoup plus occupés du résultat des derniers scrutins, de cette victoire inattendue des démocrates, qui va changer sensiblement les rapports des partis dans le congrès, qui peut être le point de départ de combinaisons nouvelles pour la prochaine élection présidentielle. Ces questions peuvent être agitées avec passion, même avec violence, dans la grande république; elles sont sans péril, elles ne risquent jamais d'aller jusqu'à des menaces sérieuses de révolution, comme dans l'Amérique du Sud, comme dans ces contrées de la Plata, où un nouveau président, à son entrée au pouvoir, vient de se trouver en face d'une insurrection à main armée.

Cette république argentine, qui en est là aujourd'hui, a eu autrefois une sorte de rôle dans la politique européenne par le caractère de ses guerres civiles, par les interventions inextricables de la France et de l'Angleterre, par les conflits incessans qui naissaient d'un état toujours troublé, toujours menaçant pour les intérêts étrangers. C'était le temps où se succédaient les dictatures de Rosas, d'Urquiza, les insurrections, les scissions violentes entre Buenos-Ayres, aspirant à la suprématie sur les provinces, et les provinces se défendant contre la suprématie de Buenos-Ayres. La république argentine avait pourtant fini par se dégager de ce chaos sanglant, par s'organiser, et depuis dix ans, si elle n'a point laissé d'avoir de grosses affaires, comme cette guerre qu'elle a si longtemps poursuivie en commun avec le Brésil contre le Paraguay, elle a vécu du moins dans une paix intérieure à peu près permanente.

Ces dix années qui se sont passées d'abord sous la présidence du général Bartholome Mitre, puis sous la présidence de M. Domingo Sarmiento, ont été pour ces contrées une période de développement et de prospérité extraordinaires. Le calme intérieur, ou, si l'on veut, l'absence de révolutions y a contribué d'abord sans doute, et il n'est pas jusqu'à cette guerre entreprise de concert avec le Brésil contre le Paraguay qui n'ait été à sa manière un stimulant ou une circonstance favorable au pays. La guerre en effet amenait à Buenos-Ayres, devenue l'entrepôt de l'armée brésilienne, l'or de l'empire, multipliant ainsi dans la ville et dans la province les élémens de richesse. Le fait est que pendant ces dix années l'activité des intérêts a été immense. Le mouvement commencé sous le général Mitre n'a fait que s'accélérer sous M. Sarmiento, homme d'esprit et de savoir dont nous parlions ici il y a près de trente ans, et qui était élu président de la république argentine en 1868, au moment où il était loin de son pays, qu'il représentait à Washington.

M. Sarmiento a eu la bonne fortune de n'être point étranger à cet essor, de voir sous sa présidence les recettes de l'état s'accroître sensiblement, les revenus des douanes passer de 12 millions de piastres à 20 millions, le commerce s'élever à 500 millions de francs, la richesse pastorale se développer, les immigrations étrangères affluer. Les moyens réguliers de communications avec l'Europe se sont multipliés; des fils télégraphiques ont été établis. Le chiffre des machines employées à l'industrie était de 5,000, et il est monté à plus de 50,000. Il y avait autrefois une cinquantaine d'écoles, il y en a plus de 1,100. Des bibliothèques ont été créées. La ville de Buenos-Ayres a pris une importance considérable. On pouvait croire que ce mouvement de richesse, où les étrangers ont une grande part, mais dont le pays profite, était désormais une garantie contre des révolutions nouvelles. C'était vrai peut-être jusqu'à un certain point, ce sera vrai avec les années; seulement dans ces malheureux pays sans lien, sans cohésion et si longtemps dévorés par l'anarchie tout conduit aux agitations.

L'organisation fédérative de la république argentine, calquée sur celle des États-Unis, bonne pour les Américains du nord, est ici tout ce qu'il y a de plus favorable au conflit des passions incandescentes, à des crises perpétuelles. Assemblées de la nation, assemblées provinciales, se renouvellent par tiers chaque année. Les quatre provinces ont à nommer tous les trois ans un gouverneur. Le président de la république est élu pour six ans, mais l'élection est si compliquée, elle se dégage d'une telle série de scrutins qu'elle remplit une année entière. D'un autre côté, sous une paix apparente, le vieil antagonisme entre Buenos-Ayres et l'esprit provincial est loin d'être éteint, il survit à travers tout, de sorte que c'est une mêlée de passions, d'ambitions, de rivalités locales ou personnelles toujours en éveil, éclatant à tout propos: c'est précisément l'histoire de cette tentative insurrectionnelle qui vient de se produire à l'occasion du remplacement de M. Sarmiento, dont les pouvoirs expiraient le 12 octobre dernier.

Il y avait trois candidats en présence. Le plus connu était le général Mitre, qui, depuis vingt ans, comme soldat et comme publiciste, a joué un des principaux rôles dans les affaires du pays et qui a été le premier président régulier de l'union argentine reconstituée à la suite des agitations sanglantes du temps de Rosas et d'Urquiza. Mitre avait pour lui une circonstance particulière. La guerre du Paraguay a laissé entre la république argentine et le Brésil des mésintelligences qui depuis un an surtout ont menacé de dégénérer en rupture ouverte. Le général Mitre pouvait passer pour l'homme le plus apte à diriger la guerre, si elle devenait inévitable, ou à la détourner par ses anciennes relations avec les principaux personnages du Brésil, avec l'empereur dom Pedro II lui-même. Le second candidat était M. Adolfo Alsina, fils d'un ancien gouverneur de

la province de Buenos-Ayres, homme de quelque importance lui-même, et chef d'un parti exalté, remuant, audacieux, avide de pouvoir. Il y avait enfin un troisième concurrent, le docteur Avellaneda, homme de mérite, qui est arrivé jeune dans la politique, qui a été ministre à vingt-trois ans, et qui, étant d'une province éloignée, de Tucuman, s'est trouvé être le candidat des provinces. C'est autour de ces trois noms que s'est déroulée pendant toute une année une lutte acharnée, furieuse, où les partis ont fait assaut de violences, de manœuvres de toute sorte, de fraudes éhontées, de falsifications audacieuses des registres électoraux. Ce qu'il y a de caractéristique, c'est que la lutte la plus implacable s'est concentrée surtout entre les deux candidats qui pouvaient passer pour représenter Buenos-Ayres, et pendant ce temps la candidature de l'homme des provinces faisait presque silencieusement son chemin, si bien qu'au bout de tous les scrutins M. Avellaneda avait une majorité évidente; il l'emportait sur ses adversaires, plus divisés, plus irrités que jamais dans leur défaite et menaçant de recourir à des violences nouvelles.

Celui qui allait être président, M. Avellaneda, a-t-il voulu faire preuve d'un esprit de conciliation? Pour détourner des collisions menaçantes, a-t-il cru politique et prudent de désarmer les plus violens de ses adversaires en leur offrant des compensations de pouvoir? Toujours est-il qu'il est entré en arrangement avec le parti Alsina, qui s'est hâté d'accepter ces avances, voyant déjà dans ces dispositions du président une faiblesse qui lui permettrait peut-être de reprendre l'ascendant, de gouverner le pays à son gré. Les partisans du général Mitre, assez disposés au fond à se soumettre à l'autorité du scrutin qui donnait le pouvoir à M. Avellaneda, ont été ulcérés en voyant les amis de M. Alsina passer ainsi du rôle de vaincus au rôle de victorieux, maîtres du pouvoir dont ils usaient déjà sans scrupules. Ils se sont sentis humiliés, joués, même menacés, et dès ce moment il était décidé entre eux qu'on s'opposerait, fût-ce par les armes, à la prise de possession de la présidence par M. Avellaneda. La conspiration était flagrante. Le général Mitre et ses partisans comptaient sur des forces sérieuses, sur l'appui des commandans des troupes des frontières, le général Rivas, le général Arredondo, les colonels Murga, Machado; ils croyaient même pouvoir disposer des tribus d'Indiens toujours prêtes aux invasions et aux déprédations.

Tout était prêt; la levée de boucliers ne devait cependant avoir lieu que le 12 octobre, jour où expirait la présidence de M. Sarmiento et où les partisans de Mitre comptaient prendre les armes à la main leur revanche du scrutin; mais le gouvernement découvrait la conspiration, et c'est ce qui a précipité l'insurrection, qui, au lieu d'attendre le 12 octobre, éclatait dès le 24 septembre. Au premier moment, elle a paru assez menaçante. Mitre n'avait pas seulement avec lui les chefs mili-

taires sur lesquels il comptait, le général Rivas, le général Arredondo, il s'emparait de deux canonnières qui le rendaient maître du fleuve. Une partie de la jeunesse de Buenos-Ayres allait rejoindre les insurgés. La situation ne laissait pas d'être critique pour M. Avellaneda le jour où il prenait la présidence. Il ne s'est point laissé ébranler cependant, et, de concert avec M. Alsina, qu'il a fait ministre de la guerre, il s'est disposé à soutenir la lutte. Il a rassemblé tout ce qu'il a pu trouver de forces et de ressources, et par le fait cette guerre civile nouvelle, où l'insurrection semblait avoir de grandes chances, est peut-être déjà dénouée, s'il est vrai que les forces révoltées aient été battues dès les premières rencontres, que le général Mitre et ses lieutenans aient été obligés de se rendre à merci. Malheureusement, si courte qu'ait été cette guerre civile, c'est une épreuve sérieuse pour tous les intérêts, d'autant plus sérieuse que les personnages les plus riches du pays se trouvaient engagés dans l'insurrection, et qu'ils vont être menacés dans leur fortune. La révolution, vaincue une première fois, ne reparaîtra-t-elle pas un jour ou l'autre avec des forces nouvelles? Ce n'est peut-être que le commencement d'une recrudescence d'agitations intérieures pour cette république, qui n'a connu quelques années de paix que pour voir sa prospérité naissante de nouveau compromise. CH. DE MAZADE.

L'ÉGLISE RÉFORMÉE ET LE DERNIER MÉMOIRE DES LIBÉRAUX.

La France depuis quelque temps a été assez entretenue de l'église réformée pour savoir au moins qu'il s'est produit une scission dans son sein, et qu'à son égard le gouvernement a eu d'importantes décisions à prendre; mais la France ne connaît guère les choses protestantes, et, sauf une ou deux exceptions, ceux qui lui ont parlé ont été tellement dominés par leurs théories particulières, tellement peu soucieux de se placer au point de vue de l'intérêt général du pays, qu'elle risque fort de se prononcer ou de juger la décision de son gouvernement sans savoir de quoi il est question, — et cependant il est positivement question d'un principe de droit public qui intéresse la nation entière.

Rien n'a plus embrouillé l'affaire que les noms donnés aux deux partis de l'église réformée. Parce qu'il y avait d'un côté des orthodoxes et de l'autre des hommes appelés libéraux, les amis comme les ennemis de la libre pensée ont cru qu'il s'agissait d'un débat entre le principe d'autorité et le principe de liberté en matière de foi; mais en réalité il ne s'agissait de rien de pareil. Que l'on nous permette d'abord de rappeler brièvement les faits.

En l'an x, quand le protestantisme, longtemps proscrit et réduit par la persécution à l'état moléculaire, retrouva une existence légale, le

premier consul, en le rétablissant par la loi de germinal, l'accepta tel qu'il était, mais sans l'autoriser à tenir des synodes généraux. Il lui accordait seulement des pasteurs, des consistoires et des synodes provinciaux pour chaque groupe de cinq églises consistoriales. Ajoutons que l'église réformée n'usa pas du droit de convoquer des assemblées provinciales pour régler les questions de doctrine. Les protestans à cette époque étaient tout entiers au plaisir de respirer et de se retrouver les uns les autres. Entre eux d'ailleurs, il n'y avait pas de dissidences prononcées, pas de conflits qui pussent leur faire sentir le besoin de régler leurs rapports mutuels; mais les dissidences sont venues, et se sont prononcées de plus en plus sous l'influence des deux courans qui emportent notre époque. A l'heure qu'il est, en face d'une forte minorité qui fait de la liberté d'examen l'essence du protestantisme, et qui en est venue à rejeter à peu près toutes les croyances de la religion réformée, il existe une majorité qui reste fidèle à ses croyances, et qui, en les voyant attaquées, s'y est attachée avec un surcroît de ferveur. Le doute a provoqué la foi, d'autres pourraient dire que c'est la foi qui a provoqué le doute, il n'importe : le fait est en tout cas qu'il n'y a plus d'église, plus d'association morale. Ce qui subsiste n'est qu'un lien factice, une pure chaîne qui rapproche de force des adversaires armés l'un contre l'autre. Dans le même consistoire siégent côte à côte l'affirmation et la négation, la critique qui ne voit dans la Bible qu'une collection de légendes humaines et la foi qui la vénère comme la parole même de Dieu. Dans la même chaire montent le même jour deux pasteurs dont l'un conteste la divinité du Christ, le salut par la foi, en un mot tout ce que l'autre regarde comme la vérité qui seule peut sauver. Il n'est pas rare pendant un sermon de voir une mère se lever, et emmener ses enfans pour les soustraire à une prédication qui lui semble empoisonnée.

Les orthodoxes, autrement dit les pasteurs et les laïques pour qui le protestantisme était surtout une croyance religieuse déterminée, n'ont pu supporter cet état de choses. Ils ont sollicité pour l'église l'autorisation de convoquer un synode général suivant ses anciennes coutumes; ils ont réclamé le bénéfice du droit commun, qui, par le fait qu'une association quelconque est reconnue, lui permet implicitement de se constituer, de déterminer ce qu'elle est. L'autorisation demandée a été accordée par le gouvernement, et le synode réuni en 1872 s'est prononcé, — à une faible majorité il est vrai, — pour un statut organique dont la promulgation a été sanctionnée aussi par l'autorité compétente après approbation du conseil d'état. De là des protestations violentes de la part des libéraux. Dès le principe, ils avaient été opposés à la convocation du synode, et durant les débats ils s'étaient maintenus dans l'opposition la plus radicale, n'admettant aucun milieu entre la li-

berté absolue et l'autorité absolue, et accusant les orthodoxes de vouloir supprimer le protestantisme, de vouloir revenir au système catholique, et asservir les consciences à une autre papauté. Le vote une fois émis, ils ont nié carrément la légalité et l'autorité de l'assemblée, où cependant ils avaient siégé et voté. Puis des paroles ils ont passé aux actes. Lors du renouvellement des conseils presbytéraux, les consistoires au sein desquels domine leur influence ont refusé de se conformer aux prescriptions du synode sur les conditions de l'électorat, et, quand le ministre s'est vu forcé de casser les élections accomplies contrairement à la loi, ils ont répondu que leur conscience ne leur permettait pas de se soumettre.

Avant de juger ces protestations, il n'est pas mauvais de connaître au juste ce qui les a provoquées. Quelque valeur que puisse avoir cette réserve, le synode à tout le moins avait eu le soin de proclamer qu'il n'entendait nullement faire acte d'autorité dogmatique, qu'il se bornait à constater la foi de la communion réformée, telle qu'elle était exprimée dans ses liturgies, ses fêtes chrétiennes et ses symboles. En conséquence il avait simplement *déclaré* que l'église restait fidèle aux principes de foi et de liberté sur lesquels elle avait été fondée, et qu'avec ses pères et martyrs dans la confession de La Rochelle, avec toutes les églises de la réformation dans leur symbole, elle proclamait l'autorité souveraine des saintes Écritures en matière de foi, et le salut par la foi en Jésus-Christ, fils unique de Dieu, mort pour nos offenses et ressuscité pour notre justification. D'un autre côté, le synode arrêtait que désormais tout candidat au pastorat, avant de recevoir la consécration, devrait exprimer son adhésion à la foi énoncée dans cette déclaration. Enfin, quant à l'élection des conseils presbytéraux, — élection que l'arrêté ministériel du 10 septembre 1852 avait mise au régime du suffrage universel, — il statuait qu'à l'avenir, pour être inscrits sur le registre électoral, les protestans de naissance auraient à déclarer qu'ils restaient attachés de cœur à l'église réformée de France et à la vérité révélée telle qu'elle est contenue dans les livres de l'Ancien et du Nouveau-Testament. Si l'on se met au point de vue de ceux qui considèrent une église comme une association religieuse destinée à propager une croyance plutôt que d'autres, on ne saurait guère accuser le synode de s'être montré exigeant; on pourrait plutôt lui reprocher d'en être resté trop prudemment à des mots vagues et équivoques. Il était question de l'église que les articles organiques de germinal ont reconnue comme professant la religion protestante, de celle qui est subventionnée pour faire face aux besoins religieux des populations protestantes, et en vérité demander seulement que dans cette église les pasteurs admettent l'autorité souveraine des Écritures et le salut par la foi au Christ, c'est déclarer que, pour exercer les fonctions de ministre protestant, il

suffit de ne pas avoir cessé d'être chrétien protestant par ses convictions.

La décision du synode toutefois n'avait pas moins une grave portée. Jusque-là, par l'effet de la loi qui avait refusé à l'église réformée la liberté de se gouverner elle-même, et par la faute aussi des membres de l'église, les consistoires comme le pastorat étaient restés ouverts de fait à tous les protestans de naissance, quelles que fussent leurs croyances. Désormais au contraire l'église devait avoir un caractère propre et des frontières. Représentons-nous une société qui, par la majorité de son assemblée générale, déclarerait qu'elle a pour but d'exploiter des mines et non pas de commanditer ou d'entreprendre toute espèce d'affaires, nous aurons une idée assez exacte du changement opéré par la victoire de la majorité orthodoxe.

Or ce triomphe des vues de la majorité était la défaite du programme des libéraux. Eux, ils ne repoussaient pas seulement le contenu de la déclaration de foi, ils repoussaient l'idée même d'une confession de foi quelconque, et c'est ici que l'on voit clairement ressortir comment il s'agissait en réalité, non pas d'un débat entre l'autorité et la liberté, pas plus que d'un débat entre deux doctrines religieuses, mais tout simplement d'une question de constitution et de prépondérance législative. L'objet en litige était le caractère que devait avoir au total une corporation qui ne pouvait avoir deux caractères à la fois; le débat roulait sur le régime que tous les membres de l'église seraient forcés d'accepter, et face à face se trouvaient deux partis qui, à cet égard, avaient des volontés radicalement incompatibles. Si la majorité voulait que l'église fût une association de propagande en faveur d'une certaine foi religieuse, la minorité voulait, en dépit de la majorité, en dépit des traditions et en dépit de la loi, que la même église fût une simple société d'examen et de discussion, qu'elle fût comme une salle de conférence où une certaine classe de Français pourrait, aux frais de l'état, prêcher les conclusions les plus opposées, — c'est-à-dire, ils voulaient que les croyans protestans n'eussent plus d'église vouée spécialement à la propagation de leur croyance, et qu'ils pussent seulement se faire entendre dans une église qui en définitive travaillerait surtout à opposer les diverses théologies l'une à l'autre, et à propager ainsi l'indifférence en matière de doctrines.

Cela étant, le rôle de la France est clair. En présence de deux partis qui se disputent le pouvoir de trancher une question d'organisation ecclésiastique, le seul point important est de savoir celui qui a réellement la loi de son côté, et de savoir aussi ce que valent, au point de vue du droit public de tous les jours, les principes que l'une et l'autre des prétentions rivales tendent à faire prévaloir. Quant à la légalité, il n'est guère possible d'hésiter, puisque l'église réformée a été dûment auto-

risée à reprendre son ancien gouvernement synodal, et que le conseil d'état a ratifié les décisions du synode. Au fond, les argumens juridiques de la minorité étaient tous tirés de l'état où se trouvait le protestantisme quand il a été reconnu par la loi de germinal. Les libéraux soutenaient qu'à cette époque la confession de La Rochelle était entièrement tombée en désuétude, que l'église se composait uniquement de paroisses rattachées par groupes à des consistoires indépendans l'un de l'autre, et que le premier consul, par cela seul qu'il ne lui avait pas rendu le pouvoir de se centraliser, avait eu clairement l'intention d'établir, non pas une église unique, mais plusieurs églises locales. De bonne foi, le premier consul serait fort étonné d'apprendre que tel était son but. Si ses instincts de domination lui faisaient craindre l'autorité qu'auraient pu acquérir les synodes généraux, il n'eût pas moins redouté la perspective d'un ensemble d'églises sans doctrine arrêtée, et où l'on eût pu sortir du protestantisme historique pour aller à tous les points cardinaux.

Les libéraux soutenaient encore que l'église visée par les articles de germinal était l'ensemble des populations qui se rattachaient à une même tradition. Suivant eux, c'était dans cette filiation commune que résidait le lien qui, malgré la différence des conclusions, faisait encore des orthodoxes et des libéraux une seule corporation et qui les rattachait à une même tendance. De bonne foi encore, il faut être résolu à ne pas tenir compte des faits pour parler aujourd'hui d'une tradition commune. Les orthodoxes et leurs contradicteurs procèdent d'une même souche, comme les ultramontains et les athées des pays catholiques sont sortis d'un même tronc, ce qui signifie que leurs arrière-grands-pères avaient une croyance commune; mais à l'heure qu'il est il n'y a plus que luttes et tendances diamétralement opposées. D'ailleurs il faudrait cependant songer à la France qui est chargée de payer le traitement des pasteurs. Par rapport à elle, il est monstrueux qu'un parti, au nom de ses théories, qui sont seulement ses théories à lui, réclame pour une classe de Français le privilége d'enseigner tout ce qui peut lui plaire aux frais du pays.

En définitive, toute cette affaire, y compris les jugemens de la presse, a été comme un chaos de sous-entendus, de malentendus, de sophistique plus ou moins naïve. A cet égard, l'avant-dernier épisode du débat n'a pas été le moins curieux : nous faisons allusion au manifeste que les consistoires libéraux ont adressé au ministre pour s'excuser de leur refus d'obéissance, et où ils invoquent le devoir suprême d'obéir à Dieu et à la conscience plutôt qu'aux hommes. Rien de plus noble que les sentimens développés sur ce thème, et assurément, en tant qu'ils signifient des individus prêts à risquer leur position plutôt que de trahir leur conviction, ils ne méritent que le respect; mais, quelques lignes

plus bas, arrive un paragraphe où les libéraux déclarent qu'ils *veulent rester dans la maison de leurs pères*, et cela veut dire assez nettement qu'ils ne se contentent pas de rester fidèles à leurs convictions et de garder la liberté de les professer, mais qu'ils entendent, malgré la majorité protestante, les prêcher au sein même de l'église protestante en bénéficiant du budget réservé à la communion protestante.

Il nous semble que la raison publique est profondément intéressée à tirer au clair cette confusion. La façon dont on comprend aujourd'hui la liberté des consciences individuelles la négation est même de la société et nous menace de la plus mauvaise des tyrannies. Que les dissidens de l'église réformée professent leur religion sans dogme, qu'ils soient libres d'attaquer la foi ou l'inspiration de la Bible, nul n'y fait obstacle; mais, quand ils prétendent s'imposer à une église dont ils ont abandonné les croyances, quand ils réclament le droit d'en exercer les charges et d'en toucher les émolumens pour l'empêcher de propager sa foi, — ils ne sont plus du tout les champions de la liberté; ils combattent tout simplement pour la domination.

Sans doute il y a des intérêts engagés, des positions prises; si les libéraux se sont établis dans l'église, la loi et la majorité orthodoxe y ont aidé, et, autant que possible, il est bon de tenir compte de ces faits. Il est vrai que la position des pasteurs déjà en exercice n'est nullement menacée; mais cela ne suffit pas pour liquider le passé. Que le gouvernement avise pour le mieux, qu'il reconnaisse deux églises au lieu d'une seule, ou qu'il autorise entre les deux partis un partage à l'amiable des temples, à la condition que, là où il n'y a qu'un lieu de culte, il restera aux protestans qui y ont des droits légaux, — nous ne voyons pas de mal à cela. Bien plus, comme dénoûment de la difficulté du présent et comme pierre d'attente pour l'avenir, cela nous semblerait une bonne solution. Du reste, tout plutôt qu'un mensonge, qui appelle du même nom l'eau et le feu, ou qu'une injustice, qui refuserait à une société reconnue le droit d'être une chose plutôt qu'une autre.

Malheureusement le radicalisme des libéraux rend tout compromis fort difficile. Dans un mémoire qu'ils viennent de remettre au ministre, ils énoncent une grosse prétention, celle d'être reconnus, non pas comme une secte nouvelle, mais comme une branche de l'église réformée, — et l'explication de cette prétention se trouve dans une autre encore plus énorme. Ils arguent de ce que leur descendance est connue pour refuser de dire ce qu'ils sont devenus; ils soutiennent qu'il n'y a pas lieu d'exiger qu'ils fassent connaître leurs principes. Nous concevons que cela serait fort embarrassant pour eux, car en réalité le libéralisme n'est qu'une coalition d'opinions de tout genre. Il fait nombre pour voter contre les orthodoxes, à peu près comme au sein de l'église catholique on aurait une forte opposition, si l'on appelait tous les ca-

tholiques de naissance, y compris ceux qui sont devenus positivistes, athées et ennemis de toute religion, à voter sur un article quelconque du catéchisme; mais, s'il s'agissait pour les coalisés de fonder une église sur une affirmation, ils l'essaieraient en vain, et, pour ne pas se dissoudre, ils n'ont pas d'autre ressource que de baser leur association sur la dissidence même, sur le droit de professer toutes les opinions possibles. Il n'est pas moins vrai qu'à tout contrat il y a deux parties, et tant que les libéraux feront consister leur suprême devoir à ne prendre aucun engagement ni envers la loi, ni envers les congrégations, l'état de son côté ne peut pas s'engager à les subventionner. C'est déjà trop qu'il se soit lié à l'église catholique sans avoir suffisamment exigé qu'elle formulât ce que serait son enseignement; agir ainsi, c'était, — malgré les réserves du concordat, — reconnaître l'autorité souveraine de la papauté, et lui payer tribut pour la mettre en état de faire enseigner en France tous les nouveaux dogmes qu'elle pourrait adopter. Accepter le libéralisme sans conditions, ce serait aussi l'admettre comme infaillible et lui laisser carte blanche pour toutes les propagandes encore inconnues qui, demain ou après-demain, auraient l'approbation de sa *conscience.*

J. MILSAND.

ESSAIS ET NOTICES.

LES LIVRES ILLUSTRÉS.

I. *Rome,* par M. Francis Wey, Hachette. — II. *Les Eaux-fortes de Van Dyck,* par M. Duplessis, A. Durand. — III. *Inventaire des meubles de Catherine de Médicis,* par M. Bonnaffé, Aug. Aubry. — IV. *Dix-huitième siècle, institutions, usages et costumes,* par M. Paul Lacroix, Didot.

Il y a trois ans, un littérateur confiant dans le public et qui avait pu lire lui-même, sans en être découragé, les nombreuses relations qui ont eu Rome pour sujet, entreprit à son tour de décrire la ville éternelle. Il rassembla la plus riche moisson de dessins qu'aucun voyageur eût encore tenté d'appeler au secours de ses récits. Rome antique, Rome chrétienne, avec leurs monumens de tous les âges, avec le Colisée et Saint-Pierre, les musées, les églises, les ruines et le sublime désert qui sert de ceinture et de cadre à cet ensemble unique, livraient au lecteur, sans en rien retenir, les secrets de leurs trésors innombrables et de leur beauté. Ceux qui connaissent bien la cité reine purent le constater à chaque page : ils ne se trouvaient pas cette fois aux prises avec un de ces visiteurs superficiels qui se croient obligés d'augmenter, au seul profit de leur vanité, le nombre de ces confidences inutiles qu'on a cent fois rééditées. L'œil de l'auteur savait voir; de plus, pour beaucoup de

Français, M. Wey rappelait des noms, évoquait des souvenirs, qui eussent servi au besoin de caution à ses assertions les plus imprévues. Certes ce n'était point un guide banal, l'ami à la suite duquel il lui fut donné de parcourir cette ville étrange qu'on ne quitte jamais sans douleur et dont la première vue provoque presque toujours tant de désappointement. L'abbé Aulagnier formait avec Ampère le noyau de cette colonie française dont Rome pendant vingt ans était devenue comme la seconde patrie. Nul, pas même le sagace auteur de l'histoire romaine à Rome, ne connaissait mieux le dessus et le dessous de cette terre historique, dont ils avaient tant de fois ensemble fouillé les entrailles, étudié les horizons et mesuré les monumens. Comme il l'aimait, cette Italie dont le climat cependant le tuait jour à jour! Il eût voulu communiquer sa passion à tous les arrivans nouveaux qu'on lui adressait sans merci, et, malgré une expérience chaque année répétée, il ne se lassait pas de compter sur l'intérêt et l'intelligence de ceux qui le plus souvent exploitaient sa bonté sans reconnaissance, ce dont il ne gardait pas de rancune, et sans profit, ce qui lui semblait alors un tort impardonnable. Aussi quelle joie et quel repos quand il pouvait se fatiguer au service d'un auditeur comme M. F. Wey, et quelle tristesse celui-ci dut sentir se mêler à tant de curiosités satisfaites en examinant seul cette fois, si peu d'années après la mort de l'abbé, ce forum, ces pentes du Cœlius, ce Palatin, ces rues dont la pioche exhume aujourd'hui tant de trésors! « Les pieds me brûlent, disait Ampère en foulant les détritus qui lui cachaient le forum, — et penser qu'un jour viendra, ce sera demain peut-être, où tant de problèmes s'éclairciront, tant de chefs-d'œuvre ressusciteront de leur tombeau, et que je ne serai plus là pour comprendre et pour voir! » Il est en effet venu, ce jour que prévoyait Ampère, où sa chère Rome sort enfin de son linceul de ruines et de sa poussière de marbre. Le voilà déjà presque complet, ce forum où s'écrivirent dans la gloire et dans la honte tant de pages qui sont comme les feuillets de l'histoire du genre humain tout entier. Voilà les rostres de Jules tout près du temple de sa mère Vénus, et non loin de l'arc de Titus le piédestal de Domitien, tant de génie, tant de vertu et tant d'abjections! Lorsque la nouvelle de ces découvertes parvint à M. Wey, il jugea que son livre demeurerait incomplet, s'il n'y joignait les révélations que les fouilles font surgir du vieux sol des Quirites depuis les rivages d'Ostie jusqu'aux sommets des sept collines. Le gouvernement, en livrant la vieille ville à M. Rosa et en lui permettant de faire rendre gorge à Rome chrétienne au profit de Rome impériale, a-t-il eu tort ou raison? Voilà un point difficile à juger, qui agite bien des consciences et soulève bien des passions. Les catholiques s'émeuvent de ce qu'ils appellent la profanation du Colisée; l'enlèvement de cette croix, sur le bois de laquelle tant de lèvres pieuses et illustres se sont collées, a paru un scandale aux âmes chrétiennes, en

Italie aussi bien qu'en Europe. M. Wey ne se décide pas à prendre un parti bien net dans la querelle; on voit que l'antiquaire pressé de jouir et l'écrivain respectueux, sympathique aux plus nobles convictions du cœur, ne demeurent pas toujours dans un accord sans nuages. Bien d'autres partagent, il faut le dire, ses incertitudes. Le mal est que personne, en ces jours de haines aussi faciles qu'irréconciliables, ne veut se prêter aux réclamations de l'adversaire, lors même qu'elles ont une apparence indéniable de justice. Le gouvernement papal n'ouvrait pas lui-même autrefois une oreille docile aux sollicitations de la science. Les corridors des catacombes éveillaient sa sollicitude bien plus que les restes de l'Agora républicain. C'était son droit, et les découvertes de M. Rosa, quoi qu'elles amènent, ne feront pas oublier celles du chevalier de Rossi; mais est-ce donc une raison pour regarder comme des coupables ceux qui surveillent avec tant d'impatience, qui voudraient activer même les travaux des ouvriers du surintendant? Est-ce un crime d'avoir rendu à la lumière du jour ces statues, ces basiliques, ces bas-reliefs de l'antique Forum? Pourquoi se hâter de juger, et de juger sans appel, la grande entreprise du Colisée? La flore agreste qui couronnait ces vieilles voûtes mérite-t-elle tant de regrets, et ces regrets disent-ils vraiment tout ce qu'ils voudraient dire? Le luxe poétique dont les graminées revêtent les ruines vaut-il le dommage qu'ils leur causent, et si la croix s'élève un jour à venir, suivant la promesse de M. Rosa, sur le sol restitué de l'amphithéâtre des Flaviens, le chrétien, en s'inclinant sur cette terre sanctifiée, ne se trouvera-t-il pas plus voisin du sang des martyrs? Restons dans ce sage milieu où l'on rencontre si souvent la vérité; hélas! plût au ciel que nous eussions imité les Italiens dans la transformation qu'ils tentent de Rome poétique en Rome habitable, et dans leur zèle à conserver tous les monumens de leur histoire. Au lendemain de nos révolutions périodiques, nous nous hâtons en France de faire disparaître tous les emblèmes du régime vaincu, et nous traitons, dans nos remaniemens, les vestiges des aïeux comme des masures sans valeur. Les nouveaux maîtres du Capitole, eux, rendons-leur cette justice, quelles que soient nos rancunes particulières, savent se montrer plus tempérans. En restaurant la Porte de Pie IX, ils y replacent respectueusement du même coup l'écusson et les armes du pape, dont ils ont détruit cependant la puissance temporelle. Ce ne sont pas là des méthodes françaises; elles nous obligent, ce semble, si nous ne pouvons les copier, à plus de mesure lorsque nous nous croyons en droit de les blâmer. M. Francis Wey vient d'ajouter un chapitre important à son encyclopédie de Rome; mais quand pourra-t-il maintenant se résigner à la croire complète?

Le nom de M. G. Duplessis est déjà bien connu, quoique celui qui le porte soit jeune encore. Ce ne sont pas seulement les érudits de France,

d'Angleterre et de Hollande qui savent tout ce que les ouvrages publiés par ce savant modeste renferment de savoir précis et de recherches ingénieuses. Aujourd'hui M. Duplessis s'est attaché à l'interprétation des pièces rarissimes qui sont pour l'amateur vrai la joie et la récompense de tant d'années d'examen et de comparaison. On sait le prix élevé qu'atteignent maintenant dans les ventes les gravures que leur rareté rend presque aussi précieuses que des tableaux uniques. Le goût de la gravure d'ailleurs a toujours été très développé en France, et l'on cite encore tels cabinets dont les possesseurs ne reculeraient devant aucune surenchère, et qui peuvent montrer avec un orgueil largement payé des pièces dont on chercherait vainement les équivalens au British-Museum ou à la Bibliothèque nationale. En présence de concurrences si formidables, que fera le dilettante dont la fortune n'égale pas l'ambition, ou l'artiste qui aurait besoin de puiser dans la vue constante de beaux exemples l'élément d'un progrès toujours si lent? C'est à ces travailleurs intéressans que M. Duplessis dédie son ouvrage nouveau : *les Eaux-fortes de Van Dyck.*

On sait quel cachet de distinction naturelle ce maître charmant a su imprimer à toutes ses œuvres. Il n'en est aucune, même parmi les moins importantes, qui ne révèle une face particulière de ce talent souple et abondant. Dessinateur moins ample et moins fougueux que Rubens, il a de plus que lui une précision et une élégance qui rendent ses portraits plus séduisans à la fois et plus véridiques. On peut dire des portraits de Van Dyck qu'ils sont comme les pièces à conviction de l'histoire de son temps. Presque tous ses contemporains célèbres ont posé devant lui; ses dessins au crayon ou au lavis ne le cèdent en rien à ses peintures, même pour l'aisance de l'exécution et pour ce rayonnement de vie que les uns comme les autres savent exprimer avec la même intensité! Toutefois, quoique la plupart de ces portraits aient été gravés sous l'œil du maître par les plus habiles graveurs de son temps, ils n'égalent pas en beauté ni en intérêt les vingt-cinq planches auxquelles Van Dyck lui-même voulut mettre la main. La plupart, quoique célèbres, sont peu connues; quelques-unes sont uniques. Ce sont ces vingt-cinq planches que M. Duplessis a voulu réunir et qu'il a fait graver à nouveau sur des épreuves photographiques tirées d'après les originaux cachés dans les riches collections de l'Angleterre et de la Hollande. En même temps, dans un précis qui sert de préface à cet album, l'auteur retrace l'histoire de ces feuilles si précieuses et si fragiles, il explique les caractères particuliers qui les distinguent, il indique les états de la planche-mère, les reprises successives qu'elle a subies. M. Duplessis a eu l'imprudence de promettre une suite à son premier recueil. Il va colliger l'œuvre de Paul Potter, puis celle de notre Claude Lorrain, artistes qui manièrent l'eau-forte d'une main si sûre,

sans ces surcharges mises à la mode par l'école moderne et sans ce tâtonnement qu'on veut aujourd'hui faire passer pour un effet de l'art, et qui n'est le plus souvent que le résultat d'une inexpérience présomptueuse ou mal déguisée. Espérons que l'attention et les encouragemens du public ne manqueront pas à ces publications consciencieuses, utiles et qu'on ne mène jamais à bonne fin sans beaucoup de science et beaucoup de désintéressement.

On connaît les curieuses études que M. Bonnaffé a publiées sur les principaux collectionneurs de tous les temps, et qui ont révélé des filiations qu'on ne soupçonnait pas entre les amateurs d'il y a mille ans et ceux qui vivent à nos côtés, — famille illustre que celle qui compte des membres comme Annibal, Mithridate et César, à laquelle se joignent des descendans comme Laurent le Magnifique, Charles Ier, Mazarin, et cette Catherine de Médicis dont M. Bonnaffé vient en quelque sorte de se faire le panégyriste en éditant l'*Inventaire* de ses meubles dressé par le sieur Trubart, tapissier adjoint aux commissaires qui, le 15 juillet 1589, s'en vinrent mettre arrêt sur la succession de la mère de trois rois. Malgré son ambition, ses crimes peut-être, comment ne pas défendre une femme qui aimait tant les belles choses, qui fut la protectrice de nos plus grands artistes français, et qui bâtit les Tuileries? Si quelqu'un a le droit de se montrer indulgent pour elle, n'est-ce pas celui qui partage presque tous ses goûts? En parcourant ce catalogue, où le goût de la fille des Médicis se montre avec son luxe royal, on se demande si tant d'élégance et de finesse dans l'esprit peuvent s'allier aisément chez une femme avec une si froide et si implacable cruauté; on hésite à croire que la protectrice de Bernard Palissy, de J. Cousin, de Philibert Delorme, puisse être en même temps le bourreau de Coligny. Quoi qu'il en soit de ces secrètes inductions, M. Bonnaffé nous conduit avec tant de complaisance dans ces grandes chambres de l'*Hôtel de la reine,* où la veuve d'Henri II promena si longtemps son deuil et sa tristesse d'épouse et de mère, il enrichit de notes si intéressantes la longue et sèche nomenclature de maître Trubart, que l'imagination du lecteur s'en échauffe. Il croit revoir dans leur sombre magnificence cette grande salle du rez-de-chaussée toute tendue des tapisseries de la manufacture parisienne de la Trinité, fondée par Henri II, dont il existe encore à Florence dans le corridor des Uffizi de si admirables spécimens, et cette autre galerie toute pleine des images de la famille royale de France, œuvres des Demonstier et de Benjamin Foulon, auxquels on peut adjoindre sans erreur Corneille de Lyon, et ce François Clouet, qui, par la place chronologique comme par la valeur du talent, est resté encore aujourd'hui un des premiers portraitistes de l'école française. Aimez-vous Léonard Limousin, Catherine possédait plus de deux cent cinquante pièces d'émaillerie parmi lesquelles « trente-deux portraits de

divers princes, dames et seigneurs, enchâssés dans les lambris, » certainement de la main du célèbre esmailleur du roy. Ces pièces-là, vous les voyez encore au Louvre ou à Ferrières; mais il y avait bien d'autres curiosités outre le cabinet des miroirs, avec « ses cent vingt-neuf miroirs de Venise et ses quatre-vingt-trois portraits enchâssés dans les lambris. » et le cabinet de la reine, dont le plafond laisse pendre « des peaux de crocodiles et un grand massacre de cerfs » au-dessus des armoires où reluisent dans l'ombre et sur les tentures de velours noir les gaufrures d'or de ses livres de prédilection : les prophéties des sibylles, le calendrier grégorien, et ces cartes de géographie où elle suivait, rêveuse, les grandes découvertes du siècle. Que de pièces de velours, de satin, que de crépines et de passementeries, que de vases d'argent, entremêlés aux marbres, aux albâtres de ces jolis cabinets dont elle avait apporté la mode en France! Tant de richesses sont devenues la proie du temps et des révolutions, du moins la riche bibliothèque où la reine avait réuni 4,500 volumes nous est restée. Jacques de Thou la fit rentrer en 1594 dans le domaine de la couronne, et elle est aujourd'hui presque tout entière dans le grand musée national de la rue Richelieu. Voilà des renseignemens qui doubleront l'intérêt de bien des promenades; en les rassemblant, M. Bonnaffé n'a peut-être voulu faire qu'un livre pour les curieux: il se pourrait que plus d'un érudit lui trouvât la valeur d'un plaidoyer, même celle d'un chapitre d'histoire.

C'est encore un travail d'historiographe que le livre de M. Paul Lacroix intitulé *le Dix-huitième siècle, institutions, usages et costumes*. Paru à la suite des études publiées déjà par le même auteur sur le moyen âge et la renaissance, ce nouvel ouvrage semblerait n'avoir pas d'autre but que celui de venir une fois de plus en aide aux amateurs d'art et de répondre, avec une mesure discrète, à ce besoin d'érudition que les désœuvrés eux-mêmes sont quelquefois tout étonnés de ressentir. Cependant il est facile de constater dans le ton général du livre une tendance à sortir du cadre de la description pour se laisser aller à la narration des faits, à les juger, à en faire ressortir les causes et les conséquences. Quoi de plus étranger en apparence à la gravité de l'histoire que ce chapitre consacré à la cuisine et à la table chez les financiers et les grands seigneurs de l'ancien régime? Le chroniqueur pouvait se contenter de décrire ces dîners où le luxe de la chère le disputait à la somptuosité du couvert; il va plus loin, il nous fait comprendre les effets de ce gaspillage sans pudeur d'un argent si mal dépensé, souvent si mal acquis, l'on s'explique les souvenirs que laissèrent derrière eux ces désordres devenus publics et dont ceux qui s'y livraient mettaient une sorte de gloire à se vanter. Vitellius lui-même n'est-il pas dépassé par ce Verdelet qui fit un jour une dépense de 1,200 livres pour un seul plat composé uniquement de langues de carpes? En même temps, à côté

de ces folies où les traitans et les gens de cour se disputent le droit de révolter la conscience et le bon sens, le portraitiste nous retrace les mœurs de cette bourgeoisie de province et même de Paris, si longtemps résignée à la simplicité que l'orgueil de la noblesse lui imposait légalement; il peint encore, sans chercher à forcer les tons, la misère de ce peuple, de ces paysans, dont tant de siècles de servage n'avaient pas, chose étrange, altéré le naturel bon et jovial, et que la liberté devait si vite dépraver et pousser à des crimes si imprévus. Ne sont-ce pas là des contrastes d'où jaillissent des lumières terribles? Celui qui les amène a beau semer à profusion les gravures empruntées de préférence aux maîtres les plus enjoués, il ne peut soustraire le lecteur aux réflexions graves qu'il semble faire naître involontairement. Voilà comment il mérite fréquemment le nom de peintre d'histoire, alors qu'il ne prétend lui-même crayonner que de légères esquisses. CH. TIMBAL.

Jésus-Christ, par M. Louis Veuillot, 1 vol. grand in-8°; Didot.

La librairie Didot vient de publier un splendide volume intitulé simplement *Jésus-Christ*. On sait que le docte éditeur possède une collection, non-seulement de livres rares et de précieux manuscrits, mais de tableaux, de dessins, de gravures, qui appartiennent à toutes les époques de l'art. Il est naturel que l'art chrétien y occupe une place considérable. M. Didot, en publiant ce volume, a eu la bonne pensée de faire participer le public à une partie de ces richesses. M. D. Dumoulin, chargé par lui de combiner une œuvre où quelques-uns de ces monumens, reproduits par la gravure ou la chromolithographie, pussent trouver place et se faire mutuellement valoir, n'a eu qu'à en rapprocher les principaux chefs-d'œuvre de l'art *chrétien*, aux diverses périodes de son développement. Il a fait un choix habile de ces pages éclatantes, les unes empruntées aux grands musées de l'Europe, les autres détachées de l'ombre des sanctuaires, celles-ci toutes récentes, celles-là portant la trace des vieux âges et aussi saintes que des reliques. Ce choix présente à l'esprit un abrégé de l'histoire de l'art depuis dix-huit cents ans, et en même temps il en résulte une haute pensée qui n'a échappé certainement ni à M. Didot, ni à son intelligent collaborateur M. D. Dumoulin. Cette variété de figures plastiques, cette diversité de conceptions, cette richesse d'interprétations et de commentaires, la naïveté des uns, la noblesse des autres, ici une familiarité touchante, là une sublime âpreté, tout cela, pour un lecteur attentif, était destiné à mettre en lumière la fécondité toujours renouvelée du principe de vie que le Christ a déposé dans le monde.

Telle est en effet l'impression que produit l'harmonieux arrangement

de ces 180 gravures et des 16 chromolithographies qui les accompagnent. Depuis les catacombes jusqu'à nos jours, aucune des grandes écoles, aucune des grandes manifestations de l'art chrétien n'a été négligée par le metteur en œuvre. Voyez, dès la première page, le *Triomphe éternel du Christ;* c'est un fragment de la fresque grandiose que Raphaël en 1508 peignait au Vatican dans la chambre de la Signature. La *Dispute du Saint-Sacrement* est le chef-d'œuvre de la peinture chrétienne. Des esprits subtils ou des âmes étroites pourront dire que, si Raphaël avait le génie du beau, le sentiment chrétien lui manquait; nous sommes heureux pour notre part de voir une partie de la *Dispute du Saint-Sacrement* choisie pour représenter dans ce recueil le triomphe éternel du Dieu de l'Évangile. N'est-ce pas dans cette composition immortelle que le peintre a groupé autour de l'autel, non-seulement les plus grands penseurs du moyen âge dans la libre variété de leur génie, les dogmatiques à côté des mystiques, les timides auprès des téméraires, saint Thomas et saint Bonaventure, Pierre Lombard et Duns Scot, mais encore le plus hardi des poètes et le plus courageux des tribuns, Dante et Savonarole? En rappelant une telle page au début de son recueil, M. D. Dumoulin en a marqué le caractère.

Parcourez maintenant le livre tout entier, vous y trouverez des spécimens des écoles les plus différentes, comme pour indiquer sous l'action du Christ l'abondance des inspirations et la liberté des talens. A propos de la création de l'homme, voici deux œuvres absolument opposées : un bas-relief que Jean de Pise au XIII[e] siècle a sculpté pour la cathédrale d'Orviéto, et la fresque peinte par Michel-Ange dans la chapelle Sixtine. Jean de Pise est simple, naïf, et sa reconnaissance envers le créateur s'exprime avec une familiarité charmante; il s'applique à montrer la tendresse et le respect de Dieu pour l'être qu'il a formé à son image. La fresque de Michel-Ange fait éclater avec une vigueur incomparable la majesté de la toute-puissance; un élan de l'incréé, un geste de l'éternel appelle l'homme à la vie. Ainsi, suivant les âges, la même foi inspire des œuvres dissemblables. Les premiers siècles chrétiens ne parlent pas comme le moyen âge, le moyen âge ne parle pas comme la renaissance. Bien plus, dans la même période, chaque peuple a son langage. Ces gravures si originales de Wohlgemuth ou d'Albert Durer qui font partie du cabinet de M. Didot expriment-elles le même sentiment, le même esprit, la même inspiration que les larges gravures de Marc Antoine d'après les cartons de Raphaël ou de Baccio Bandinelli? Non certes, et cependant au fond des cœurs la foi en Jésus est la même. Ce recueil de figures, qui commence aux catacombes et nous conduit jusqu'à Hippolyte Flandrin, fournit bien des comparaisons de ce genre et ouvre de lumineux horizons à la philosophie chrétienne.

Il est fâcheux que le texte ne réponde pas mieux à cette haute pen-

sée. « Ce livre n'est point une œuvre de polémique, » dit ingénument le prospectus de la maison Didot. C'est très bien fait sans doute d'avoir obtenu cet effort de la part de M. Louis Veuillot, mais vraiment cela ne suffisait pas. Sans insister sur la première partie de l'ouvrage, *Jésus-Christ attendu*, essai de métaphysique religieuse à laquelle l'auteur était médiocrement préparé, sans nous arrêter non plus à la seconde partie, *Jésus-Christ vivant*, où nous avons remarqué un chapitre plein de grâce, intitulé *l'Année douce*, mais où l'écrivain ne pouvait espérer substituer son récit à celui de l'Évangile, nous sommes obligé de dire que, dans la troisième partie, *Jésus-Christ continué*, la rédaction est un perpétuel démenti à la leçon qui résulte des figures.

Les figures parlent de liberté, de lumière, d'efforts généreux et variés; le texte, à part quelques pages heureuses sur Charlemagne et un tableau brillant du règne de saint Louis, enseigne tout le contraire de l'épanouissement. On étouffe, on demande de l'air. Une des preuves les plus frappantes de la divinité du christianisme, c'est qu'on y aperçoit de toutes parts des jours ouverts sur le christianisme; dans cette apologie d'un nouveau genre, tout se resserre, tout se rétrécit, tout est ramené à Rome seule, je me trompe, tout est ramené à la seule compagnie de Jésus. Ce qu'il appelle le Christ continué, c'est le Christ diminué. Au XVIe siècle, il n'y a eu de grand qu'Ignace de Loyola; au XVIIe siècle, les fondateurs de Port-Royal ont proposé à la France d'adorer Satan, et par la déclaration de 1682, tout le clergé français, Bossuet en tête, a donné le premier signal de la révolution. Au XVIIIe siècle, la France, qui n'a rien fait, rien produit, a pourtant suscité un grand saint et un grand martyr; lequel? La compagnie dont un pape en 1773 a prononcé l'abolition. Voilà la vie de l'humanité sous l'action de la Providence! Voilà Dieu dans l'histoire! Voilà Jésus continué! Notez que l'auteur écrit de telles choses au moment même où ces querelles surannées de jésuites et de jansénistes sont étudiées par la philosophie spiritualiste avec la précision la plus fine et l'impartialité la plus sereine. C'est vraiment trop de *grossièreté*. Nous employons ce terme au sens que lui donnait le XVIIe siècle.

Dans une publication de ce genre, on aurait voulu trouver l'unité de pensée et d'exécution qui recommande par exemple la magnifique édition de Joinville donnée par la même librairie (1). Là du moins tout est d'accord, le texte et le commentaire. Avec la conscience d'un vrai savant, M. Natalis de Wailly a tenu à s'inspirer avant tout de l'esprit de son sujet. Il est vrai que les études de sa vie entière l'y préparaient admirablement. Refaire l'Évangile après les évangélistes et montrer la vie

(1) *Jean, sire de Joinville. Histoire de saint Louis, Credo et lettre à Louis X*, texte original accompagné d'une traduction, par M. Natalis de Wailly; Didot, 1874.

de Jésus perpétuée à travers les siècles, c'est une entreprise bien autrement périlleuse. Il faut remercier du moins M. D. Dumoulin d'avoir confié la meilleure partie de cette tâche aux grands artistes qui, pendant dix-huit siècles, dans le libre essor de leur inspiration, ont exposé, expliqué, glorifié, chacun à sa manière, et la vie et la mort, et la résurrection du Dieu crucifié. SAINT-RENÉ TAILLANDIER.

L'Inde des Rajahs, par M. Louis Rousselet, 1 vol. in-4°; Hachette.

M. Rousselet a parcouru l'Inde de 1863 à 1868. Il a rapporté de son voyage des notes et des vues photographiques à l'aide desquelles a été composé ce livre, remarquable à tous égards, que vient de publier la maison Hachette. Il est juste de citer le nom de l'éditeur à côté de celui de l'auteur, car *l'Inde des Rajahs* est véritablement une œuvre d'art. Si le texte ne laisse rien à désirer, les gravures, en grand nombre, l'éclairent, l'illustrent et le complètent. Nous ne croyons pas qu'il ait jamais été écrit sur l'Inde de livre plus attrayant et plus sérieux.

L'Inde, telle que la comprennent les voyageurs qui font le tour du monde en quatre-vingts jours, se compose de Bombay, de Madras et de Calcutta, chefs-lieux des trois présidences anglaises. Ces grandes cités, que nous avons visitées pour notre part dans une excursion rapide, ne sont que les vestibules de l'Inde. Si elles ont conservé, Bombay surtout, le type indigène, ce type est bien altéré par le mélange de l'élément britannique. Pour se faire une idée exacte du pays, de ses incomparables beautés, de son ancienne splendeur, de ses monumens, il faut suivre M. Rousselet dans ce voyage, pendant lequel il a visité les régions de l'intérieur, l'Inde vierge, l'Inde des rajahs. L'exact voyageur calcule que, du sud au nord et de l'est à l'ouest, il a parcouru près de 12,000 kilomètres, en chemin de fer, en voiture, à dos de chameau ou à dos d'éléphant. Cette exploration lui a pris six années, bien employées au profit de l'art, de l'histoire et de la politique contemporaine.

A côté de la domination britannique, il y a encore dans l'Inde des souverains qui gouvernent des millions de sujets et qui conservent dans leurs cours les traditions de l'ancien temps. M. Rousselet a recueilli le bénéfice de leur hospitalité fastueuse. Si le patronage des autorités anglaises l'aidait à franchir le seuil des palais, son titre de Français achevait de lui rendre favorable l'accueil des rajahs. Le nom de la France a laissé dans l'Inde des souvenirs et un prestige qui ne sont point effacés. Le voyageur a donc obtenu toutes les facilités désirables pour explorer cette vaste étendue de pays, qui garde de l'antique civilisation de si fortes empreintes. A chaque pas, il a rencontré les vestiges d'empires puissans, non-seulement des temples, des palais, des tombeaux, dont l'architecture à la fois grandiose et fine commande l'admiration, mais

encore des œuvres d'utilité publique, aqueducs, digues, lacs artificiels, destinés à l'aménagement des eaux pour l'irrigation. Malheureusement la plupart de ces grands travaux ne relèvent plus que de l'archéologie, car ils sont en ruines, et les souverains indigènes préfèrent consacrer aux dépenses de leurs cours les trésors qui leur restent. Dans certaines principautés, M. Rousselet a vu des rajahs ou des ministres qui seraient disposés à entreprendre des réformes. L'Angleterre, par l'influence de ses résidens, les seconde de son mieux; mais les mœurs, les préjugés de castes et le sentiment religieux opposent des obstacles presque invincibles au progrès des idées européennes. Malgré les chemins de fer qui déjà la sillonnent, l'Inde conservera longtemps encore son antique originalité.

On serait tenté d'ouvrir l'ouvrage de M. Rousselet comme on ouvre, à cette époque de l'année, un livre d'étrennes. Il en a tout le luxe, les belles gravures, l'impression irréprochable. Quand on a commencé de lire le texte, on est retenu par l'intérêt du récit et par le charme des descriptions. Le panorama indien se déroule avec une abondance et une variété de détails qui ne lassent pas un seul moment l'attention. La personnalité du voyageur n'y apparaît que dans la mesure nécessaire, ce qui est un rare mérite dans les relations de ce genre. La plus grande partie du cadre est remplie par des scènes de mœurs se rattachant aux vieilles traditions, par d'utiles renseignemens historiques, par la description du pays et de ses monumens. *L'Inde des Rajahs* obtiendra certainement l'une des premières places dans la bibliothèque des voyages.

I. *Les Merveilles de la Science, les Merveilles de l'Industrie,* par M. Louis Figuier; Furne et Jouvet. — II. *Les Abîmes de la mer,* par M. Wyville Thomson; Hachette. — III. *Les Comètes,* par M. A. Guillemin; Hachette. — IV. *Bibliothèque d'éducation et de récréation,* publiée par la librairie Hetzel. — V. *La Comédie de notre temps,* par M. Bertall; Plon.

La lenteur avec laquelle s'opère le progrès, les intermittences et les retours en arrière si fréquens, hélas! sont un éternel sujet d'étonnement et de plaintes chagrines pour les observateurs superficiels qui suivent l'histoire des connaissances humaines d'un œil impatient et distrait. On est toujours porté à considérer chaque découverte comme un trait de génie isolé, comme un éclair qui illumine soudain une contrée inconnue, et l'on ne veut pas comprendre que l'obscurité ait pu se faire de nouveau. C'est que les vérités ne naissent pas viables avant l'heure. Elles sont longtemps dans l'air, pendant une période d'incubation où elles sont devinées par quelques esprits privilégiés, où toute une génération travaille silencieusement à préparer le terrain qu'elles devront féconder. Un fait déjà entrevu et même nettement énoncé par des chercheurs isolés peut rester longtemps stérile, à la fois découvert et caché

aux yeux de la foule, jusqu'au jour où un inventeur heureux l'approfondit, en aperçoit toute la portée, et le fait entrer dans les rangs des vérités militantes. Rarement une découverte porte le nom de celui qui l'a annoncée le premier; ceux qui en cueillent la gloire ont généralement eu pour auxiliaires toute une suite de précurseurs, ou, pour mieux dire, l'intelligence collective de leur époque, car les idées ont bien moins d'individualité qu'on ne croit.

Voilà pourquoi il importe de répandre promptement les vérités acquises; plus elles seront connues et en quelque sorte diffusées, moins le progrès se fera attendre. Les livres de science populaire, qui se chargent de cette diffusion des vérités utiles, remplissent donc un double rôle. Ce ne sont pas uniquement des moyens d'éducation supplémentaires qui contribuent à relever le niveau général de l'instruction; ils font directement avancer la science en créant aux savans de profession dans la masse du public une foule d'auxiliaires ignorés dont le concours n'est point à dédaigner; obscurs ouvriers du progrès, leurs efforts réunis font insensiblement avancer l'heure des grandes découvertes. Plus d'une fois d'ailleurs il est donné à un de ces humbles adeptes de cueillir lui-même les fruits d'une importante application et de faire ce que Bacon de Vérulam appelle la *vendange* à la suite des hommes de génie qui ont préparé le champ. Là est sans aucun doute un des grands services que peuvent rendre les livres de science populaire, et c'est pour cela qu'il faut souhaiter que les vrais savans ne dédaignent pas de se mêler à ceux qui se donnent pour tâche de rendre les conquêtes de la science accessibles à la foule.

Dans ces livres, qui s'adressent avant tout à la jeunesse, on néglige trop souvent ce qui surtout attire et captive : l'élément historique. De même que la route a parfois plus de charme que le but, le spectacle des luttes et des efforts qui mènent à une invention séduit bien plus l'imagination que l'exposition méthodique des connaissances acquises; l'émotion vient ici au secours de la curiosité. Plus intéressante que la science faite est la science dans son *devenir*. C'est ce qu'a bien compris M. Louis Figuier lorsqu'il a entrepris cette série d'ouvrages illustrés qu'il a intitulés *les Merveilles de la Science,* et auxquels succèdent aujourd'hui *les Merveilles de l'Industrie.* L'auteur y déroule le tableau des admirables inventions scientifiques qui caractérisent notre siècle et qui sont si bien entrées dans toutes nos habitudes, que nous avons fini par n'y plus faire attention : la machine à vapeur et ses mille emplois, les innombrables applications de l'électricité, la photographie, les ballons, la poudre et les armes de guerre, l'éclairage au gaz, le chauffage, tout cet arsenal de commodités, de jouissances et de ressources dont nous sommes redevables aux efforts du génie moderne. On ne peut lire sans un vif intérêt ni parfois sans émotion le récit des combats soutenus par ces bienfaiteurs de l'humanité contre la mauvaise fortune, contre la ja-

lousie ou l'aveuglement de leurs contemporains, on plaint leurs erreurs et leurs déceptions, on partage leurs espérances, et on applaudit à leurs succès. Plus d'une fois le roman d'un inventeur est poignant dans ses péripéties, le *sic vos non vobis* jette ses ombres sur le dénoûment d'une vie de luttes et d'illusions; mais en somme on voit que tant d'efforts ne sont pas perdus pour l'humanité, et que la semence qui tombe dans le champ des années finit par germer et porte fruit. Nous profitons avec une ingrate indifférence de tout ce labeur lentement accumulé; les applications de la science ont pris dans notre vie une telle place, que nous avons déjà quelque peine à imaginer une société privée des services de cette armée d'esclaves muets et dociles que l'industrie met à la disposition de nos besoins et de nos fantaisies. On apprécie davantage les mille facilités de la vie moderne en lisant comment nos pères étaient pauvres dans leur richesse, comme les voyages étaient longs et pénibles, la correspondance malaisée et peu sûre, les rues misérablement éclairées, comme on était privé de confort et de tout ce superflu si nécessaire qui fait le charme de notre existence matérielle.

Je ne veux pour exemple que le sucre; c'est l'un des sujets traités dans le nouveau volume des *Merveilles de l'Industrie* que M. Figuier vient de mettre au jour. Bien que le *doux roseau* ait été connu des habitans du Bengale depuis les temps les plus reculés, que Marco Polo ait déjà trouvé les Chinois en possession d'un procédé pour la fabrication d'un sucre noir, qu'au XIIIe siècle la canne à sucre ait été cultivée en Sicile, ce n'est qu'au XVIIe siècle et grâce aux envois d'Amérique que nous voyons le sucre entrer dans les habitudes de la vie domestique, et devenir chez les peuples d'Europe une substance de première nécessité. Quand ce précieux produit arriva pour la première fois des Antilles en Europe, ce furent les apothicaires qui le reçurent à bras ouverts et en firent l'adjuvant de la plupart de leurs drogues. Par cela même cependant que le sucre fit élection de domicile dans les pharmacies, il fut d'abord assez mal vu des gens du monde, qui ne l'accueillirent qu'avec une certaine répugnance; il n'était prisé que des esprits forts, des *libertins,* comme on appelait alors les gens avancés qui buvaient du café, du thé, des liqueurs. C'était d'ailleurs une grosse dépense : par économie, Mlle Scarron, belle-sœur de Mme de Maintenon, avait fait rétrécir le trou de son sucrier. En outre il y avait contre le sucre toute sorte de préjugés dont quelques traces subsistent encore de nos jours : on croyait qu'il gâtait les dents, qu'il donnait des vers, etc. Un beau jour pourtant toutes ces préventions tombèrent, le sucre fut réhabilité, adopté par les ménages, et il vint ajouter un élément des plus importans aux délices de la table. C'est de cette époque que date l'art du confiseur, et une ère nouvelle commence pour les préparations culinaires. Au XVIIIe siècle, le verre d'eau sucrée fit son apparition dans les salons; il y eut même des *régals* d'eau sucrée, comme celui auquel les officiers de Thion-

ville invitèrent un jour tous les habitans, après avoir fait jeter dans le puits communal toute la provision de sucre d'un spéculateur malheureux qui venait de faire faillite. Napoléon plus tard fit sucrer les rivières avec les produits des colonies qui voulaient forcer le blocus continental.

Le prix du sucre monta un moment à 10 francs la livre, et les amateurs de café maudirent la politique de l'empereur. Cette disette artificielle eut pourtant un heureux résultat : elle stimula la fabrication du sucre indigène. Désormais l'extraction du sucre de betterave marche de pair avec l'importation du sucre colonial. En 1870, l'ensemble des pays d'outre-mer a livré au commerce environ 3 milliards de kilogrammes de sucre de canne; en y ajoutant 900 millions de kilogrammes de sucre de betterave et 160 millions de kilogrammes de sucre d'érable et de palmier, on arrive à un total de plus de 4 milliards de kilogr. pour la production sucrière du monde entier. Or la population totale du globe est évaluée à 1 milliard 300 millions d'âmes; il en résulte que, si le sucre qui se fabrique chaque année sur la terre était réparti d'une manière uniforme entre tous ses habitans, chaque homme pourrait en consommer dans l'année 3 kilogrammes. En réalité, la consommation est, cela se comprend, très inégale selon les pays. Parmi les nations civilisées, celles qui consomment le moins de sucre sont l'Espagne et la Russie, où l'on compte environ 800 grammes par an et par tête d'habitant; en France, la ration moyenne de chaque habitant est de 5 kilogrammes, en Angleterre elle est de 15, aux États-Unis de 17 kilogrammes, dans les états de l'Amérique du Sud elle va jusqu'à 30 kilogrammes par an. Ces chiffres prouvent que la fabrication du sucre est encore loin de suffire aux besoins des nations civilisées, et qu'elle pourrait tripler sans crainte d'encombrer les marchés. Ce qui en arrête l'essor, ce sont les entraves de tout genre, droits fiscaux, impôts et taxes, qui attendent le sucre à toute barrière et qui l'écrasent sans pitié. Malgré les impôts qui frappent cette industrie, il fonctionne aujourd'hui en France plus de 400 fabriques de sucre indigène; c'est près du tiers du nombre total des fabriques de sucre qui existent en Europe, et leur production n'est pas loin de 400 millions de kilogrammes par an. Le sucre de betterave est devenu pour la France un produit d'exportation qu'elle envoie jusqu'en Amérique, et qui mériterait entre tous d'être encouragé. — Dans le même volume des *Merveilles* figurent l'industrie du papier, celles des papiers peints, des cuirs et des peaux, du caoutchouc et de la gutta-percha, enfin l'art de la teinture. Depuis l'émeute populaire qui, sous le règne de l'empereur Tibère, éclatait à Rome par suite du manque de papyrus, lorsque les arrivages d'Égypte s'étaient fait attendre, la consommation du papier a singulièrement augmenté, et a transformé la vie intellectuelle chez les peuples civilisés, — admirable invention qui donne pour ainsi dire un corps à la pensée sortie du cerveau de l'écrivain, qui la matérialise et la rend

accessible à tous comme une denrée que l'on peut se procurer à volonté !

La quantité de papier qui se fabrique chaque année dans le monde entier est de près de 1 milliard de kilogrammes; l'Angleterre, la France, l'Allemagne, en consomment chacune environ 170 millions de kilos par an, dont les deux tiers servent à l'impression des livres et des journaux. Le chiffon a cessé depuis longtemps de suffire à cette fabrication ; il y a plus d'un siècle qu'on lui cherche des succédanés. Au *British-Museum*, à Londres, on montre aux visiteurs un livre en langue hollandaise, publié en 1772, qui est imprimé sur soixante-douze espèces de papier provenant d'autant de matières différentes. La paille, le bois, le sparte, le colza, sont les succédanés les plus employés, et l'importance de ces matières augmente de jour en jour, en raison directe de la rareté et de la cherté croissante du chiffon. Presque tous nos journaux en France sont imprimés sur du papier de paille et de bois, dans la pâte duquel entre encore une forte proportion de substances minérales : cette *charge*, qui se retrouve dans les cendres laissées par le papier lorsqu'on le brûle, atteint de 12 à 25 pour 100 de la pâte ; elle rend le papier flasque et friable, et elle use rapidement les caractères d'imprimerie. Le beau papier des journaux anglais se fabrique avec le sparte d'Espagne et l'alfa d'Algérie, dont l'Angleterre a le monopole presque absolu. Parmi les nombreuses substances qui se recommandent encore pour le même usage, la plus intéressante est sans contredit l'écorce du mûrier à papier, que les Japonais emploient depuis un temps immémorial à la fabrication de leurs papiers à surface soyeuse, à fibres si bien feutrées, et si solides que l'on s'en sert pour confectionner des vêtemens imperméables, des parapluies, des chapeaux, des chaussures. Pourquoi ne leur emprunterions-nous pas cette industrie, comme ils nous en empruntent dès à présent tant d'autres, pour ne parler que des nouveaux procédés qui ont révolutionné la teinture depuis la découverte des couleurs d'aniline ? La substitution du charbon minéral aux anciennes sources des principes colorans a pour ainsi dire renversé les relations commerciales de l'Europe avec les pays producteurs des matières tinctoriales usitées depuis des siècles; c'est l'Occident qui désormais approvisionnera de couleurs l'Orient et tous les pays d'outre-mer. Le fabricant européen envoie à la Chine et au Japon des couleurs qui remplacent le quercitron et le carthame, que l'on tirait de ces pays, avec des bleus, des rouges et des violets d'une splendeur inconnue jusqu'alors, et, comme les procédés d'application diffèrent des anciens, il envoie en même temps de l'alcool concentré, de l'acide sulfurique, et des ouvriers pour refaire l'éducation du teinturier hindou, japonais ou chinois. La vivacité des couleurs qu'offraient les étoffes de provenance orientale était tenue pour inimitable, elle est aujourd'hui surpassée, et c'est comme un renouveau d'éclat et de splendeur dans la fabrication des tissus.

A côté de ces applications fécondes, qui nous touchent directement par ce qu'elles nous procurent de jouissances et de bien-être, la science poursuit toujours l'œuvre patiente et laborieuse des investigations qui n'ont pour but immédiat que d'accroître la somme du savoir. Elle continue d'explorer la profondeur des cieux et les abîmes de la mer. M. Wyville Thomson vient de raconter en détail les expéditions de dragage entreprises pendant les étés de 1868, 1869 et 1870, par les navires anglais le *Porc-Épic* et l'*Éclair*. Son ouvrage, qui est accompagné de nombreuses gravures, a été traduit en français par un savant qui a lui-même un nom dans la science, M. Lortet, directeur du Muséum d'histoire naturelle de Lyon. On peut y lire tout au long les travaux accomplis et les surprises qui étaient réservées aux savans sous la direction desquels ont été exécutés les dragages en eaux profondes. On avait cru que dans ces régions cachées au regard de l'homme et soumises à une pression énorme toute vie était impossible; on s'est assuré qu'une faune abondante grouille dans ces gouffres, que des animaux supérieurs même y prennent leurs ébats. D'innombrables molusques phosphorescens y répandent de vagues lueurs dont profitent pour s'orienter les habitans de l'abîme qui ont des yeux. Les sondages de MM. Carpenter, Gwin Jeffreys et Wyville Thomson ont démontré que, contrairement à l'opinion reçue, la couche d'eau immobile à la température de 4 degrés, qui correspond au maximum de densité de l'eau, ne se rencontre nulle part; il se trouve que partout de larges courans chauds ou froids, dont l'existence est révélée par les observations thermométriques, font circuler l'eau et renouvellent les gaz qu'elle contient : ce sont pour ainsi dire les artères et les veines de l'océan. Grâce à cette circulation, à cette respiration incessante, la vie est possible dans les grandes profondeurs de l'Atlantique. Confinée dans son étroit bassin, la Méditerranée ne peut respirer aussi largement, c'est pour cela que les êtres vivans manquent à peu près complétement dans les couches inférieures de cette mer, dont l'eau est en outre corrompue par les impuretés du Nil, ce grand égout de l'Afrique orientale. Enfin la sonde a ramené au jour plus d'un représentant des faunes antédiluviennes, — des éponges siliceuses, des encrines des mers jurassiques, des oursins des périodes crétacées, qui prouvent que ces témoins des premiers jours de la création ont traversé les siècles des périodes géologiques sans presque subir de modifications, reliques vénérables des temps où l'homme ne foulait pas encore le sol de la terre.

Les lecteurs de la *Revue* savent par une intéressante étude de M. Charles Martins (1) que M. Wyville Thomson a repris la mer, et que depuis deux ans une corvette à hélice, le *Challenger*, sillonne de nouveau en tous sens l'Atlantique et le Pacifique pour continuer cette ex-

(1) Voyez la *Revue* du 15 août 1874.

ploration de l'abîme. De pareilles entreprises font le plus grand honneur à l'amirauté anglaise, qui a libéralement mis ses navires et ses équipages à la disposition des savans désignés par la Société royale; n'est-il pas permis de regretter, avec M. Martins, que cet exemple soit si peu suivi chez nous, et que notre marine semble devoir rester à l'écart des recherches scientifiques?

Pendant que les naturalistes fouillent ainsi les mystères de l'abîme, les astronomes nous font de véritables révélations sur les origines et la destinée finale des corps qui tracent leurs orbites aux confins de l'univers visible. Depuis quelques années, ce sont les comètes qui ont le privilége de fixer leur attention; elles sont devenues plus intéressantes à mesure que la possibilité d'expliquer les étranges phénomènes qu'elles présentent s'est laissé entrevoir. M. Amédée Guillemin nous dit où en est la science à cet égard dans l'instructive monographie qu'il vient de publier sur *les Comètes*. Laplace les considérait déjà comme de petites nébuleuses errantes, étrangères au système planétaire. Formées par la condensation de la matière cosmique qui paraît être disséminée avec profusion dans l'univers, elles cheminent en tous sens jusqu'à ce quelles rencontrent un soleil dont la puissante attraction les enchaîne pour un temps et les ajoute à son cortége. Il semble même qu'elles marchent par bandes; de temps à autre, une comète isolée ou un groupe de comètes se détache du troupeau et va faire une visite dans le domaine d'un soleil voisin. C'est ainsi que ces astres chevelus nous arrivent des profondeurs sidérales; quelques-uns s'attachent définitivement au soleil, d'autres, la plupart probablement, s'en vont de nouveau se perdre dans l'espace. Cependant la constitution de ces frêles messagers du monde stellaire est si faible qu'ils ne traversent pas sans dommage les régions sillonnées par les robustes planètes qui circulent autour de notre soleil. « La houle que les ondulations de ces astres massifs engendrent dans l'éther est si forte, dit M. Guillemin, que les comètes, en naviguant dans ces parages agités, y subissent des avaries considérables : elles s'y disloquent parfois, s'y divisent en fragmens; le plus souvent elles y laissent des débris qui voguent dans le sillon tracé par elles. C'est ainsi que les espaces interplanétaires sont parsemés de corpuscules que les planètes rencontrent dans leurs routes périodiques et qui viennent illuminer nos nuits de traînées lumineuses. Les étoiles filantes sont dues à ces rencontres. » C'est un astronome italien, M. Schiaparelli, qui a énoncé cette théorie hardie, qui rattache la science des météores à l'astronomie proprement dite et l'assujettit aux lois de la mécanique céleste. L'identité des orbites assignées par le calcul à certaines comètes et aux essaims périodiques d'étoiles filantes qui illuminent les nuits des mois d'août et de novembre donne à cette théorie une probabilité voisine de la certitude.

En courant ainsi de monde en monde, ces nébulosités errantes sè-

ment donc sur leur route la poussière des élémens dont elles sont formées. L'analyse spectrale nous renseigne amplement sur la nature de ces élémens. Le spectre de toutes les comètes qui ont été analysées consiste principalement en un certain nombre de bandes lumineuses brillantes, séparées par d'assez larges intervalles obscurs; les comètes à noyau donnent en outre un spectre continu très faible sur lequel se projettent les bandes lumineuses. On peut en conclure que la nébulosité, c'est-à-dire la queue et la chevelure, est formée de gaz à l'état incandescent; quant au noyau, lorsqu'il existe, le spectre continu pourrait faire supposer qu'il se compose d'une matière liquide ou solide incandescente, mais la faiblesse de la lumière ne permet pas d'affirmer que ce spectre en apparence continu ne renferme point de raies noires, et dans ce cas ce serait simplement la lumière réfléchie du soleil. Au point de vue chimique, la constitution de la matière cométaire est peu complexe : c'est du carbone pur ou un composé de carbone, — hydrogène carboné d'après M. Huggins, oxyde de carbone ou acide carbonique d'après le père Secchi. Il s'ensuit que les comètes abandonnent dans les parages célestes où chemine la terre des poussières de carbone qui s'enflamment en pénétrant dans notre atmosphère sous l'apparence de bolides ou d'étoiles filantes. Faut-il dès lors admettre qu'elles exercent à la longue une influence sensible sur la composition de l'écorce terrestre en y répandant une sorte d'engrais cosmique? C'est peut-être aller un peu loin. En tout cas, s'il est vrai que le 28 juin 1861 la terre a passé par la queue d'une comète, comme l'affirment plusieurs astronomes très compétens, nous n'en avons ressenti aucun effet appréciable: tout au plus quelques personnes assurent avoir remarqué ce soir-là une phosphorescence ou lueur insolite semblable à une aurore boréale.

La *Bibliothèque d'éducation et de récréation* que publie M. Hetzel s'est encore enrichie cette année de quelques beaux et bons livres, aussi recommandables par le fond que par la forme, qui s'adressent les uns aux enfans, les autres à la jeunesse et même à l'âge mûr. Parmi ces derniers, nous citerons d'abord l'*Histoire d'une forteresse*, par M. Viollet-Le-Duc, livre à la fois instructif par les détails techniques et les dessins qui les expliquent, et d'une haute moralité par les sentimens qu'il veut inspirer. C'est ensuite *la Plante*, par M. Ed. Grimard, un traité de botanique simplifié à l'usage des jeunes lecteurs, puis l'*Histoire d'un âne et de deux jeunes filles*, par P.-J. Stahl, charmant récit qui se place dignement à côté de *la Roche aux Mouettes*. Ce sont enfin les voyages fantastiques de M. Jules Verne, *Vingt mille lieues sous les mers*, — *Une Ville flottante*, — *le Docteur Ox*, — *le Tour du monde en 80 jours*, — plus instructifs et en tout cas beaucoup plus amusans que ne le sont la plupart des récits de voyages réels, car l'auteur sème sur les pas de ses héros les péripéties les plus imprévues et les plus dramatiques, tout

en s'attachant à observer strictement la couleur locale propre à chacune des contrées où il nous conduit.

Ce n'est certes pas une tâche facile que d'écrire pour de jeunes lecteurs; il faut éviter les sujets trop graves, se tenir à égale distance de la fausse simplicité, de la mièvrerie puérile où versent si souvent les auteurs qui prétendent s'adresser aux enfans, et du ton doctoral, du sermon qui fait bâiller. L'œuvre commune exige de la part de l'éditeur, de l'écrivain et de l'artiste des qualités rares d'intelligence, de tact et de goût, et l'on peut dire que ces qualités se rencontrent au plus haut degré dans la *Bibliothèque d'éducation* fondée par M. Hetzel, où la morale, la science, l'histoire et l'aimable fiction obtiennent leur large part. Les encouragemens de l'Académie française n'ont pas manqué à ce recueil, qui depuis longtemps a mérité tous les suffrages, et qui a pour collaborateurs des écrivains d'une haute valeur, parmi lesquels M. Hetzel lui-même, sous le pseudonyme de P.-J. Stahl, tient l'un des premiers rangs.

Les livres d'étrennes qu'on destine aux enfans sont trop souvent riches d'aspect et pauvres de fond; les enfans s'amusent de tout, et l'on se dispense de choisir la nourriture intellectuelle qu'on leur offre. La collection Hetzel mérite sous ce rapport d'être classée à part : on ne saurait rien imaginer de plus sain ni de plus délicat, rien de plus digne d'être mis dans les mains d'enfans bien élevés, que ces *Albums Stahl*, que cette *Bibliothèque de Mlle Lili et de son cousin Lucien*, qui s'enrichit chaque année de quelques volumes nouveaux, et à laquelle des écrivains de talent et de renom ne dédaignent pas de consacrer leurs efforts. De jolies gravures, des vignettes sans nombre, de belles images vivement coloriées pour les petits qui commencent à lire, voilà ce qui égaie et embellit ces volumes destinés à faire tant d'heureux le jour de l'an!

Après avoir fait la part des enfans, n'oublions pas de dire un mot d'un livre charmant destiné à divertir des lecteurs de tout âge, œuvre d'un moraliste sans fiel qui manie le crayon aussi habilement que la plume, et qui a voulu retracer dans ses esquisses légères tous les traits caractéristiques de la physionomie de notre époque. Nous voulons parler de l'ouvrage de M. Bertall, *la Comédie de notre temps*. Dans le cadre léger qu'il a choisi, il nous dépeint spirituellement les costumes, les habitudes, les manies, les luttes et les fautes, les échecs et les succès des acteurs qui remplissent la scène contemporaine. Ce sont de petits tableaux pris sur le vif, qui resteront et qui conserveront pour la postérité l'image vivante de la société d'aujourd'hui. R. RADAU.

Le directeur-gérant, C. BULOZ.

TABLE DES MATIÈRES

DU

SIXIÈME VOLUME

TROISIÈME PÉRIODE. — XLIV[e] ANNÉE.

NOVEMBRE — DÉCEMBRE 1874

Livraison du 1[er] Novembre.

Livraison du 15 Novembre.

Livraison du 1er Décembre.

Livraison du 15 Décembre.

Paris. — J. CLAYE, Imprimeur, 7, rue Saint-Benoît.

